

PIONEERING DIAGNOSTICS



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014



Société anonyme au capital de 12 029 370 €
Siège social : Marcy l'Etoile (69280)
673 620 399 RCS Lyon



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2015 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1 Personnes responsables	11
1.1 Les personnes responsables	11
1.2 Attestation des personnes responsables	11
2 Commissaires aux comptes	12
2.1 Identité des Commissaires aux comptes	12
2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes	13
3 Informations financières sélectionnées	14
3.1 Informations historiques sélectionnées	14
3.2 Informations intermédiaires	15
4 Facteurs de risques	16
4.1 Présentation	17
4.1.1 Risques liés à l'activité et aux opérations de bioMérieux	17
4.1.1.1 <i>Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits</i>	17
4.1.1.2 <i>Risque d'émergence de technologies concurrentes</i>	19
4.1.1.3 <i>Risques liés à la concurrence</i>	19
4.1.1.4 <i>Risques liés aux activités internationales</i>	20
4.1.1.5 <i>Risques liés aux prix et aux remboursements</i>	21
4.1.1.6 <i>Risques liés aux modifications de l'environnement économique</i>	22
4.1.1.7 <i>Risques liés à la stratégie de business development</i>	23
4.1.1.8 <i>Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires</i>	24
4.1.1.9 <i>Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres</i>	24
4.1.1.10 <i>Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs</i>	24
4.1.1.11 <i>Risques liés à la politique d'implantation industrielle</i>	25
4.1.1.12 <i>Risques liés à l'environnement réglementaire</i>	26
4.1.1.13 <i>Risque de défaillance du système d'information</i>	28
4.1.2 Risques juridiques	29
4.1.2.1 <i>Risques liés à la responsabilité du fait des produits</i>	29
4.1.2.2 <i>Risques liés à la Propriété Intellectuelle</i>	29
4.1.2.3 <i>Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles</i>	30
4.1.2.4 <i>Risque relatif aux procédures contentieuses</i>	30
4.1.2.5 <i>Risque de fraude</i>	31
4.1.2.6 <i>Gestion des risques juridiques</i>	31
4.1.3 Risques industriels et environnementaux	31
4.1.4 Risques de marché	32
4.1.4.1 <i>Risques relatifs à l'endettement financier</i>	32
4.1.4.2 <i>Risques de change</i>	32
4.1.4.3 <i>Risques de crédit</i>	32
4.1.4.4 <i>Risques de liquidité</i>	32
4.1.4.5 <i>Risques de contrepartie</i>	32
4.1.4.6 <i>Risque de taux</i>	32
4.1.4.7 <i>Risques liés aux matières premières</i>	32
4.1.4.8 <i>Risques liés aux engagements de retraite</i>	32
4.1.4.9 <i>Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action</i>	33
4.1.4.10 <i>Risques liés aux participations cotées</i>	33
4.2 Assurances	33
4.2.1 Politique d'assurances	33
4.2.2 Principaux contrats	33

5 Informations concernant l'Émetteur..... 35

5.1 Histoire et évolution de la Société.....	36
5.1.1 Dénomination sociale	36
5.1.2 Enregistrement de la Société	36
5.1.3 Date de constitution (article 5 des statuts)	36
5.1.4 Siège social et forme juridique	36
5.1.5 Historique et évolution de l'activité du Groupe	36
5.2 Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	41
5.2.1 Informations sociales.....	41
5.2.1.1 L'emploi.....	41
5.2.1.2 La politique de rémunération.....	44
5.2.1.3 L'organisation du travail.....	45
5.2.1.4 Relations sociales.....	46
5.2.1.5 Santé, Sécurité et Environnement	47
5.2.1.6 Santé et Sécurité	49
5.2.1.7 Développement des collaborateurs	51
5.2.1.8 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement.....	53
5.2.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT.....	53
5.2.2 Informations environnementales	53
5.2.2.1 Politique générale en matière environnementale.....	53
5.2.2.2 Gestion des déchets et prévention de la pollution	54
5.2.2.3 Utilisation durable des ressources.....	56
5.2.2.4 Autres mesures.....	59
5.2.2.5 Changement climatique	60
5.2.2.6 Principales actions 2014 en faveur de la protection de l'environnement	62
5.2.3 Informations sociétales.....	62
5.2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique.....	62
5.2.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise.....	63
5.2.3.3 Sous-traitance et fournisseurs	66
5.2.3.4 Ethique des Affaires.....	67
5.2.3.5 Référentiel.....	69
5.3 Investissements	71
5.3.1 Principaux investissements réalisés.....	71
5.3.2 Principaux investissements en cours	71
5.3.3 Principaux investissements à venir	72

6 Aperçu des activités..... 73

6.1 Principales activités	74
6.1.1 Présentation résumée de l'activité de la Société.....	74
6.1.2 Description de l'activité de la Société	78
6.1.2.1 Domaines de compétence de la Société	78
6.1.2.2 Atouts concurrentiels	78
6.1.2.3 Stratégie.....	79
6.1.2.4 Business Development.....	81
6.1.3 Produits du Groupe	81
6.1.3.1 Composition de l'offre du Groupe	82
6.1.3.2 Principaux produits	82
6.1.3.3 Rationalisation de l'offre commerciale	96

6.2 Principaux marchés	96
6.2.1 Présentation du marché	96
6.2.1.1 Taille du marché du diagnostic <i>in vitro</i> et son évolution récente	96
6.2.1.2 Tendances du marché et perspectives de croissance.....	97
6.2.2 Les principaux acteurs.....	100
6.2.3 Clients du Groupe.....	101
6.2.4 Réseau commercial.....	102
6.2.4.1 Un large réseau de filiales de distribution	102
6.2.4.2 De nombreux distributeurs indépendants	102
6.2.5 Concurrence	103
6.2.5.1 Marché clinique.....	103
6.2.5.2 Marché industriel.....	103
6.3 Systèmes qualité et réglementations applicables.....	103
6.3.1 Systèmes management qualité, vigilance et audits.....	103
6.3.2 Aspects réglementaires	104
6.3.3 Diagnostic clinique <i>in vitro</i>	104
6.3.4 Vigilance	106
6.3.5 Audits.....	106
6.3.6 Contrôle microbiologique dans l'industrie	107
6.3.7 Gestion et suivi des réclamations clients	107
6.4 Degré de dépendance	108
6.5 Sources	109
7 Organigramme	110
7.1 Groupe dont fait partie l'Émetteur	111
7.2 Filiales de l'Émetteur	112
7.2.1 Organigramme juridique du Groupe bioMérieux au 31 décembre 2014	112
7.2.2 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation.....	114
7.2.2.1 Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2014.....	114
7.2.2.2 Nouvelles filiales	114
7.2.2.3 Participations cotées.....	114
8 Propriété immobilière, usines et équipements	115
8.1 Immobilisations corporelles importantes	116
8.1.1 Propriété foncière	116
8.1.2 Production	116
8.1.3 Logistique	119
8.1.4 Politique d'Achats	120
8.2 Questions environnementales, santé et sécurité	120
9 Examen de la situation financière et du résultat	121
9.1 Chiffre d'affaires	122
9.2 Situation financière	125
9.2.1 Compte de résultat	125
9.2.2 Flux de trésorerie.....	127
9.2.3 Autres éléments.....	128
9.2.4 Événements marquants	128

10 Trésorerie et capitaux	133
10.1 Capitaux	134
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	134
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.....	134
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux.....	134
10.5 Sources de financement attendues.....	134
11 Recherche et développement, brevets et licences	135
11.1 Politique d'investissement.....	136
11.2 Organisation Corporate	136
11.3 R&D Clinique	138
11.3.1 Stratégie	138
11.3.2 Projets	138
11.3.3 Accords.....	139
11.4 R&D Industrie	140
11.4.1 Stratégie	140
11.4.2 Projets	140
11.4.3 Accords.....	141
11.5 R&D Biologie moléculaire	141
11.5.1 Projets	141
11.5.2 Accords.....	141
11.6 Propriété intellectuelle.....	141
11.6.1 Brevets propriétaires	141
11.6.2 Licences concédées par des tiers	142
11.6.3 Licences concédées par la Société.....	142
11.6.4 Marques.....	142
11.6.5 Noms de domaine	143
12 Informations sur les tendances	144
12.1 Evolution récente	145
12.2 Objectifs	149
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	150
14 Organes d'administration et Direction générale.....	151
14.1 Présentation des organes d'administration	152
14.2 Conflits d'intérêt.....	156
15 Rémunération et avantages.....	158
15.1 Rémunération et avantages en nature.....	159
15.1.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	159
15.2 Retraites et autres engagements.....	167

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	168
16.1 Conseil d'administration et mandats	169
16.2 Contrats de service entre ces personnes.....	169
16.3 Comités du Conseil d'administration	169
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	170
17 Salariés.....	172
17.1 Nombre de salariés.....	173
17.2 Attributions gratuites d'actions	173
17.2.1 Durée de la période d'acquisition	173
17.2.2 Critères et conditions d'attribution	173
17.2.3 Livraison des titres.....	173
17.2.4 Durée de la période de conservation.....	173
17.2.5 Droits des bénéficiaires	174
17.3 Participation et stock options des organes d'administration	174
17.4 Accord de participation des salariés	174
18 Principaux actionnaires	175
18.1 Actionnaires principaux.....	176
18.2 Droits de vote	177
18.3 Contrôle de l'Émetteur	177
18.4 Changement de contrôle	177
19 Opérations avec des apparentés	178
20 Informations financières.....	183
20.1 Informations financières historiques	184
20.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014.....	184
20.1.2 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014	249
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	279
20.3 États financiers	279
20.4 Vérifications des informations financières	279
20.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	279
20.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	281
20.5 Date des dernières informations financières	282
20.6 Informations financières intermédiaires	282
20.6.1 Informations financières trimestrielles	282
20.6.2 Autres Informations financières intermédiaires	282
20.7 Politique de distribution des dividendes	282
20.7.1 Politique de distribution.....	282
20.7.2 Historique du dividende par action	283
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	283
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	283

21 Informations complémentaires.....	284
21.1 Capital social	285
21.1.1 Montant du capital souscrit.....	285
21.1.2 Actions non représentatives du capital.....	285
21.1.3 Actions détenues par l'Émetteur en propre	285
21.1.4 Autres Valeurs mobilières.....	287
21.1.5 Droit d'acquisition	287
21.1.6 Option sur le capital de tout membre du Groupe	288
21.1.7 Historique du capital social.....	289
21.1.8 Nantissement d'actions	289
21.1.9 bioMérieux en bourse en 2014	289
21.2 Acte constitutif et statuts.....	290
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)	290
21.2.2 Dispositions concernant les organes d'administration (articles 11 à 17 des statuts et règlement intérieur du conseil d'administration).....	290
21.2.3 Droits et privilèges attachés aux actions	291
21.2.4 Modification des droits des actionnaires.....	292
21.2.5 Convocation des Assemblées générales	292
21.2.6 Dispositions retardant un changement de contrôle	293
21.2.7 Seuil de participation	294
21.2.8 Conditions de modification du capital.....	294
22 Contrats importants.....	295
23 Informations provenant de tiers	296
23.1 Déclaration ou rapport d'expert.....	296
23.2 Information d'une tierce partie	296
24 Documents accessibles au public	297
25 Informations sur les participations.....	298
ANNEXE 1	300
Rapport du Président du Conseil d'administration sur (1) la composition du Conseil (2) les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et (3) les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	300
ANNEXE 2	318
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	318
ANNEXE 3	320
Informations requises dans le rapport financier annuel	320
ANNEXE 4	321
Rapports de gestion consolidé et social sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014	321
ANNEXE 5	341
Lexique des termes scientifiques	341

Note : Les renvois faits à des paragraphes ou à des annexes sont des renvois internes au présent document de référence.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2013 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 168 à 234 et 267 à 268,
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 235 à 266 et 269 à 270,
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant aux pages 109 à 118,
- les investissements figurant en page 64,

figurant dans le document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF en date du 29 avril 2014, sous le n°D14-0443.

Les autres informations de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence relatif à l'exercice 2014.

Pour l'exercice 2012 :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 149 à 211 et 240 à 241,
- les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 212 à 239 et 242 à 243,
- l'examen de la situation financière et du résultat figurant aux pages 93 à 101,
- les investissements figurant en page 37 à 38,

figurant dans le document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 17 mai 2013, sous le n°D13-0542.

Les autres informations de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence relatif à l'exercice 2014.

CALENDRIER INDICATIF DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Date	Evénement
22 janvier 2015	Information sur le 4 ^{ème} trimestre 2014 (avant bourse)
11 mars 2015	Résultats financiers 2014 (avant bourse)
23 avril 2015	Information sur le 1 ^{er} trimestre 2015 (avant bourse)
28 mai 2015	Assemblée générale
17 juillet 2015	Ventes du 2 ^{ème} trimestre 2015 (avant bourse)
31 août 2015	Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2015 (avant bourse)
22 octobre 2015	Ventes du 3 ^{ème} trimestre 2015 (avant bourse)

La Société se réserve le droit de modifier à n'importe quel moment ce calendrier.

INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE

Acteur mondial dans le domaine du diagnostic *in vitro* depuis plus de 50 ans, bioMérieux est présente dans plus de 150 pays au travers de 42 filiales et d'un large réseau de distributeurs. En 2014, le chiffre d'affaires de bioMérieux s'est élevé à 1,698 milliard d'euros, dont 88 % ont été réalisés à l'international.

bioMérieux offre des solutions de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels) qui déterminent l'origine d'une maladie ou d'une contamination pour améliorer la santé des patients et assurer la sécurité des consommateurs. Ses produits sont utilisés dans le diagnostic des maladies infectieuses et apportent des résultats à haute valeur médicale pour le dépistage et le suivi des cancers et les urgences cardiovasculaires. Ils sont également utilisés pour la détection de micro-organismes dans les produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

	2014
Chiffre d'affaires 2014 (Mrd€)	1 698
Répartition des ventes par zone géographique	
. Europe – Moyen-Orient – Afrique	48 %
. Amérique	34 %
. Asie Pacifique	18 %
Répartition des ventes par application	
. Clinique	~ 80 %
. Industrie	~ 20 %
Effectif (en salariés équivalent temps plein)	8 935 à fin décembre 2014
Base installée (en nombre d'instruments)	79 500 systèmes

1

PERSONNES RESPONSABLES

1.1 LES PERSONNES RESPONSABLES

Monsieur Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général de bioMérieux et Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué de bioMérieux.

1.2 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en annexe 4 du présent document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux incorporés par référence pour les exercices 2013 et 2012, comme indiqué en page 8.

Il est par ailleurs rappelé que les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2013, ayant fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes, contenaient respectivement une observation sur les effets liés à l'application de la norme IAS19 révisée sur les avantages du personnel entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 (dans les comptes consolidés) et une observation sur le changement de méthode comptable relative aux indemnités de départ à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2013 (dans les comptes sociaux).

Les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2014 présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes figurant aux paragraphes 20.4.1 et 20.4.2 ; les comptes consolidés contiennent une observation relative au nouvel indicateur de suivi de performance, le résultat opérationnel contributif courant (note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés) ».

Marcy l'Etoile, le 27 avril 2015

Le Président Directeur Général
Jean-Luc Belingard

Le Directeur Général Délégué
Alexandre Mérieux

2

COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG et Autres

1-2, place des Saisons – Paris-La Défense 1
92400 Courbevoie

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société ERNST & YOUNG et Autres est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société ERNST & YOUNG et Autres est représentée par Monsieur Marc-André Audisio.

Diagnostic Révision Conseil (DRC)

20, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 15 juin 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

La société Diagnostic Révision Conseil (DRC) est représentée par Monsieur Hubert de Rocquigny du Fayel.

Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX

1-2, place des Saisons - Paris-La Défense 1
92400 Courbevoie

Société désignée par l'Assemblée générale du 30 mai 2012 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La société AUDITEX est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Commissariat Contrôle Audit CCA

20, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Société désignée par l'Assemblée générale du 15 juin 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société Commissariat Contrôle Audit CCA est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Lyon.

2.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	31/12/2014							31/12/2013						
	Ernst & Young		PWC		Autres		TOTAL	Ernst & Young		DRC		Autres		TOTAL
Certification des comptes	1 208	89%	153	47%	39	100%	1 400	1 042	88%	143	100%	53	100%	1 239
- bioMérieux SA	187	14%	147	45%			333	160	13%	130	91%			290
- Filiales intégrées globalement	1 022	75%	6	2%	39	100%	1 067	882	74%	13	9%	53	100%	949
Missions accessoires	156	11%	2	0%			156	142	12%					142
AUDIT	1 364	100%	154^(a)	48%	39	100%	1 557	1 184	100%	143	100%	53	100%	1 380
Juridique, fiscal, social			168 ^(b)	52%			168							
Autres								4	0%					4
AUTRES PRESTATIONS	0	0%	168	52%	0	0%	168	4	0%	0	0%	0	0%	4
TOTAL	1 364	100%	322	100%	39	100%	1 725	1 188	100%	143	100%	53	100%	1 384

^(a) Mission réalisée par DRC, membre du réseau international PricewaterhouseCoopers

^(b) Mission réalisée par Landwell & Associés, société d'avocats, membre du réseau international PricewaterhouseCoopers

3

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 INFORMATIONS HISTORIQUES SELECTIONNEES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé <i>En millions d'euros</i>	2014	2013	Variation à données publiées
Chiffre d'affaires	1 698	1 588	+7,0 %
Marge brute	844	825	+2,4 %
Résultat opérationnel courant contributif ⁽¹⁾	227	262	-13,6 %
Résultat opérationnel	204	257	-20,9 %
Résultat de l'ensemble consolidé	136	165	-17,7 %

BILAN CONSOLIDÉ

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2014	Net 31/12/2013
Actifs non courants	1 528	950
Actifs courants	991	1 196
Actifs destinés à être cédés	61	51
Total actif	2 580	2 197
Passif	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	1 389	1 267
Passifs non courants	556	414
Passifs courants	611	503
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	24	13
Total passif	2 580	2 197

⁽¹⁾ Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel hors éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

TABLEAU DES FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET D'ENDETTEMENT

Tableau des flux nets de trésorerie et d'endettement <i>En millions d'euros</i>	2014	2013
EBITDA^(a) (avant produits et charges non récurrents)	332	353
Flux liés à l'activité	298	241
Flux liés aux activités d'investissement	-144	-128
Autres flux	4	-2
Cash-flow libre^(b)	158	111^(c)
Flux liés aux acquisitions de sociétés	-369	-3
Dividendes	-40	-39
Variation de l'endettement net (trésorerie nette)	-251	69
Endettement net (trésorerie nette) à l'ouverture	-25	48
Variation de l'endettement net (trésorerie nette) et impacts de change	274	-73
Endettement net (trésorerie nette) à la clôture	249	-25

^(a) somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation

^(b) cash flow avant acquisition de titres de participation et dividendes

^(c) hors frais d'acquisition de la société BioFire

3.2 INFORMATIONS INTERMEDIAIRES

Néant.

4

FACTEURS DE RISQUES

4.1	PRESENTATION	17
4.1.1	Risques liés à l'activité et aux opérations de bioMérieux	17
4.1.1.1	Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits	17
4.1.1.2	Risque d'émergence de technologies concurrentes	19
4.1.1.3	Risques liés à la concurrence	19
4.1.1.4	Risques liés aux activités internationales	20
4.1.1.5	Risques liés aux prix et aux remboursements	21
4.1.1.6	Risques liés aux modifications de l'environnement économique	22
4.1.1.7	Risques liés à la stratégie de business development	23
4.1.1.8	Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires	24
4.1.1.9	Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres	24
4.1.1.10	Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs	24
4.1.1.11	Risques liés à la politique d'implantation industrielle	25
4.1.1.12	Risques liés à l'environnement réglementaire	26
4.1.1.13	Risque de défaillance du système d'information	28
4.1.2	Risques juridiques	29
4.1.2.1	Risques liés à la responsabilité du fait des produits	29
4.1.2.2	Risques liés à la Propriété Intellectuelle	29
4.1.2.3	Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles	30
4.1.2.4	Risque relatif aux procédures contentieuses	30
4.1.2.5	Risque de fraude	31
4.1.2.6	Gestion des risques juridiques	31
4.1.3	Risques industriels et environnementaux	31
4.1.4	Risques de marché	32
4.1.4.1	Risques relatifs à l'endettement financier	32
4.1.4.2	Risques de change	32
4.1.4.3	Risques de crédit	32
4.1.4.4	Risques de liquidité	32
4.1.4.5	Risques de contrepartie	32
4.1.4.6	Risque de taux	32
4.1.4.7	Risques liés aux matières premières	32
4.1.4.8	Risques liés aux engagements de retraite	32
4.1.4.9	Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action	33
4.1.4.10	Risques liés aux participations cotées	33
4.2	ASSURANCES	33
4.2.1	Politique d'assurances	33
4.2.2	Principaux contrats	33

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et n'a pas identifié d'autres risques significatifs spécifiques hormis ceux présentés ci-après. Depuis avril 2014 et le déploiement de sa nouvelle organisation opérationnelle (cf. § 5.1.5), bioMérieux a élargi les fonctions du département audit interne à la gestion des risques et a placé ce nouveau département « Audit Interne et Risques » sous la responsabilité de la Direction Générale.

Cependant, la Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour la Société des risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance, qu'elle tient pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1 PRESENTATION

Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne ses objectifs stratégiques, et ses cibles de croissance et de rentabilité.

4.1.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX OPERATIONS DE BIOMERIEUX

4.1.1.1 Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

La Société investit des montants très importants dans la recherche et le développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) pour rester compétitive. Au démarrage d'un projet de R&D, il n'est pas certain que le produit en développement soit commercialement lancé. Il est également possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront et qu'ainsi, elle ne puisse pas lancer de nouveaux produits ou construire un portefeuille solide de produits lui permettant de répondre aux besoins des clients. En outre, des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact sur la croissance et la rentabilité de la Société. En particulier :

- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de l'entreprise, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels. En particulier, le développement de nouveaux systèmes de diagnostic, qui nécessite le développement conjoint d'une plateforme, de réactifs et de logiciels, étant particulièrement complexe, la Société pourrait ne pas aboutir à la solution attendue et être amenée à abandonner certains développements, ou à les retarder ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté, tant pour les motifs explicités ci-dessus qu'en raison de possibles désaccords entre les partenaires (cf. § 4.1.1.8), et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production, en force de vente et supports commerciaux, en placement et en entretien des instruments et en formation des clients ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer certains nouveaux instruments ou réactifs à une échelle industrielle, ou de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;

- la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, notamment en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle pourraient retarder le lancement commercial des menus de réactifs, et porter atteinte au succès commercial des systèmes proposés ;
- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché ;
- ils pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et la rentabilité des programmes ;
- les produits et systèmes développés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'en affecter le succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;
- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché. En particulier, certains tests IVD basés sur des biomarqueurs innovants pourraient rendre obsolètes certains réactifs de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ;
- l'offre « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique, pourrait s'avérer non pertinente pour certains clients ou sur certains marchés. De plus, le développement et la commercialisation de chaînes complètement intégrées d'instruments pourraient s'avérer plus complexes et plus coûteux qu'anticipés ;
- la Société a lancé et continue d'élargir son offre de services « bioMérieux Performance Solutions™ » en proposant notamment des prestations pour aider ses clients à former leur personnel, préparer leur accréditation et optimiser l'efficacité de leur laboratoire. Cette nouvelle activité nécessite le recrutement de nouvelles compétences. La Société ne peut être certaine du succès commercial et financier de cette offre ;
- la médecine personnalisée est un facteur de croissance à long terme du diagnostic *in vitro*. La Société s'y prépare depuis plusieurs années via des accords de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques et sa participation dans bioTheranostics. Néanmoins, la médecine personnalisée pourrait connaître un développement moins rapide que prévu dans le domaine des maladies infectieuses, le cœur de métier de la Société, ou nécessiter des moyens de R&D et commerciaux plus importants que ceux initialement envisagés. En outre, la validité médicale des biomarqueurs et des tests pourrait s'avérer plus difficile à démontrer, les changements nécessaires dans la pratique médicale pourraient ne pas être adoptés par les professionnels de la santé selon le rythme voulu, et les organismes réglementaires et de remboursement pourraient insuffisamment valoriser l'innovation associée.

Il existe donc un risque significatif que la Société abandonne un projet de R&D pour lequel des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sélection et à l'avancement de ses projets de R&D. Elle s'est notamment dotée d'un Comité Stratégique tel que décrit dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 1). En outre, elle est organisée en deux unités (clinique et industrielle) afin de renforcer les liens entre R&D et marketing. Enfin, la Société dispose d'un département Innovation et a créé un poste de « Chief Medical Officer » afin de développer le portefeuille technologique et biologique et de mieux en asseoir la valeur ajoutée médicale.

4.1.1.2 Risque d'émergence de technologies concurrentes

La Société pourrait être confrontée à l'émergence de nouvelles techniques de diagnostic susceptibles de remettre en cause tout ou partie de certains de ses produits.

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités. Parmi les technologies commercialisées par la Société, certaines qui sont actuellement complémentaires pourraient devenir concurrentes. Par ailleurs, certaines technologies actuellement utilisées par la Société peuvent être menacées par des technologies plus performantes. En particulier, l'utilisation de la spectrométrie de masse pourrait s'accélérer et s'étendre à de nouveaux territoires et domaines ; de nouvelles innovations pourraient émerger, comme l'application de techniques spectroscopiques (fluorescence, Raman, etc.) ou d'autres techniques de spectrométrie de masse (LC-ESI-MS/MS, etc.), ou l'application du séquençage génique pour l'identification des agents pathogènes infectieux, la détermination de leur virulence ou de leur résistance, ou pour le dosage de molécules spécifiques. En outre, certains progrès techniques pourraient permettre de réaliser l'identification des microorganismes et leur test de résistance aux antibiotiques sans culture préalable de l'échantillon : permettant des résultats très rapides, ces nouvelles solutions de diagnostic pourraient concurrencer l'offre actuelle de la Société.

Certaines de ces innovations technologiques impliquent la commercialisation d'instruments plus coûteux que ceux mis en œuvre par les techniques traditionnelles. Ces nouvelles technologies peuvent se caractériser par une consommation de réactifs moindre, voire nulle. En particulier, les techniques de spectrométrie de masse pourraient continuer de se développer, ce qui pourrait impliquer une moins grande récurrence du chiffre d'affaires, les ventes de réactifs n'étant que partiellement remplacées par des ventes de consommables et de services associés.

En outre, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, médicales et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

Gestion du risque : La Société dispose d'un département dédié à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. Elle a ainsi développé une solution de spectrométrie de masse intégrée à sa plateforme VITEK® (cf. § 6.1.3.2.1). Elle complète plus avant son activité par ses acquisitions (par exemple : acquisition de la banque de données microbienne pour l'identification des bactéries, de la société berlinoise AnagnosTec) et en renforçant son offre de services notamment avec bioMérieux Performance Solutions™. Elle a mis en place un Département « Innovation » pour détecter et évaluer les nouvelles technologies les plus pertinentes aux plans technique, stratégique, médical et commercial, avec l'appui du « Chief Medical Officer ». En outre, elle a signé en novembre 2014 un accord avec Illumina dans le domaine du séquençage et cette collaboration est une première étape qui pourrait lui permettre de déterminer les opportunités et domaines d'application que cette technologie pourrait apporter au diagnostic des maladies infectieuses (cf. § 5.1.5).

4.1.1.3 Risques liés à la concurrence

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le dixième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en termes de chiffre d'affaires. Ce marché est en évolution et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme les laboratoires décentralisés (POCT).

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Abbott et Danaher, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent largement celles de la Société, leur permettant d'investir plus largement dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et/ou d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelle supérieures. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques pour la Société (cf. § 6.2.2). Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (Chine et Inde en particulier) pourraient se développer et proposer des produits beaucoup moins chers que ceux du Groupe.

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par ses concurrents ;
- lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;
- pourront résister suffisamment rapidement à l'émergence de nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante (cf. § précédent).

Une part de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être conservés ou renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

En outre, l'activité de la Société dépend de certains produits dont la dynamique de croissance pourrait être affectée par le développement d'offres concurrentes. En particulier, le test VIDAS® B.R.A.H.M.S. PCT™ (cf. § 6.1.3.2.2) est le premier paramètre de bioMérieux : en croissance très rapide, son chiffre d'affaires a atteint 103 millions d'euros en 2014. La Société se prépare à une éventuelle intensification de la concurrence à compter de 2016, et travaille, à ce titre, à étendre les indications diagnostiques de ce marqueur et à enrichir son menu de tests VIDAS® à forte valeur médicale pour les applications d'urgence.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un Comité Stratégique tel que décrit dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 1). En outre, elle dispose d'un département dédié à la veille concurrentielle. En parallèle, son Unité Clinique, avec l'appui du « Chief Medical Officer » développe des essais cliniques afin d'étendre l'utilisation éventuelle de ses tests à d'autres champs d'application. Enfin, elle dispose d'un département « Business Development » en contact avec les sociétés du secteur susceptibles d'identifier de nouveaux biomarqueurs innovants afin de pouvoir enrichir son pipeline de tests, notamment grâce à des accords de licence.

4.1.1.4 Risques liés aux activités internationales

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, particulièrement commerciale ou fiscale (notamment en matière de prix de transfert et de refacturation de services) ;
- les risques liés au non-paiement des créances, publiques comme privées, et aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices ou des actifs détenus à l'étranger ;
- les risques liés aux variations des taux de change (voir note 27.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1 et paragraphe sur les pays émergents inclus dans § 4.1.1.6 ci-après) ;
- les risques liés à la protection inégale des droits de propriété intellectuelle dans les différents pays ;
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné, notamment au Moyen-Orient, en Turquie et en Afrique ;
- les risques liés à la complexité des processus de décisions au niveau du Groupe ;
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel à l'étranger, y gérer des entités commerciales ou industrielles, et y sélectionner des distributeurs ;
- les risques liés à la mise en place et au fonctionnement centralisé des centres de services partagés en Europe et en Amérique latine ;

- les risques liés à la survenance de nouvelles réglementations relatives au contrôle des exportations à l'encontre de pays dans lesquels sont basés certains clients du Groupe, à toute déviation éventuelle par rapport aux réglementations relatives aux pays dans lesquels le Groupe opère, ces réglementations étant généralement spécifiques, évolutives et complexes (notamment en Europe, aux Etats-Unis et en Chine) ;
- les risques liés à la gestion du réseau de distributeurs externes ;
- les risques liés au non-respect des principes de la Société décrits dans le « Code de bonne conduite » concernant la conduite des affaires et les conditions de travail et d'embauche des salariés ;
- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la permanence des moyens de transport ;
- les risques liés aux catastrophes naturelles.

La réalisation de ces risques pourrait peser sur le développement de l'activité de la Société, sa rentabilité et son besoin en fonds de roulement d'exploitation, notamment par la comptabilisation de pertes de change importantes, l'accroissement des délais d'encaissement clients et par l'augmentation de ses stocks. Elle peut aussi entraîner la comptabilisation de charges importantes (dépréciation, redressements, amendes, pénalités, etc.), et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société bénéficie d'un mix géographique diversifié. Elle a déployé une organisation régionale lui permettant de prendre ses décisions au plus proche des centres opérationnels et d'adapter sa politique commerciale à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle opère. En outre, son département Affaires Réglementaires lui permet de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur (cf. § 6.3). En parallèle, son département « Export Compliance » veille au respect des obligations et réglementations liées aux contrôles des exportations. Enfin, elle dispose d'un programme Compliance décliné dans chaque région dont la finalité est, notamment de veiller à la conformité aux lois applicables (corruption, contrôle des exportations, pratiques anti-concurrentielles) et au respect de l'éthique décrite dans le « Code de bonne conduite », et qui inclut un programme de formation correspondant au sein du Groupe.

4.1.1.5 Risques liés aux prix et aux remboursements

Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic *in vitro* et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des analyses pratiquées par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic, notamment dans le cadre de mesures d'austérité prises par certains gouvernements, pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas suffisamment valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société, notamment les produits à forte valeur médicale, et définir un niveau de remboursement insuffisant.

Aux Etats-Unis, la réforme en cours du système de santé, dont il est notamment escompté qu'elle rende solvable la demande d'une partie de la population qui ne dispose pas aujourd'hui d'une couverture sociale suffisante, pourrait ne pas se traduire par une augmentation de la demande dans les délais attendus alors même que la taxe sur les produits de diagnostic, mise en place dans le cadre de cette réforme, affecte les comptes du Groupe depuis 2013 et que les niveaux de remboursement des tests pratiqués par les clients du Groupe aux Etats-Unis pourraient baisser.

Gestion du risque : La Société dispose d'un service Affaires Réglementaires en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits et d'en définir la valeur médicale associée. Elle réalise également, dans certains cas, des études démontrant le gain économique créé par l'utilisation de ses produits. En outre, au début de chaque année, la Société s'efforce d'augmenter ses tarifs commerciaux.

4.1.1.6 Risques liés aux modifications de l'environnement économique

Environnement économique

L'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique global et/ou une croissance moindre qu'anticipé du marché du diagnostic *in vitro*. Par exemple, certains pays émergents voient leur environnement économique se tendre, leur devise locale se déprécier par rapport à l'euro et leur économie subir une forte inflation des prix locaux.

En outre, la demande de ces pays peut également être soumise à des tensions géopolitiques importantes, comme par exemple au Moyen-Orient à compter du 2^{ème} semestre 2014 ou dans certains pays d'Europe de l'Est.

Enfin, des mesures protectionnistes ou des barrières réglementaires pourraient y être décidées, notamment pour favoriser l'émergence d'une concurrence locale.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'y adapter sa politique commerciale. Cela se traduirait par un développement moins rapide que prévu dans ces pays, ou par la constatation d'effets négatifs de change sur son chiffre d'affaires reporté en euros, qui affecteraient également son résultat opérationnel courant, le Groupe ayant souvent dans ces pays une part limitée de ses dépenses dans la devise de facturation de ses produits et services.

Concentration de la base de clientèle

Un mouvement de concentration notamment en France (application de la « loi Bachelot »), et aux Etats-Unis est observé parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre aux besoins de ces plateaux techniques.

Pression accrue sur les prix

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de davantage peser sur les prix des produits. En particulier, aux Etats-Unis, les centrales d'achat des hôpitaux mènent une politique soutenue visant à réduire leurs prix d'achat. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le niveau des remboursements des produits et services médicaux fournis par les clients du Groupe (cf. § 4.1.1.5).

Cette pression accrue sur les prix pourrait ne pas permettre à la Société d'atteindre les objectifs de prix qu'elle s'est fixés pour ses solutions innovantes à forte valeur médicale.

La diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société est diversifiée par produits, par technologies et par types de clients. De plus, elle bénéficie d'une présence géographique équilibrée. En outre, son effort d'innovation devrait lui permettre de lancer régulièrement de nouveaux produits en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché. Le lancement d'une nouvelle offre de services pourrait aussi être un relais de croissance efficace à moyen terme. Enfin, en Europe du Sud, la Société mène une politique rigoureuse de gestion des encours clients.

4.1.1.7 Risques liés à la stratégie de business development

La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités.

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste ou des partenariats externes, lui permettant d'enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions mondiales. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les droits, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

En outre, la mise en œuvre de certaines acquisitions pourrait être retardée par la complexité de la finalisation des accords, notamment lors de l'obtention des autorisations réglementaires.

L'impossibilité pour la Société de mettre en œuvre cet axe stratégique pourrait retarder son développement et/ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière. Les principales licences dont l'activité de la Société est dépendante, ainsi que leur date d'échéance, sont listées au § 6.4.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un département de veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction du business development. Elle bénéficie de sa relativement petite taille qui lui confère une certaine flexibilité et rapidité dans l'exécution de ses décisions de business development.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer efficacement les sociétés acquises.

La stratégie de bioMérieux prévoit la réalisation d'acquisitions ciblées. L'objectif de ces acquisitions est notamment de renforcer les positions commerciales de la Société, son portefeuille d'innovation et/ou son offre commerciale. En cas de difficultés d'intégration de ces sociétés, elle pourrait ne pas bénéficier, dans les délais escomptés, de l'ensemble des synergies chiffrées lors de l'acquisition.

Gestion du risque : Au fil des années, la Société a développé une large expérience de l'intégration de sociétés acquises. Pour toutes ses acquisitions récentes, la Société s'est dotée de groupes de projets dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

La Société peut être amenée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés avec lesquelles elle conclut des accords en matière de développement, de recherche, et de technologie ou qui investissent dans des sociétés de biotechnologie. Ces participations peuvent représenter un risque financier.

Ces sociétés de type biotech, listées au § 3.3.1.3 de l'annexe aux comptes sociaux, présentent un profil de risque plus élevé que celui de la Société. En cas de difficultés de ces sociétés, bioMérieux pourrait être contrainte de déprécier la valeur des titres qu'elle détient.

Gestion du risque : Avant d'investir, la Société fait une étude financière et commerciale de la cible. Après avoir investi, elle assure un suivi financier et peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.

4.1.1.8 Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires

La Société, qui est dépendante de partenaires pour développer, fabriquer et commercialiser certains produits, pourrait être pénalisée par une mésentente sur la conduite des opérations.

La Société collabore avec d'autres partenaires :

- pour le développement de certains produits (comme, par exemple, le système d'immunoessais ultrasensibles avec Quanterix) ;
- pour la fabrication de certains produits (notamment les tests d'immunologie en microplaques en Chine avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering Ltd au sein d'une coentreprise détenue à 60 %) ;
- pour la commercialisation de ses produits sur certains territoires. Par exemple, au Japon, les produits de la Société sont distribués par l'intermédiaire d'une coentreprise détenue à 66 % avec Sysmex ; en Chine, la Société commercialise ses produits par l'intermédiaire de distributeurs ; aux Etats-Unis, la Société fait appel à un tiers pour stocker et distribuer les réactifs qu'elle produit ou qu'elle achète à d'autres sociétés du Groupe pour leur commercialisation sur ce territoire.

Ces partenariats pourraient, en cas de mésentente entre les parties, s'avérer plus difficiles qu'escompté, avec le risque de retarder les lancements correspondants, de stopper des projets, d'affecter la fabrication ou la commercialisation des produits du Groupe et, corrélativement, d'impacter son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel. En outre, toute défaillance de ces tiers ou tout arrêt de leur activité aurait des conséquences sur l'activité de la Société et son résultat opérationnel.

Gestion du risque : La Société s'efforce de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Les projets sont gérés par des comités de pilotage conjoints intégrant les équipes des deux partenaires. Aux Etats-Unis, la Société organise un suivi périodique de l'activité et de la santé financière du tiers responsable de la distribution.

4.1.1.9 Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques. La perte de ces cadres, notamment au profit de concurrents, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourrait nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

Gestion du risque : La Société attache une importance particulière au recrutement et au développement de ses collaborateurs. Elle a notamment mis en place des programmes de mobilité interne et de formation (cf. § 5.2.1.7). Elle s'efforce d'offrir des packages de rémunérations raisonnablement compétitifs. Le Comité de Direction conduit chaque année une revue des plans de succession des principaux cadres dirigeants du Groupe, qui est partagée avec le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

4.1.1.10 Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

La Société est dépendante de certains fournisseurs, dont certains sont exclusifs. Sa rentabilité, voire sa capacité à produire, pourraient être affectées en cas de mésentente ou s'ils étaient défaillants.

A contrario, certains fournisseurs sont étroitement dépendants des relations commerciales qu'ils entretiennent avec la Société, ce qui pourrait rendre coûteuse l'arrêt desdites relations.

La Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses fournisseurs clés au bénéfice éventuel de concurrents. Cela pourrait affecter sa position concurrentielle et peser sur son chiffre d'affaires et sa croissance.

Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes. Cela pourrait obliger la Société à constituer des stocks supplémentaires de ces composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs, voire à redévelopper certains instruments ou certaines de leurs parties.

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements. La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus relativement long et limite le nombre de fournisseurs autorisés. Une divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement. En outre, des défauts de qualité de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits du Groupe, malgré toute l'attention portée par le Groupe à ces sujets.

Gestion du risque : La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à la cartographie des risques associés à ses fournisseurs-clé. Elle s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, et en les diversifiant dans la mesure du possible, de conclure des contrats de fourniture à long terme, de constituer des stocks de sécurité et d'associer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable.

4.1.1.11 Risques liés à la politique d'implantation industrielle

La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.

4.1.1.11.1. Processus « mono sites »

La Société dispose de 21 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de « une gamme de produits, un site ». Il en résulte qu'à l'exception des milieux prêts, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié, et de manière générale à proximité des équipes de recherche et développement et de marketing et support client, en charge de ces produits. Dupliquer les lignes de production de ces gammes sur d'autres sites nécessiterait des efforts technologiques, réglementaires et financiers coûteux en temps et ressources.

Tout événement industriel, économique, politique, social, réglementaire, accidentel ou naturel affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono produit » pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, et l'image de la Société. A titre d'exemple, les flacons d'hémoculture BacT/ALERT® sont fabriqués exclusivement sur le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) ; au cours des 2 dernières années, l'activité du site de Durham a été pénalisée par les difficultés rencontrées dans la mise en service d'une nouvelle ligne de fabrication, et, en parallèle, par le renforcement du système qualité du site, permettant notamment de répondre aux sept points mentionnés par la FDA américaine dans sa « warning letter » d'août 2012.

En outre, de tels événements pourraient affecter la rentabilité de la Société, soit durablement par le renforcement structurel de l'organisation de la Société, soit ponctuellement par le recours à des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose, en France, d'un centre international de logistique. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de ce centre de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière du Groupe.

4.1.1.11.2. Processus d'optimisation des sites de production et de logistique

Dans l'objectif d'optimiser la production et la logistique de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites ou centres logistiques et à en transférer l'activité sur d'autres sites. Ces transferts pourraient s'avérer plus longs et plus coûteux qu'initialement prévu, voire être la cause de rupture dans la production et la distribution. Une des difficultés réside notamment dans la nécessité d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD.

Gestion du risque : Certains sites clés sont déjà dotés d'un plan de continuité de l'exploitation, et la Société travaille à la généralisation de ces plans sur l'ensemble de ses sites. Ce risque est par ailleurs couvert par la politique d'assurance de la Société (cf. § 4.2). Enfin, les transferts d'activité sont gérés par des groupes de projet dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

4.1.1.11.3. Risques liés à l'importance des capitaux investis

L'organisation de la production telle que décrite ci-dessus, ainsi que l'importance et la croissance des volumes de réactifs et consommables produits requièrent des capitaux importants pour financer les investissements industriels.

En outre, le retour sur investissements des capitaux investis pourrait s'avérer plus lent qu'escompté.

Si le Groupe n'était pas en mesure de financer ses nouveaux besoins industriels pour maintenir et renouveler son outil de production ou augmenter ses capacités de production, il pourrait être contraint de limiter le développement de certaines gammes ou d'allouer différemment ses ressources disponibles et potentiellement d'abandonner certains projets en cours.

Gestion du risque : La Société veille à ce que sa génération de trésorerie opérationnelle lui permette d'autofinancer ses investissements industriels. Elle s'efforce de maintenir avec ses banques des lignes de crédit à moyen terme qui lui permettent d'assurer une réserve de liquidité. Elle s'est en outre dotée d'un Comité « Capex Committee » chargé d'autoriser les investissements industriels en fonction de critères financiers et opérationnels précis.

4.1.1.12 **Risques liés à l'environnement réglementaire**

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente.

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. Ces autorisations sont différentes selon les pays et sont souvent évolutives. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières.

Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et d'inspections périodiques, en particulier par la FDA américaine. L'organisation « mono-site » (cf. § 4.1.1.11.1) de la Société renforce son exposition au risque de non-conformité qu'un organisme tiers pourrait soulever au cours d'un audit. A titre d'exemple, la FDA a audité en juillet 2014 le site de St Louis (Missouri – Etats-Unis), dédié à la fabrication des cartes VITEK® et de certains instruments de microbiologie ; suite à cet audit, une lettre d'avertissement (« *warning letter* ») a été adressée à la Société en octobre 2014 concernant 9 écarts avec la Réglementation applicable au Système Qualité pour les matériels médicaux (« *Quality System Regulations for medical devices* »), selon le Titre 21 - Partie 820 du Code des Réglementations Fédérales.

De la même façon, la Société a reçu, en février 2015, une lettre d'injonction de l'ANSM relative à son site de Craponne (France) faisant suite à une inspection de ce site fin septembre 2014 ; cette lettre enjoint bioMérieux à réaliser dans un délai de 12 mois l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en conformité des zones de production dans lesquelles les écarts et remarques ont été notés.

Par ailleurs, la refonte de la Directive européenne RoHS (*Reduction of Hazardous Substances*) a pour conséquence la levée de l'exemption qui existait précédemment pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, à partir de l'année 2016. Cette évolution de la réglementation rend nécessaire le recensement des instruments de la Société qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des instruments de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs. Enfin, les produits assujettis à la Directive RoHS doivent apporter la preuve de leur conformité à cette Directive pour obtenir le marquage CE. Les mesures nécessaires pour rendre les instruments de la Société conformes à la Directive RoHS sont susceptibles d'engendrer des coûts significatifs pour la Société. En outre, la Société sera amenée à reconcevoir certains instruments pour remplacer les composants non conformes. Elle pourrait aussi devoir arrêter la commercialisation de certains instruments si elle n'obtenait pas de garanties suffisantes de la part de ses fournisseurs quant à la conformité des produits fournis.

En outre, une nouvelle réglementation concernant l'identification unique des appareils médicaux entre progressivement en vigueur, pouvant entraîner des changements majeurs dans l'étiquetage des produits et la gestion des informations produits dans une base de données unique. La Société a mis en place un groupe de projet dédié afin de répondre à ces nouvelles exigences réglementaires en temps utile.

En conséquence, des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

La modification d'un processus réglementaire (comme la nouvelle réglementation Européenne pour les tests de diagnostic clinique attendue fin 2015 avec une période de transition de 3 à 5 ans, en remplacement du marquage CE), ou la mise en place d'un nouveau processus obligatoire par un tel organisme pourrait entraîner des délais et des coûts supplémentaires conditionnant la vente des produits de la Société. De même, l'évolution des normes dans le domaine agroalimentaire pourrait obliger la Société à redévelopper certains de ses produits.

Gestion du risque : la Société a constitué une équipe projet spécifique pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par la Directive RoHS. Cette équipe évalue les enjeux, définit le plan d'actions en vue de la mise en conformité et s'assure de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de Retrait des Matériaux et métaux lourds (Directive DEEE) et constitue à ce titre une provision pour couvrir les coûts de retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union Européenne et de dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Cette provision s'établit à 675 000 euros environ au 31 décembre 2014.

Les variations des performances d'un produit ou la sortie de produits concurrents plus sensibles ou plus spécifiques pourraient conduire les autorités réglementaires à demander l'arrêt de la commercialisation dudit produit.

Les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de production et de commercialisation.

Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à la modification de produits ou de leur mode de production, à un retrait de produits, à la suspension des dossiers d'enregistrement de produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités induisaient des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société, et, enfin, à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

Gestion du risque : La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions (cf. § 6.3.5) et au suivi réglementaire fait par le département Système de Management de la Qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. Rapport sur le Contrôle Interne en Annexe 1 et § 6.3.1). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. Ceux-ci sont décrits au § 6.3.1.

4.1.1.13 Risque de défaillance du système d'information

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire au fonctionnement de la Société.

Toute défaillance ou dysfonctionnement des applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du « Global ERP », et du système de messagerie électronique, pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

Gestion du risque : Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites de « disaster recovery » dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis. Par ailleurs, la Société a mis en place un processus pour gérer et autoriser toute modification de ses systèmes informatiques. Enfin, elle s'attache à contrôler strictement les droits d'accès à son système d'information.

La Société pourrait devoir réaliser des évolutions significatives de son système informatique.

Les outils et les besoins informatiques évoluent extrêmement rapidement, pouvant entraîner des modifications majeures dans les systèmes informatiques de la Société. Ces évolutions pourraient rendre les outils de la Société plus complexes technologiquement et fonctionnellement et leur mise en œuvre pourrait générer des coûts supplémentaires importants. En outre, la Société pourrait également ne pas être en mesure de développer et déployer ces changements en temps utile.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la fonctionnalité et à la sécurité des solutions informatiques qu'elle déploie.

La Société pourrait être l'objet d'attaques de cybercriminels.

Avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour la Société, notamment en matière de protection des données, concernant ses savoir-faire de R&D et de production, ses clients, ses collaborateurs et les patients inclus dans les essais cliniques. Une attaque cybercriminelle pourrait impacter le développement de nouveaux produits, l'outil de production ou altérer les droits et avantages concurrentiels de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sécurité informatique grâce à une équipe dédiée du département Informatique. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir un programme de sécurité sur la base d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance et de processus adaptés, des contrôles, la formation et la sensibilisation des utilisateurs finaux ainsi que le recours à des technologies appropriées pour faire face aux risques de cybercriminalité.

Le développement des media sociaux et des technologies mobiles est porteur de risques nouveaux

L'utilisation des media sociaux et des technologies mobiles, notamment pour communiquer sur les produits ou certains évènements du Groupe, nécessite une attention particulière. Des commentaires négatifs pourraient nuire à l'image de la Société. En outre, les salariés et partenaires de bioMérieux pourraient, via leurs comptes personnels, utiliser les media sociaux et les technologies mobiles de manière inappropriée, engageant la responsabilité de la Société.

De tels usages des medias sociaux et technologies mobiles pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière, le résultat opérationnel et la réputation de la Société.

Gestion du risque : La Société a défini une liste de personnes habilitées à gérer ses comptes sur les média sociaux et à utiliser les technologies mobiles. Seules ces personnes peuvent la représenter sur les média sociaux et les technologies mobiles. En outre, la Société met en place un suivi des commentaires.

4.1.2 RISQUES JURIDIQUES

4.1.2.1 Risques liés à la responsabilité du fait des produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le respect des référentiels qualité décrits à l'Annexe 1 (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne), et si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de leur origine.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir sa responsabilité. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité et sa situation financière.

4.1.2.2 Risques liés à la Propriété Intellectuelle

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa rentabilité.

La Société détient actuellement environ 530 familles de brevets et 240 familles de marques. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;

- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en co-développement, le Groupe ne peut être certain que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que dix-huit mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société, ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

4.1.2.3 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des patients dont la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux Etats-Unis et en Europe. Par ailleurs, les systèmes commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données patients. La Société doit s'assurer de respecter la confidentialité de ces données. La Société pourrait ne pas être en conformité avec ces réglementations et ne pas arriver à garder confidentielles les données patients.

Gestion du risque : la Société a mis en place, au sein du département Ethique et Conformité, un « Global Data Privacy Officer » qui veille au respect de la réglementation.

4.1.2.4 Risque relatif aux procédures contentieuses

La Société est partie à un certain nombre de litiges.

Les litiges auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les notes 14.4 et 14.5 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.1.2.5 Risque de fraude

Le développement des nouvelles technologies et voies de communication favorise la réalisation de fraudes par des tiers et pourrait entraîner un risque de perte financière pour la Société.

4.1.2.6 Gestion des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe 1). Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques. Elle a notamment souscrit une assurance Responsabilité Civile pour les biens, les personnes et les pertes d'exploitation (cf. § 4.2).

Gestion du risque :

- Pour limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. § 11.6.1). De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés. Enfin, bioMérieux s'assure, dans la mesure du possible avant de lancer une nouvelle marque, de ne pas enfreindre les droits de tiers.
- Afin de limiter le risque de fraude, la Société développe son contrôle interne et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe 1).
- En outre, la Société a créé un poste de « Data Privacy Manager » rattaché au Global Compliance Officer, afin de permettre l'utilisation des données patients dans le respect de la réglementation en vigueur et d'en garantir la confidentialité.

4.1.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les responsabilités liées à l'environnement, l'évolution de la réglementation en matière de Santé, Sécurité et Environnement (notamment en Europe avec les réglementations REACH, CLP/GHS) et les frais de la mise en conformité en résultant, pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à utiliser des agents biologiques. Bien que ceux-ci soient employés conformément aux recommandations internationales et que des plans de réponse aux situations d'urgence existent, une dissémination accidentelle de certains de ces agents pourrait entraîner un risque d'exposition pour les personnes et pour l'environnement.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La réglementation REACH tend vers une disparition des substances chimiques dites « hautement préoccupantes » du marché. Cela pourrait obliger la Société à redévelopper certains produits, voire à en arrêter certains si des solutions alternatives n'étaient pas trouvées.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société.

La réglementation pourrait également assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité, et des coûts et indemnisations, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Le montant de la provision liée à ce risque est indiqué au § 4.1.1.12 *supra*.

Gestion du risque : Un département Santé, Sécurité et Environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche pro-active et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne à l'Annexe 1 et § 5.2.1.5). Il s'assure que les réglementations en vigueur sont connues et mises en œuvre.

4.1.4 RISQUES DE MARCHÉ

4.1.4.1 Risques relatifs à l'endettement financier

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.2 Risques de change

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.3 Risques de crédit

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.4 Risques de liquidité

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.5 Risques de contrepartie

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.6 Risque de taux

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.7 Risques liés aux matières premières

Pour les besoins de sa production et de sa logistique, la Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées, comme le plastique ou des composants électroniques. Une augmentation importante de leur coût pourrait pénaliser les résultats de la Société.

4.1.4.8 Risques liés aux engagements de retraite

Cf. note 14.3. des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.9 Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1.

4.1.4.10 Risques liés aux participations cotées

Le portefeuille d'actifs cotés détenus par la Société (Labtech, Dynavax Technologies) est présenté dans la note 7.2 des annexes aux comptes consolidés figurant au § 20.1.1. La Société considère qu'elle n'est pas exposée à ce risque compte tenu de la faible valeur dudit portefeuille.

4.2 ASSURANCES

4.2.1 POLITIQUE D'ASSURANCES

La stratégie de couverture d'assurance de la Société vise à s'assurer que toutes ses filiales bénéficient d'un niveau de couverture comparable, indépendamment de leur taille et de leur localisation géographique. A fin décembre 2014, BioFire est intégrée dans les programmes d'assurance de la Société.

Les programmes de couverture mis en place intègrent les spécificités des réglementations locales tout en conservant la volonté de centralisation et de couverture globale du Groupe. Les contrats d'assurances souscrits dans le cadre de ces programmes sont placés auprès de compagnies d'assurance sélectionnées en fonction de leur solvabilité et de leur capacité à fournir des prestations dans le domaine de la prévention des risques.

Les montants de couverture des risques sont évalués en fonction des hypothèses de sinistre et tiennent compte du profil de risque de la Société. Pour répondre à l'exposition aux risques générés par son activité et sa structure, les garanties souscrites par la Société sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Générale et Spécifique.
- Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation.
- Transport.
- Automobile.
- Construction.
- Individuelle Accidents.

Les garanties souscrites au titre de l'assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation comprennent la couverture d'événements accidentels (incendie, bris de machine, dommages informatiques notamment) susceptibles d'affecter les sites de la Société, ainsi que des pertes d'exploitation consécutives pour une période de 24 mois.

La garantie relative à la responsabilité civile tient compte pour sa part des caractéristiques de l'activité de la Société (qualité de professionnels de la majorité des clients, production par lots limitant la probabilité de risques sériels). Certaines de ces activités nécessitent, soit du fait des règles de l'assurance, soit du fait de la législation, la souscription de couvertures spécifiques par contrats séparés.

4.2.2 PRINCIPAUX CONTRATS

Responsabilité civile

La Société et l'ensemble de ses filiales bénéficient d'une couverture globale de 100 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment :

- la responsabilité civile exploitation ;

- la responsabilité civile après livraison et/ou produits et/ou expérimentation ;
- la responsabilité civile professionnelle ;
- les atteintes à l'environnement du fait des produits.

Cette couverture globale est complétée séparément par les polices spécifiques suivantes :

- Responsabilité civile « atteinte à l'environnement » du fait des sociétés du Groupe.
- Responsabilité civile incombant au Groupe en vertu de la réglementation sur les recherches biomédicales (Loi Huriet).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans certains pays, des couvertures spécifiques locales de type « responsabilité civile employeur » ont été souscrites par certaines filiales du Groupe.

La Société a également mis en place un programme d'assurances couvrant la responsabilité de ses mandataires sociaux, dirigeants et préposés.

Dommmages aux Biens et Pertes d'Exploitation

La Société et ses filiales disposent d'une couverture globale d'un montant de 300 millions d'euros par sinistre et par année garantissant, notamment, les incendies, bris de machines, vols, événements naturels et les pertes d'exploitation consécutives.

Cette couverture dite « police Master » couvre l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne sans nécessité de souscrire une police localement. Elle lui permet aussi de couvrir les filiales situées dans les grands pays hors de l'Union Européenne, notamment aux Etats-Unis par l'intermédiaire de contrats locaux disposant d'une articulation de garantie similaire, ou d'intervenir en complément ou à défaut des garanties de contrats souscrits localement pour des raisons de conformité avec la réglementation.

Transport

Les risques « ordinaires » liés au transport des marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne sont couverts par les garanties d'un contrat d'assurance global pour un montant de 2,3 millions d'euros par moyen de transport, par lieu de séjour en cours de transport. De manière générique, les assureurs et réassureurs excluent, en matière de transport de marchandises, la garantie des risques chimiques, biochimiques, électromagnétiques et cybernétiques.

Franchises et taux de prime

Le Groupe veille par ailleurs à préserver la confidentialité des informations relatives aux montants des primes et aux articulations des conditions de garantie pour éviter que celles-ci puissent être utilisées au préjudice de ses intérêts. Cette précaution vaut particulièrement pour les risques de responsabilité.

De manière générale, les franchises applicables aux principaux contrats d'assurances sont :

- pour les garanties de responsabilité civile, des franchises différenciées entre 15 000 euros et 250 000 euros par sinistre ;
- pour les garanties dommages et pertes d'exploitation, des franchises différenciées de 10 000 euros à 75 000 euros.

En 2014, aucun sinistre n'a excédé les franchises fixées par les polices dommages et pertes d'exploitation et responsabilité civile.

5

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	36
5.1.1	Dénomination sociale	36
5.1.2	Enregistrement de la Société	36
5.1.3	Date de constitution	36
5.1.4	Siège social et forme juridique	36
5.1.5	Historique et évolution de l'activité du Groupe	36
5.2	RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	41
5.2.1	Informations sociales	41
5.2.1.1	L'emploi	41
5.2.1.2	La politique de rémunération	44
5.2.1.3	L'organisation du travail	45
5.2.1.4	Relations sociales	46
5.2.1.5	Santé, Sécurité et Environnement	47
5.2.1.6	Santé et Sécurité	49
5.2.1.7	Développement des collaborateurs	51
5.2.1.8	Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	53
5.2.1.9	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	53
5.2.2	Informations environnementales	53
5.2.2.1	Politique générale en matière environnementale	53
5.2.2.2	Gestion des déchets et prévention de la pollution	54
5.2.2.3	Utilisation durable des ressources	56
5.2.2.4	Autres mesures	59
5.2.2.5	Changement climatique	60
5.2.2.6	Principales actions 2014 en faveur de la protection de l'environnement	62
5.2.3	Informations sociétales	62
5.2.3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique	62
5.2.3.2	Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	63
5.2.3.3	Sous-traitance et fournisseurs	66
5.2.3.4	Ethique des Affaires	67
5.2.3.5	Référentiel	69
5.3	INVESTISSEMENTS	71
5.3.1	Principaux investissements réalisés	71
5.3.2	Principaux investissements en cours	71
5.3.3	Principaux investissements à venir	72

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 DENOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est bioMérieux. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « Société », « bioMérieux » ou le « Groupe ».

5.1.2 ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399.

Le code APE de la Société est 2059 Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 13 décembre 1967, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société pour la porter à 99 ans, soit jusqu'au 15 avril 2103.

5.1.4 SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Etoile (Rhône).

La Société est constituée depuis son origine en France.

Téléphone du siège social : +33 (0)4 78 87 20 00


Site internet Corporate : www.biomerieux.com

Site internet dédié aux investisseurs : www.biomerieux-finance.com

Réseaux sociaux :

 Facebook <https://www.facebook.com/biomerieux>

 Twitter <https://twitter.com/biomerieux>

 YouTube <https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV>
<https://www.youtube.com/user/biomerieuxdiagnostic>
<https://www.youtube.com/user/biomerieuxindustry>

 LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/biomerieux>

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.

5.1.5 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Les compétences de la Société ont été développées à partir de l'expérience de la famille Mérieux dans la biologie depuis 1897, date de la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux qui sera repris en 1937 par le docteur Charles Mérieux et présidé par Alain Mérieux de 1968 à 1994.

Dès sa création à Marcy l'Etoile (près de Lyon) en 1963, B-D Mérieux, qui deviendra en 1974 bioMérieux, dispose d'une large gamme de produits pour les laboratoires d'analyses couvrant la biochimie, la coagulation, la virologie et la microbiologie. Initialement, la Société a centré son activité sur les marchés francophones dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses principalement.

bioMérieux organise ensuite, rapidement, son expansion internationale en créant son propre réseau de filiales, notamment en Belgique (1975), en Allemagne (1976), en Espagne (1980), en Italie (1985), au Japon (1988), au Royaume-Uni (1991). En outre, la Société a très tôt décidé de s'implanter dans les pays émergents : au Brésil (1973), en Chine (1992), en Russie (1996), en Inde (1998). Parallèlement, la Société mène une politique de croissance externe par des acquisitions ciblées qui lui permettent d'étendre progressivement sa gamme de technologies et de produits, afin de répondre aux évolutions des besoins de ses clients et à l'émergence de nouvelles pathologies.

Ainsi, en 1987, la Société acquiert le groupe API, société de référence mondiale en microbiologie pour l'identification bactérienne et les antibiogrammes manuels⁽²⁾.

Pour répondre à l'automatisation du marché du diagnostic *in vitro*, la Société acquiert en 1988 auprès de McDonnell Douglas, le contrôle de la société américaine Vitek Systems, spécialisée en microbiologie automatisée. Cette acquisition lui permet de compléter ses gammes de produits, de s'implanter aux Etats-Unis et de renforcer sa position mondiale.

En 1991, la Société décide d'étendre son offre dans les applications industrielles et concentre ses efforts, dans un premier temps, sur les industries alimentaires.

La même année, elle lance le système VIDAS[®] dans le domaine des immunoessais.

En 1996, la Société entre dans le domaine de la biologie moléculaire en s'associant à Gen-Probe, dont elle obtient notamment la distribution exclusive sur certains territoires de la gamme de réactifs manuels, et à Affymetrix (puces à ADN).

La Société acquiert, en 2001, la division diagnostique d'Organon Teknika, filiale d'Akzo Nobel. Cette acquisition est une étape majeure du développement du Groupe qui lui offre :

- de nouveaux produits très complémentaires de sa stratégie, notamment en microbiologie avec la gamme d'hémoculture BacT/ALERT[®] ;
- de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la biologie moléculaire avec en particulier la technologie de détection BOOM[®] que la Société utilise dans son système NucliSENS[®] easyMAG[®] ;
- une présence renforcée sur le marché américain et, en particulier, une implantation à Durham au cœur du North Carolina Research Triangle où le siège nord-américain du Groupe a été transféré ;
- une position plus importante sur le marché mondial avec l'atteinte d'une taille critique, la division diagnostique d'Organon Teknika ayant, en 2001, un chiffre d'affaires représentant environ 40 % de celui de l'ancien périmètre du Groupe ;
- des synergies et des économies d'échelle dont le Groupe a su profiter rapidement.

En 2003 et 2004, le Groupe a simplifié sa structure en fusionnant ses sociétés holding et se concentrant exclusivement sur le diagnostic *in vitro*.

Le 6 juillet 2004, les actions de la Société ont été admises à la négociation sur NYSE Euronext Paris.

Depuis 2004, le Groupe poursuit une stratégie de développement et d'acquisition de marqueurs biologiques en vue de la mise sur le marché de tests à forte valeur médicale, avec notamment les lancements de VIDAS[®] B.R.A.H.M.S PCT et NT-proBNP en 2007, et VIDAS[®] EBV en 2009.

En 2006, le Groupe a également procédé à un recentrage stratégique de ses activités, en cédant sa gamme Hémostase et en prenant la décision de mettre un terme, en 2007, à la production et à la commercialisation sur le territoire nord-américain de sa gamme d'immunoessais en microplaques.

⁽²⁾ Le 21 mars 1987, bioMérieux fusionne avec API SA, société constituée en 1967. L'opération est réalisée par fusion absorption de bioMérieux, qui avait été créée en 1963, dans API SA. A la suite de cette opération, API SA prend la dénomination de bioMérieux.

La Société a réalisé depuis 2006 différentes acquisitions en vue de renforcer ses gammes de produits et son positionnement géographique :

- en 2006, elle a acquis la société de biologie moléculaire Bacterial Barcodes Inc. qui a développé le système breveté DiversiLab[®], pour le géotypage bactérien automatisé ;
- en 2007, le Groupe a acquis la société espagnole Biomedics, spécialisée dans la production de milieux de culture, ainsi que la société australienne BTF, dont la technologie brevetée BioBall[®] de souches calibrées est utilisée pour vérifier les performances des méthodes d'analyses microbiologiques dans le domaine des applications industrielles ;
- en 2008, le Groupe a réalisé trois acquisitions de sociétés de réactifs :
 - AB BIODISK (Suède), spécialisée en microbiologie, dont le produit phare, Etest[®], permet de mesurer la concentration minimale inhibitrice d'un traitement antibiotique et constitue une technique de référence pour les laboratoires de microbiologie du monde entier ;
 - AviaradX (Californie, Etats-Unis), société de diagnostic moléculaire spécialisée en oncologie et en théranostic. Cette société, rebaptisée bioTheranostics, développe des tests de biologie moléculaire pour qualifier les cancers métastatiques et aider les oncologues à choisir la meilleure stratégie thérapeutique et en propose la mise en œuvre dans le cadre d'une activité de services (CLIA Lab - Clinical Laboratory Improvement Amendments). Depuis début 2013, bioMérieux recherche de nouveaux partenaires externes pour accélérer le développement de bioTheranostics ;
 - PML Microbiologicals (Amérique du Nord), acquise pour son activité dans le domaine des milieux de culture et des produits de contrôle microbiologique destinés aux applications industrielles sur le marché nord-américain ;
- en 2010, le Groupe a réalisé deux acquisitions de sociétés en Chine :
 - Meikang Biotech (renommée bioMérieux Shanghai Biotech), un fabricant de tests rapides basé à Shanghai. Grâce à l'achat de cette société, bioMérieux a acquis des capacités de production et de R&D en Chine. Ce site est le nouveau siège de bioMérieux en Chine ;
 - Shanghai Zenka Biotechnology, une société qui dispose des autorisations nécessaires à la commercialisation des principaux milieux de culture microbiologique en Chine ;
- en 2011, le Groupe a réalisé deux acquisitions de sociétés en France :
 - AES, un acteur majeur dans le domaine du contrôle microbiologique industriel. Grâce à cette acquisition, bioMérieux devient le leader mondial des applications agroalimentaires et propose désormais une gamme de produits très complète. Cette acquisition permet également à bioMérieux de se développer dans les solutions de cytométrie et les autres plateformes prometteuses d'AES, renforçant ainsi son solide positionnement concurrentiel. La société AES Chemunex (France) a été absorbée depuis par bioMérieux SA.
 - Argene, dans le domaine du diagnostic moléculaire des maladies infectieuses pour les patients immunodéprimés, renforçant ainsi le portefeuille de produits de bioMérieux. La société Argene a été, depuis, fusionnée dans bioMérieux SA.
- en 2012, bioMérieux a acquis 60 % de la société indienne RAS Lifesciences Pvt. Ltd (RAS). Basée à Hyderabad, cette start-up privée est spécialisée en diagnostic moléculaire. L'expertise de RAS et sa gamme de réactifs destinés principalement au diagnostic des maladies infectieuses permettront à bioMérieux de commercialiser un menu de tests de biologie moléculaire principalement en Inde et, à moyen terme, dans les pays émergents.

En outre, la Société a signé en 2012 un accord stratégique avec la société américaine Quanterix qui confère à bioMérieux les droits d'exploitation exclusifs, à l'échelle mondiale, de la technologie d'immunoessais ultrasensible Simoa[™] de Quanterix dans les laboratoires cliniques ainsi que dans les applications industrielles. Selon les termes de ce contrat, Quanterix fournira un nouvel instrument et des consommables basés sur sa technologie Simoa[™] et bioMérieux développera des tests ultrasensibles et multiplexes sur cette nouvelle plateforme. A cette occasion, bioMérieux a pris une participation dans le capital de Quanterix à hauteur de 14 %.

En 2013, trois accords stratégiques ont été annoncés :

- en mars, Veolia Environnement et bioMérieux ont annoncé leur volonté de s'engager dans un partenariat de recherche pour le développement d'une technologie innovante destinée à la surveillance en continu de la qualité microbiologique de l'eau potable ;
- en octobre, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead, actuellement en cours de développement ;
- en décembre, bioMérieux a annoncé avoir sélectionné les thermocycleurs 7500 de Life Technologies (Applied Biosystems® 7500, 7500 Fast et 7500 Fast Dx) comme la gamme phare de thermocycleurs de sa solution d'automatisation complète destinée aux laboratoires de biologie moléculaire centralisés ou de référence.

Par ailleurs, en novembre, bioMérieux a annoncé la fin de sa collaboration avec Biocartis pour le développement et la commercialisation d'un système intégré de biologie moléculaire. Renonçant à ses droits relatifs à la technologie de Biocartis, notamment dans le domaine de la microbiologie moléculaire, bioMérieux reste néanmoins actionnaire de Biocartis.

En 2014, bioMérieux a franchi des étapes structurantes essentielles pour son organisation opérationnelle et sa stratégie, avec le déploiement d'une nouvelle organisation opérationnelle, l'acquisition de la société BioFire, les acquisitions de 2 sociétés technologiques dans le domaine industriel, la signature de 2 accords commerciaux en microbiologie clinique et en biologie moléculaire, la conclusion de 3 partenariats de R&D.

Nouvelle organisation opérationnelle

Le 15 avril 2014, la Société a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation dirigée par Alexandre Mérieux.

Trois régions aux responsabilités élargies ont été créées : la zone Europe - Moyen-Orient - Afrique, la zone Amérique et la zone Asie Pacifique. En parallèle, 2 unités, correspondant à la segmentation des marchés de bioMérieux, l'Unité Clinique et l'Unité Industrie, ont été mises en place.

Cette nouvelle organisation a pour objectif de permettre à la Société d'intensifier le déploiement de son plan stratégique et de poursuivre son développement international tout en répondant au mieux aux besoins de ses clients.

Acquisition de la société BioFire (basée à Salt Lake City – Utah – Etats-Unis)

Le 16 janvier 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société privée nord-américaine BioFire. Spécialisée dans le diagnostic moléculaire et syndromique des maladies infectieuses, BioFire a développé, produit et commercialise la solution FilmArray®. Marqué CE et approuvé par la FDA, FilmArray® est un système de biologie moléculaire PCR, multiplexe, simple d'utilisation, précis et rapide qui permet d'identifier, dans un seul réactif ou panel, les pathogènes à l'origine d'un syndrome, et ce, quelle que soit leur nature (bactérienne, virale, fongique ou parasitaire). À ce jour, le menu de FilmArray® comprend 3 panels : le panel respiratoire, le panel sepsis et le panel gastro-intestinal qui sont tous trois marqués CE et approuvés par la FDA.

Les 2 sociétés présentent de fortes synergies stratégiques, notamment en termes d'expansion commerciale, de production et d'innovation.

En 2014, BioFire a poursuivi son développement rapide et prometteur. Par ailleurs, la stratégie de R&D a été définie pour les années à venir, associant les équipes de biologie moléculaire de BioFire et de bioMérieux.

En outre, de façon à répondre aux attentes des clients militaires de BioFire aux Etats-Unis, une société détenue à 100 % et dédiée à cette activité a été créée. L'ensemble du personnel, des programmes et des équipements de l'activité « Défense » a été transféré physiquement sur un site sécurisé et séparé, situé à Salt Lake City. Courant 2014, le département de la Défense américain (DoD) a attribué à BioFire Defense un contrat d'un montant total de 240 millions de dollars pour le développement technologique de la Nouvelle Génération de Système de Diagnostic (NGDS). Au cours du 4^{ème} trimestre, l'action juridique de protestation, initiée par une société concurrente, a été levée et les travaux correspondants ont repris.

Eléments financiers : le montant de la transaction inclut un prix de 450 millions de dollars et la reprise des dettes de la société (environ 40 millions de dollars), soit une contrevaletur de 354 millions d'euros. Les frais d'acquisition se sont élevés à environ 10 millions d'euros. Cette acquisition est financée, en grande partie, par l'émission obligataire inaugurale de bioMérieux, d'un montant de 300 millions d'euros et d'une maturité de 7 ans.

Le développement rapide de BioFire devrait constituer à l'avenir un moteur de croissance important pour l'activité du Groupe dans le diagnostic des maladies infectieuses.

2 acquisitions de sociétés technologiques dans le domaine des applications industrielles pour enrichir la gamme de produits bioMérieux

En octobre 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société alsacienne Advencis. Spécialisée en microbiologie industrielle, cette start-up qui emploie 7 collaborateurs a développé un incubateur intégrant une technologie propriétaire innovante pour la détection rapide des contaminations microbiennes dans l'eau utilisée pour la production, notamment par les sociétés pharmaceutiques. Simple d'utilisation et modulaire, ce système devrait être commercialement disponible au cours de l'année 2015.

Fin décembre 2014, bioMérieux a acquis 100 % de la société française CEERAM, spécialisée en virologie moléculaire dans le domaine agroalimentaire. Employant 9 collaborateurs, CEERAM a notamment développé une offre complète de réactifs utilisant la technologie de biologie moléculaire RT-PCR pour le dépistage et l'identification de virus pathogènes (en particulier des norovirus et des virus des hépatites A et E) au service des industriels agroalimentaires et de l'environnement.

2 accords commerciaux, en microbiologie clinique automatisée et en biologie moléculaire

bioMérieux et Copan, leader dans l'innovation de solutions pré-analytiques, ont signé un partenariat stratégique dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, Copan octroie à bioMérieux, à compter du 1^{er} janvier 2015, des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées (dont l'automate d'ensemencement WASP[®] « Walk-Away Specimen Processor », et les solutions WASPLab[™] qui automatisent le laboratoire de microbiologie et offrent des techniques d'imagerie et d'analyse numériques). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement de sa vision « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique. Dans ce domaine, les 2 sociétés prévoient, en outre, de collaborer pour, en particulier, développer des solutions innovantes de diagnostic microbiologique clinique.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2014, bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société HAIN Lifescience, spécialisée en biologie moléculaire. Par cet accord, bioMérieux devient le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose, l'une des maladies les plus mortelles au monde. Fournissant également des résultats rapides sur les tuberculoses résistantes aux antibiotiques, ils sont un outil clé dans le contrôle de cette maladie.

3 accords de recherche et développement, au service de l'innovation et de la valeur médicale

Au cours du 4^{ème} trimestre 2014, bioMérieux et Illumina, acteur mondial en génomique, ont signé un accord de partenariat exclusif pour commercialiser une solution de Séquençage Nouvelle Génération (NGS) dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes, pour les laboratoires de services. Cette collaboration est une première étape qui permettra à bioMérieux de déterminer les opportunités et domaines d'application que le séquençage peut apporter au diagnostic des maladies infectieuses.

En décembre 2014, bioMérieux et Astute Medical, société qui se consacre à l'amélioration du diagnostic des maladies et états médicaux à haut risque par l'identification et la validation de biomarqueurs protéiques, ont signé un accord mondial semi-exclusif sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë (IRA). Ce test innovant, connu sous le nom de test NEPHROCHECK[®], détecte la présence de 2 biomarqueurs. Par cet accord mondial, Astute Medical autorise bioMérieux à développer, produire et commercialiser le test NEPHROCHECK[®] sur la gamme de systèmes d'immunoessais : VIDAS[®], mini VIDAS[®] et VIDAS[®] 3. L'IRA est un enjeu majeur de santé publique : c'est une maladie fréquente, coûteuse et potentiellement mortelle pour les patients hospitalisés.

En octobre 2014, bioMérieux a signé un accord avec Novartis afin de valider puis potentiellement commercialiser le test bioMérieux THxID™-BRAF comme test diagnostic compagnon de molécules médicamenteuses de Novartis, actuellement en phase III de développement, destinées aux patients atteints de mélanome et porteurs d'une mutation du gène BRAF.

5.2 RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Les informations au présent § 5.2 sont des informations consolidées Groupe, sauf mentions contraires.

5.2.1 INFORMATIONS SOCIALES

5.2.1.1 L'emploi

Au 31 décembre 2014, l'effectif global du Groupe s'élève à 8 935 collaborateurs (salariés et intérimaires en équivalent temps plein). L'effectif du Groupe, hors BioFire, s'élevait à 8 145 collaborateurs au 31 décembre 2013, à méthode de calcul identique.

Exprimés en effectifs inscrits, au 31 décembre 2014, l'effectif s'élève à 8 695 collaborateurs (dont 59 % travaillent hors de France).

L'ensemble des indicateurs présentés ci-après sont exprimés en effectifs inscrits.

Répartition des effectifs par sexe

	Femmes	Hommes	Total effectif
Répartition 2012	3 715	3 819	7 534
Répartition 2013	3 893	3 969	7 862
Répartition 2014	4 168	4 527	8 695

Les femmes représentent 48 % de l'effectif du Groupe.

Répartition des effectifs par sexe et par temps de travail

	Femmes		Hommes	
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein
Répartition 2012	14 %	86 %	1 %	99 %
Répartition 2013	13 %	87 %	2 %	98 %
Répartition 2014	13 %	87 %	2 %	98 %

Note : plus de 7 % de l'effectif du Groupe travaille à temps partiel.

Nombre de départs par catégorie et nature de contrat

Départs	2014	2013	2012
CDI			
Volontaire	544	433	374
Involontaire	166	131	163
<i>Sous-total</i>	<i>710</i>	<i>564</i>	<i>537</i>
Temporaires			
Volontaire	94	101	
Involontaire	313	420	
<i>Sous-total</i>	<i>407</i>	<i>521</i>	<i>418</i>
Total	1 117	1 085	955

Nombre d'entrées par catégorie de contrat

Entrées	2014	2013	2012
CDI	1 487	665	651
Temporaires	463	748	543
Total	1 950	1 413	1 194

La colonne « Entrées » de ce tableau inclut l'intégration des effectifs de BioFire, société acquise le 16 janvier 2014.

Répartition 2014 des départs et entrées par sexe

2014	Hommes		Femmes		Total
	Départs	Nombre	%	Nombre	
CDI					
Volontaire	299	54,9 %	245	45,1 %	544
Involontaire	93	56 %	73	44 %	166
<i>Sous-total</i>	<i>392</i>	<i>55,2 %</i>	<i>318</i>	<i>44,8 %</i>	<i>710</i>
Temporaires					
Volontaire	45	47,8 %	49	52,2 %	94
Involontaire	124	39,6 %	189	60,4 %	313
<i>Sous-total</i>	<i>169</i>	<i>41,5 %</i>	<i>238</i>	<i>58,5 %</i>	<i>407</i>
Total Départs	561	50,2 %	556	49,8 %	1 117
Entrées					
CDI	932	62,6 %	555	37,4 %	1 487
Temporaires	187	40,4 %	276	59,6 %	463
Total Entrées	1 119		831		1 950

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2014	2013	2012
Inférieur à 25 ans	4 %	4 %	5 %
25 à 34 ans	27 %	27 %	27 %
35 à 44 ans	32 %	31 %	32 %
45 à 54 ans	26 %	27 %	27 %
Supérieur à 54 ans	11 %	11 %	10 %

Répartition des effectifs 2014 par tranche d'âge et par sexe

Age	Effectif 2014	Femmes	Hommes
Inférieur à 25 ans	4 %	5 %	4 %
25 à 34 ans	27 %	28 %	26 %
35 à 44 ans	32 %	30 %	32 %
45 à 54 ans	26 %	26 %	26 %
Supérieur à 54 ans	11 %	11 %	12 %

Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	2014	2013	2012
France	41 %	45 %	45 %
EMOA ⁽³⁾	15 %	16 %	16 %
<i>Amérique du Nord</i>	29 %	23 %	23 %
<i>Amérique latine</i>	4 %	4 %	5 %
Amérique	33 %	27 %	28 %
Asie Pacifique	11 %	12 %	11 %

Répartition des effectifs 2014 par zone géographique et par sexe

Zones géographiques	Effectif 2014	Femmes	Hommes
France	41 %	47 %	35 %
EMOA ⁽¹⁾	15 %	14 %	15 %
<i>Amérique du Nord</i>	29 %	25 %	34 %
<i>Amérique latine</i>	4 %	4 %	5 %
Amérique	33 %	29 %	39 %
Asie Pacifique	11 %	10 %	11 %

⁽³⁾ EMOA : Europe, Moyen-Orient, Afrique hors France

Absentéisme : valorisation / heures théoriques périmètre France uniquement

ABSENTEISME : Valorisation / heures théoriques	2014		2013		2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Heures théoriques	6 076 204		5 441 530		5 127 522	
Maladie	183 742	3,02 %	168 791	3,10 %	165 219	3,22 %
Accident de travail et accident de trajet	7 116	0,12 %	9 957	0,18 %	14 049	0,27 %
Maternité / paternité	66 802	1,10 %	58 539	1,08 %	54 085	1,05 %
Total Heures	257 660	4,24 %	237 287	4,36 %	233 353	4,55 %

Indicateurs relatifs au handicap

Zones géographiques	% personnes handicapées / effectif 2014	% de femmes handicapées / effectif femmes 2014	% d'hommes handicapés / effectif hommes 2014
France	4,3 %	4,5 %	4,0 %
EMOA	1,4 %	1,8 %	1,2 %
<i>Amérique du Nord</i>	4,0 %	3,8 %	4,2 %
<i>Amérique latine</i>	0,8 %	0,6 %	1,0 %
Amérique	4,8 %	4,4 %	5,2 %
Asie Pacifique	0,2 %	0,0 %	0,4 %

5.2.1.2 La politique de rémunération

Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.

Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs, dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.

Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Au-delà de la participation légale aux résultats, la Société fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. Depuis 2006, tous les salariés français ont la possibilité de placer leur rémunération variable collective dans un Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO), abondé par la Société. Les plafonds d'abondement ont fait l'objet d'une revalorisation en 2013.

A fin décembre 2014, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement et participations) s'est élevée à 594 millions d'euros contre 525 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. note 19 du § 20.1.1 du document de référence).

En complément du dispositif proposé en 2004 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société et pour favoriser la participation à cette opération des salariés français et américains du Groupe, un plan d'actionnariat salariés Monde a été mis en œuvre en 2009, 2010 et 2011. Ce plan, dénommé « OPUS », a permis aux salariés qui le souhaitaient, d'acquérir des actions de bioMérieux à des conditions préférentielles (abondement sous forme d'actions gratuites hors de France, abondement dans le cadre du PEE pour la France).

Plus d'un collaborateur sur deux est désormais actionnaire de bioMérieux. Au 31 décembre 2014, 0,52 % du capital total de bioMérieux est détenu par les salariés, directement ou *via* des fonds communs de placement.

Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.

Un accord d'intéressement a également été conclu pour les exercices 2013-2014-2015 au bénéfice des salariés de bioMérieux SA. L'intéressement distribuable est déterminé en fonction du résultat opérationnel consolidé. En 2014, un avenant à l'accord d'intéressement a été signé permettant une répartition de la prime plus égalitaire entre les salariés.

Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2014 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève à 8 786 400 euros.

5.2.1.3 L'organisation du travail

bioMérieux SA a conclu de nombreux accords sur l'organisation du travail : accord « 35 heures / aménagement du temps de travail », accord « égalité professionnelle femmes – hommes », accord « Santé au Travail », accord « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences – Compte Épargne Temps » et accord « Déplacement temps de travail ».

Au sein du Groupe, l'organisation du travail s'est structurée à compter de l'an 2000 et de la signature de l'accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » pour assurer notamment une meilleure flexibilité et une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle :

- les horaires variables sont apparus à côté des journées à horaires fixes ;
- les horaires décalés alternés matin et soir et l'horaire de nuit ont évolué avec des compensations, notamment des jours de repos tenant compte de la pénibilité de ces horaires ; en 2014, la Société a mis en place de nouveaux horaires décalés et nuit à compter du 1^{er} septembre ayant entraîné une revalorisation des rémunérations des salariés concernés ;
- les équipes de suppléances samedi-dimanche et le télétravail ont été instaurés ;
- le renforcement du développement de la Société à l'international, multipliant les longs déplacements dans les filiales et chez les clients, a entraîné la mise en place de contreparties aux déplacements hors temps de travail.

En outre, un avenant à cet accord a été signé en décembre 2013. Il devrait permettre à la Société de disposer de conditions de production et de logistique adaptées à l'environnement international compétitif.

Les accords « égalité professionnelle femmes – hommes », qui sont renégociés tous les 3 ans (cf. § 5.2.1.4), ont, en premier lieu, permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, notamment en corrigeant, puis en évitant les écarts que peuvent générer les absences au titre des congés maternité et parental. Ces accords favorisent également l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Une attention particulière est accordée aux femmes enceintes : elles bénéficient d'un mercredi sur deux de congé payé à partir de leur déclaration de grossesse, puis de tous les mercredis à partir du 6^{ème} mois de grossesse ; des facilités pour exercer leur activité en télétravail à domicile leur sont également offertes. Par ailleurs, le temps partiel s'est volontairement développé.

Sont rappelés dans ces accords le principe de non-discrimination et la prévention du harcèlement sexuel et/ou moral et les sanctions associées.

Les salariés, et en particulier les managers, sont sensibilisés à ces principes.

Dans l'accord « Santé au Travail » pour l'amélioration de la santé et le bien-être des salariés au travail, une attention particulière est portée aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, et à la prévention des risques psychosociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination. En outre, cet accord harmonise les méthodes de prévention et d'évaluation des risques dans l'ensemble des sites français de bioMérieux SA, instaure le télétravail alterné pour certains personnels autonomes, et crée un Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, qui rassemble autour d'un directeur d'établissement et d'un représentant des Ressources Humaines, les secrétaires des différents Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il a pour mission d'aligner tous les établissements sur les bonnes pratiques en matière d'Hygiène Santé Environnement (HSE), telles que l'évaluation des risques professionnels, le document unique, la pénibilité, et d'aborder tout sujet HSE concernant l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, cet accord est lié à l'accord « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences – Compte Epargne Temps » (GPEC – CET), en ce qui concerne les compensations à la pénibilité « horaire » des seniors : 3 ans avant le départ en retraite après 20 années d'horaires décalés ou de nuit, les seniors ont la possibilité de travailler à 80 %, tout en étant rémunérés à 90 %, et en gardant des cotisations à la retraite à 100 % ; cette reconnaissance des métiers à pénibilité sur la durée est complétée par un abondement sur le CET à hauteur de 40 %.

Il est à noter que l'équivalent du CHSCT existe aussi dans les sociétés du Groupe en Espagne et en Italie.

5.2.1.4 Relations sociales

La Société considère avoir de bonnes relations sociales avec ses salariés et il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel.

En 2014, treize accords d'entreprise ou avenants ont été signés en France pour bioMérieux SA, dont :

- Un accord d'harmonisation des statuts sociaux des salariés de la société AES-Chemunex, fusionnée avec bioMérieux SA au 31 décembre 2013. L'application du statut social de bioMérieux SA représente un progrès important pour les salariés d'AES-Chemunex avec notamment le paiement des salaires sur treize mois, une meilleure couverture de prévoyance - santé, l'accès au PERCO, divers abondements, la revalorisation des niveaux de rémunération de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers-employés » et une retraite surcomplémentaire pour les cadres.
- Un nouvel accord relatif à « l'emploi des travailleurs handicapés » pour les années 2014 à 2017. Il fait suite aux accords précédents dont la première date de mise en œuvre remonte à 2003.

Il permet à bioMérieux SA d'atteindre un taux handicap de 4,3 % en 2014 et de surmonter ainsi les difficultés rencontrées dans le recrutement de travailleurs reconnus handicapés. En sus de la contribution obligatoire, cet accord prévoit une contribution volontaire pour prévenir le handicap, notamment dans le cadre de la politique de lutte contre les troubles musculo-squelettiques que mène la Société. Des aménagements de postes sont ainsi financés. La Société poursuivra ses efforts pour confier des travaux à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et pour accueillir des jeunes dans le cadre de stages ou de contrat d'alternance.

- L'accord relatif à l'égalité professionnelle a été renouvelé pour les années 2014, 2015 et 2016. Une commission composée des signataires de l'accord a été créée, confirmant la vigilance de la Société notamment en matière de rémunération, de promotion, de formation professionnelle, et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

En accord avec l'évolution de la réglementation en vigueur, d'autres dispositifs ont été négociés et mis en œuvre, dont :

- la Base de Données Economiques et Sociales, à disposition de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel selon leurs prérogatives ;
- un avenant à l'accord prévoyance.

Par ailleurs, il a été négocié d'autres accords concernant l'amélioration de la gestion de certains dispositifs : Plan d'Epargne Entreprise, Plan d'Epargne Retraite Collectif, changement de gestionnaire des couvertures prévoyance et frais de santé.

La Négociation Annuelle Obligatoire pour l'année 2015 n'a pas fait l'objet d'un accord. Néanmoins, la Société s'est engagée à notamment poursuivre ses efforts en matière d'égalité professionnelle en allouant un budget spécifique.

Par ailleurs, la Société prend des dispositions de long terme, pour aider les salariés à comprendre la baisse de rendement des régimes de retraite obligatoires (par ailleurs cotisés au maximum par l'entreprise) et pour leur donner des moyens d'y remédier, en particulier grâce à :

- une augmentation de l'abondement de la Société au PERCO (avenant à l'accord PERCO) ;
- l'amélioration des cotisations de retraite surcomplémentaire payées conjointement par les cadres des premiers niveaux hiérarchiques et la Société (avenant à l'accord relatif au régime de retraite surcomplémentaire).

En 2014, bioMérieux SA a réuni quatorze fois son Comité Central d'Entreprise, pour des réunions d'information et/ou de consultation. En fonction des sujets traités, le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou les membres du Comité de Direction participent à ces réunions.

Ces réunions ont notamment permis de présenter et d'échanger sur :

- la situation de l'entreprise, son environnement, ses résultats financiers ;
- la stratégie mondiale, la politique recherche et développement, le schéma directeur industriel ;
- les évolutions de l'organisation et notamment la nouvelle organisation opérationnelle (cf. § 5.1.5) ;
- le bilan social, l'évolution des métiers (application de l'accord GPEC), la politique formation, les rémunérations, et les accords d'entreprise.

Depuis 2008, ces sujets sont également traités lors des deux réunions annuelles du Comité d'Entreprise Européen qui rassemble des représentants du personnel allemands, français, italiens et espagnols.

Enfin, le Règlement Intérieur de bioMérieux SA a fait l'objet d'une nouvelle rédaction avec le concours des CHSCT, CHSCT Central, CE et CCE. Il a été distribué à l'ensemble des salariés. Le code de bonne conduite et la charte informatique y ont été annexés. Ce Règlement porte une attention particulière aux questions de harcèlement sexuel et moral et de discriminations.

5.2.1.5 Santé, Sécurité et Environnement

La Société inscrit sa politique Santé, Sécurité et Environnement dans une démarche de développement durable : la Société est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) de l'Organisation des Nations Unies depuis 2003.

Un département Santé, Sécurité et Environnement Corporate opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ce département Santé, Sécurité et Environnement Corporate est piloté par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement (HSE), qui reporte au Vice-Président Manufacturing & Supply Chain, membre du Comité de Direction de la Société. La politique de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement est incluse dans un manuel global signé par le Président Directeur Général de la Société ; celui-ci définit l'organisation et la mise en œuvre des activités liées à l'HSE à travers l'ensemble des entités de la Société dans le monde.

La Société a choisi d'organiser sa démarche en matière de Santé, Sécurité et Environnement suivant le principe de l'amélioration continue ; elle s'appuie sur les normes ISO 14001 et OHSAS 18001 pour déployer ses programmes. Plusieurs sites sont certifiés ISO 14001 et / ou OHSAS 18001 par un organisme tiers habilité.

Fin 2014, les filiales et sites suivants étaient certifiés :

Filiales et sites	ISO 14001
bioMérieux Suisse	✓
bioMérieux Royaume-Uni Ltd	✓
bioMérieux España SA	✓
Site de Marcy l'Etoile, France	✓
Site de Craponne, France	✓
Site de La Balme, France	✓
Site de Saint-Vulbas, France	✓
Site de Tres Cantos, Espagne	✓

En outre, les cinq sites référencés ci-dessus sont certifiés OHSAS 18001, conformément à la politique du Groupe.

Le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites et filiales. Tous les sites de production de la Société sont dotés de services HSE directement rattachés au Directeur de l'établissement. Les ressources HSE sont évaluées par le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate et les autres fonctions concernées, afin de s'assurer qu'elles sont adaptées à la gestion des risques propres à chaque implantation. Un réseau de référents HSE est en place à travers l'ensemble des filiales commerciales. Sous l'autorité du Directeur de la filiale, le référent HSE a pour mission de coordonner le programme HSE au sein de la filiale.

Chaque site de production à travers le monde est abonné à un flux de veille réglementaire HSE dispensé via un outil logiciel spécifique. Ce dispositif permet d'identifier les exigences réglementaires applicables au site en matière d'environnement, santé et sécurité ; des bilans périodiques de conformité réglementaire sont réalisés afin de s'assurer que les activités sont menées de manière conforme à la réglementation.

En outre, des programmes de protection et de prévention, pouvant aller au-delà des exigences réglementaires, sont déployés. Par exemple :

- Programme HSE Corporate sur les exigences minimales opérationnelles applicables aux sites.
- Programme harmonisé d'évaluation des risques professionnels pour les salariés.
- Programme harmonisé d'analyse environnementale des activités.
- Programme de gestion des équipements de protection individuels.
- Programme de gestion et de reporting des situations dangereuses.

La Société dispense une formation d'accueil en matière HSE destinée aux nouveaux arrivants.

Le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate gère des espaces informatiques (intranet, serveur partagé entre les membres de la communauté HSE, ...) dédiés aux thématiques HSE ayant pour but de faciliter le partage des programmes, bonnes pratiques et informations HSE au sein de l'entreprise.

Des indicateurs de performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont définis et déployés à travers l'ensemble de la Société. Des indicateurs de pilotage plus détaillés sont suivis au niveau de chaque site et filiale afin d'évaluer le déploiement des programmes HSE localement.

En 2014, la Société a investi environ 3 millions d'euros pour des projets dont le but principal était l'amélioration de la santé et la sécurité au travail, et la protection de l'environnement.

5.2.1.6 Santé et Sécurité

Evaluation et prévention des risques professionnels

La Société a déployé à travers l'ensemble de ses sites une méthodologie harmonisée d'évaluation des risques professionnels destinée à :

- identifier les risques et les quantifier,
- déterminer les moyens de prévention nécessaires, et
- définir les bonnes pratiques à appliquer auprès des salariés concernés.

Elle met également en place des actions correctives et préventives afin d'éliminer ou, *a minima*, de réduire ces risques.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- Risque biologique : la Société met en place un programme de prévention des risques biologiques basé sur des règles communes et réalise des audits.
- Risque chimique : la Société met en place, dans les sites de production et les laboratoires, un programme de prévention des risques chimiques, limite l'utilisation de produits cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, évalue la dangerosité des produits finis, évalue l'exposition des salariés aux produits dangereux et met en place les équipements appropriés de protection collective et individuelle.
- Risque ergonomique : afin de prévenir le risque de troubles musculo-squelettiques, la Société met en place sur la plupart de ses sites une évaluation ergonomique des postes de travail et améliore de façon continue les postes à risques. Ces initiatives d'aménagement physique et temporel (rotation) des postes les plus à risques se doublent de la formation du personnel aux bons gestes et postures à adopter à ces stations de travail.

La Société porte une attention particulière aux risques psychosociaux pour ses collaborateurs et bénéficie déjà de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. En France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 5.2.1.3).

Programmes d'amélioration de la Santé et la Sécurité au travail

La Société attache une attention particulière à la sécurité au travail. Elle se base sur différentes mesures, couvrant notamment la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques. Ces indicateurs sont reportés au Comité de Direction, les tendances sont mesurées et des actions correctives sont mises en place, le cas échéant.

Les managers sont responsabilisés (objectifs, sensibilisation) sur le déploiement des programmes de prévention dont ils ont la charge.

Afin de développer une culture de prévention, chaque salarié doit déclarer les événements dont il est acteur ou témoin et qui auraient pu être à l'origine d'un accident. Il doit proposer des actions correctives. Un programme spécifique centré sur la détection des « situations dangereuses » est en place à cet effet.

Une démarche auprès des filiales commerciales a été initiée afin de les sensibiliser sur les risques inhérents au travail sur site et chez les clients. En fonction de l'importance de la filiale, ce programme comprend des formations de sensibilisation à certains risques (automobile, biologique, chimique, ergonomique...), sur les façons de s'en protéger et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En particulier, la Société a élaboré une charte pour les titulaires de voiture de fonction établissant les règles de bonne conduite, de prévention des risques routiers et d'entretien du véhicule.

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société améliore la santé de ses employés en promouvant la santé sur le lieu de travail.

Tous les employés du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux).

Sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Déployées sous la forme de journées, ces initiatives visent à proposer aux salariés qui le souhaitent des bilans de santé, des dépistages précoces du cancer, ainsi que des conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données individuelles.

Les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport.

D'autre part, sur la plupart des sites, la Société propose annuellement à ses salariés une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière.

En France, le personnel médical employé par la Société (médecins, infirmières) est consulté et participe aux actions de prévention des risques professionnels pour la santé.

En 2014, de nombreux programmes de prévention des risques et d'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail ont été menés à travers le monde, quelques exemples sont décrits dans le tableau suivant :

Domaine de prévention	Lieu	Type de projet
Agents chimiques dangereux	Tous les sites de production	Déploiement d'un logiciel pour gérer les fiches de données de sécurité relatives à chaque agent chimique dangereux (mise à jour périodique, accès par tous les employés)
Circulation, travail en hauteur, travail isolé	Sydney (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), St Louis (Etats-Unis), Craponne (France)	Changement de revêtement de circulation, mise en place de protection de travailleur isolé, modification, création et sécurisation d'escaliers, installation de protection contre les chutes
Ergonomie	Verniolle Grenoble, Craponne, Marcy l'Etoile (France), St Louis, Durham (Etats-Unis), Tres Cantos (Espagne), Sydney (Australie)	Mise en place d'équipements d'aide à la manutention, modifications de postes de travail et mise à disposition d'équipements afin d'améliorer les postures ou le nombre de gestes
Atmosphère de travail (température, exposition aux agents chimiques et biologiques)	Verniolle, Ivry, Marcy l'Etoile (France)	Mise en place de climatisation, installation de ventilation
Machine, Equipement	Shanghai (Chine), Combours (France), Sydney (Australie)	Sécurisation des machines et équipements, installation de protections contre les courants de fuite
Incendie, Evacuation	Durham, St Louis (Etats-Unis), Sydney (Australie), Combours (France), Tres Cantos (Espagne)	Installation d'éclairage d'urgence, amélioration de la protection automatique incendie, amélioration du système d'alarme, mise en place de portes automatiques d'urgence
Bruit	Rio de Janeiro (Brésil), Verniolle (France)	Insonorisation d'équipements (groupe électrogène, ventilation)

Indicateurs de performance sur la Santé et la Sécurité au travail

Un reporting des accidents du travail est réalisé, analysé en Comité de Direction mensuellement, et diffusé dans l'entreprise.

Indicateurs de sécurité ^(a)	2014	2013	2012
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	49	49	42
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	59	49	28
Nombre de jours perdus ^(b)	1 141	1 166	982
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(c)	3,5	4,6	4,0
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux ^(d)	7,7	9,1	6,9
Taux de gravité ^(e)	0,08	0,11	0,10
Nombre de maladies professionnelles ^(f)	3	2	9
Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	14	14	Donnée non disponible
Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux ^(g)	1,0	1,3	Donnée non disponible

^(a) employés, intérimaires, stagiaires inclus - voir référentiel (cf. § 5.2.3.5) pour le périmètre organisationnel couvert

^(b) le nombre de jours perdus correspond aux accidents du travail qui se sont déroulés pendant l'année

^(c) nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

^(d) nombre total d'accidents du travail enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

^(e) nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées

^(f) une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession

^(g) nombre total d'accidents de trajet enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

Remarque : les données 2014 incluent pour la première fois les indicateurs de BioFire.

5.2.1.7 Développement des collaborateurs

5.2.1.7.1. Gestion des carrières et de la performance

Le développement des collaborateurs est un enjeu stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il permet d'accompagner les collaborateurs dans leur carrière. Il s'appuie sur la construction d'une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs et les managers.

Un processus spécifique de gestion de la performance (PMP - Processus de Management de la Performance) s'applique à tous les collaborateurs de la Société.

Il s'agit :

- d'un outil d'évaluation de la performance des collaborateurs sur l'année écoulée. L'atteinte des résultats attendus, ainsi que la façon dont ces objectifs ont été atteints, sont évaluées avec objectivité ;
- d'un outil de développement. Les souhaits et besoins individuels des collaborateurs sont identifiés, et les actions nécessaires à l'accroissement de la performance collective et individuelle sont mises en place.

5.2.1.7.2. Formation et mobilité interne

Mérieux Université a pour objectif de former les collaborateurs du Groupe en leur permettant notamment de s'adapter à un environnement en évolution et de développer les compétences appropriées.

Mérieux Université a mis en place dès 2013 un « Business Advisory Committee ». Il est constitué des membres du Comité de Direction (ou d'un représentant), et de la Direction des Ressources Humaines. Il a pour objectif de recenser les compétences indispensables à la Société et à son développement, et de déployer les mesures adéquates.

A ce titre, Mérieux Université propose un portefeuille étendu de formations :

- Des programmes sont dédiés aux managers pour les aider à remplir leur rôle. Un programme bioMérieux Manager Essentials a été mis en place pour tous les managers du Groupe. En 2014, ce programme a représenté 20 368 heures de formation, soit en moyenne 17 heures de formation par manager.

Des campagnes de formation d'e-learning ont été proposées aux managers, portant sur les thèmes du Management de la Performance, l'accompagnement du changement dans le cadre de la nouvelle organisation, et l'orientation clients. Le taux de connexion des managers dans le cadre de ces campagnes est de 45 % en moyenne.

Il existe également un processus 360°, une offre de team building et de coaching animée par des coaches internes.

- Des parcours spécifiques sont élaborés pour chaque fonction de la Société : Marketing Excellence, Manufacturing Essentials, R&D Essentials, Quality Essentials, Regulatory Affairs Essentials, LeanSixSigma et Sales Capabilities en particulier. En 2014, au titre du parcours Quality Essentials, 6 126 heures de formation ont été déployées dans l'ensemble des structures du Groupe, en présentiel et distanciel. En outre, 3 359 heures ont été dispensées dans le cadre du programme de Sales Capabilities et 1 229 heures dans le cadre du programme Marketing Excellence.
- Le programme de formation Ethique et Conformité a été renforcé en 2014. Des formations à distance ont été suivies par l'ensemble des collaborateurs, représentant 7 473 heures de formation (cf. § 5.2.3.4).
- Des plans individuels de formation sont mis en place dans tous les pays. En 2014, le nombre moyen d'heures de formation par salarié a été de 27 heures en France hors DIF (Droit Individuel à la Formation), 9 heures aux Etats-Unis et 34 heures en Chine.
- La formation aux produits de la Société est indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients. En 2014, 896 collaborateurs ont bénéficié de ces formations, soit un total de 40 728 heures.
- La Société forme également ses formateurs occasionnels, en présentiel ou en distanciel. A ce titre, en 2014, 100 formateurs occasionnels basés en Amérique latine et en Asie Pacifique ont été formés à distance, pour un total de 362 heures de formation.

Heures de formation pour les principaux programmes de Mérieux Université

Indicateurs	2014	2013	2012
Nombre d'heures de formation au titre de bioMérieux Manager Essentials	20 368	19 053	17 340
Nombre d'heures de formation au titre de Quality Essentials	6 126	7 306	Donnée non disponible
Nombre d'heures de formation au titre de Sales Capabilities	3 359	2 065	2 890
Nombre d'heures de formation au titre d'Ethique et Conformité	7 473	5 050	Donnée non disponible
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en France (hors DIF)	27	30	27
Nombre d'heures de formation en France dans le cadre du DIF	13 359	7 894	8 496
Nombre moyen d'heures de formation par salarié aux Etats-Unis	9	12	25,5
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en Chine	34	49	38
Nombre d'heures de formation au titre de la formation Produits	40 728	36 684	38 000

En 2014, le total d'heures de formation est de 156 141 heures, soit en moyenne 20 heures/salarié.

Promotions

Grâce à sa présence mondiale et à sa diversification technologique, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement professionnel et de mobilité interne.

A titre d'information, le tableau ci-dessous indique le nombre de collaborateurs ayant changé de niveau hiérarchique entre janvier et décembre 2014.

Zones géographiques	Nombre de promotions	% de l'effectif
France	239	6,7 %
EMOA	61	4,8 %
Amérique du Nord	226	8,7 %
Amérique latine	28	7,3 %
Asie Pacifique	87	9,3 %
Total	641	7,3 %

5.2.1.8 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

En matière d'égalité professionnelle et dans le respect du principe de non-discrimination, la Société dispose d'un Code de bonne conduite et d'un accord d'entreprise éponyme (cf. § 5.2.1.3).

Ainsi, la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes (48 % au 31 décembre 2014 dont 42 % des cadres).

En 2013, bioMérieux a créé un programme « Women Ready for Leadership Diversity » (WoRLD), sponsorisé par le Directeur des Ressources Humaines et Communication. Les priorités définies par le programme WoRLD portent sur :

- le développement de carrières au féminin,
- la sensibilisation des équipes et l'adaptation des processus de gestion des talents,
- l'ouverture aux bonnes pratiques mises en place au sein d'autres entreprises.

En outre, bioMérieux participe au réseau national français d'entreprises « Alliance pour la Mixité en Entreprise » (AME), pour encourager l'accès des femmes à des postes d'encadrement.

5.2.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel bioMérieux adhère, en découlent.
- La Charte éthique et développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs y fait référence (rubrique « Conditions de travail et Droits de l'Homme ». Voir : <http://www.biomerieux.com/fr/achats-responsables>)

5.2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.2.2.1 Politique générale en matière environnementale

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...).

Une démarche environnementale « bioMérieux Goes Green » (« bioMérieux passe au vert ») est en place. Elle comprend cinq domaines clés : l'énergie, l'eau, le papier, les déchets et les émissions.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

La protection de l'environnement fait partie des formations dispensées aux nouveaux arrivants sur les sites de la Société ; un module HSE est inclus dans le support de formation mis à disposition des sociétés du Groupe pour les nouveaux entrants.

Des formations plus spécifiques sont dispensées par ailleurs :

- Dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement selon ISO 14001, des formations sont dispensées sur les sites : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental.
- Dans le cadre de projets de réduction des déchets de production selon la méthode Six Sigma, des formations sont dispensées de manière *ad hoc* aux opérateurs de production et de packaging afin de prévenir les rejets de produits non justifiés (cf. § 5.2.2.3.2).

Les initiatives environnementales s'appuient sur un réseau de près de 50 « Green Champions » ou « correspondants environnement » dans chaque site, filiale et fonction support de la Société.

La Société dédie des moyens humains, matériels et financiers à la protection de l'environnement et la prévention des pollutions.

En 2014, la Société a continué ou entrepris sur ses sites de production un certain nombre de projets visant à mieux gérer les ressources naturelles et à protéger l'environnement. Un récapitulatif des projets environnementaux-clés est détaillé au § 5.2.2.6.

5.2.2.2 Gestion des déchets et prévention de la pollution

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri des déchets à la source. Ses efforts portent notamment sur la réduction des déchets à la source et le développement de filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.

La Société ne constitue aucune autre provision et garantie pour risques en matière d'environnement, que celle mentionnée au § 4.1.1.12 du document de référence.

Réduction des déchets à la source

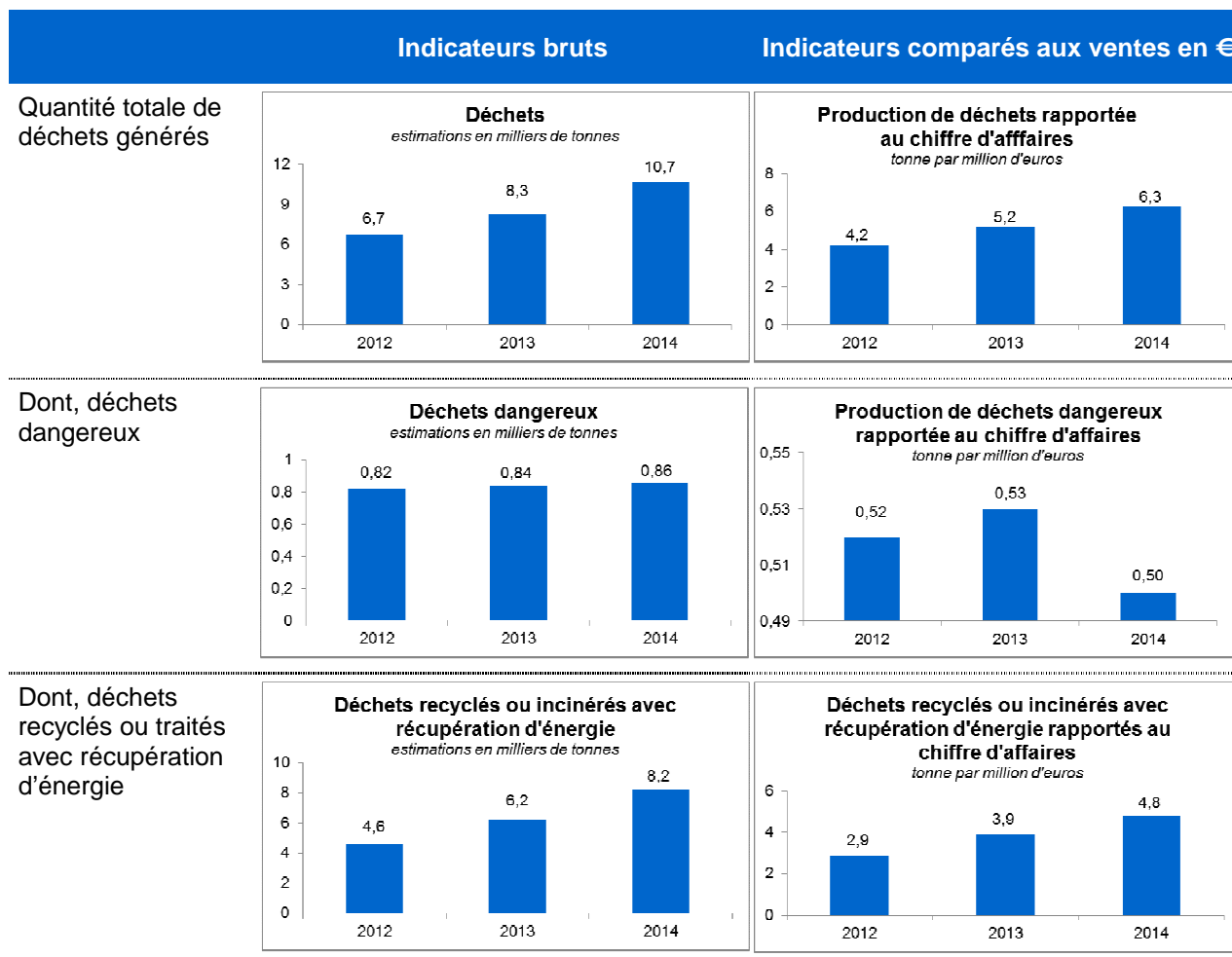
Dans le cadre de l'amélioration continue, la Société travaille à réduire ses déchets de production à la source.

La Société s'attache également à optimiser les emballages du point de vue de leur quantité de matière. Par exemple, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

Valorisation des déchets

Outre la réduction des déchets en valeur absolue, la Société s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des déchets recyclés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Etoile et Grenoble en France, et de Durham aux Etats-Unis, ainsi que les filiales au Royaume-Uni et en Allemagne sont des entités à « zéro enfouissement ».

Des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la Semaine Nationale du Développement Durable en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.



Les données 2012 et 2013 ont fait l'objet de corrections, par rapport aux précédentes publications des Documents de référence de 2012 et 2013 :

- 2012 : révision des données de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis),
- 2013 : retrait des déchets de démantèlement et traitement des sols de Craponne (France) et Basingstoke (Royaume-Uni).

Résultats 2014 : la hausse des déchets recyclés est directement liée à l'augmentation de la génération de déchets en 2014. Cette augmentation de déchets est principalement due à des produits endommagés ou expirés. Ces produits sont majoritairement recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie.

Rejets dans l'eau, au sol et dans l'air

- Rejets dans l'eau : sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. Certains sites ont investi dans des installations de pré-traitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration municipale à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet.

Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance bactérienne aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels des mesures pour collecter à la source et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D.

Programme national de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE ; France) : seul le site de Marcy l'Etoile est concerné par ce programme. La phase de surveillance dite pérenne est en cours. Les prélèvements effectués depuis la mise en place d'une collecte spécifique des rejets de mercure à la source montrent que les rejets aqueux du site de Marcy sont désormais conformes aux limites fixées par le programme RSDE.

- Rejets au sol : interventions d'urgence - mesures de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie : les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de prévenir leur déversement dans le milieu naturel.
- Rejets dans l'air (hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § 5.2.2.5) : la Société ne dispose pas d'installations générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂, NO_x liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables.

5.2.2.3 Utilisation durable des ressources

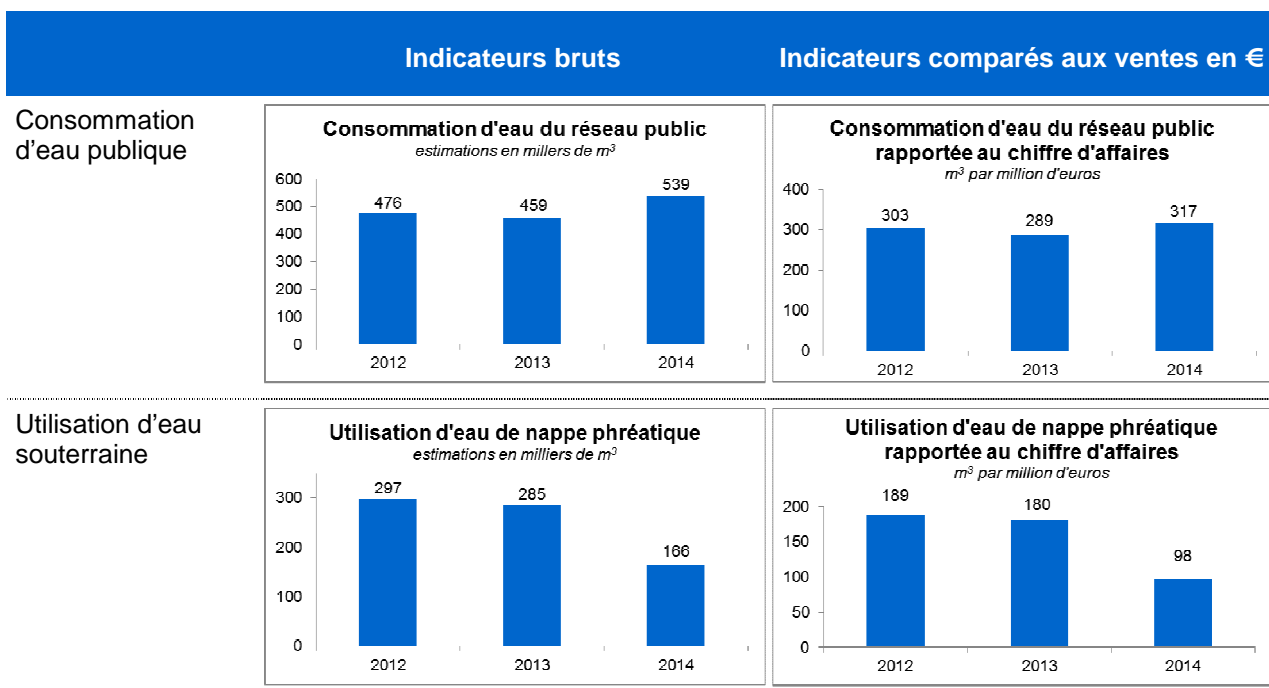
5.2.2.3.1. L'eau

La consommation des ressources en eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue.

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas dans l'Ain (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de process. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative. En outre, bioMérieux a mené une étude d'incidence de cet usage de l'eau de la nappe en 2009 qui a conclu à l'absence d'incidence majeure sur la nappe.

Les consommations d'eau sont périodiquement mesurées et des actions de réduction sont entreprises.



Résultats 2014 :

- La hausse de la consommation d'eau est liée à l'implémentation d'une ligne de production de milieu de culture à St Louis. Cette augmentation est également liée à la mise en service d'une tour de refroidissement.
- La baisse de l'utilisation d'eau souterraine est due au remplacement des échangeurs par des systèmes plus efficaces.

L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La Société ne connaît pas de contraintes locales particulières permanentes concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, comme par exemple des restrictions émanant des autorités locales concernant l'arrosage des espaces verts.

5.2.2.3.2. Matières premières

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

bioMérieux mène depuis 2011 des projets Six Sigma en production (produits finis et semi-finis). L'objectif est la réduction des déchets, la réduction de la consommation des matières premières, l'amélioration de l'utilisation de ces matières premières, tout en respectant les critères de qualité de la Société.

5.2.2.3.3. L'énergie

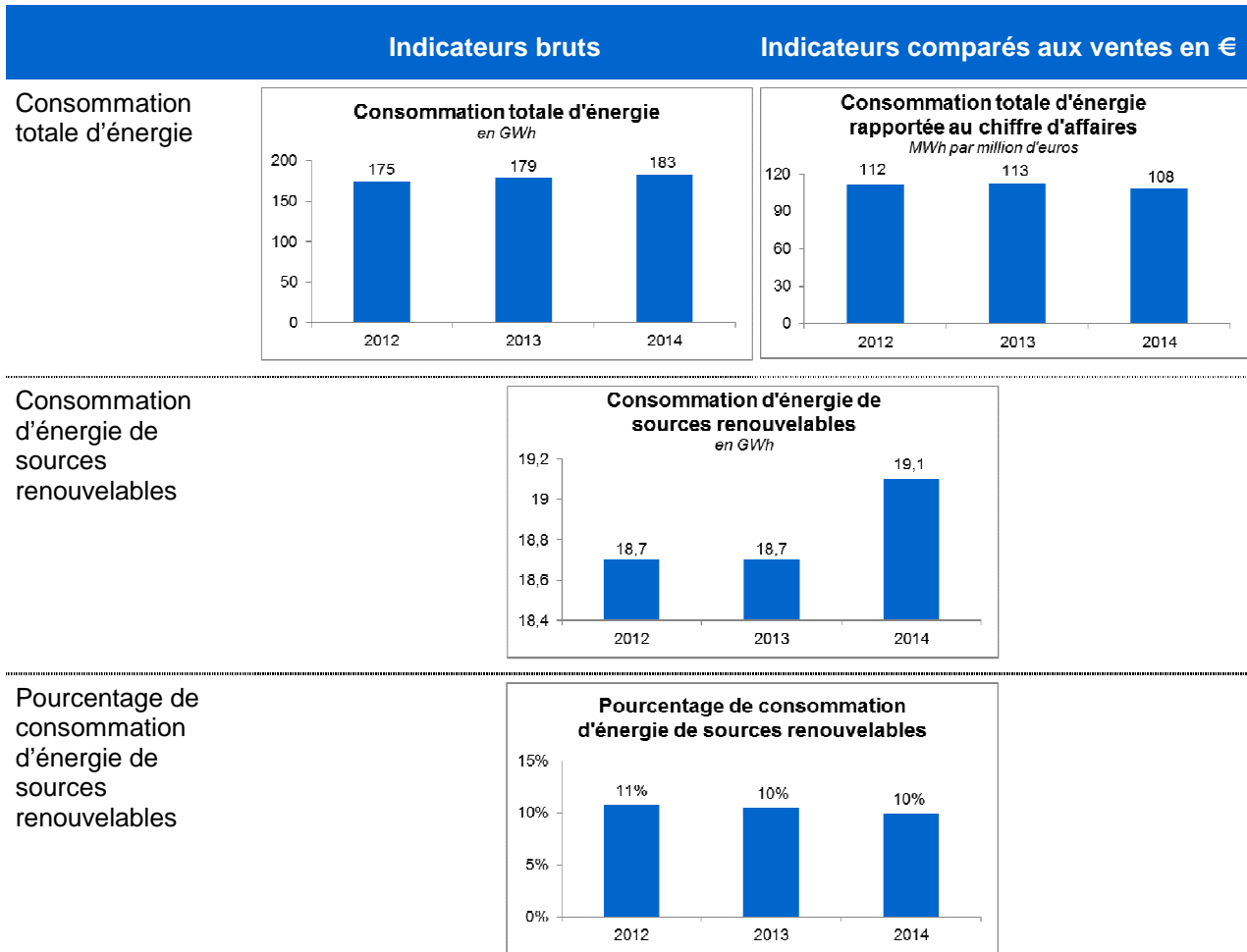
En termes d'efficacité énergétique, la Société applique une politique et un programme d'optimisation et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables en termes d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.

bioMérieux améliore les systèmes de contrôle de ses équipements consommateurs d'énergie.

La Société travaille à favoriser son approvisionnement en énergie de sources renouvelables :

- Les sites de Marcy l'Etoile et Craponne en France, comptant parmi les 3 sites les plus consommateurs d'électricité de la Société, ont renouvelé pour la période 2013-2015 leur engagement contractuel d'être approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée.
- Le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) a produit, en 2014, 92 000 kWh d'électricité grâce aux panneaux solaires installés sur la toiture, l'électricité produite étant injectée dans le réseau local.
- Les filiales autrichienne, brésilienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique.

Par ailleurs, bioMérieux est l'une des premières entreprises françaises à avoir volontairement engagé les démarches nécessaires en vue de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Elle a mis en place, depuis 2013, un partenariat avec un acteur « obligé » pour bénéficier des opportunités de valorisation de ses actions d'économie d'énergie dans le cadre de la 2^{ème} période du dispositif français des CEE.



Les données 2012 et 2013 ont fait l'objet de corrections, par rapport aux précédentes publications des documents de référence de 2012 et 2013 : ajustement des données de La Balme sur les consommations de fioul et ajustement des données de Durham sur l'énergie renouvelable (produite et non pas consommée).

Résultats 2014 : de nombreux projets ont été menés afin de réduire la consommation d'énergie en 2014 (nouvelles isolations, nouveaux systèmes de chauffage, nouveaux systèmes d'air conditionné, ...). Plusieurs sites ont installé des LED ou des capteurs de mouvements. La baisse de la consommation d'énergie s'explique également par le fait que l'hiver a été plus doux en 2014, notamment en France, ce qui a permis de réduire la consommation d'énergie pour le chauffage.

5.2.2.3.4. [Le papier](#)

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée. Le déploiement d'une nouvelle solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société. En parallèle, l'utilisation de papier recyclé est généralisée.

Plus largement, la Société s'attache à modifier ses process pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de Gestion Electronique des Documents avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010 dans le cadre du Système de Management de la Qualité. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.

Un autre exemple significatif est la réduction de l'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits. Ainsi, un projet de suppression des notices d'instructions qui accompagnent les réactifs est en cours et concerne l'ensemble des réactifs lorsque cela est autorisé par la réglementation locale de destination du réactif ; les notices électroniques deviennent téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société.

5.2.2.4 Autres mesures

La démarche d'éco-conception pour les produits et les bâtiments

La Société a publié un guide d'éco-conception pour formaliser l'intégration des aspects environnementaux du cycle de vie des produits dans le processus de développement de ces derniers. Ce guide prescrit la sobriété en termes d'utilisation de matières au sens large : elle s'applique à toutes les matières mises en œuvre pour produire nos systèmes de diagnostic.

La Société applique d'ores et déjà cette démarche aux développements de produits en cours. A titre d'exemple, le nouveau packaging lancé en 2012 pour la gamme Etest[®] permet un stockage à 2/8°C et non plus à température négative de -20°C comme précédemment, ce qui supprime le besoin de stockage en chambre froide au sein de la Société et chez les clients, et permet ainsi des économies d'énergie. A fin 2013, ce packaging était disponible pour 55 produits de la gamme Etest[®]. Le packaging primaire est mono-matière (aluminium) et recyclable.

La Société applique également cette démarche d'éco-conception aux bâtiments. Un nouveau bâtiment de recherche et développement, sur le site de la Balme (France), achevé en 2013 et inauguré en 2014, a obtenu la certification selon le référentiel NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE⁽⁴⁾ Neuf en octobre 2012 pour les phases programmation et conception (certificat N° NF380/12/1015 Rev.00 du 19/10/2012). Le profil HQE défini pour le bâtiment se focalise autant sur la performance énergétique que sur le confort (visuel, thermique) et la santé des utilisateurs. Un dernier audit HQE pour la phase de réalisation a été réalisé au second trimestre 2014. Le projet d'agrandissement du site de Marcy l'Etoile s'inscrit également dans une démarche environnementale.

Utilisation des sols

bioMérieux n'exploite pas les sols en tant que tels pour les besoins de son activité industrielle.

Par ailleurs, la Société apporte un soin particulier à l'aménagement de ses sites et veille à y préserver des espaces verts de qualité quand l'espace dont elle dispose le permet.

Protection de la biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les sites de la Société sont gérés de manière à ne pas générer de nuisances sonores en limite de propriété. Lorsque des équipements ou des activités peuvent être source de bruit, des précautions sont prises afin d'en diminuer les nuisances à un niveau acceptable. Tout nouveau projet (agrandissement, nouvelle implantation) fait l'objet d'une analyse préalable d'impact sur l'environnement. Cette pratique fait l'objet de lignes directrices détaillées dans un document appelé « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ». D'autre part, les activités existantes des sites font l'objet d'une analyse environnementale continue afin de s'assurer que les aspects environnementaux sont connus et maîtrisés.

⁽⁴⁾ HQE : Haute Qualité Environnementale

5.2.2.5 Changement climatique

La Société s'attache à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2013, elle réalise annuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe. Les postes d'émissions considérés sont les suivants :

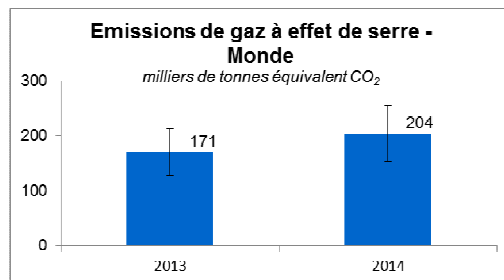
- les postes obligatoires (au sens de la réglementation française),
- les émissions, liées à l'énergie, non incluses dans le périmètre obligatoire (émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles consommés),
- le transport aval des marchandises,
- les déplacements professionnels et domicile-travail.

La Société suit l'utilisation des gaz réfrigérants utilisés dans ses équipements de production de froid ou de climatisation. Des plans d'action sont en cours sur ses sites de production afin de remplacer les équipements devenus obsolètes.

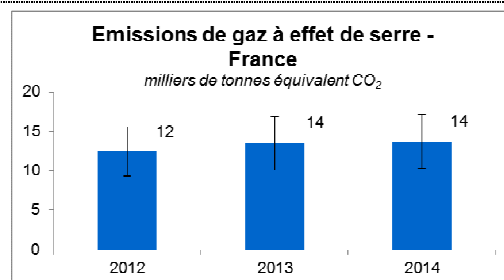
De façon plus générale, la Société met en place des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées notamment à sa consommation d'énergie. Ces mesures portent, entre autres, sur la sobriété énergétique avec, par exemple, l'utilisation de variateurs de puissance pour limiter la consommation d'équipements spécifiques. Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Société permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie (cf. § 5.2.2.3.3).

Indicateurs bruts

Emissions de gaz à effet de serre – Monde



Emissions de gaz à effet de serre - France



Déplacements professionnels

La Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle a équipé 9 sites avec une installation de « télé-présence » permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques. Le dernier site équipé est celui de Verniolle (France) en 2014.

La politique groupe de véhicules de société de bioMérieux prescrit le choix de véhicules rejetant moins de 140 grammes de CO₂ par kilomètre (ou standard local équivalent).

Maintenance et mise à jour des instruments à distance

Le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2014. Grâce à une connexion rapide et sécurisée, cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients.

Partenariat avec le Plan Climat Energie du Grand Lyon (France)

bioMérieux a signé en octobre 2013 un partenariat avec le Plan Energie Climat de la communauté urbaine du Grand Lyon où deux de ses sites industriels majeurs sont implantés (à Marcy l'Etoile et Craponne). bioMérieux s'engage ainsi à contribuer aux 26 actions définies pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du Grand Lyon, à horizon 2020. Ces objectifs établis relativement à l'année 2000 sont une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, et une augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation énergétique totale.

Déplacements domicile-travail

bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible. En 2012 et 2013, les sites de Marcy l'Etoile et de Craponne (France) ont rejoint la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Cette plateforme fait partie des actions mises en place dans le cadre du Plan Energie Climat du Grand Lyon (cf. supra). Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

Le Groupe a par ailleurs défini une politique de télétravail, entrée en vigueur au 1^{er} trimestre 2013, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail.

Adaptation au changement climatique

Les changements climatiques induisent des risques naturels. La Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité (cf. § 4.1.1.11.2) pour chacun de ses sites.

Des abris d'urgence pour la protection des collaborateurs et autres personnes existent sur les sites américains exposés aux événements climatiques dits extrêmes.

5.2.2.6 Principales actions 2014 en faveur de la protection de l'environnement

Domaine environnemental	Lieu	Type de projet
Déchets	Verniolle, Craponne (France), St Louis (Etats-Unis)	Aménagement des espaces et des équipements de collecte, réutilisation d'emballages
Consommation d'eau	Combourg, Marcy l'Etoile (France), Tres Cantos (Espagne)	Combourg : mise en place de système de refroidissement à boucle fermée (40 % économisé sur la consommation totale du site) Tres Cantos : changement de circuit d'eau pour supprimer les fuites Marcy l'Etoile : changement de machines de nettoyage (11 000 m ³ économisés), et remplacement de tours aéro-réfrigérantes par des systèmes de refroidissement de dernière génération
Consommation d'énergie	Verniolle, Combourg, Marcy l'Etoile, Craponne (France), Tres Cantos (Espagne), Durham, St Louis (Etats-Unis), Shanghai (Chine)	Installation de détecteurs de présence pour l'éclairage, remplacement d'éclairage néon par des LED, isolation thermique de bâtiments, installation de compresseurs et de systèmes de réfrigération avec récupération d'énergie, calorifugeage de vannes vapeur
Emissions atmosphériques	Marcy l'Etoile, Craponne (France), Tres Cantos (Espagne)	Remplacement de systèmes de climatisation fonctionnant au gaz HCFC et CFC par des systèmes à l'azote ou à gaz réfrigérant de dernière génération

5.2.3 INFORMATIONS SOCIETALES

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages <i>En milliers d'euros</i>	2014	2013	2012
Actions de mécénat	2 432	2 557	1 959
<i>Dont Fondation Mérieux</i>	<i>444</i>	<i>489</i>	<i>121</i>
<i>Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</i>	<i>1 325</i>	<i>1 325</i>	<i>1 325</i>
Parrainages, autres dons, trésors nationaux et déductions fiscales des œuvres d'artistes vivants	225	186	404
Total	2 657	2 743	2 363

5.2.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique

bioMérieux s'engage dans des actions d'intérêt général d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation pour répondre aux enjeux majeurs de santé publique dont principalement la lutte contre les maladies infectieuses. Grâce à son expertise en microbiologie dans les domaines clinique et vétérinaire, la Société contribue, en particulier, activement à la lutte contre la résistance bactérienne, reconnue comme un défi majeur du 21^{ème} siècle, partout dans le monde.

Dans ce contexte, la Société organise tous les deux ans le forum « World HAI Forum » réunissant des spécialistes mondialement reconnus dans le domaine de la résistance bactérienne et des infections liées aux soins. La dernière édition s'est tenue en juin 2013. Au cours de ce forum, bioMérieux s'est engagée à soutenir les actions suivantes :

- mesurer l'ampleur de la résistance bactérienne et de la consommation d'antibiotiques grâce à des études mettant en œuvre une collaboration internationale, l'objectif étant de fournir des indicateurs de l'utilisation des antibiotiques et de la résistance bactérienne à l'échelle mondiale ;
- mener une étude multicentrique montrant les bénéfices à long terme d'une utilisation raisonnée des antibiotiques dans le but de fournir aux professionnels de santé des preuves tangibles concernant les bonnes pratiques à partager.

La prochaine édition de ce Forum se tiendra du 14 au 16 juin 2015 sur le thème : « Antimicrobial Resistance : One world, one fight ! ».

Par ailleurs, la Société soutient de nombreuses initiatives de lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée. Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la « Journée européenne d'information sur les antibiotiques » organisée à l'initiative du centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), et à la semaine de sensibilisation aux antibiotiques (« Get Smart About Antibiotics Week ») organisée à l'initiative des « Centers for Disease Control and Prevention » (CDC) aux Etats-Unis. A travers ces initiatives, bioMérieux souhaite attirer l'attention des laboratoires, des cliniciens, des vétérinaires et du grand public sur une utilisation plus raisonnée des antibiotiques.

En réponse à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le test clinique FilmArray® pour la détection du virus Ebola (BioThreat-E test™) a été le premier test commercial à recevoir une autorisation d'utilisation en urgence (EUA) de la FDA américaine.

bioMérieux a initié en 2013 un partenariat avec Santé En Entreprise (SEE), association d'entreprises qui a pour but de promouvoir et mettre en œuvre des programmes de terrain pour lutter contre le SIDA, le paludisme et les maladies chroniques. SEE intervient en France, en Afrique et dans la Caraïbe et développe des actions destinées aux employés, à leurs familles et au grand public. Dans le cadre de ce partenariat, bioMérieux s'engage notamment dans des opérations de conseil-dépistage du VIH ou du paludisme.

5.2.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Autorités réglementaires

Autorités nationales de santé

La Société veille attentivement au respect des prescriptions des agences nationales de santé régissant les marchés nationaux sur lesquels elle distribue ses produits. Elle prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors d'audits dans une démarche d'amélioration continue.

Autorités environnementales et autorités de santé et de sécurité au travail

Tous les sites de la Société sont soumis à des réglementations nationales, fédérales et/ou locales en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail. Des visites planifiées ou imprévues peuvent être réalisées par ces autorités. La Société prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors de ces événements.

Relations avec les communautés locales dans lesquelles les entités du Groupe sont implantées

Le Groupe est acteur, non seulement de la santé publique mais aussi de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles. A titre d'exemple, la Société a poursuivi en 2014 son soutien à l'association Sport dans la Ville en France qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers sensibles grâce au sport. Elle est également partenaire de la Fondation pour l'Enfance qui s'est donné pour mission de soutenir le parrainage de proximité en faveur des enfants en difficulté. Cette fondation est relayée localement par des associations telles que Horizon Parrainage en région Rhône-Alpes. Enfin, dans le cadre des initiatives développées par la Société en faveur des travailleurs handicapés, deux journées « Handibio » ont été organisées en France en 2014, sur les sites de Craponne et de Grenoble, pour sensibiliser les collaborateurs au handicap autour des thèmes « Travailler avec un handicap, c'est possible » et « Handicap, créativité et talent ».

Par ailleurs, bioMérieux est partenaire de grandes écoles et universités de la Région Rhône-Alpes, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire.

- bioMérieux est membre fondateur de la Fondation Université Joseph Fourier de Grenoble, créée en septembre 2014. Cette fondation s'est donné pour mission de soutenir des projets de recherche d'excellence et de promouvoir l'égalité des chances.
- bioMérieux est aussi partenaire de la Fondation INSA de Lyon. La Société a soutenu le projet de l'équipe INSA-Lyon qui a remporté, en 2014, la médaille d'or et le « Prix de la Meilleure Construction Génétique » lors des dix ans du concours international d'ingénierie biologique de la Fondation iGEM (International Genetically Engineered Machine) qui s'est tenu à Boston (Etats-Unis).

Relations avec les organisations promouvant la santé publique

En application de la Loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mérieux, reconnue d'utilité publique, et par la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France. Le solde est dédié à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2014, la Société a ainsi participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2 432 milliers d'euros, représentant 2,7 ‰ du chiffre d'affaires de bioMérieux SA, dont 1 769 milliers d'euros au profit des deux Fondations telles que décrites ci-dessous.

La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 444 000 euros de la Société en 2014, au titre du mécénat des entreprises.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs. En exécution du contrat de mécénat conclu entre la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Société, bioMérieux a versé en 2014 une somme de 1 325 000 euros.

bioMérieux soutient également des actions de sponsoring ou de mécénat dans les pays où elle est implantée, qui répondent principalement aux critères de sélection ci-dessous :

- Projets en lien avec la Santé :
 - liés aux domaines d'activité ou d'expertise de la Société : diagnostic *in vitro*, lutte contre les maladies infectieuses, cancers, maladies cardio-vasculaires et contrôle microbiologique industriel ;
 - liés à la mission de la Société, l'amélioration de la santé publique, ainsi qu'à la contribution à l'accès aux soins, notamment dans les pays émergents ;
 - liés à l'engagement Ressources Humaines de l'entreprise, santé en entreprise et réinsertion notamment.
- Projets permettant à bioMérieux de jouer un rôle d'entreprise citoyenne auprès des communautés où ses sites et ses filiales sont implantés.

Mécénat de solidarité

Acteur de santé publique dans le monde entier, bioMérieux met le patient et plus largement les personnes au cœur de son action. Conscient de sa responsabilité sociétale, le Groupe apporte son soutien à de nombreuses initiatives.

Collaboration avec des organisations internationales

bioMérieux collabore avec de nombreuses organisations internationales (Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Médecins sans Frontières, etc.) dans le cadre de programmes de santé publique destinés au financement de la santé mondiale et au développement de tests de diagnostic *in vitro*.

En 2014, Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général de bioMérieux, a rejoint la « Gates-CEO Global Health Roundtable ». Cette collaboration entre les directeurs généraux des industries de la santé et Bill Gates a pour vocation d'adresser, grâce à l'innovation, les enjeux majeurs de santé publique auxquels les populations les plus défavorisées doivent faire face. Ce partenariat porte notamment sur des initiatives pour lutter contre les maladies tropicales négligées dans les pays à ressources limitées.

En outre, bioMérieux a lancé, en 2014, un programme de R&D pour développer des solutions de diagnostic des maladies infectieuses globales et tropicales dans les pays à ressources limitées, et en faciliter l'accès.

Soutien aux initiatives locales

Au-delà de la politique de mécénat industriel du Groupe, les équipes des filiales s'engagent également dans des actions humanitaires au niveau de leur pays, avec de nombreuses initiatives menées en partenariat avec différentes ONG locales.

Mécénat culturel

bioMérieux soutient également des initiatives culturelles au sein des communautés locales où elle est implantée.

Musée de Grenoble (France)

bioMérieux entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec la ville de Grenoble. Ainsi, c'est à Grenoble que s'est porté le choix d'implanter le Centre Christophe Mérieux, dédié à la recherche et à la fabrication de systèmes de biologie moléculaire. Le Centre est situé dans un environnement exceptionnel au cœur du Polygone scientifique, impulsé par la municipalité.

Au-delà de cette collaboration scientifique, bioMérieux a souhaité soutenir les actions culturelles de la ville, notamment dans le cadre du Club des mécènes du Musée de Grenoble. A ce titre, Monsieur Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux, est membre fondateur du Club des mécènes du Musée de Grenoble. Grâce à ce club, en 2013, le Musée de Grenoble a pu acquérir « Le verre », un collage de Picasso.

Autres mécénats culturels

bioMérieux est mécène du Musée des Beaux-Arts de Lyon. Ainsi, en 2008, bioMérieux avait apporté sa contribution à l'acquisition de l'œuvre de Nicolas Poussin « La Fuite en Egypte », qui a ainsi pu rejoindre les collections du Musée des Beaux-Arts de Lyon. En 2013, ce même musée a acquis, grâce à la générosité des entreprises membres du club du Musée Saint Pierre dont bioMérieux fait partie, deux tableaux de Jean-Honoré Fragonard classés œuvres d'intérêt patrimonial majeur : « L'Abreuvoir » et « Le Rocher ».

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents évènements culturels organisés dans la région Rhône-Alpes, notamment :

- le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire - France), un partenariat de plus de 30 ans,
- le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône - France),
- le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.

Autre initiative : l'Entreprise à l'œuvre

bioMérieux a participé au projet expérimental « L'Entreprise à l'œuvre », parrainé par le Ministère de la Culture et de la Communication. En novembre 2014, la Société a accueilli pendant une semaine sur son site de Marcy l'Etoile (France), cinq estampes de Marc Chagall et prêtées par le musée national Marc Chagall. Des visites commentées sur l'œuvre de l'artiste ont en outre été dispensées aux collaborateurs de la Société.

5.2.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Achats responsables et solidaires

bioMérieux entend établir avec ses fournisseurs des relations à long terme, basées sur une démarche d'achats responsables.

En 2014, la Société a lancé un plan de formation destiné aux acheteurs qui intègre un module « Achats Responsables » avec comme objectif de les sensibiliser sur la politique de la Société à ce sujet.

En 2014, lors d'une convention « Achats Corporate » qui a réuni l'ensemble des équipes « Achats », des réunions de travail ont été consacrées aux achats responsables.

En France, bioMérieux a été parmi les premières sociétés à signer la Charte Relations fournisseur responsables initiée par la Médiation inter-entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France). Les donneurs d'ordres signataires de cette Charte manifestent ainsi leur volonté d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'achats, et d'exercer leur responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs.

La Société est également l'un des membres fondateurs de l'association Pas@Pas. Cette association réunit des grandes entreprises ayant un engagement fort dans le domaine des achats solidaires avec des partenaires représentatifs du monde du handicap et de l'insertion.

Aux Etats-Unis, conformément à la politique d'achat de deux administrations fédérales avec laquelle la Société a d'importants contrats, le « Federal Supply Service » et la « General Services Administration », bioMérieux Inc. intègre, dans son portefeuille de fournisseurs, des entreprises de petite taille (« small business concerns »), selon un plan d'achats spécifique qu'elle définit chaque année. Ces entreprises sont notamment dirigées par des vétérans, par des femmes, ou par des représentants de minorités.

Dans ce domaine, bioMérieux Inc. a conduit des formations dédiées aux achats avec les entreprises de petite taille pour les acheteurs travaillant avec les Etats-Unis.

De plus, le service Achats de bioMérieux Inc. est membre du « St Louis Minority Business Council ». A ce titre, ses collaborateurs participent à des séminaires organisés par la Chambre de Commerce sur des thématiques liées à la diversité dans les activités Achats.

Charte Éthique et Développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs

bioMérieux souhaite associer ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les impliquer dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits fondamentaux de l'Homme. Les engagements et les exigences de bioMérieux vis à vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs ». Cette charte a été refondue en juin 2014 pour mieux souligner les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société et refléter sa nouvelle organisation. Elle est signée par le Directeur Général Délégué et la Vice-Présidente, Achats Corporate.

En 2013, la Société a inclus des exigences environnementales dans les nouveaux contrats cadres établis avec des prestataires qui assurent le transport international de ses produits et des opérations logistiques locales dans certains pays autres que la France. Ces exigences concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les services assurés pour le compte de la Société, ainsi que la formulation de recommandations pour diminuer l'impact environnemental des opérations logistiques et de transport.

5.2.3.4 Ethique des Affaires

L'engagement de bioMérieux au service de la Santé Publique s'inscrit dans une démarche de protection des intérêts des patients en préservant sa réputation et les intérêts de ses actionnaires. bioMérieux opère dans un cadre de principes, de directives, de standards et de procédures qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur.

5.2.3.4.1. Programme Ethique et Conformité

A travers le Programme Ethique et Conformité (Programme), mis officiellement en place en 2011, bioMérieux met l'accent sur le fait que les affaires doivent être pilotées dans le respect des lois et réglementations, mais aussi des valeurs et de la culture de la Société.

Le Programme doit permettre à l'ensemble des salariés de bioMérieux de contribuer au développement de l'activité dans le respect de l'éthique des affaires, de la culture du Groupe et des règles qui lui sont applicables.

Il est conçu pour prévenir les comportements contraires à l'éthique. La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare de ce Programme.

Ce Programme s'inscrit dans une démarche de prévention des risques. Il repose sur le Code de Bonne Conduite (cf. § infra) dont les principes seront progressivement développés dans le Programme, selon des priorités définies annuellement.

En 2014, les principales priorités du Programme ont été :

- le renforcement de la prévention de la corruption ;
- la sécurisation du réseau de distribution ;
- les conflits d'intérêts avec les professionnels de la santé ;
- les règles d'exportation ;
- la protection des données patients.

Code de Bonne Conduite

La Société a créé son premier Code de Bonne Conduite en 2009. Il avait été distribué à tous les employés.

Le Code de Bonne Conduite a ensuite été mis à jour en 2012. La nouvelle version, traduite en 6 langues, a été distribuée à tous les collaborateurs. Sa communication a été renforcée notamment par :

- une formation en ligne sur le contenu mis à jour du Code ;
- la mise en ligne du Code sur le site internet institutionnel de la Société et sur son Intranet ;
- des rappels de l'existence et du contenu du Code dans les formations Ethique et Conformité en présentiel et en ligne.

Ce Code s'applique à tous les salariés. Ainsi, la Société en a renouvelé la communication en 2014, et chaque salarié a attesté l'avoir lu et compris.

En outre, le Code est porté à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires.

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Le Programme de Prévention de la Corruption de bioMérieux s'appuie, d'une part sur le Code de Bonne Conduite qui constitue les fondations du Programme Ethique et Conformité, et d'autre part sur le Manuel de Prévention de la Corruption. Ce Manuel, accessible sur le site internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, vise à énoncer les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires. Tous les salariés ont reçu une formation en ligne à ce Manuel.

En outre, la Société a développé un document décrivant la « Pratique des Affaires applicables aux Tiers » et une « Fiche d'approbation des Tiers » afin de sensibiliser les partenaires au respect des règles de conduites éthiques de la Société dans les affaires.

Le Programme de Prévention de la Corruption vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Principes relatifs aux Droits de l'Homme

bioMérieux adhère depuis 2003 au Pacte Mondial, une initiative internationale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, autour de 10 principes reconnus universellement concernant les Droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

bioMérieux a renouvelé son engagement avec la mise en œuvre d'actions pour soutenir les principes du Pacte Mondial et notamment en matière de loyauté des pratiques et Droits de l'Homme.

Parmi ces principes, les entreprises adhérentes au Pacte et leurs filiales sont invitées à promouvoir, et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Ainsi, dans le respect de l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, bioMérieux mène des initiatives pour donner accès à un diagnostic de qualité aux plus démunis. Elle a notamment renouvelé son soutien à la Fondation Mérieux qui contribue à la lutte contre les maladies infectieuses.

Formation

Le programme Ethique et Conformité inclut des formations en ligne dont le calendrier, le contenu et les destinataires sont définis chaque année. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables, leur permettant d'adopter une conduite éthique et intègre dans leurs relations d'affaires et de travail.

Ainsi, en 2014, environ 5 800 collaborateurs ont été formés sur le Code de Bonne Conduite et, entre 2013 et 2014, 6 100 sur le Manuel de Prévention de la Corruption.

bioMérieux a construit un programme de sensibilisation à la protection des données patients. En 2014, environ 1 300 collaborateurs ont suivi ce programme de formation.

Enfin, en 2014, plus de 3 800 collaborateurs ont reçu une formation en ligne sur les règles d'exportation.

5.2.3.4.2. Organisation

Le département Ethique et Conformité est organisé par région pour s'adapter à l'organisation du Groupe. Outre le Responsable Global de la Conformité, il est composé d'un Responsable de la Conformité pour chacune des 3 régions, ainsi qu'un Responsable des données personnelles pour le monde et une Responsable des formations pour le monde. Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère. Pour cette raison, des équipes-relais ont été établies sur chacun des sites et ont pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application des fondements éthiques et conformité du Programme. Ces équipes s'assurent également que les directives internes Groupe, ainsi que les lois et procédures locales, sont appliquées.

Chaque site a sa propre Equipe Conformité Locale (ECL) qui comprend *a minima* le dirigeant de la filiale ou le directeur de site. Un coordinateur de formation et un contact en charge des données personnelles sont également membres des ECL.

Un comité Ethique et Conformité a également été créé, sous la présidence du Responsable Global de la Conformité, avec des représentants de différentes fonctions globales du Groupe. Le rôle principal du Comité est d'assister l'équipe Ethique et Conformité dans la définition du programme, son déploiement et son adéquation avec les risques identifiés. Il se réunit tous les trimestres.

5.2.3.4.3. Alerte Professionnelle

Afin que les collaborateurs puissent s'exprimer et remonter des situations d'alerte, des structures d'écoute et de conseil ont été mises en place.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de Bonne Conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des Ressources Humaines, le Département Juridique ou le Département Ethique et Conformité.

Une ligne éthique se déploie progressivement dans l'ensemble des pays où bioMérieux est présent. En place aux Etats-Unis depuis 2007, elle est actuellement déployée progressivement dans le reste du monde et notamment en Europe où il convient de prendre en compte la Directive européenne de protection des données à caractère personnel.

La Société ne tolère aucune menace ou représailles contre un collaborateur ayant fait en toute bonne foi une déclaration, refusé de violer la loi ou participé à une investigation.

5.2.3.5 **Référentiel**

Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du Groupe bioMérieux, à l'exception des petites sociétés françaises Advencis et CEERAM, acquises en fin d'année 2014. La société BioFire figure dans les indicateurs chiffrés à compter de 2014, année de son acquisition.

Collecte et consolidation des données

Santé et Sécurité

Les données Santé et Sécurité sont collectées mensuellement, et les données environnementales semestriellement auprès des représentants HSE des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe HSE Corporate.

En matière de Santé et Sécurité au travail, toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce reporting couvre toutes les entités dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés « Equivalent Temps Plein », à l'exception de la filiale du Japon.

Définition et mode de calcul des indicateurs

Les indicateurs de Santé, Sécurité et Environnement sont calculés, de façon unique, selon une méthode définie dans le « Programme de Reporting Corporate sur les indicateurs de Santé Sécurité et Environnement ».

A compter du 31 décembre 2014, l'effectif total du Groupe inclut les salariés équivalent temps plein ainsi que les intérimaires.

Santé et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus suite à un accident de travail ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.
- Sécurité – référentiel utilisé pour les indicateurs : définitions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie française, correspondant également à la résolution adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail concernant la présentation des statistiques des lésions professionnelles.

Environnement

Indicateurs concernant l'eau :

- Consommation totale d'eau (milliers de m³).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros).

Indicateurs concernant l'énergie :

- Consommation totale d'énergie (GWh).
- Consommation d'énergie de source renouvelable (GWh).
- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh / million d'euros).

Indicateurs concernant les déchets :

- Quantité totale de déchets produits (tonnes).
- Déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques.

- Taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions :

- Emissions de gaz à effet de serre directes et émissions indirectes associées à l'énergie, émissions liées au transport aval des marchandises, émissions générées par les déplacements professionnels et domicile-travail, exprimées en milliers de tonnes équivalent CO₂.

La méthode utilisée pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre est la méthode Bilan Carbone® version V7 (version de juillet 2013).

5.3 INVESTISSEMENTS

5.3.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES

Du fait de la concomitance de projets industriels importants, liés en particulier à l'augmentation des capacités de production notamment à Durham et Craponne, à l'extension du site de Marcy l'Etoile ainsi qu'au déploiement du « Global ERP », les investissements se sont élevés à 166 millions d'euros, dont 135 millions d'euros au titre des investissements industriels et 31 millions d'euros au titre des instruments placés chez les clients. Ils représentent ainsi 9,8 % du chiffre d'affaires. Ils s'établissaient à 127 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 97 millions d'euros au titre des investissements industriels et 30 millions d'euros au titre des instruments placés chez les clients.

5.3.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

En 2015, la Société prévoit d'augmenter son effort d'investissement qui pourrait représenter 200 millions d'euros environ. Anticipant un développement soutenu de certaines de ses gammes phares, elle investira sur les sites industriels concernés, notamment à Durham et à Marcy l'Etoile. Elle débutera également la construction d'un nouveau bâtiment à Salt Lake City (Utah, Etats-Unis).

- Dans l'ensemble des sociétés du Groupe : mise en place progressive du « Global ERP ». Ce projet, commencé en 2008, est mené par des équipes internes de la Société avec l'assistance de prestataires externes. L'ensemble des coûts correspondants s'élèvera à environ 95 millions d'euros dont 66 millions d'euros seront immobilisés.
- Région Europe Moyen-Orient Afrique :
 - Site de Marcy :
 - début de la construction de l'agrandissement du site et d'une nouvelle ligne de conditionnement des barrettes VIDAS® (62 millions d'euros dont 32 millions d'euros en 2015). Fin prévue 1^{er} semestre 2016.
 - Site de Craponne :
 - construction d'un bâtiment et mise en place de nouveaux équipements pour augmenter la capacité de production des boîtes de Pétri (12 millions d'euros). Fin prévue fin 2015.
 - rénovation et automatisation de bâtiments et d'équipements pour la fabrication de tubes et flacons (estimation 6 millions d'euros). Réception s'échelonnant à compter du 1^{er} trimestre 2016.

- Région Amérique :
 - Site de Durham (Caroline du Nord, Etats-Unis) : construction d'un nouveau bâtiment et mise en place d'une nouvelle ligne pour augmenter la capacité de production des flacons BacT/ALERT® (estimation 60 millions de dollars dont 30 millions de dollars en 2015). Fin prévue 1^{er} semestre 2017.
 - Site de Salt Lake City (Utah, Etats-Unis) : construction d'un nouveau bâtiment pour automatiser la production des réactifs FilmArray®, en augmenter la capacité de production et accueillir les équipes de R&D et administratives (estimation 95 millions de dollars, dont 31 millions de dollars en 2015). Fin prévue 2^{ème} semestre 2016.
- Région Asie Pacifique :
 - Site de Hyderabad (Inde) : construction d'une unité de production (estimation 4 millions d'euros) pour une utilisation prévue mi 2016.

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 20.1.1), hormis la construction de l'extension du site de Marcy l'Etoile qui sera financée par crédit-bail.

5.3.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

Selon les projections de la Société, les principaux investissements à venir sont :

- Région Asie Pacifique :
 - Site de Shanghai : rénovation et extension de la capacité du site, création d'un entrepôt, d'une cafétéria et de parkings (estimation 11 millions d'euros). Fin prévue courant 2017.

6

APERÇU DES ACTIVITES

6.1	PRINCIPALES ACTIVITES	74
6.1.1	Présentation résumée de l'activité de la Société	74
6.1.2	Description de l'activité de la Société	78
6.1.2.1	Domaines de compétence de la Société	78
6.1.2.2	Atouts concurrentiels	78
6.1.2.3	Stratégie	79
6.1.2.4	Business Development	81
6.1.3	Produits du Groupe	81
6.1.3.1	Composition de l'offre du Groupe	82
6.1.3.2	Principaux produits	82
6.1.3.3	Rationalisation de l'offre commerciale	96
6.2	PRINCIPAUX MARCHES	96
6.2.1	Présentation du marché	96
6.2.1.1	Taille du marché du diagnostic <i>in vitro</i> et son évolution récente	96
6.2.1.2	Tendances du marché et perspectives de croissance	97
6.2.2	Les principaux acteurs	100
6.2.3	Clients du Groupe	101
6.2.4	Réseau commercial	102
6.2.4.1	Un large réseau de filiales de distribution	102
6.2.4.2	De nombreux distributeurs indépendants	102
6.2.5	Concurrence	103
6.2.5.1	Marché clinique	103
6.2.5.2	Marché industriel	103
6.3	SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES	103
6.3.1	Systèmes management qualité, vigilance et audits	103
6.3.2	Aspects réglementaires	104
6.3.3	Diagnostic clinique <i>in vitro</i>	104
6.3.4	Vigilance	106
6.3.5	Audits	106
6.3.6	Contrôle microbiologique dans l'industrie	107
6.3.7	Gestion et suivi des réclamations clients	107
6.4	DEGRE DE DEPENDANCE	108
6.5	SOURCES	109

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1 PRESENTATION RESUMEE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Carte d'identité de bioMérieux

	2014
Chiffre d'affaires 2014 (Mrd€)	1 698
Rang mondial	10 ^{ème}
Domaine de spécialisation	Diagnostic des maladies infectieuses
Rang mondial en microbiologie clinique	1 ^{er} (*)
Effectif (salariés et intérimaires équivalent temps plein) fin 12 / 2014	8 935
Pourcentage des ventes à l'international	88 %
Base installée (en nombre d'instruments)	79 500
Pourcentage des ventes de réactifs et de services	89 %
Pourcentage des ventes dans le domaine industriel	19 %
Rang mondial dans les applications industrielles	1 ^{er} (*)

(*) Estimation sur la base de la connaissance du marché

Créé en 1963, bioMérieux est un groupe mondial spécialisé dans le secteur du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Son domaine d'expertise principal est le diagnostic des maladies infectieuses. En 2014, bioMérieux a réalisé un chiffre d'affaires de 1 698 millions d'euros et, à fin décembre 2014, employait 8 935 collaborateurs (employés et intérimaires en équivalent temps plein).

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes permettant :

- dans le domaine clinique, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine...), le diagnostic de maladies infectieuses telles que le VIH, la tuberculose, les infections respiratoires, de pathologies cardiovasculaires et de certains cancers : les applications cliniques représentent près de 80 % du chiffre d'affaires de la Société. Acteur spécialisé, bioMérieux occupe le 10^{ème} rang mondial du diagnostic *in vitro*, mais est le numéro 1 mondial de la microbiologie clinique ;
- dans le domaine industriel, le contrôle microbiologique de la production ou de son environnement, principalement dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire : les applications industrielles représentent près de 20 % du chiffre d'affaires de la Société. bioMérieux est le leader mondial de ce secteur.

Les systèmes de diagnostic du Groupe sont composés de trois éléments et de services associés :

- des réactifs, produits consommables utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement ;
- des instruments (ou plateformes ou automates), utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou au coup par coup ;
- des logiciels, pour la gestion des analyses et des systèmes-experts pour l'interprétation des résultats ;
- des services associés, tels que l'installation et l'entretien des instruments, la formation de leurs utilisateurs ou l'audit des flux de travail au sein des laboratoires.

Le métier de bioMérieux est donc un métier d'intégration de technologies très diversifiées comme la biologie, l'instrumentation et l'ingénierie, l'informatique et le traitement de données. Cette intégration peut s'avérer complexe, imposant notamment de vérifier la nécessaire compatibilité des éléments entre eux, de contrôler la cohérence globale de l'ensemble, de suivre les différentes normes applicables à chaque domaine, et de respecter les objectifs de qualité, de coûts et de délais.

La très grande majorité des instruments de bioMérieux sont des systèmes fermés qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés spécifiquement, et commercialisés par la Société (cf. § 6.1.3).

Une grande part du chiffre d'affaires de la Société provient de la vente de réactifs, qui représentent 81 % environ du chiffre d'affaires de 2014. Les instruments sont, soit vendus (environ 11 % du chiffre d'affaires 2014), soit placés chez les clients dans le cadre d'un contrat de fourniture de réactifs. A fin décembre 2014, la base installée compte environ 79 500 instruments, dont 80 % correspondent à des instruments vendus.

Dans le domaine clinique, les clients de bioMérieux sont principalement des laboratoires d'analyses privés, des laboratoires hospitaliers et des centres de transfusion, ainsi que, dans certains pays, des cabinets médicaux (« *Physician Office Laboratories* » ou POL). Dans le domaine industriel, ses clients sont notamment de grands groupes internationaux opérant dans les secteurs agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique, ou des laboratoires de contrôle qualité indépendants.

bioMérieux est une société diversifiée :

- géographiquement : le Groupe est présent dans plus de 160 pays, au travers de 42 filiales internationales (cf. § 6.2.4), ainsi que d'un large réseau de distributeurs ;
- technologiquement : l'offre de produits de bioMérieux est basée sur trois technologies : la microbiologie, core-business de bioMérieux où la Société occupe la 1^{ère} place mondiale, les immunoessais et la biologie moléculaire (cf. § 6.1.2.1).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC *IN VITRO*

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le marché du diagnostic *in vitro*. La Société réalise donc des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Description générale

Dans le domaine clinique

Le diagnostic *in vitro* est un des maillons essentiels de la chaîne de soins qui intervient à chaque étape de la maladie :

- prévention des maladies par le dépistage dans les populations à risques,
- prédiction par l'analyse des facteurs prédictifs,
- identification des pathologies,
- prise en charge des patients et suivi thérapeutique.

Les tests de diagnostic *in vitro* permettent de déterminer l'origine d'une infection, d'en réaliser le bon diagnostic, de proposer la stratégie thérapeutique la plus adaptée, de piloter la prise en charge du patient, d'éviter des complications coûteuses, et d'évaluer l'évolution d'une pathologie. Ainsi, aujourd'hui, entre 60 et 70 % des décisions médicales font intervenir le résultat d'un test de diagnostic *in vitro*. En outre, certaines maladies, telles que le sida ou les cancers en stade précoce, ne peuvent être détectées que par l'analyse des prélèvements effectués sur le patient : pour ces maladies, la décision médicale s'appuie à 100 % sur des tests de diagnostic *in vitro* (source : syndicat de l'industrie du diagnostic *in vitro* - Sidiv).

Les analyses sont effectuées en dehors du corps du patient, à partir d'échantillons prélevés sur un patient. Ils sont généralement réalisés, à la demande du médecin, au sein des laboratoires de biologie médicale privés ou publics, commerciaux ou hospitaliers, des banques de sang, des cabinets médicaux ou des centres de recherche anticancéreux. Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic (souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie...). Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectue lui-même certaines analyses.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont appliquées afin de contrôler la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires. Ces contrôles microbiologiques (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes...) sont ainsi réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, en passant par l'environnement de production (air, eau, surfaces).

Les technologies

Le marché du diagnostic *in vitro* utilise plusieurs types de technologies, dont trois constituent le cœur de l'activité de la Société :

- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées sont alors identifiées et leur sensibilité aux antibiotiques est testée ;
- les immunoessais : technologie reposant sur le principe d'une réaction antigène-anticorps et qui permet la détection ou le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies ;
- la biologie moléculaire : technologie basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques (extraction), à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification puis à détecter un signal, permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial.

En dehors de ces trois technologies, le marché du diagnostic *in vitro* regroupe la biochimie, technologie très importante avec en particulier les tests de suivi du diabète, ainsi que l'hématologie, la cytométrie et l'hémostase.

Le tableau ci-dessous présente la répartition estimée du marché mondial du diagnostic *in vitro* clinique par technologie.

	2014 (en milliards d'euros)
Immunoessais	11,9
Biochimie clinique	11,3
<i>dont tests de suivi du glucose dans le sang : 6,3 Mrd €</i>	
Biologie moléculaire	4,2
Hématologie et cytométrie de flux	3,5
Microbiologie	2,0
Histologie et cytologie	1,9
Hémostase	1,2
Autres technologies ^(a)	3,7
TOTAL	39,7

^(a) Cette rubrique inclut notamment l'analyse des gaz et des électrolytes sanguins, l'électrophorèse capillaire...

Sources : Estimations bioMérieux basées sur la recherche financière, des analyses internes et des analyses de consultants indépendants

Traditionnellement manuelles, les techniques de diagnostic *in vitro* se sont progressivement automatisées, intégrant avancées scientifiques et biologiques et innovations technologiques et informatiques. Elles permettent ainsi aux laboratoires de standardiser leur process, d'obtenir des réponses plus rapidement, de rendre des résultats plus fiables et plus pertinents, d'assurer la traçabilité des analyses et d'augmenter le nombre d'examen pouvant être effectués simultanément. Le niveau d'automatisation des différents laboratoires d'analyses médicales n'est cependant pas homogène. La Société estime que les laboratoires de microbiologie sont aujourd'hui moins automatisés que les autres laboratoires. Les besoins d'automatisation exprimés par les laboratoires de microbiologie constituent donc une source de croissance sur ce marché.

La biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Le plus souvent, elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité ou rapidité). La biologie moléculaire permet une nouvelle approche des maladies infectieuses : l'approche syndromique. Elle se base sur l'analyse d'un syndrome (c'est-à-dire d'un ensemble de symptômes) pour identifier, dans un seul réactif, les pathogènes causant ce syndrome, qu'ils soient d'origine virale ou bactérienne. La biologie moléculaire permet, également, une nouvelle approche médicale dans les domaines du cancer, de la prédisposition génétique, des pathologies génétiques et de l'adaptation individuelle du traitement au patient. En outre, seule la biologie moléculaire permet le dosage de la charge virale (nombre de copies de virus dans un millilitre de sang), devenue indispensable notamment dans le suivi des patients VIH positifs. Néanmoins, les tests de biologie moléculaire sont plus chers que les méthodes traditionnelles et requièrent encore souvent le recours à des techniciens extrêmement qualifiés.

En parallèle, de nouvelles techniques émergent. En particulier, le domaine des immunoessais voit l'apparition de technologies ultrasensibles et multiplexes : améliorant la qualité des soins grâce à une détection plus précoce des maladies, elles permettront aux cliniciens de prendre beaucoup plus rapidement les décisions thérapeutiques appropriées. De la même façon, des avancées technologiques récentes ont permis le développement du séquençage de nouvelle génération (NGS) qui permet des analyses de haut débit, à bien plus grande échelle que les techniques traditionnelles de séquençage et à un coût moins élevé. L'utilisation du NGS dans le cadre d'un laboratoire clinique a ainsi tendance à se répandre notamment pour le diagnostic des cancers et le dépistage néonatal. Cette technique ouvre également de nouvelles perspectives dans l'épidémiologie des maladies infectieuses bactériennes et, à terme, leur diagnostic.

La miniaturisation des instruments tend également à développer les analyses au chevet du patient. Des tests d'orientation diagnostique sont par exemple maintenant disponibles chez les médecins ou les infirmiers, et dans certains services d'urgence.

Par ailleurs, les tests IVD ont évolué. A côté des tests traditionnels, on trouve désormais des tests dits à forte valeur médicale qui ont un impact important sur la thérapie mise en œuvre, sur l'amélioration de l'état de santé du patient ou pour l'économie du système de santé. Intégrés à tous les niveaux de la prise en charge des patients, ils permettent d'affiner ou d'affirmer un diagnostic, d'améliorer la stratégie thérapeutique, de surveiller les conséquences des traitements prescrits et, bien souvent, d'éviter des complications coûteuses.

En outre, le marché du « théranostic », combinaison d'un test diagnostique et d'un traitement, pourrait se développer à moyen et long terme :

- l'analyse d'un ou plusieurs biomarqueurs permet de stratifier les malades ou les pathologies et de développer des médicaments plus efficaces et ciblés : grâce à une approche plus personnalisée, le théranostic permet de prescrire à chaque patient le traitement adapté à sa maladie, d'en définir la dose appropriée et de mieux en contrôler les effets secondaires ;
- ceci doit conduire à une meilleure prise en charge de la maladie tout en contribuant à maîtriser les coûts de santé. En outre, en identifiant les patients qui ne répondront pas, ou insuffisamment, à un traitement, et les patients à risques, susceptibles de développer des effets indésirables, le théranostic diminue le nombre de prescriptions inutiles.

Dynamisée par les nouvelles technologies et les avancées scientifiques, la valeur médicale du diagnostic *in vitro* est de plus en plus reconnue et les tests IVD jouent un rôle de plus en plus important dans la chaîne de soins. En permettant des diagnostics plus fiables, plus précis et plus précoces et un meilleur suivi de la réponse thérapeutique, ils contribuent à améliorer la qualité des soins et optimiser, voire à réduire les dépenses de santé.

6.1.2 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

6.1.2.1 Domaines de compétence de la Société

Le tableau suivant illustre les compétences technologiques nécessaires aux quatre domaines d'applications ciblés par la Société :

	Microbiologie	Immunoessais	Biologie moléculaire
Maladies infectieuses	✓	✓	✓
Pathologies cardio-vasculaires		✓	✓
Cancers		✓	✓
Applications industrielles	✓	✓	✓

La Société considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les domaines d'applications qu'elle a ciblés, de maîtriser ces techniques complémentaires et de disposer d'une solide base commerciale.

Dans le domaine clinique (80 % environ des ventes de bioMérieux), l'activité historique et prioritaire du Groupe est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses : infections bactériennes (comme le staphylocoque), parasitaires (comme la toxoplasmose) ou virales (comme le VIH). Le diagnostic des maladies infectieuses a représenté, en 2014, environ 85 % de son chiffre d'affaires réalisé dans les applications cliniques.

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur ses compétences technologiques pour élargir sa gamme de produits à la détection et au suivi thérapeutique de certaines pathologies cardio-vasculaires et de certains cancers ; ces applications représentaient ensemble 7 % du chiffre d'affaires clinique en 2014.

Le Groupe a également élargi l'application de ses compétences en prenant une position de pionnier dans les applications industrielles, un secteur en développement qui a représenté 20 % environ de son chiffre d'affaires en 2014. Les applications industrielles concernent principalement les industries agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique. En 2012, la Société a également lancé l'activité de diagnostic vétérinaire avec l'objectif de développer des solutions permettant de lutter contre les épizooties et les zoonoses, et de contribuer à un usage raisonné des antibiotiques en médecine vétérinaire.

6.1.2.2 Atouts concurrentiels

Le Groupe considère disposer d'atouts importants :

- un haut niveau d'expérience dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur plus de 50 ans d'expérience en biologie, et qui s'applique aussi à de nouveaux domaines tels que les applications industrielles, les maladies cardiaques et certains cancers ;
- la réalisation de deux tiers de ses ventes dans deux domaines où, sur la base de sa connaissance du marché, il occupe la première place : la microbiologie clinique et les applications industrielles ;
- en microbiologie clinique, une position de leader mondial, une gamme de produits extrêmement large, une librairie de bactéries parmi la plus complète, et un savoir-faire unique dans la compréhension des bactéries et de leurs mécanismes de résistance ; en outre, la Société a signé avec Copan un accord de distribution qui permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement de sa vision « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique (cf. § 5.1.5) ;
- une position estimée de pionnier et de leader dans le diagnostic industriel, où la Société dispose de l'offre de produits la plus large, renforcée par l'acquisition de la société AES, et de fortes positions commerciales ;

- des gammes complètes de produits réputés pour leur durabilité et leur fiabilité, qui intègrent l'ensemble des technologies traditionnelles (microbiologie, immunoessais) ;
- le développement récent d'une offre de tests à forte valeur médicale ;
- un portefeuille renforcé en biologie moléculaire, qui inclut notamment le système unique FilmArray® de la société BioFire pour l'approche syndromique du diagnostic des maladies infectieuses, le système easyMAG® pour l'extraction automatisée des acides nucléiques, et les tests virologiques pour les patients immunodéprimés de la gamme ARGENE® ;
- une répartition géographique équilibrée de son activité, qui s'appuie sur un réseau commercial mondial, grâce auquel elle peut maximiser la commercialisation de ses produits, et sur une présence de longue date dans les pays émergents, ce qui lui permet de bénéficier des opportunités de croissance du marché ;
- une base installée d'environ 79 500 instruments constituée principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux ;
- une dynamique d'innovation au service de la valeur médicale du diagnostic et de l'organisation du laboratoire, tirée par des investissements en R&D significatifs : exprimés en pourcentage des ventes, ils sont plus importants que ceux des autres acteurs du secteur. Cette dynamique lui permet de commercialiser régulièrement des produits nouveaux innovants. Combinée à une veille technologique efficace, cette dynamique lui permet également d'identifier et de sélectionner, parmi les technologies nouvelles, celles paraissant les plus prometteuses, notamment dans le diagnostic des maladies infectieuses ;
- une capacité réelle à mener à bien des partenariats stratégiques et des acquisitions ciblées et un savoir-faire particulier dans l'intégration des sociétés acquises et la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles ;
- dans le théranostic, une totale indépendance à l'égard des groupes pharmaceutiques mondiaux ;
- une grande solidité financière et une capacité structurelle à générer des flux de trésorerie importants, lui permettant de mener à bien sa stratégie ;
- un actionnaire majoritaire familial dont la vision scientifique, industrielle et commerciale a permis à la Société de connaître une croissance continue de ses ventes et de maintenir ses résultats à un niveau satisfaisant, tout en se positionnant avec succès sur des technologies d'avenir.

6.1.2.3 Stratégie

Dans le contexte économique actuel incertain, la Société considère que le diagnostic *in vitro* clinique et industriel bénéficiera de moteurs de croissance dynamiques. En effet, le diagnostic tend à devenir incontournable pour prendre des décisions médicales, comme pour assurer la sécurité des consommateurs finaux. En outre, il permet aux systèmes de santé de réaliser des économies. Enfin, les pays émergents sont une opportunité majeure de développement.

En particulier, en microbiologie clinique, bioMérieux considère que les barrières à l'entrée sont importantes et que les opportunités de développement sont attractives : elle estime que le taux de croissance annuel moyen de ce marché pourrait légèrement accélérer, tiré en particulier par les besoins d'automatisation des laboratoires qui souhaitent optimiser leurs flux de travail, standardiser leurs processus et réduire le temps de rendu des résultats.

Grâce à la maîtrise de ses différentes technologies complémentaires, à son implantation internationale équilibrée, à son importante base installée et à sa solidité financière, bioMérieux se fixe comme ambition :

- de consolider son leadership en microbiologie clinique et industrielle. Ainsi, elle continue d'innover dans ces deux domaines. Afin de répondre aux attentes de ses clients, bioMérieux lance de nouvelles solutions automatisées, en renforçant ses gammes existantes ;

- de maximiser sa position dans les immunoessais, où elle est un acteur spécialisé. Elle entend capitaliser sur sa franchise VIDAS[®] grâce au lancement récent de VIDAS[®] 3, la nouvelle génération de la plateforme, à la commercialisation de nouveaux paramètres, à son expertise dans les paramètres à forte valeur médicale, et au succès de VIDAS[®] dans les pays émergents. L'accord conclu avec la société américaine Quanterix (cf. § 5.1.5) dans les immunoessais ultrasensibles et multiplexes devrait également lui permettre de renforcer son positionnement d'acteur de spécialité ;
- de renforcer son activité en biologie moléculaire. Avec le système FilmArray[®], elle entend devenir l'acteur de référence de l'approche syndromique des maladies infectieuses. Dans les laboratoires centraux, elle fondera son développement sur sa solution d'automatisation complète qui comprend notamment la plateforme de purification des échantillons easyMAG[®] (qui verra le lancement prochain d'une nouvelle génération) et les thermocycleurs Applied Biosystems[®] de PCR en temps réel de Life Technologies (cf. § 5.1.5). En outre, elle continuera son engagement au service d'une médecine plus personnalisée.

bioMérieux poursuit également sa forte ambition internationale qui lui permet de valoriser l'innovation dans le monde entier. Résolument internationale, la Société entend continuer son expansion dans les pays émergents. Ces pays deviennent plus sensibles aux prix de vente, consomment temporairement moins de réactifs, connaissent une certaine volatilité de la demande du fait d'aléas conjoncturels économiques ou géopolitiques, et sont parfois soumis à des dévaluations monétaires importantes. Ils connaissent néanmoins un essor rapide. Ce dynamisme est tiré à la fois par d'ambitieuses mesures gouvernementales et par la forte demande des consommateurs finaux, tant dans le domaine clinique que dans les applications industrielles. En outre, la Société continuera d'adapter sa politique commerciale au nouveau contexte économique des pays développés, notamment en Amérique du Nord, le premier marché mondial, et en Europe de l'Ouest.

Dans ce contexte, la Société a défini une feuille de route stratégique qui fixe les priorités d'actions suivantes :

- tirer la croissance sur ses marchés clés : bioMérieux souhaite consolider ses positions de leader en microbiologie clinique et industrielle et renforcer ses franchises de tests à forte valeur médicale et d'extraction en biologie moléculaire ;
- asseoir plus encore sa croissance sur l'introduction de solutions innovantes : bioMérieux entend notamment commercialiser de nouvelles plateformes, chacune d'elles contribuant à améliorer la valeur médicale du diagnostic, le processus d'analyse ou l'organisation du laboratoire. En outre, la Société sélectionnera, parmi les technologies émergentes, celles paraissant les plus prometteuses pour son activité, choisira des biomarqueurs à forte valeur ajoutée, et lancera de nouveaux tests ;
- saisir toutes les opportunités d'acquisition et de partenariat ciblés, choisies en raison de leur forte complémentarité stratégique et de leur potentiel de création de valeur, tout en préservant la solidité de sa structure financière ;
- mettre en œuvre un strict contrôle de ses coûts opérationnels, malgré le lancement des nouveaux systèmes, tout en engageant les initiatives opérationnelles et organisationnelles nécessaires à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Cette feuille de route a été mise en œuvre en 2012, en 2013, comme en 2014 (cf. § 5.1.5) :

- en 2012, bioMérieux Chine est devenue la 3^{ème} société commerciale du Groupe ;
- VIDAS[®] 3, la nouvelle génération de VIDAS[®], a été marquée CE en juin 2013 et a obtenu l'autorisation de commercialisation de la FDA chinoise au cours du 2^{ème} trimestre 2014 ;
- VIRTUO[™], la nouvelle génération de système d'hémoculture, a été marquée CE en juillet 2014 ;
- l'acquisition, en janvier 2014, de la société américaine BioFire, spécialisée en biologie moléculaire, permet de consolider structurellement la position de bioMérieux d'acteur majeur du diagnostic des maladies infectieuses ;
- les acquisitions des sociétés CEERAM et Advencis en 2014 permettront à bioMérieux d'enrichir sa gamme de produits dans le domaine des applications industrielles ;

- différents accords stratégiques (cf. § 5.1.5), ont été signés dont :
 - en 2012 :
 - l'acquisition de 60 % de la société indienne RAS ;
 - un accord stratégique avec la société américaine Quanterix dans le domaine des immunoessais ultrasensibles ;
 - en 2013 :
 - un partenariat de recherche avec Véolia Environnement pour le développement d'une technologie destinée à la surveillance en continu de la qualité microbiologique de l'eau potable ;
 - un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc. dans la médecine personnalisée ;
 - un accord commercial avec Life Technologies, les instruments Applied Biosystems® 7500, 7500 Fast et 7500 Fast Dx devenant la gamme phare de thermocycleurs de bioMérieux ;
 - en 2014 :
 - un accord de partenariat avec Illumina pour commercialiser une solution de Séquençage Nouvelle Génération (NGS) dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes ;
 - un partenariat stratégique en microbiologie clinique automatisée avec la société Copan ;
 - un accord pour le développement d'un test VIDAS® NEPHROCHECK® avec la société Astute Medical ;
 - le renouvellement et l'extension de l'accord avec Hain Lifescience pour la distribution de tests moléculaires pour le diagnostic rapide et précis de la tuberculose ;
 - un accord avec Novartis en médecine personnalisée.

En 2015 et dans les années ultérieures, bioMérieux se fixe comme axes prioritaires de développer plus encore son orientation clients, de développer son excellence opérationnelle et d'assurer une croissance durable et profitable de son activité.

6.1.2.4 Business Development

La Société dispose d'une direction « Business Development », avec des équipes internationales basées à Marcy l'Etoile (France) et Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), qui travaillent en étroite collaboration avec les Régions, les Unités, la direction Juridique et Propriété Intellectuelle et la direction financière.

Conformément à la feuille de route de la Société, cette direction a pour mission de conclure des acquisitions ciblées de sociétés ou des partenariats stratégiques selon les trois axes suivants : enrichir le portefeuille de produits existants du Groupe, élargir son offre technologique et favoriser son expansion internationale, tout en respectant sa solidité financière.

Cette organisation a permis, en 2014, de réaliser 3 acquisitions dont BioFire en biologie moléculaire et Advencis et CEERAM dans le domaine des applications industrielles, et de conclure 5 accords stratégiques en particulier pour l'accès à des technologies et des biomarqueurs innovants et pour la distribution de produits complétant les gammes existantes de la Société (cf. § 5.1.5).

6.1.3 PRODUITS DU GROUPE

Le Groupe met à la disposition de ses clients du domaine clinique un nombre important de produits permettant de détecter, de diagnostiquer et de suivre le traitement des pathologies sur lesquelles il a ciblé son activité. Des gammes spécifiques de produits et services s'adressent aux industriels agroalimentaires, cosmétiques, et pharmaceutiques, pour le contrôle de qualité de leur production, ainsi qu'aux laboratoires de diagnostic vétérinaire.

La Société met en œuvre une stratégie marketing mondiale. La commercialisation de ses différents systèmes est déclinée sous des marques identiques dans le monde entier. En outre, l'offre produits est adaptée aux spécificités régionales et locales.

Les dix premiers produits ont représenté 24 % du chiffre d'affaires de la Société en 2014. Le premier produit, le test VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT™, a représenté 6 % du chiffre d'affaires de la Société.

6.1.3.1 Composition de l'offre du Groupe

L'offre du Groupe est composée de systèmes de diagnostic présentés au § 6.1.1.

La grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente des réactifs, qui représentent 81 % du chiffre d'affaires en 2014. Les instruments sont, soit vendus (11 % du chiffre d'affaires 2014), soit placés chez les clients avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Si un client ne remplit pas cet engagement, la Société a contractuellement la possibilité de reprendre l'instrument. Sur certains marchés, notamment aux Etats-Unis, les instruments peuvent aussi être loués aux clients. Les logiciels nécessaires au pilotage des systèmes sont fournis avec les instruments ; ils sont ensuite régulièrement mis à jour.

La plus grande partie des instruments développés et installés par le Groupe sont des systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils ne permettent d'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux. La base installée s'élève à environ 79 500 instruments au 31 décembre 2014. 74 % des ventes de réactifs en 2014 sont liées à des instruments fermés, le solde provenant de produits manuels et de systèmes ouverts.

Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. La Société entend développer plus encore cette activité en se focalisant sur la formation des techniciens, l'assistance à l'accréditation des laboratoires et l'optimisation des flux de travail. La facturation de services, y compris de collaborations de R&D à hauteur de 7 millions d'euros, a représenté 8 % du chiffre d'affaires de la Société en 2014.

6.1.3.2 Principaux produits

Les principaux produits commercialisés par le Groupe et leurs applications sont présentés ci-dessous, par domaine technologique.

6.1.3.2.1. Microbiologie

Ce domaine technologique consiste, par la mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier, à identifier les bactéries et à tester leur sensibilité aux antibiotiques.

Milieus de culture

Le Groupe offre une gamme étendue de milieux de culture (plus de 100 références bioMérieux disponibles sous différentes formes : boîtes de Petri, tubes, flacons). La Société, qui compte plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de la fabrication industrielle de milieux de culture, est le leader européen dans la fabrication de milieux de culture prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques.

Dans ce secteur, la Société concentre ses efforts de développement sur la gamme chromID® de milieux chromogéniques, produits demandant une expertise spécifique. Grâce à l'introduction de substrats chromogéniques, ces milieux associent l'isolement et l'identification simultanés des micro-organismes cibles, ce qui permet de raccourcir le temps de rendu du résultat. La Société développe en particulier une gamme de milieux de culture destinée à dépister les patients porteurs de bactéries multi-résistantes pour réduire les infections nosocomiales par la mise en place de mesures d'isolement et d'hygiène. Dans ce cadre, la Société a successivement commercialisé les milieux chromID® MRSA, pour dépister la bactérie *Staphylococcus aureus* résistante à la méthicilline (2005), chromID® ESBL, pour la détection des entérobactéries productrices de bêta lactamase à spectre étendu (2007) et chromID® VRE, pour la détection des entérocoques résistants à la vancomycine (2007). La commercialisation de ces trois milieux s'inscrit dans la stratégie de la Société de s'engager dans la lutte contre les infections liées aux soins. chromID® MRSA et chromID® VRE ont reçu l'agrément de la FDA, ce qui a permis d'en étendre la commercialisation aux Etats-Unis.

En 2011, la Société a lancé chromID® *C. difficile*, le premier milieu chromogène pour l'isolement et l'identification de *Clostridium difficile* en seulement 24 heures. *C. difficile* est une bactérie responsable d'épidémies nosocomiales, dont certaines sont gravissimes et associées à une mortalité élevée.

En 2012, la Société a commercialisé un nouveau milieu chromogène, chromID® CARBA agar pour le dépistage des entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC). Les EPC sont des bactéries particulièrement multirésistantes pouvant être responsables d'infections nosocomiales et d'épidémies hospitalières. La détection des porteurs d'EPC est particulièrement importante pour la prévention et le suivi épidémiologique de ces infections. chromID® CARBA agar s'inscrit dans la gamme complète de milieux chromogènes destinés à la détection et au dépistage des mécanismes de résistance les plus fréquemment rencontrés. En complément de la gamme de milieux chromogènes, la Société a également commercialisé le milieu biplate chromID® ESBL agar / chromID® VRE agar. La gamme a encore été enrichie avec 2 milieux exclusifs, chromID® OXA-48 agar et chromID® CARBA SMART agar, pour le dépistage spécifique de carbapénémase OXA-48, présente essentiellement en Europe de l'Ouest.

En 2014, bioMérieux a étoffé sa gamme des milieux chromogènes avec le lancement de la gamme de nouvelle génération chromID® Elite qui apporte de nombreuses améliorations, dont notamment une meilleure différenciation des espèces pathogènes, une lecture des résultats plus rapide et confortable et des paramètres de sensibilité et de spécificité accrus pour des germes spécifiques. La Société a lancé 2 nouveaux milieux chromogènes, chromID® CPS® Elite pour l'isolement, le dénombrement et l'identification directe ou présumée d'organismes responsables d'infections urinaires, et chromID® Salmonella Elite pour une détection plus rapide des souches de *Salmonella* dans les échantillons cliniques de selles.

Dans le domaine des applications industrielles, la Société développe et commercialise également différents milieux spécifiques (dont ceux de la gamme chromID®) pour le contrôle des micro-organismes (culture, détection, identification ou dénombrement) dans les produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, ainsi que dans les environnements de production (air, surface, eau...). Dans ces deux domaines, bioMérieux développe des solutions analytiques innovantes qui permettent d'identifier rapidement des contaminations bactériennes éventuelles pendant le processus de fabrication. En particulier, bioMérieux commercialise le milieu de culture ALOA®, destiné à la recherche de *Listeria* spp et *Listeria monocytogenes* et au dénombrement de *Listeria monocytogenes* dans les aliments et échantillons d'environnement. ALOA® est également le milieu recommandé par la méthode de référence (normes EN ISO 11290-1 et ISO 11290-2). Enfin, les méthodes ALOA® One Day (recherche de *Listeria* spp et *Listeria monocytogenes*), ALOA® Count (dénombrement) et ALOA® Confirmation sont validées AFNOR ISO 16140. En outre, en agroalimentaire, 2012 a vu la commercialisation de chromID® EHEC, milieu de culture de détection des bactéries *Escherichia coli* entérohémorragiques.

L'offre bioMérieux inclut également une gamme complète de produits pour le diagnostic vétérinaire (microbiologique et immunologique) des animaux d'élevage et de compagnie, permettant notamment la détection, l'identification et l'antibiogramme des micro-organismes responsables d'infections.

En 2011, bioMérieux s'est vue décerner le prestigieux « Black Pearl Award » par l'IAFP (International Association for Food Protection) pour son excellence et son engagement dans la qualité et la sécurité alimentaire.

Solutions automatisées de diagnostic *in vitro*

Microbiologie clinique

Hémoculture



BacT/ALERT®



VIRTUO™

Flacons d'hémoculture

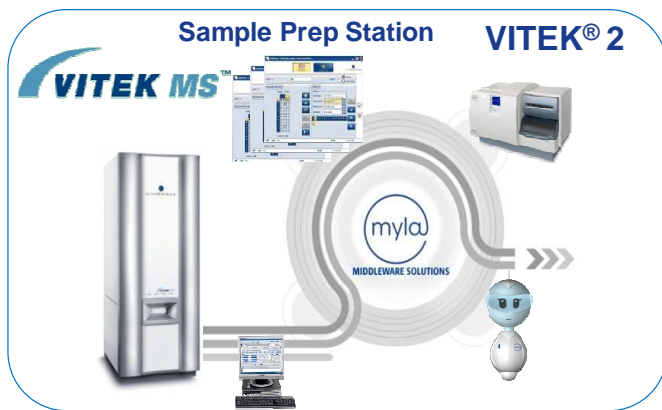


ID / AST automatisée



VITEK® 2

Cartes VITEK®2



Système VITEK®MS

« Lab Efficiency » (efficacité opérationnelle du laboratoire)

BIOMÉRIEUX PIONEERING DIAGNOSTICS

COPAN

WASP™

WASPLab™

VITEK® 2

VITEK® MS

Performance Solutions™

MYLA®

Immunoessais



VIDAS® , mini VIDAS® et VIDAS® 3

Barrette et cône VIDAS®



Biologie Moléculaire

Gamme d'extraction



NucliSENS® easyMAG®

Consommables (navette et peigne)



Réactifs d'extraction

Approche syndromique des maladies infectieuses



FilmArray®

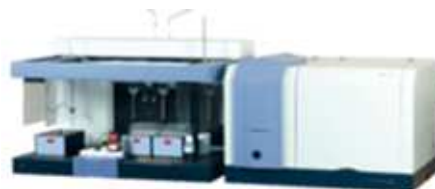


Panel FilmArray®

Applications Industrielles



TEMPO®



Chemunex®

Cartes TEMPO®



Labguard®



Identification des bactéries et antibiogramme manuels : gammes API[®], ATB[™] et RAPIDEC[®] CARBA NP

La Société commercialise les galeries API[®], reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification des bactéries. Elle commercialise seize galeries API[®] couvrant la quasi-totalité des genres bactériens les plus courants (environ 800 bactéries et levures). La base de données API[®] constitue la référence pour l'interprétation des galeries d'identification. Elle est disponible sur Internet (APIWEB[™]).

A partir de ses gammes API[®] et ATB[™], la Société a développé ATB[™] New, un instrument semi-automatisé destiné aux pays émergents. Ce système comprend des galeries d'identification et d'antibiogramme, ainsi qu'un logiciel pour l'analyse des résultats. Elle propose donc également sous la marque ATB[™] des galeries conformes au référentiel du CLSI[®] (Clinical and Laboratory Standards Institute) permettant de réaliser l'antibiogramme manuel des bactéries.

En 2014, la Société a lancé RAPIDEC[®] CARBA NP pour compléter son offre destinée à la lutte contre les résistances aux antibiotiques. Ce nouveau test manuel, très simple d'utilisation et offrant des résultats fiables, est la première solution permettant de détecter de façon rapide et économique la production de carbapénémases par les bacilles Gram négatif. Ce test est particulièrement utile pour traiter les patients et limiter la transmission de ces résistances. RAPIDEC[®] CARBA NP répond donc au besoin fondamental de gestion des infections bactériennes transmissibles, en la rendant plus simple et plus efficace d'un point de vue médical.

La gamme API[®] est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique et vétérinaire pour l'identification d'agents pathogènes.

Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : la gamme Etest[®]

Etest[®] est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. Etest[®] est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux bactéries rares ou à croissance difficile, et complète l'offre VITEK[®] en permettant notamment de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement sorti avant qu'il ne soit intégré dans les cartes VITEK[®], et de rajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire.

Identification des bactéries et antibiogramme automatisés : la gamme VITEK[®] 2

En sus des produits manuels et semi-automatisés présentés ci-dessus, le Groupe occupe une position de leader en matière de produits d'identification et d'antibiogramme automatisés avec son offre VITEK[®] 2.

Lancé en 1997, l'automate VITEK[®] 2, deuxième génération de la gamme VITEK[®], permet des résultats plus rapides d'identification et d'antibiogramme, grâce à un consommable original et miniaturisé, la carte VITEK[®], qui se décline de façon très large. Pionnier dans les systèmes experts pour l'interprétation des résistances, bioMérieux a intégré, dans son système VITEK[®] 2, l'Advanced Expert System (AES[™]), qui fait référence dans son domaine.

La Société a lancé ultérieurement :

- en 2004, VITEK[®] 2 Compact : cet instrument est équipé d'un nouveau mode de lecture colorimétrique et de nouveaux systèmes-experts ; de taille plus réduite, il s'adresse à des laboratoires de petite et moyenne taille effectuant entre trente et soixante tests par jour ;
- en 2007, VITEK[®] 2 Compact 15, pour les laboratoires effectuant de quinze à trente tests par jour ;
- en 2008, deux évolutions des logiciels d'exploitation, pour l'intégration de nouveaux antibiotiques et la mise à jour plus rapide des standards d'interprétation réglementaires, ainsi que de l'utilisation de la nouvelle carte ANC pour l'identification des micro-organismes anaérobies et des corynébactéries ;
- en 2009, VILINK[™], une solution informatique permettant aux utilisateurs de VITEK[®] 2 de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents et d'opérations de maintenance, grâce à une connexion rapide et sécurisée.

L'offre VITEK[®] 2, AES[™] et Etest[®] permet de répondre à la demande des cliniciens en les aidant dans leur prescription antibiotique. Parallèlement, le logiciel de suivi épidémiologique VIGIguard[™] permet d'étudier et de suivre l'évolution des résistances au niveau de chaque service clinique, et d'adapter les protocoles d'antibiothérapie à l'écologie microbienne.

La gamme VITEK[®] est également utilisée par les clients industriels des domaines agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique confrontés à la nécessité d'identifier d'éventuels agents pathogènes présents dans les produits ou dans l'environnement de production. Dans le domaine vétérinaire, les solutions VITEK[®] permettent l'identification et l'antibiogramme de bactéries responsables de pathologies chez l'animal.

VITEK[®] MS : la solution de spectrométrie de masse MALDI-TOF

La spectrométrie de masse est une technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions. Les « signatures » moléculaires obtenues peuvent être utilisées pour l'identification rapide de bactéries de colonies isolées. Cette technique d'identification bactérienne convient, en particulier, aux laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons, qui peuvent obtenir des résultats rapidement et à un coût attractif. En revanche, la spectrométrie de masse MALDI-TOF ne permet pas de réaliser des tests de sensibilité aux antibiotiques.

En 2011, la Société a lancé la version marquée CE de sa solution de spectrométrie de masse, VITEK[®] MS, pour l'identification bactérienne dans les laboratoires de microbiologie. Cette solution d'identification est totalement intégrée à la plateforme VITEK[®] via le middleware MYLA[®]. Elle résulte d'un partenariat avec la société Shimadzu et sa filiale Kratos Analytical Ltd, fournisseur de l'instrument, et de l'acquisition de la banque de données d'AnagnosTec.

En 2012, la Société a commercialisé VITEK[®] MS Plus, un système permettant aux clients VITEK[®] MS d'utiliser le système de spectrométrie de masse au-delà de leur routine quotidienne d'identification, en réalisant des travaux de recherche ou en construisant leur propre base de données.

Une version spécialisée pour les clients industriels a aussi été lancée en 2012. Cette version est conforme au référentiel 21CFR part 11 relatif à la traçabilité (American Code of Federal Regulation). Cette solution inclut une base de données spécifique développée par bioMérieux, et cible prioritairement les laboratoires pharmaceutiques de taille importante.

En 2013, VITEK[®] MS a reçu l'accréditation *de novo* 510(k) de la FDA et est ainsi le premier système de spectrométrie de masse approuvé par la FDA pour l'identification en routine d'un menu complet de micro-organismes pathogènes (Gram+, Gram- et certaines levures) dans les laboratoires de microbiologie clinique. Il est le seul à être totalement intégré pour les tests d'antibiogramme grâce à sa connexion avec le système VITEK[®] 2.

Hémoculture : la gamme BacT/ALERT[®]

L'automate BacT/ALERT[®] 3D permet la détection rapide et automatique des hémocultures positives afin de diagnostiquer les épisodes septiques ou les septicémies. En outre, le système BacT/ALERT[®] 3D permet également, grâce à des milieux spécifiques, la détection des cultures positives à mycobactéries, pour le diagnostic, entre autres, de la tuberculose pulmonaire. La flexibilité, la facilité d'utilisation et la modularité du BacT/ALERT[®] 3D permettent aux laboratoires de toute taille d'associer les hémocultures et la culture des mycobactéries sur un même instrument. L'utilisation de flacons plastiques incassables contribue à améliorer la sécurité des personnels de santé.

En juillet 2014, bioMérieux a annoncé le marquage CE de VIRTUO[™], la nouvelle génération de BacT/ALERT[®]. Ce système d'hémoculture pour la détection de micro-organismes pathogènes, automatisé, unique et innovant, complète l'offre de la gamme BacT/ALERT[®]. Grâce à ses performances accrues, ce système permettra aux laboratoires de fournir des résultats rapides aux médecins, contribuant à l'amélioration de l'état de santé des patients et optimisant la productivité des laboratoires. Il est désormais commercialement disponible dans une dizaine de pays cibles qui reconnaissent le marquage CE.

A ce jour, l'offre de milieux de culture BacT/ALERT[®] comprend les flacons standards, les flacons FAN à base de charbon activé et les nouveaux flacons FAN Plus utilisant la technologie brevetée des billes polymériques adsorbantes (APB) (marqués CE en décembre 2011).

Pour les applications industrielles, la gamme des systèmes BacT/ALERT® 3D est utilisée pour le contrôle de stérilité des produits biopharmaceutiques, pour le contrôle microbiologique des boissons ainsi que pour le contrôle de stérilité des dons de plaquettes.

En 2014, la Société a amélioré le niveau de production de son site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) dédié à la production des flacons d'hémoculture (cf. 4.1.1.11.1).

« Lab Efficiency » (Efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique)

Les laboratoires de microbiologie clinique souhaitent renforcer leur automatisation et, au-delà, améliorer significativement leur efficacité opérationnelle, compenser le manque croissant de personnel spécialisé et obtenir les accréditations nécessaires à leur exploitation, en optimisant leurs flux de travail, en rendant des résultats plus rapides et plus standardisés et en améliorant la traçabilité des analyses.

Au-delà de son offre « traditionnelle » de systèmes automatisés de microbiologie, la Société s'est dotée de nouvelles plateformes :

- PREVI™ Color Gram, système de coloration automatisé de Gram (accord d'OEM avec le groupe ELITech). Une deuxième version de ce système, qui inclut davantage de fonctionnalités rendant son utilisation plus conviviale et plus adaptée aux nouvelles contraintes du marché (dont l'accréditation des laboratoires) a été lancée commercialement. Pour compléter son offre, la Société a également signé un accord avec la société RAL pour la distribution de RAL STAINER, un instrument automatisant la coloration des mycobactéries pour le diagnostic de la tuberculose ;
- UF-1000i/500i, système automatisé de screening urinaire basé sur la cytométrie de flux par fluorescence (accord de distribution avec la société japonaise Sysmex) ;
- PREVI™ Isola, enseigneur automatique de boîtes de Petri (en partenariat avec la société australienne Labtech).

bioMérieux et COPAN, leader dans l'innovation de solutions pré-analytiques, ont signé un partenariat stratégique dans le domaine de l'automatisation et de l'efficacité opérationnelle du laboratoire de microbiologie clinique. Depuis le 1^{er} janvier 2015, bioMérieux est le distributeur exclusif de COPAN en France et un distributeur co-exclusif en Allemagne et au Royaume-Uni, pour ses automates WASP® et WASPLab™. Ses droits de commercialisation seront ensuite progressivement étendus, sur une base de co-exclusivité, à un certain nombre de pays clés.

- Le système d'ensemencement automatisé WASP® (Walk-Away Specimen Processor) est un instrument révolutionnaire pour le traitement des échantillons liquides en microbiologie. WASP® est un système complet qui intègre tous les aspects du traitement automatisé des échantillons : ensemencement et étalement, préparation des lames pour la coloration de Gram, inoculation des bouillons d'enrichissement, et diffusion selon la méthode des disques et de Kirby-Bauer.
- Conçue pour transformer le travail des responsables et des techniciens de laboratoire, le système WASPLab™ permet aux laboratoires d'entrer dans l'ère de la microbiologie numérique en fournissant des images des milieux de culture de haute résolution et en améliorant la rapidité, l'interprétation, la fiabilité et l'accessibilité des résultats.

Dans ce domaine, les deux sociétés prévoient, en outre, de collaborer pour, en particulier, développer des solutions innovantes de diagnostic microbiologique clinique.

MYLA® : nouvelle solution informatique pour le laboratoire de microbiologie

Lancé en 2010, MYLA® est un middleware innovant de microbiologie qui offre une interface consolidée, et qui permet d'optimiser les flux de laboratoire et de gérer les informations.

MYLA® est une application informatique qui repose sur un navigateur Web et qui, *via* une seule interface avec le système d'information du laboratoire, permet la consolidation des données issues des tests d'identification microbienne et de sensibilité aux antibiotiques (ID/AST : VITEK®) et des hémocultures (BacT/ALERT® 3D).

La gestion des informations *via* une interface unique permet d'optimiser la prise en charge et le suivi des patients dans les unités de soins. Grâce à une connexion réseau, les utilisateurs peuvent avoir accès à MYLA® à distance, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

En 2014, la 4^{ème} version de MYLA® a été commercialisée. Elle présente de nouvelles fonctionnalités importantes pour les laboratoires médicaux, notamment un nouveau module de statistiques et d'amélioration continue.

Dénombrement des micro-organismes (indicateurs de qualité) : TEMPO®

En 2005, la Société a commercialisé TEMPO®, le premier système automatisé de contrôle microbiologique conçu spécifiquement pour les applications industrielles. TEMPO® est un système de dénombrement des flores bactérienne et fongique éventuellement présentes dans l'alimentation. Ce système est destiné aux laboratoires de contrôle des groupes agroalimentaires, ainsi qu'aux laboratoires industriels indépendants. TEMPO® permet de contrôler des produits alimentaires très variés.

En 2006, la Société a complété son menu avec la commercialisation de TEMPO® EB, pour le dénombrement des entérobactéries et, en 2008 et 2009, le menu TEMPO® s'est enrichi avec le lancement de trois nouveaux paramètres : TEMPO® YM, TEMPO® STA et TEMPO® LAB, pour le dénombrement respectivement des levures et moisissures, des staphylocoques (*S. aureus*) et des bactéries lactiques dans les produits alimentaires.

En 2008, un logiciel de connexion a été commercialisé pour permettre l'échange d'informations entre les plateformes VIDAS®, TEMPO® et le système informatique des laboratoires agroalimentaires, assurant ainsi la traçabilité des analyses, de l'échantillon initial au résultat final communiqué à l'unité de production.

En 2013, bioMérieux a lancé le test TEMPO® Aerobic Count (TEMPO® AC) qui permet le dénombrement de la flore bactérienne totale dès 24 heures dans les échantillons alimentaires et environnementaux. Ce test a obtenu la validation internationale AOAC RI. Cette nouvelle génération est plus rapide et peu dépendante des caractéristiques très variées des échantillons alimentaires.

En 2014, la 10^{ème} carte TEMPO® a été lancée : TEMPO® BC. Ce test est utilisé pour le dénombrement du *Bacillus cereus* groupe, en 24 heures. Ce bacille, répandu dans le monde entier, se transmet par l'ingestion d'aliments contaminés (principalement des aliments déjà cuits et mal réfrigérés comme le riz) et est responsable d'intoxications alimentaires.

Instruments de préparation des échantillons et milieux de culture, et instruments de détection microbienne rapide et automatisée pour les laboratoires industriels de contrôle qualité

AES a apporté à bioMérieux une gamme de préparation des échantillons et des milieux de culture, notamment dans le domaine agroalimentaire permettant d'optimiser la standardisation et la productivité des laboratoires. Cette gamme, désormais totalement intégrée dans l'offre bioMérieux, comprend notamment les gammes :

- Dilumat™ pour assurer l'étape de dilution ; en 2014, une nouvelle génération d'instruments Dilumat™ a été lancée incluant la technologie RFID (Radio Frequency Identification) pour une meilleure traçabilité des échantillons dans les laboratoires.
- Smasher™ pour le broyage des échantillons alimentaires,
- MasterClave® pour préparer des géloses de façon totalement automatique.

En outre, l'offre bioMérieux AES comprend le système LabGuard® de surveillance des températures et des paramètres environnementaux au sein des laboratoires.

Instruments de cytométrie en flux et à balayage

Cette technologie est utilisée pour la détection microbienne et le contrôle de stérilité en temps réel des matières premières, des produits intermédiaires et des produits finis, permettant de libérer plus rapidement les lots de production agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique. La gamme comprend notamment les instruments D Count[®], Scan RDI[®] et BactiFlow[®] ALS.

6.1.3.2.2. Immunoessais

Ce domaine technologique permet, à partir d'une réaction antigène-anticorps, la détection d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et le dosage de biomarqueurs spécifiques de pathologies variées (métaboliques, hormonales, infectieuses...).

La gamme VIDAS[®]

VIDAS[®] est un instrument multiparamétrique utilisant la technologie ELFA (Enzyme Linked Fluorescent Assay) et basé sur le concept du test unitaire. Le système peut réaliser automatiquement toutes les étapes des analyses biologiques et ainsi détecter et/ou quantifier (i) des antigènes ou toxines, témoins d'infection virale ou bactérienne, (ii) des anticorps mesurant la réponse immunitaire à une infection et (iii) différents marqueurs de pathologies comme le cancer, les maladies métaboliques ou les dysfonctionnements hormonaux. Les analyses peuvent être lancées en série ou de manière individualisée et il est possible de réaliser jusqu'à 50 tests par heure. VIDAS[®] existe en version compacte, le mini VIDAS[®], et depuis 2013, en version plus automatisée dotée d'une traçabilité accrue, VIDAS[®] 3.

Lancé en 1991, VIDAS[®] a rencontré un véritable succès. Il est reconnu pour sa qualité et sa fiabilité. Dans une analyse⁽⁵⁾ réalisée par l'Association des Pathologistes Américains sur les automates d'immunologie, VIDAS[®] apparaît comme la première base installée au monde de systèmes d'immuno-analyses de laboratoires. 33 000 systèmes environ (VIDAS[®], mini VIDAS[®] et VIDAS[®] 3) sont installés au 31 décembre 2014 dont 29 000 dans les laboratoires cliniques.

En 2013, la nouvelle génération VIDAS[®], VIDAS[®] 3, est venue enrichir la gamme d'instruments VIDAS[®]. L'instrument a reçu le marquage CE en juin 2013. VIDAS[®] 3 apporte de nouvelles fonctionnalités significatives, avec en particulier une automatisation renforcée et une traçabilité accrue. VIDAS[®] 3, qui permet de réaliser un maximum de 36 tests par heure, utilise les mêmes réactifs que les autres instruments de la gamme.

A fin décembre 2014, VIDAS[®] 3 était commercialisé dans près de 40 pays d'Europe, d'Afrique du Nord, du Moyen Orient, d'Asie Pacifique et d'Amérique latine. En particulier, au cours du 1^{er} semestre 2014, VIDAS[®] 3 a obtenu l'autorisation par la SFDA pour sa commercialisation en Chine. Le processus d'enregistrement réglementaire de VIDAS[®] 3 se poursuit sur d'autres pays (notamment aux Etats-Unis).

Le menu VIDAS[®] comprend 100 paramètres dans le domaine clinique couvrant une large gamme de pathologies humaines. Par exemple :

- Les infections à VIH, avec VIDAS[®] HIV DUO Ultra et Quick. Lancés en 2004, ces tests, prêts à l'emploi et automatisés, permettent la détection des infections VIH : ils détectent à la fois des antigènes et des anticorps, permettant de réduire la fenêtre diagnostique (délai entre la contamination et le moment où le virus ou les anticorps peuvent être mis en évidence).
- Les infections à *Clostridium difficile* avec VIDAS[®] C. difficile GDH et VIDAS[®] C. difficile Toxin A&B pour une identification automatisée à un coût avantageux des infections à *Clostridium difficile*, une bactérie considérée comme la principale cause infectieuse de diarrhées dues à la prise d'antibiotiques et/ou à des infections liées aux soins, notamment chez les personnes âgées.
- La maladie de Lyme avec VIDAS[®] Lyme IgM et VIDAS[®] Lyme IgG, pour le diagnostic des borrélioses de Lyme ; ce test a été lancé en 2010.

⁽⁵⁾ College of American Pathologists : automated immunoassay analyzers (juin 2009)

- Les maladies de la thyroïde avec notamment VIDAS® Anti-TPO et Anti-Tg, lancés en 2012 et complétant le panel VIDAS® Thyroïde.
- Les hépatites avec en particulier VIDAS® Anti-HCV, test lancé en 2012 pour le diagnostic de l'infection à Hépatite C et enrichissant le menu VIDAS® Hépatite.

La Société enrichit régulièrement le menu VIDAS®. Par exemple, en 2013, la Société a lancé VIDAS® 25 OH Vitamine D TOTAL qui permet le dosage de la vitamine D totale (D2 et D3) dans le sérum et le plasma humains, et aide à diagnostiquer une éventuelle carence en vitamine D.

La Société positionne VIDAS® sur les marchés des pays émergents et des tests à forte valeur médicale. Le menu VIDAS® inclut 7 tests à forte valeur médicale :

- VIDAS® D-Dimer Exclusion™ pour l'exclusion du diagnostic de la thrombose veineuse profonde et de l'embolie pulmonaire dont une nouvelle version, plus rapide a été approuvée par la FDA en 2012.
- VIDAS® Troponin I Ultra, pour le diagnostic du syndrome coronarien aigu.
- VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT™ ; ce test permet la mesure de la procalcitonine (PCT), qui est un biomarqueur reconnu comme la référence pour la détection précoce du sepsis chez des patients gravement malades. Ce test aide les médecins à déterminer rapidement s'il s'agit d'une infection virale ou bactérienne et donne des indications sur la sévérité de l'état de santé des patients, permettant un traitement adapté. Aux Etats-Unis, ce test est utilisé lors de l'admission d'un patient en unité de soins intensifs et, associé à d'autres diagnostics de laboratoire et examens cliniques, il permet d'évaluer le risque d'évolution vers un sepsis sévère et un choc septique. Marqué CE et approuvé par la FDA en 2007, VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT™ est devenu le premier paramètre de bioMérieux : en croissance très rapide, son chiffre d'affaires a atteint 103 millions d'euros en 2014. bioMérieux se prépare à une éventuelle intensification de la concurrence à compter de 2016, et travaille, à ce titre, à étendre les indications diagnostiques de ce marqueur et à enrichir son menu de tests VIDAS® à forte valeur médicale pour les applications d'urgence (cf. § 4.1.1.3).
- VIDAS® NT-proBNP ; ce test permet le dosage de NT-proBNP, un marqueur quantitatif de la fonction cardiaque. Il fournit des éléments objectifs utiles au diagnostic différentiel de l'insuffisance cardiaque (maladies respiratoires ou embolies pulmonaires, par exemple). Il a reçu l'agrément de la FDA américaine en 2008. En 2013, la Société a développé une seconde génération de test VIDAS® NT-pro BNP II.
- VIDAS® Galectin-3 pour le suivi de l'insuffisance cardiaque chronique, test marqué CE en 2012. Récemment, l'indication de la Galectine-3 au niveau européen a été élargie avec désormais l'évaluation du pronostic des patients atteints d'une insuffisance cardiaque chronique et aiguë.
- VIDAS® EBV, lancé en 2009 et destiné à la détection du virus d'Epstein-Barr (EBV), responsable de 80 % des cas de mononucléose infectieuse (MNI).
- VIDAS® *C. difficile* GDH pour la détection automatisée de la GDH, une enzyme produite spécifiquement par la bactérie *C. difficile*. Ce test est le seul test d'immunoessais automatisé approuvé par la FDA pour la détection de GDH.

Dans les applications industrielles, le menu de VIDAS® est composé de seize tests pour la détection des agents pathogènes. Il comprend notamment des réactifs basés sur la technologie de protéines recombinantes de phages développée par la société de biotechnologie Hyglos GmbH. Cette technologie présente une spécificité et une sensibilité inégalées pour la détection des pathogènes sur la plateforme VIDAS®. En 2008, la Société a lancé le réactif VIDAS® UP, pour la détection d'*Escherichia coli* (*E. coli*) O157 (incluant H7), bactérie responsable de nombreuses intoxications alimentaires, pouvant dans certains cas entraîner la mort. 2011 a vu la commercialisation d'un nouveau test utilisant cette technologie, VIDAS® SPT pour la détection des bactéries *Salmonella* dans les aliments. En 2012, la Société a lancé VIDAS® UP *Listeria* pour la détection de la bactérie *Listeria* à l'origine d'infections courantes d'origine alimentaire.

La plupart des tests VIDAS® ont été validés par des organismes officiels tels que l'AFNOR Certification, selon les normes ISO, ou l'AOAC International. En particulier, en 2013, certains tests ont reçu des approbations de l'AOAC International. VIDAS® UP Salmonella (SPT) a été validé Méthode Officielle pour une grande variété de produits alimentaires et les échantillons d'environnement, VIDAS® UP Listeria (LPT) et VIDAS® Listeria monocytogenes Xpress (LMX) ont été simultanément approuvés en tant que méthodes officielles d'analyse (OMA), ce qui témoigne de la fiabilité et de l'importance de cette solution complète pour le screening de la *Listeria*.

Tests d'immunoessais en microplaques

Les microplaques sont utilisées principalement dans les centres de transfusion sanguine, pour tester les dons du sang, et par de grands laboratoires, pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. bioMérieux commercialise deux lecteurs (DA VINCI® et une version plus compacte, DA VINCI® QUATTRO™). Toutefois, les microplaques sont des réactifs ouverts pouvant être utilisés sur d'autres lecteurs. Leur commercialisation est mondiale, à l'exception du marché nord-américain. Soumise à une forte pression concurrentielle notamment dans les pays émergents, cette gamme de produits est fabriquée en Chine par une co-entreprise détenue avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering. Cette gamme de produits n'est pas stratégique pour la Société.

Fin 2014, la Société a annoncé être engagée dans un plan de cession de son activité d'immunoessais en microplaques, afin de recentrer son offre commerciale. Cette gamme a représenté un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros en 2014.

Tests rapides

Les tests rapides sont des tests manuels basés sur des réactions antigènes-anticorps. Le faible coût et la simplicité d'utilisation de ces tests les rendent particulièrement adaptés aux utilisateurs ne disposant pas d'une infrastructure de laboratoires (pays émergents, programmes de dépistage de masse financés par les gouvernements ou les organisations non gouvernementales). Cette gamme constitue également une solution de diagnostic rapide, proche des patients (services d'urgence, cabinets médicaux, dispensaires...).

En 2010, bioMérieux a acquis la société Meikang Biotech (renommée bioMérieux Shanghai Biotech), un fabricant de tests rapides basé à Shanghai. Cette acquisition renforce la position de bioMérieux sur les marchés du diagnostic au chevet du patient (POC - Point of Care) et des tests rapides, dans les pays émergents et développés (cf. § 5.1.5). Grâce à cette acquisition, bioMérieux développe sa gamme bioNexia®, qui complète les tests VIKIA® déjà commercialisés.

En 2013, bioMérieux a lancé bioNexia® Strep A, marqué CE, pour aider au diagnostic du Streptocoque du groupe A, bactérie responsable de maladies comme les angines et les pharyngites. L'utilisation des tests rapides bioNexia® Strep A permet aux cliniciens de détecter en 5 minutes la présence ou non de la bactérie et donc de ne prescrire des antibiotiques que lorsque nécessaire, ce qui minimise la propagation de l'infection, le risque de complications et la sur-prescription d'antibiotiques.

En outre, fin 2013, le paramètre VIKIA® HIV-1/2 pour la détection des anticorps HIV 1 et 2 dans le cas d'infections VIH a été préqualifié par l'OMS. Cette préqualification garantit à un tiers que VIKIA® HIV-1/2 respecte des normes pertinentes pour la santé publique, notamment dans des environnements à ressources limitées. Elle permet de donner à ce test rapide l'accès au marché des appels d'offres internationaux.

6.1.3.2.3. [Biologie moléculaire](#)

Cette technologie est basée sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Elle est réalisée en trois étapes : l'extraction des séquences génétiques (préparation de l'échantillon), l'amplification (ou multiplication) du nombre de séquences et enfin leur détection.

Offre d'automatisation du laboratoire de biologie moléculaire et gamme d'extraction

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, les produits de la Société utilisent la technologie BOOM[®], établie comme méthode préférentielle pour tous les tests de biologie moléculaire. Cette gamme offre à la fois une solution semi-manuelle, NucliSENS[®] miniMAG[®], et un système automatisé, NucliSENS[®] easyMAG[®]. Dans le domaine de l'extraction automatisée, bioMérieux est un acteur important, le système NucliSENS[®] easyMAG[®] permettant de réaliser 24 extractions d'une grande pureté en 40 minutes, et offrant une très grande flexibilité d'extraction.

Au cours du 3^{ème} trimestre 2014, la Société a lancé easySTREAM[™], une station de préparation automatisée des échantillons pour les tests PCR. Cette nouvelle solution permet d'optimiser les flux d'analyses, de renforcer la standardisation et la traçabilité dans les laboratoires de biologie moléculaire dans le but d'améliorer la qualité des résultats fournis aux cliniciens.

La gamme ARGENE[®]

Les tests de la gamme ARGENE[®] sont utilisés pour le dépistage et le suivi des patients immunodéprimés, en attente d'une greffe ou transplant. Utilisant la technologie PCR (*Polymerase Chain Reaction*), ils permettent notamment la détection du cytomégalo virus, du virus d'Epstein Barr, de l'adénovirus, de l'entérovirus, des pathogènes infectieux respiratoires et du virus de l'herpès.

Cette gamme est régulièrement enrichie. En 2013, la Société a notamment reçu l'approbation de la FDA américaine pour commercialiser aux Etats-Unis le test Adenovirus R-gene[™], qui permet la détection qualitative par PCR en temps réel du génome des adénovirus. Ces virus peuvent causer des pathologies respiratoires, oculaires ou gastro-intestinales et sont reconnus comme des pathogènes significatifs avec un fort taux de morbidité et de mortalité chez les patients immunodéprimés. La Société a également lancé la trousse Parvovirus B19 R-gene[®], un nouveau test ARGENE de PCR en temps réel marqué CE qui permet la détection et la quantification des 3 génotypes de Parvovirus B19 dont la primo-infection survient généralement au moment de l'enfance, sous la forme d'une éruption cutanée bénigne connue sous le nom de « cinquième maladie » ou mégalérythème épidémique. Ce virus est également responsable d'infections sévères chez les patients immunodéprimés.

En 2014, la Société a étendu l'usage de la trousse Parvovirus B19 R-gene[®] pour les patients immunodéprimés sur les moelles osseuses totales et les plasmas médullaires. Elle a également complété sa gamme respiratoire en commercialisant le test Legio pneumo/Cc r-gene[®] pour la détection du pathogène *Legionella pneumophila* dans les infections respiratoires sévères.

L'approche syndromique avec FilmArray[®]

Le 16 janvier 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société privée nord-américaine, BioFire. Spécialisée dans le diagnostic moléculaire et syndromique des maladies infectieuses, BioFire a développé, produit et commercialise la solution FilmArray[®]. Marqué CE et approuvé par la FDA, FilmArray[®] est un système de biologie moléculaire PCR, multiplexe, simple d'utilisation, précis et rapide qui permet d'identifier, dans un seul réactif ou panel, les pathogènes à l'origine d'un syndrome, et ce, quelle que soit leur nature (bactérienne, virale, fongique ou parasitaire).

Cette approche dite « syndromique » connaît un développement solide, notamment aux Etats-Unis. FilmArray[®] répond à la demande grandissante des laboratoires hospitaliers pour des solutions à forte valeur médicale dans le diagnostic des maladies infectieuses.

3 panels sont actuellement disponibles. Ils sont marqués CE et approuvés par la FDA :

- Les infections respiratoires « hautes » avec FilmArray[®] Respiratory Panel : ce panel détecte 20 pathogènes respiratoires (17 virus et 3 bactéries) à partir d'un prélèvement naso-pharyngé. Ce test a été commercialisé en 2011.
- Les gastroentérites avec FilmArray[®] GastroIntestinal Panel : ce nouveau test lancé en mai 2014 couvre un panel de 22 pathogènes (13 bactéries, 4 parasites et 5 virus) à partir d'un prélèvement de selles.

- Les infections sanguines, détectées sur hémocultures positives avec le panel « Blood Culture Identification » (FilmArray® BCID Panel). Le panel permet de détecter les agents pathogènes à l'origine des infections sanguines dans 9 cas sur 10, grâce à un menu de 27 pathogènes : 8 bactéries à gram positif, 11 bactéries à gram négatif, 5 champignons et 3 mécanismes de résistance. Ce test a été commercialisé en 2013.

En outre, en 2014, le test clinique FilmArray® de détection du virus Ebola (BioThreat-E test™) a reçu une autorisation d'utilisation en urgence (EUA) de la FDA. Premier test commercial ayant reçu une telle autorisation, il est disponible pour les laboratoires cliniques américains réalisant des tests de diagnostic de complexité forte ou moyenne pendant la durée de la déclaration d'existence de circonstances justifiant cette autorisation d'utilisation en urgence.

Autres gammes

La Société est aussi le distributeur exclusif, sur certains territoires, des réactifs manuels de biologie moléculaire de la société Gen-Probe, notamment de ses tests de détection des mycobactéries (dont l'agent de la tuberculose).

En outre, en 2014, bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société Hain Lifescience, spécialisée en biologie moléculaire. Par cet accord, bioMérieux devient le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose (cf. § 5.1.5).

Dans les applications industrielles, suite à l'acquisition du groupe AES en 2011, bioMérieux a commercialisé le kit PCR ADIAVET Schmallenberg Virus, complétant son menu de plus de 40 kits pour la détection des pathogènes vétérinaires. Le kit a été mis au point par la société ADIAVET, société du Groupe bioMérieux, en étroite collaboration avec l'Agence de Sécurité Sanitaire (ANSES, Maison Alfort, France) et a reçu l'autorisation de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) pour son utilisation par les laboratoires départementaux.

6.1.3.2.4. Tests de diagnostic compagnon

La Société s'est fixé comme objectif de développer des tests de diagnostic compagnons afin d'améliorer la prise en charge clinique et thérapeutique des patients. En 2014, elle a mis en place le programme « Companion Diagnostic » afin de développer des partenariats avec les industries de la santé en lien avec son offre et son expertise. L'objectif de ce programme est d'apporter une expertise et une offre diagnostique adaptée aux besoins de ces industries, dans le domaine du « test compagnon » (comme défini par les instances réglementaires), et dans le domaine du « diagnostic support ou facilitateur » (« supportive diagnostic »). Dans ce cas, le test de diagnostic est utilisé lors de la sélection et de la stratification de cohortes homogènes de patients dans les essais cliniques thérapeutiques. La durée des essais cliniques est ainsi plus courte (ce qui permet de commercialiser plus rapidement la molécule sur le marché), et l'efficacité de la molécule est ainsi plus facilement démontrée.

Depuis mai 2010, bioMérieux et GlaxoSmithKline (GSK) collaborent dans le cadre d'un partenariat pour le co-développement d'un test diagnostic compagnon de biologie moléculaire THxID™-BRAF destiné à la détection qualitative et simultanée de deux mutations V600E et V600K du gène BRAF dans des échantillons de tumeur de patients atteints de mélanome métastatique avancé. Ce test diagnostic compagnon permet aux oncologues de sélectionner les patients éligibles aux traitements de GSK dabrafenib [Tafinlar®] et trametinib [Mekinist™]. En mai 2013, ce test a reçu l'approbation PMA (approbation de pré-commercialisation) de la FDA pour sa commercialisation aux Etats-Unis.

En octobre 2014, bioMérieux a signé un accord avec Novartis afin de valider puis potentiellement commercialiser le test bioMérieux THxID™-BRAF comme test diagnostic compagnon de molécules médicamenteuses de Novartis, actuellement en phase III de développement, destinées aux patients atteints de mélanome et porteurs d'une mutation du gène BRAF.

En octobre 2013, bioMérieux a signé un accord exclusif avec la société biopharmaceutique Gilead Sciences Inc., spécialisée dans les médicaments innovants pour des besoins thérapeutiques non satisfaits. Cet accord vise à co-développer un test qui pourrait être un diagnostic compagnon d'un médicament candidat de Gilead actuellement en cours de développement.

De plus, la coordination du développement des tests de détermination de la sensibilité aux antibiotiques tels que Etest[®] et VITEK[®] 2 est assurée par le programme « Companion Diagnostic », ces deux solutions diagnostic jouant un rôle indispensable et complémentaire pour le lancement réussi d'un nouvel agent anti-infectieux.

- Etest[®] est utilisé pendant le développement clinique des anti-infectieux. Il est ensuite le premier outil de détermination de la sensibilité aux antibiotiques lors du lancement d'une nouvelle molécule, permettant son adoption rapide et sa prescription par les cliniciens, pour une meilleure prise en charge des patients.
- Ce nouvel anti-infectieux peut ensuite être incorporé dans les cartes VITEK[®] 2 afin d'automatiser la détermination de la concentration minimale inhibitrice (CMI). Cette automatisation permet ainsi d'étendre l'adoption et la prescription de la molécule quelques années après son lancement.

6.1.3.2.5. [Services et solutions](#)

En accord avec sa stratégie, bioMérieux continue le développement de services en complément de ses produits afin d'accompagner les laboratoires cliniques et industriels pour faire face à leurs contraintes actuelles et futures.

Optimisation des flux du laboratoire

La Société propose des services de conseil basés sur les méthodologies Lean Six Sigma permettant d'identifier et de recommander des pistes d'amélioration tant en terme d'organisation/structure que de processus.

Formation et éducation

bioMérieux développe une offre complète de formation pour les techniciens et les biologistes favorisant l'acquisition des compétences sur l'utilisation en routine ou experte de ses produits, sur différentes thématiques scientifiques et sur le développement professionnel. Ces formations peuvent être délivrées en présentiel ou à distance au travers d'une plateforme de *e-learning* dont le lancement a été réalisé en France en 2013.

Une cinquantaine de modules sont disponibles à fin 2014 sur cette plateforme de *e-learning*.

Cette plateforme a, en outre, été déployée dans 7 autres pays en Europe (Allemagne, Italie, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, et Suisse).

Qualité et conformité (assistance à l'accréditation)

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur démarche qualité et d'accréditation, bioMérieux propose des solutions d'évaluation de méthodes permettant de qualifier ses produits dans une utilisation de routine. Dans cette même finalité, la Société continue l'extension géographique de sa solution de surveillance de l'environnement (LabGuard[®]) permettant le suivi des températures et des paramètres environnementaux au sein des laboratoires.

6.1.3.3 Rationalisation de l'offre commerciale

Outre la cession de son activité d'immunoessais en microplaques (cf. ci-dessus), la Société a décidé d'arrêter la commercialisation de certaines gammes représentant en tout environ 1 % du chiffre d'affaires consolidé de 2013 : réactifs de contrôle qualité LyfoCults® (arrêt progressif prévu en 2015), grande majorité des réactifs de biochimie (arrêt prévu au cours du 1^{er} semestre 2015) et flacons d'hémoculture BacT/ALERT® pour la détection des mycobactéries dans le sang (arrêt au 1^{er} trimestre 2015). Ces derniers réactifs étaient encore conditionnés dans des flacons en verre et leur processus de fabrication devenait obsolète : bioMérieux a décidé d'en suspendre la commercialisation et de lancer une étude de faisabilité afin de proposer des réactifs BacT/ALERT® pour la détection des mycobactéries dans le sang dans des flacons incassables en polycarbonate.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 PRESENTATION DU MARCHÉ

Le marché du diagnostic *in vitro* s'intègre dans le secteur de la santé. C'est un marché distinct du marché pharmaceutique. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clientèle est plus stable en raison notamment de l'importance des coûts engagés par les clients (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système central de gestion des données du laboratoire). Le marché du diagnostic *in vitro* connaît également une évolution plus régulière de son chiffre d'affaires attribuable principalement à :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs du diagnostic *in vitro* en raison du caractère « fermé » de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés et commercialisés par les fabricants de ces systèmes (marché captif) ;
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques souvent dépendants de « *blockbusters* » ;
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, contrastant avec les ventes de médicaments, qui peuvent connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des génériques.

Depuis environ 20 ans, la plupart des techniques de diagnostic clinique sont également utilisées afin de contrôler la qualité microbiologique et la composition des produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

La ventilation du chiffre d'affaires de la Société par zone géographique et par application est présentée au § 9.1.

6.2.1.1 Taille du marché du diagnostic *in vitro* et son évolution récente

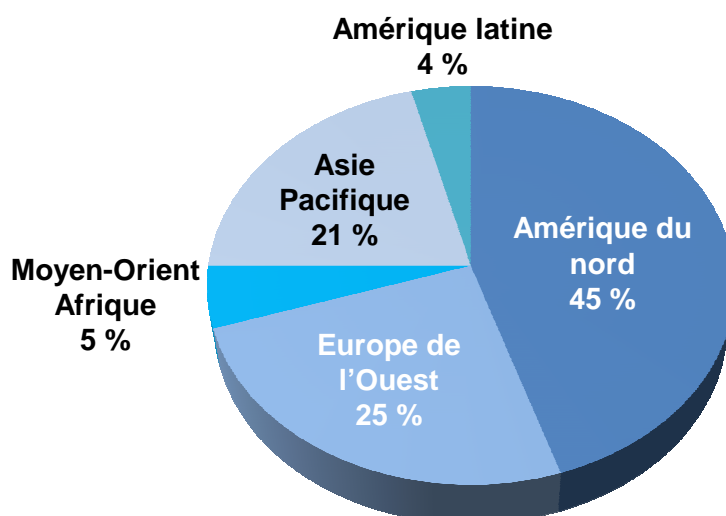
Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2014 à 39,7 milliards d'euros (52,4 milliards de dollars US) pour les applications cliniques et environ 1,7 milliard d'euros (2,2 milliards de dollars US) pour le domaine industriel. Le marché mondial du diagnostic *in vitro* des applications cliniques est concentré pour 80 % environ dans les pays matures (principalement Amérique du Nord, Europe et Japon).

Le domaine clinique

Depuis la fin des années 90, le marché du diagnostic clinique *in vitro* connaît une période de croissance en raison d'une reconnaissance accrue du rôle du diagnostic dans le choix et le suivi des traitements, ainsi que dans la réduction des dépenses de santé, de l'émergence de nouveaux pathogènes, d'avancées technologiques importantes qui ouvrent de nouveaux champs d'application et de l'expansion géographique du marché. Ainsi, le marché du diagnostic clinique *in vitro*, qui représentait 6 milliards d'euros en 1980, a été multiplié par sept depuis cette date.

L'axe stratégique principal de la Société est le diagnostic des maladies infectieuses (cf. § 6.1.2.1). Sur la base de ses estimations et de sa connaissance du marché, la Société évalue à plus de 20 % le poids du diagnostic des maladies infectieuses dans le marché mondial de l'IVD.

Le graphique ci-dessous représente une estimation pour 2014 de la répartition géographique du marché du diagnostic *in vitro* clinique :



Source : Estimations internes

Le domaine industriel

Le marché industriel est un marché plus récent et plus fragmenté que le domaine clinique. Ses applications sont principalement destinées au contrôle de la qualité microbiologique des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et aux laboratoires vétérinaires.

6.2.1.2 Tendances du marché et perspectives de croissance

Plusieurs facteurs structurels expliquent la croissance du marché du diagnostic *in vitro* :

- Dans les pays développés, l'évolution de la démographie et des habitudes de vie favorisent un diagnostic plus rapide, mais aussi préventif et prédictif :
 - Le vieillissement de la population, notamment dans les pays développés, devient une réalité. En outre, l'espérance de vie continue à s'allonger. Il est, par exemple, estimé qu'en Europe de l'Ouest, un tiers de la population aura plus de 60 ans en 2050 (source : European Diagnostic Manufacturers Association - EDMA). Cela entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et de certaines maladies liées à l'âge, comme les maladies cardio-vasculaires, neuro-dégénératives, les infections respiratoires ou certains cancers.
 - Les modes de vie (sédentarité, stress...) et les nouvelles habitudes alimentaires favorisent le développement de certaines maladies comme le diabète ou les allergies alimentaires.

- Dans les pays émergents, la demande pour améliorer les systèmes de soins et la santé publique est dynamique :
 - La croissance de la population et son urbanisation rapide, la pollution récente, la modification des modes de vie et des habitudes alimentaires favorisent l'émergence des maladies infectieuses et chroniques.
 - L'élévation du niveau de vie moyen, la mise en place de réformes de santé ambitieuses, la rénovation ou la création de nouvelles infrastructures entraînent également l'augmentation de la demande, et notamment d'une médecine accessible par le plus grand nombre. En outre, les dépenses de santé ne représentent encore que 5 à 6 % du Produit Intérieur Brut (contre 18 % environ aux Etats-Unis et près de 10 à 11 % en Europe de l'Ouest, selon le Panorama de la Santé 2013 – OCDE), offrant ainsi à ces pays une certaine marge de manœuvre pour investir dans les systèmes de santé.
- L'émergence ou la réémergence de pathogènes conduit à la nécessité de développer de nouveaux tests de diagnostic :
 - Des pathogènes apparaissent, émergent, ré-émergent et se propagent dans le monde entier. Ainsi, l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest a débuté au sud-est de la Guinée en décembre 2013, avant de s'étendre à d'autres pays en 2014. C'est la première fois que ce virus a entraîné une contamination hors d'Afrique centrale, puis hors du continent africain. Cette épidémie est aussi la plus meurtrière depuis la découverte du virus en 1976 : en août 2014, l'OMS l'a qualifiée d'« urgence de santé publique de portée mondiale ».
 - Des micro-organismes résistants aux antibiotiques et aux antiviraux émergent et imposent une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique. En avril 2014, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a publié le premier rapport portant sur la résistance aux antimicrobiens, dont la résistance aux antibiotiques, à l'échelle mondiale, révélant ainsi que cette grave menace n'était plus une prévision, mais bien une réalité dans chaque région du monde, et que tout un chacun, quel que soit son âge et son pays, pouvait être touché.
 - La multiplication des infections liées aux soins conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multi-résistantes avant qu'ils ne s'auto-contaminent ou qu'ils ne contaminent les autres patients. En outre, le coût élevé du traitement de ces infections (estimé en Europe à 7 milliards d'euros par an, selon l'EDMA) favorise les tests de dépistage des porteurs de ces bactéries afin de mettre en place les mesures d'hygiène appropriées. Enfin, une contamination suspectée ou avérée dans un hôpital conduit à des études épidémiologiques pour comprendre la transmission du pathogène et mettre en place les mesures d'hygiène adaptées pour endiguer et stopper sa diffusion.
- La nécessité de réduire les dépenses de santé s'impose comme une nécessité économique :
 - Les difficultés économiques persistantes dans les pays développés conduisent les gouvernements à optimiser, voire à réduire les dépenses de santé. Le diagnostic ne représente que 2 % environ des dépenses de santé (moins de 21 euros par an par personne en Europe, selon l'EDMA), mais il intervient dans la majorité des décisions thérapeutiques et permet une meilleure prise en charge des patients : grâce à son efficacité, à toutes les étapes de la maladie, il tend à s'imposer comme un levier majeur dans l'optimisation des dépenses de santé.
 - Les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation.
- L'importance médicale du diagnostic *in vitro* s'impose dans la chaîne de soins :
 - Les progrès du savoir-faire médical permettent la découverte de nouveaux biomarqueurs innovants qui peuvent donner lieu au développement de tests IVD améliorant ainsi la prise en charge du patient.
 - Le « théranostic », en phase d'émergence combine un test de diagnostic à un traitement : il permet ainsi à un médecin de sélectionner la thérapie la plus adaptée et d'éviter les traitements inutiles.
 - Les développements technologiques, notamment ceux portant sur les techniques d'analyse des protéines et des séquences génétiques, permettent d'étendre le champ d'application du diagnostic *in vitro* aux maladies cardiaques, aux cancers et aux maladies auto-immunes et neurodégénératives.

- Les progrès médicaux bénéficient aussi du « Big Data » (soit de l'explosion de la quantité de données électroniques générées dans le monde). Appliqué au diagnostic *in vitro*, le « Big Data » devrait permettre d'établir des tendances, des corrélations, et des analyses prédictives pour orienter les décisions cliniques comme opérationnelles, et faciliter les essais cliniques.
- L'organisation du laboratoire évolue :
- Les nouvelles technologies permettent le développement de nouveaux systèmes de diagnostic pour accroître la valeur médicale du diagnostic, et renforcer l'efficacité et les flux de travail du laboratoire.
 - La pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée, le souci de standardiser les analyses, la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle et la concentration grandissante des laboratoires conduisent à un développement de l'automatisation des laboratoires et à des besoins accrus en services (formation, maintenance, assistance à l'accréditation, optimisation de la productivité des laboratoires...), notamment en microbiologie clinique.
 - Le développement de la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics plus rapides et plus précis (cf. § 6.1.1), et sa maîtrise conduit au développement de plateformes intégrées plus simples d'utilisation.
 - La demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement de tests « au chevet du patient » (Point of Care, ou POC) et la décentralisation des analyses. La Société estime en particulier que seuls 40 % des hôpitaux américains sont équipés pour pouvoir réaliser des tests de biologie moléculaire dans leurs laboratoires internes.
 - La réforme de la santé aux Etats-Unis devrait conduire à donner une couverture médicale à 40 millions de personnes, qui ne disposaient pas aujourd'hui d'une couverture sociale suffisante. Dans ce contexte, le nombre de visites chez le médecin, et par conséquent la prescription de tests de diagnostic, devraient augmenter. Pour faire face à la croissance de leur activité, les laboratoires devraient renforcer leur niveau d'automatisation dans le but d'optimiser leur organisation et leur productivité.
- La demande dans le domaine des applications industrielles est dynamisée par des facteurs structurels :
- Les obligations de contrôle de la qualité dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques sont en augmentation.
 - Les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques souhaitent protéger leur marque et leur réputation. Ces entreprises ambitionnent également de pouvoir réaliser des tests de façon plus automatisée, de façon à être en mesure de libérer les lots produits plus rapidement, favorisant ainsi l'émergence de technologies comme la cytométrie.
 - Dans le domaine agroalimentaire, la demande bénéficie également de l'évolution des habitudes alimentaires (comme par exemple, le développement de la consommation de la viande dans les pays émergents).
 - Dans le domaine biopharmaceutique, la demande est également tirée par l'émergence de nouveaux traitements « à la demande » en médecine personnalisée ou de petite série, pouvant nécessiter la réalisation de contrôles plus fréquents et plus rapides.
 - Les laboratoires vétérinaires doivent de plus en plus faire face à la résistance microbienne chez les animaux, et diagnostiquer, dans les élevages, l'infertilité et les maladies animales émergentes. En outre, de nouvelles réglementations encadrent l'utilisation des antibiotiques dans les élevages.
 - Les pays émergents souhaitent protéger leurs consommateurs et exporter leur propre production agroalimentaire. La Chine a ainsi déclaré la sécurité alimentaire comme une priorité nationale en juillet 2012.
 - Les consommateurs finaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qu'ils consomment.

A l'inverse, certains facteurs conjoncturels peuvent affecter la croissance du marché :

- La situation économique en Europe de l'Ouest, et plus particulièrement en Europe du Sud, pourrait rester structurellement difficile, bien qu'elle ait montré des signes de légère amélioration en 2014.
- Le déficit chronique, le surendettement des systèmes de santé et les crises économiques et monétaires entraînent la mise en place de mesures d'austérité (baisse des remboursements, réduction des investissements, optimisation de la gestion des stocks de réactifs...) et limitent la capacité des utilisateurs à développer leur consommation.
- Face à l'accroissement de la demande de tests de diagnostic, la réforme de la santé aux Etats-Unis pourrait peser sur les prix de vente des réactifs aux laboratoires d'analyses ; en outre, sa mise en œuvre pourrait s'avérer plus lente qu'initialement prévue.
- Les pays émergents sont actuellement des marchés d'équipement, dont la croissance est plus irrégulière, et se caractérisent par une consommation temporairement faible de réactifs ; en outre, ces pays deviennent plus sensibles aux prix. Enfin, leur monnaie peut être soumise à des fortes fluctuations.

Le taux de croissance estimé du marché du diagnostic *in vitro*, hors tests de suivi du glucose dans le sang, est resté compris entre 4 et 5 % en 2014, à devises constantes. La Société est convaincue que ce marché continuera de se développer à moyen terme.

Ces tendances sont présentées à titre indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations notamment pour les raisons mentionnées au § 4.1 (Facteurs de risques).

6.2.2 LES PRINCIPAUX ACTEURS

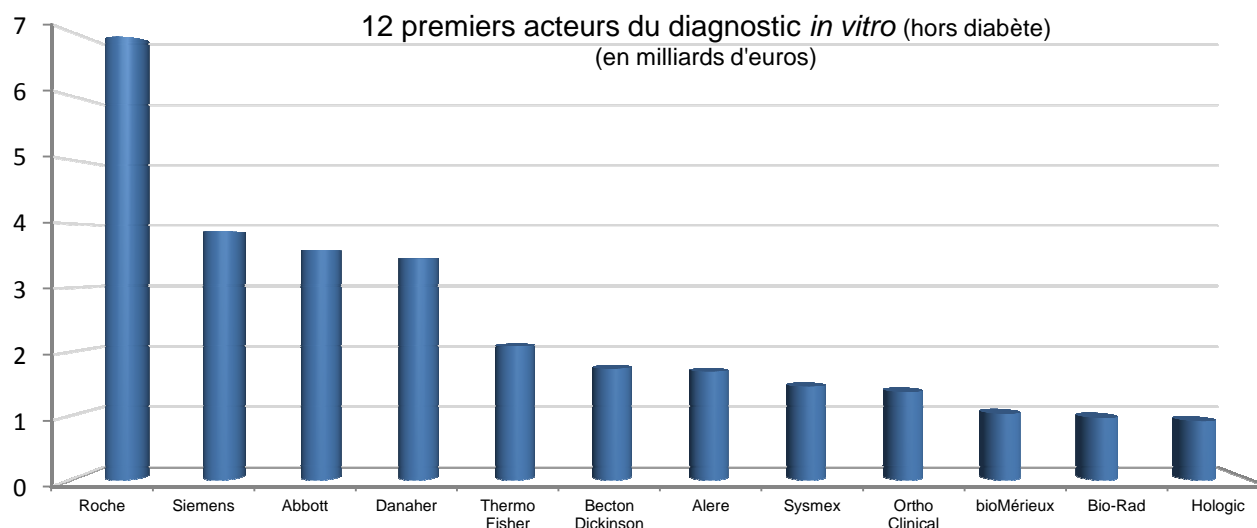
L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique conduisent les acteurs du diagnostic *in vitro* à poursuivre leurs alliances et partenariats. En outre, l'attractivité du secteur se traduit par l'arrivée de plusieurs nouveaux entrants.

En 2014, certaines opérations de fusions ou acquisitions ont modifié le paysage concurrentiel du secteur. Ainsi, le fonds d'investissement privé américain Carlyle a finalisé le rachat de la division diagnostique Ortho Clinical Diagnostics de la société Johnson & Johnson, et la société Roche a acquis Iqum, spécialisée en biologie moléculaire pour le Point of Care. Beckman Coulter / Danaher s'est porté officiellement acquéreur de la division microbiologie de Siemens. Alere a cédé sa division « Health Management » pour se focaliser sur le Point of Care. A l'inverse, Becton Dickinson a annoncé son intention de racheter la société CareFusion, société de consommables médicaux.

La Société estime que les douze premiers acteurs du marché du diagnostic *in vitro* réalisent aujourd'hui environ 85 % du marché mondial y compris les tests du diabète. Il s'agit soit de grands groupes pharmaceutiques ou diversifiés comme Roche, Siemens, Abbott et Danaher, soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Alere, Bio-Rad et Sysmex).

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2014, bioMérieux estime occuper la dixième position du marché du diagnostic *in vitro* (comme en 2013). Cette position reflète le caractère spécialisé de l'activité de la Société, qui n'est pas présente dans le domaine des tests du diabète et très peu dans celui de la chimie clinique.

Dans le domaine clinique, le graphique ci-dessous a été réalisé sur la base des chiffres d'affaires 2014 des sociétés, en ne prenant en compte que les ventes réalisées dans le secteur du diagnostic *in vitro* hors tests du diabète. Ces données incluent la cytométrie de flux (Becton Dickinson), et excluent celles réalisées dans d'autres secteurs, notamment les « sciences de la vie » (Sysmex, Danaher et Bio-Rad), le pré-analytique (Becton Dickinson, Thermo Fisher), le « Health Management » (Alere) et « Other Business » (Sysmex).



Source : Comptes annuels des sociétés, recalés sur l'année civile 2014 le cas échéant. Pour Ortho Clinical, les données du second semestre ont été estimées.

6.2.3 CLIENTS DU GROUPE

Dans le domaine clinique, l'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Elle peut être essentiellement publique, essentiellement privée ou bien une combinaison des deux. La Société commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. Elle estime que ces deux types de clients représentent environ les deux tiers du marché du diagnostic *in vitro*, les laboratoires hospitaliers représentant à eux seuls environ la moitié du marché. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine, le Point of Care (salles d'urgence des hôpitaux notamment) et les médecins (marché dénommé « *Physician Office Laboratories* » ou « POL »). Le Groupe ne vend pas de produits destinés aux patients eux-mêmes, cette base de clientèle nécessitant un réseau commercial trop important.

La France, où le Groupe a réalisé 12 % de ses ventes en 2014, présente une organisation de santé mixte, associant des laboratoires privés et publics. A titre indicatif, les laboratoires privés ont représenté 38 % des ventes en 2014, alors que les hôpitaux publics ont totalisé 29 % des ventes de la Société. Les clients industriels ont représenté 30 % des ventes en 2014.

Aux Etats-Unis, premier marché du Groupe, les hôpitaux publics ou privés ont représenté 57 % des ventes en 2014 et les laboratoires commerciaux 15 %. Par ailleurs, 5 % des ventes ont été réalisées avec d'autres clients du domaine clinique, dont les POL. Les clients industriels ont représenté, quant à eux, 23 % des ventes.

Le marché se caractérise depuis plusieurs années par une tendance à la concentration des laboratoires d'analyses, aussi bien hospitaliers que commerciaux.

Le mouvement de consolidation évolue à des rythmes différents selon les pays. Ainsi, la consolidation des laboratoires d'analyses est déjà très avancée en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe. En France, l'ordonnance Bachelot, publiée en janvier 2010 et rendant obligatoire l'accréditation des laboratoires d'analyses médicales, encourage leur regroupement et la constitution de plateaux techniques.

Cette consolidation, qui renforce le pouvoir de négociation des clients, accélère le développement de l'automatisation des laboratoires, en accroissant leur besoin de systèmes de plus grande cadence et leur capacité d'investissement. En outre, cette consolidation fait intervenir de nouveaux interlocuteurs dans l'acte d'achat d'un système de diagnostic *in vitro* comme les directeurs d'hôpitaux et des acheteurs spécialisés.

L'offre de la Société en microbiologie clinique inclut des systèmes de toute capacité et se base sur le concept d'automatisation du laboratoire de microbiologie : elle correspond donc parfaitement à ce mouvement de consolidation. En outre, l'offre commerciale de la solution se développe : intégrant notamment des services, elle se focalise sur l'introduction de solutions globales à forte valeur ajoutée (médicale et / ou économique). En revanche, dans les immunoessais, VIDAS[®], plateforme de petite cadence, n'est pas adapté aux tests de routine dans les grands laboratoires.

Dans le même temps, le besoin de tests décentralisés se développe de manière importante. Ces tests, pour lesquels les résultats doivent être rapidement rendus, sont réalisés au chevet du patient, dans des situations d'urgence ou dans les unités de soins intensifs par exemple.

Dans le domaine industriel, les clients du Groupe sont, soit les laboratoires de contrôle des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité, soit les laboratoires vétérinaires. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, la Société commence à s'adresser aussi aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle. De la même façon, les centres de transfusion sanguine sont devenus, dans certains cas, des clients industriels dans le cadre du développement du contrôle de stérilité bactériologique des plaquettes sanguines qu'ils distribuent.

Les dix premiers clients ont représenté environ 8 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2014. Le premier client a représenté environ 1,5 % du chiffre d'affaires.

6.2.4 RESEAU COMMERCIAL

La Société commercialise ses produits dans plus de 160 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs. Un des axes prioritaires d'actions que poursuit la Société est de renforcer son orientation clients. Depuis avril 2014, elle est donc organisée autour de 3 régions clés (cf. § 5.1.5).

6.2.4.1 Un large réseau de filiales de distribution

La distribution des produits s'appuie principalement sur un réseau de 42 filiales de commercialisation qui consacrent leurs efforts à la vente, la promotion et la maintenance des produits du Groupe.

Les forces de vente et le marketing sont spécialisés par application : clinique et contrôle microbiologique industriel. Sur les marchés les plus développés et les plus matures tels que les Etats-Unis, la majorité des marchés européens et le Japon, les forces de vente du domaine clinique sont spécialisées par gamme de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées entre le secteur pharmaceutique et le secteur agroalimentaire. A l'inverse, dans les marchés de taille inférieure, les forces de vente ne sont pas spécialisées. A fin décembre 2014, les équipes de vente, de marketing et de service clients étaient composées d'environ 3 040 personnes (salariés et intérimaires équivalent temps plein) : 1 540 en Europe – Moyen-Orient – Afrique, 980 en Amérique, 520 en Asie Pacifique.

6.2.4.2 De nombreux distributeurs indépendants

Outre ses filiales, la Société dispose d'une présence forte sur tous les continents par le biais de distributeurs indépendants. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété commerciale des produits du Groupe, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la santé dans leur pays et sont le plus souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic. La Société sélectionne en outre ses distributeurs en fonction de leur connaissance des acteurs locaux du marché de la santé et de leurs moyens matériels et humains. Elle s'assure également que ses distributeurs disposent d'une surface financière suffisante leur permettant de financer les instruments placés auprès des clients finaux.

En outre, dans certains pays émergents particulièrement vastes, comme la Chine, la Russie ou l'Inde, les filiales de commercialisation de la Société peuvent animer un réseau de distributeurs locaux : cette organisation, cohérente avec les pratiques locales de distribution, lui permet de commercialiser ses gammes de produits sur une grande partie de ces territoires avec un nombre limité de distributeurs. *A contrario*, cette intermédiation peut, dans certains cas, rendre l'évolution de ces marchés moins lisible, comme en 2014, en Chine. Dans ce pays stratégique, la Société a donc déployé un plan d'action visant à redéfinir ses relations avec ses 70 distributeurs locaux pour être en mesure de mieux anticiper l'évolution de la demande des consommateurs finaux.

6.2.5 CONCURRENCE

6.2.5.1 Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, qui compte pour plus de 20 % du marché du diagnostic *in vitro* (selon les estimations de la Société et sa connaissance du marché), et qui représente 85 % des ventes cliniques du Groupe, la Société est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire). Elle se trouve donc en face de concurrents différents selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important.

- Dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations internes et celles d'un consultant majeur indépendant, spécialiste du diagnostic *in vitro*, la part de marché de la Société est d'environ 42 %, lui conférant la première place. Ce marché est estimé à 2 milliards d'euros, en croissance de 3 à 5 % par an. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Beckman Coulter / Siemens et Thermo Fisher. En microbiologie automatisée, de nouvelles technologies émergent, comme la spectrométrie de masse, également commercialisée par la société Bruker, et l'intensité concurrentielle se renforce depuis le rachat par Becton Dickinson de la société Kiestra.
- Dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Siemens, et Danaher) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Alere, Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. Selon ses estimations internes, la Société a une part de marché de plus de 3 %, et y est un acteur spécialisé. Elle souhaite y développer sa position d'acteur spécialisé grâce au lancement de VIDAS[®] 3, la nouvelle génération de son automate VIDAS[®], à son offre de tests à forte valeur médicale et à son implantation dans les pays émergents.
- En biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs y sont Hologic, Qiagen, Becton Dickinson, Grifols, Cepheid, Abbott et Siemens. bioMérieux détient environ 4 % de ce marché. Sur ce marché, elle a réalisé un mouvement stratégique majeur avec l'acquisition de la société américaine BioFire dont le système FilmArray[®] apporte un nouveau standard dans le diagnostic des maladies infectieuses (cf. § 5.1.5). En outre, elle occupe une position importante dans le domaine de l'extraction.

6.2.5.2 Marché industriel

Sur le marché industriel, qui reste encore relativement fragmenté, la Société estime occuper la première position mondiale. Sur les bases de ses études internes, elle évalue sa part de marché à 19 % environ en 2014. Les autres acteurs significatifs sont Merck Millipore, 3M, Thermo Fisher et Becton Dickinson.

6.3 SYSTEMES QUALITE ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

6.3.1 SYSTEMES MANAGEMENT QUALITE, VIGILANCE ET AUDITS

En 2014, le déploiement de la nouvelle organisation opérationnelle de bioMérieux a conduit à la création d'un département unique mondial « Qualité Globale ». Ce département est placé sous la responsabilité de la Présidence, ce qui lui permet d'être indépendant des opérations et de mettre en œuvre un système fort de management de la qualité.

La Société porte une attention particulière au respect des normes de qualité et aux questions réglementaires. Elle a mis en place un département en charge du Système de Management de la Qualité et un département en charge des Affaires Réglementaires. Ces départements, dont l'activité est décrite en Annexe 1 dans le Rapport du Président, sont relayés par un service Assurance Qualité dans chaque site de production, de distribution ou de commercialisation.

Les filiales sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001.

Les principaux sites de fabrication du Groupe qui produisent des systèmes de diagnostic *in vitro*, sont certifiés conformes à la norme ISO 13485, considérée comme le référentiel qualité pour ce type d'activité et comme donnant présomption de conformité à certaines exigences réglementaires. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités, ou, lorsqu'un tel recours n'est pas requis, dans le cadre d'une démarche volontaire de la Société qui fait appel à un organisme certificateur indépendant.

6.3.2 ASPECTS REGLEMENTAIRES

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits : les produits destinés aux clients cliniques (laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers) et les produits destinés aux clients industriels (industries pharmaceutiques, vétérinaires, cosmétiques et agroalimentaires).

Les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, destinés aux analyses médicales chez l'homme, sont soumis à des réglementations nationales ou internationales (par exemple, Union européenne, Etats-Unis, Japon, Canada et Chine) qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs.

Les réactifs destinés aux clients industriels pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits relèvent des réglementations applicables aux produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

6.3.3 DIAGNOSTIC CLINIQUE *IN VITRO*

Le diagnostic clinique *in vitro* est régi par les législations nationales ou internationales. Les pays se divisent en deux groupes : les pays avec leur réglementation propre, ou qui s'appuient sur les réglementations d'autres pays, et les pays sans réglementation spécifique.

Les principales législations qui régissent l'activité de diagnostic *in vitro* sont les suivantes :

- directive 98/79/CE pour l'Union européenne ;
- réglementation FDA pour les Etats-Unis (21 Code of Federal Regulation) ;
- "Pharmaceutical Affairs Law" pour le Japon ;
- règlement sur les instruments médicaux pour le Canada ;
- réglementation CFDA en Chine.

Toutes classent les dispositifs selon leur finalité et leur niveau de risque, et évoluent vers une complexité croissante.

Les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits diffèrent en fonction de la classe de risque du produit.

Union Européenne

Au sein de l'Union Européenne, l'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 qui s'applique à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 1^{er} mars 2001 complétée par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, insérant les articles L. 5221-1 et suivants dans le Code de la santé publique et les arrêtés du 9 novembre 2004, du 25 février et du 1^{er} juillet 2005. La réglementation européenne harmonise le marché du diagnostic *in vitro* en Europe, en standardisant les procédures de mise sur le marché par les fabricants de produits de diagnostic *in vitro*. Une révision de cette directive est actuellement en cours de préparation ; sa conversion en un règlement européen immédiatement applicable entraînera un durcissement des procédures réglementaires.

En fonction des classes de risques et des options proposées par la réglementation, le fabricant choisit la procédure appropriée. A ce jour, 95 % des produits du Groupe sont commercialisés sous la seule responsabilité du fabricant qui en évalue et en déclare la conformité (marquage CE). Il n'y a donc pas de délai administratif postérieurement à cette déclaration.

Pour les 5 % restants, à risque plus élevé, il est nécessaire d'obtenir des attestations de conformité préalablement à la mise sur le marché de ces produits. La Société a obtenu et renouvelé l'ensemble des attestations de marquage CE pour tous ses produits de diagnostic *in vitro* commercialisés actuellement dans l'Union Européenne.

Pour les produits à risque moyen et élevé, le niveau d'intervention des autorités réglementaires est proportionnel au risque. Cette intervention peut aller de la certification du système de management de la qualité à l'examen du dossier produit (dossier de conception), jusqu'à la vérification de chacun des lots avant commercialisation. Généralement, le délai d'obtention des attestations réglementaires est inférieur à six mois.

Dans le cadre de la procédure de mise sur le marché, la Direction des Affaires Réglementaires constitue un dossier avant le lancement de tout nouveau produit. Ce dossier rassemble les éléments permettant de vérifier que le produit répond aux exigences imposées par la réglementation. Ce dossier est ensuite soumis à l'un des responsables Affaires Réglementaires du Groupe pour approbation. Le Comité de commercialisation vérifie que le dossier approuvé est disponible.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le niveau d'intervention de la FDA est, de la même façon, proportionnel au risque. Certains produits de la gamme microbiologie sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.

Les produits à risque moyen font l'objet d'un enregistrement 510(k). Les produits à haut risque, soit un nombre limité de produits, font l'objet d'une procédure PMA (Pre-Market Approval).

Japon

Au Japon, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement dans des conditions comparables à celles des Etats-Unis.

Canada

Au Canada, à l'exception des produits considérés comme présentant le niveau de risque le plus faible, les produits doivent faire l'objet d'une licence délivrée par les autorités de santé (« Santé Canada »). L'obtention d'une licence est délivrée suite à l'approbation d'un dossier dont le contenu est fonction de la classe de risque à laquelle appartient le produit. Ces licences font l'objet d'un renouvellement annuel ; le délai d'obtention de ces licences peut varier en fonction de la classe du produit.

Chine

En Chine, les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la CFDA qui comprend les phases suivantes :

- réalisation de tests de contrôle qualité sur 3 lots de réactifs par le « National Institute for the Control of Pharmaceutical and Biological Products » ;
- réalisation d'une étude des performances sur le territoire chinois ;
- revue administrative du dossier ;
- revue technique du dossier incluant des éléments relatifs à la production, la performance du produit, les tests de contrôle qualité, et le rapport de l'étude des performances réalisées sur le territoire chinois.

De plus en plus de pays disposent de leurs propres procédures de mise sur le marché des produits de diagnostic *in vitro*. Certains pays acceptent un alignement progressif pour les produits déjà disponibles sur le marché. D'autres pays imposent un alignement total et immédiat avec leurs nouvelles procédures de mise sur le marché.

6.3.4 VIGILANCE

Les lois et règlements applicables avec parfois des modalités spécifiques à certains pays, imposent par ailleurs un système de vigilance (Post-Market Surveillance - PMS) qui oblige le fabricant et les utilisateurs à informer les organismes de tutelle de tout incident et risque d'incident pouvant entraîner des effets néfastes pour la santé des personnes.

Ce système PMS prévoit également une procédure de mesures correctives : cela permet à la Société d'intervenir volontairement, en corrigeant ou en rappelant les produits concernés.

6.3.5 AUDITS

Les sites de la Société sont soumis à des audits et à des inspections de la part des autorités réglementaires (FDA, ANSM), d'organismes agissant pour le compte de ces autorités réglementaires, ou d'organismes certificateurs. Ces audits sont utilisés pour vérifier la conformité aux normes ISO 9001 et ISO 13485, ou aux réglementations nationales applicables auxquelles se réfèrent les autorités réglementaires. Certains clients, notamment dans le domaine industriel, peuvent également conduire des audits, d'une part pour s'assurer que les produits et procédures du Groupe sont conformes aux normes réglementaires en vigueur, ainsi qu'à leurs propres normes et, d'autre part pour bénéficier d'une qualité garantie de service.

La Société conduit également des audits qualité internes sur ses sites et en central pour identifier les marches de progrès de son organisation.

La capacité à gérer des processus de production est garantie par les méthodes de validation et de contrôle réalisées tout au long de la production. En outre, les lots de produits finis ne sont pas libérés tant que leur conformité aux critères finaux de mise sur le marché n'a pas été vérifiée.

En octobre 2012, les sites de Marcy l'Etoile et de Craponne (France) ont été inspectés par l'ANSM qui n'a pas émis d'observation particulière. En octobre 2014, le site de Craponne a de nouveau été inspecté par l'ANSM, ce qui, cette fois-ci, a donné lieu à une lettre d'injonction. Cette lettre d'injonction enjoint bioMérieux à réaliser dans un délai de 12 mois l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en conformité des zones de production dans lesquelles l'ANSM a noté des écarts et des remarques. bioMérieux met en place les moyens nécessaires pour se conformer à cette injonction : le plan d'action nécessaire est en cours de déploiement sur ce site.

Des inspections de la FDA ont lieu régulièrement. Les dernières en date sont celles de St Louis en janvier 2013 et en juillet 2014, celles de Durham en janvier et février 2012 et en juin 2013, celle de Grenoble en octobre 2012, et celle de La Balme en novembre 2013.

- Site de Grenoble et La Balme (France) : les inspections conduites n'ont pas fait l'objet d'observations particulières.
- Site de Durham (Etats-Unis) : l'inspection conduite en 2012 a donné lieu à une lettre d'avertissement (warning letter). L'inspection plus récente qui s'est déroulée au mois de juin 2013 avait pour but de vérifier la mise en place du plan d'action de la Société visant à remédier aux observations de la précédente lettre d'avertissement, et de conduire de nouveaux audits du système de contrôle qualité. La Société s'attache à résoudre les points mentionnés.
- Site de St Louis (Etats-Unis) : l'inspection qui a eu lieu en juillet 2014 a donné lieu à une lettre d'avertissement. La Société a proposé un plan d'action pour résoudre les observations identifiées.

Suite à l'inspection en septembre 2013 par l'Organisation Mondiale de la Santé sur le site de Marcy l'Etoile, le test rapide VIKIA® HIV 1/2 a été pré-qualifié (cf. § 6.1.3.2.2).

Les autres inspections réglementaires ont essentiellement consisté en une inspection coréenne à Grenoble en novembre 2013, et en une inspection ANVISA (agence nationale sanitaire brésilienne) du site de Jacarepagua (Brésil).

6.3.6 CONTROLE MICROBIOLOGIQUE DANS L'INDUSTRIE

Le système qualité de la Société s'applique aussi bien aux produits de diagnostic clinique qu'au contrôle microbiologique industriel.

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique industriel restent limitées aux aspects de sécurité. Cependant, afin de répondre aux besoins de ses clients, la Société respecte les normes qui sont applicables aux clients (normes en fonction de l'utilisation des produits : pharmacopées, normes type AFNOR, ISO...). Les crises qui ont affecté le domaine agroalimentaire ces dernières années (*Listeria*, *Escherichia coli*, salmonelles...) pourraient conduire à l'adoption d'une réglementation plus sévère. Par ailleurs, aux Etats-Unis par exemple, les autorités peuvent être amenées à imposer des mesures supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le bioterrorisme.

6.3.7 GESTION ET SUIVI DES RECLAMATIONS CLIENTS

La Société dispose d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients. Ce processus est utilisé pour résoudre les réclamations clients en temps utile, tout en fournissant à la Société les informations nécessaires pour améliorer en permanence ses produits.

Processus de traitement des réclamations

Il existe 3 niveaux de traitement des réclamations.

- Premier niveau : la majorité des réclamations clients sont traitées localement, par les filiales et les distributeurs : étant proches des clients, ils peuvent répondre rapidement à leurs demandes.
- Deuxième niveau : les réclamations peuvent être transférées au département « Service Clients Mondial – Global Customer Service » où elles sont prises en charge par une équipe spécialisée qui investigate la réclamation et, quand cela est possible, consolide les résultats de ses investigations pour donner une réponse aux clients.
- Troisième niveau : ce niveau est plus compliqué et requiert une série d'investigations impliquant les sites de production ou les équipes de R&D. Une analyse des causes de ces investigations qui n'ont pu être identifiées par les niveaux 1 et 2 est ainsi conduite. Cela permet à la Société de résoudre la réclamation clients et de mettre en place les actions correctives et préventives qui éviteront que de telles réclamations ne se reproduisent dans le futur.

Gestion de la Qualité dans les régions

Chaque entité de bioMérieux dispose d'un département Qualité qui est rattaché au département Système de Management Qualité Globale (au niveau du Groupe). Leur taille et leur structure organisationnelle varient en fonction de la complexité des normes qualité et de la spécificité des réglementations locales.

Système Qualité Mondiale et Conformité Réglementaire

Le département « Système Qualité Mondiale et Conformité Réglementaire » a étendu son périmètre de responsabilité en 2013 et 2014 pour inclure les audits qualité au niveau mondial ainsi que l'amélioration de la performance des systèmes, des outils et des méthodes dédiés à la qualité. Cette nouvelle organisation contribue à définir la stratégie visant à améliorer de façon proactive les processus relatifs au système de gestion de la qualité en place sur les différents sites de bioMérieux.

Ce département est en charge de la mise en place d'indicateurs pour mesurer la pertinence et l'efficacité du système qualité. Ces indicateurs sont transmis à la direction au moins une fois par trimestre.

Ce département est également responsable du processus « Post-Market Surveillance » tel que décrit dans le § 6.3.

Toute action concernant une correction de produit ou un retrait de produit, incluant les instructions à suivre par les équipes sur le terrain, relève de la compétence du département « Système Qualité Mondiale et Conformité Réglementaire ». Ce département gère les rapports sur incidents en France et aux Etats-Unis et supervise les rapports émis par les autres filiales de bioMérieux.

6.4 DEGRE DE DEPENDANCE

Dépendance à l'égard de brevets et licences

Les licences dont la Société bénéficie et dont la perte pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires de la Société, sont listées ci-après :

- licence PCT, concédée par ThermoFisher et accompagnée de la fourniture de matières premières, pour développer et vendre des tests VIDAS[®] de détection de la procalcitonine en tant que marqueur d'infections bactériennes sévères (accord renouvelé en octobre 2012 pour la durée de tous les brevets de B.R.A.H.M.S. relatifs à la PCT) ;
- licence NT-proBNP, concédée par Roche Diagnostics pour développer et vendre notamment des tests VIDAS[®] de détection de NT-proBNP, un marqueur de l'insuffisance cardiaque congestive et du syndrome coronarien aigu (brevets de base expirant entre 2013 et 2015 et brevets sur les matières premières expirant en 2024) ;
- licence concédée par Spectral pour développer et commercialiser notamment le test VIDAS[®] Troponine I Ultra (brevets expirant en 2018) ;
- licence concédée par la société Sigris pour la commercialisation de la gamme easyMAG[®] (licence expirant fin 2016) ;
- licence des balises moléculaires accordée par PHRI Properties, Inc. pour développer et vendre notamment les produits de la gamme ADIAFOOD[®] (brevets expirant au plus tard en 2024) ;
- licences de la technologie PCR accordées par F. Hoffmann-La Roche Ltd et Roche Molecular Systems, Inc. pour développer et vendre les produits de la gamme de tests d'ARGENE[®], ainsi que les produits de la gamme Adiavet[™] (brevets couvrant la technologie actuellement mise en œuvre ou en cours de développement, expirant au plus tard en 2017) ;
- licences concernant la technologie PCR concédée par University Utah Research Foundation pour développer et vendre les produits de la gamme FilmArray[®] (brevets expirant au plus tard en 2025) ;
- licences concernant des technologies mises en œuvre dans des tests vendus exclusivement au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Par ailleurs, la Société perçoit des produits de son portefeuille de brevets mentionné dans le § 11.6.3.

Autres dépendances

La Société est dépendante vis-à-vis de certains partenaires (cf. § 4.1.1.8), de certains cadres (cf. § 4.1.1.9) et de certains fournisseurs (cf. § 4.1.1.10).

6.5 SOURCES

Il n'existe pas de statistiques officielles sur le marché du diagnostic *in vitro*. La Société réalise donc des analyses en interne sur la base de rapports élaborés par des acteurs financiers, d'études effectuées par des consultants indépendants spécialisés et d'informations publiées par d'autres sociétés du secteur, ainsi que sur la base de la connaissance du marché par ses experts internes.

Les sources ayant permis d'estimer le marché (sa taille, sa croissance et sa segmentation), ainsi que le positionnement concurrentiel de la Société, ont été mentionnées aux paragraphes correspondants.

7

ORGANIGRAMME

7.1	 GROUPE DONT FAIT PARTIE L'EMETTEUR	111
7.2	 FILIALES DE L'EMETTEUR	112
7.2.1	 Organigramme juridique du Groupe bioMérieux au 31 décembre 2014	112
7.2.2	 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation	114
7.2.2.1	Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2014	114
7.2.2.2	Nouvelles filiales	114
7.2.2.3	Participations cotées	114

7.1 GROUPE DONT FAIT PARTIE L'ÉMETTEUR

Historique de l'évolution du capital de la Société

A sa création en 1963, B-D Mérieux (ancienne dénomination de la Société) était détenue à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par d'autres actionnaires.

En 1968, Monsieur Alain Mérieux a acquis les actions détenues par l'Institut Mérieux dans B-D Mérieux, faisant passer sa participation dans B-D Mérieux à 49,96 %, rendant ainsi B-D Mérieux indépendante de l'Institut Mérieux.

En 1974, Monsieur Alain Mérieux a acquis auprès de Becton-Dickinson France, 200 actions de la Société et, ainsi, la majorité du capital de B-D Mérieux. La même année, la Société a pris la dénomination de « bioMérieux SA ».

Le 31 mars 1987, bioMérieux a fusionné dans API SA, suite à l'acquisition de cette société. A l'issue de cette opération, API SA a repris la dénomination de bioMérieux SA.

Lors de l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 1988, Wendel Investissement (à cette date dénommée CGIP) s'est associée à la famille Mérieux dans bio-Participations, société holding indirecte de bioMérieux. Wendel Investissement détenait près de 33 % du capital de bio-Participations, et Mérieux Alliance (holding de la famille Mérieux) près de 67 %.

En 1994, Becton-Dickinson a cédé la totalité de sa participation dans le Groupe bioMérieux à bio-Participations.

En décembre 2000, le groupe bio-Participations, devenu bioMérieux Alliance le 25 février 1995, et le groupe Pierre Fabre ont fusionné. Mais cette fusion n'ayant pas répondu à leurs attentes, les deux groupes ont décidé de procéder à une « défusion », et ainsi de défaire les opérations de regroupement réalisées en 2000 et 2001.

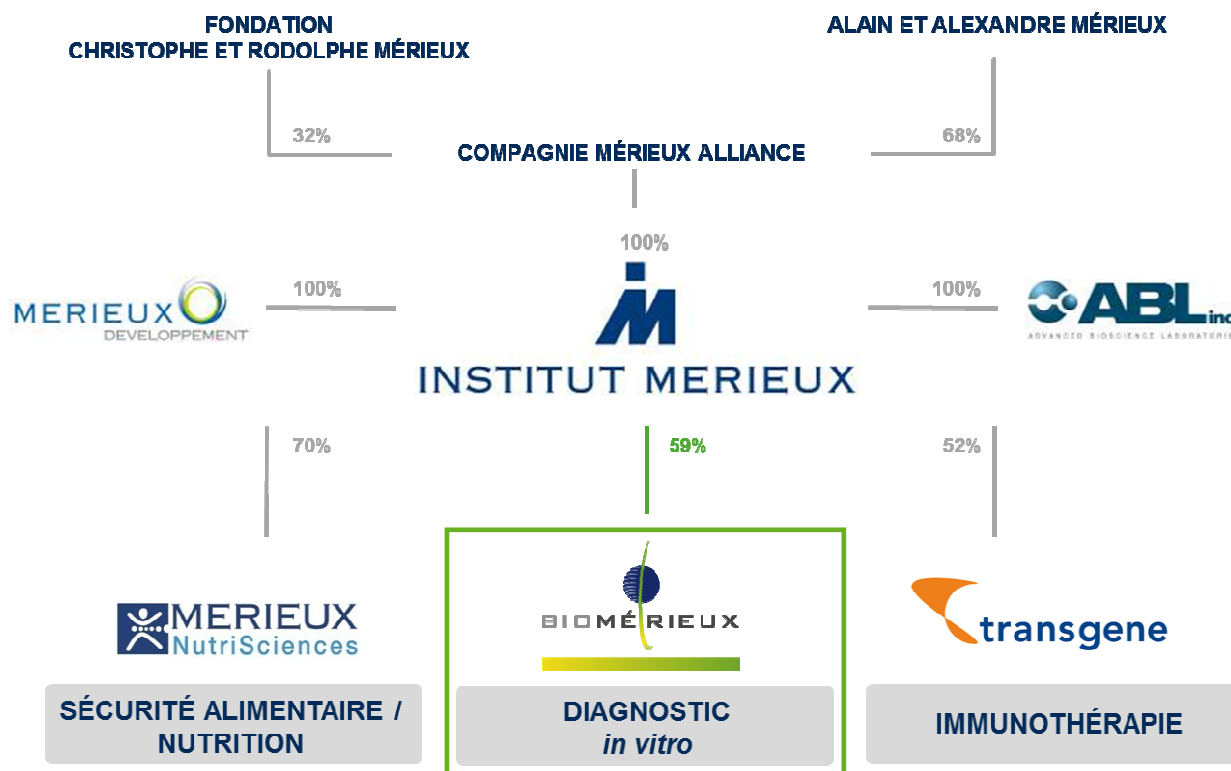
En 2003, la structure du Groupe détenu par Mérieux Alliance a été réorganisée afin de séparer les activités de diagnostic, propres à bioMérieux, et les activités d'immunothérapie, propres à Transgene.

En janvier 2004, le capital de la Société était principalement détenu par Mérieux Alliance à hauteur de 59,7 %, par Wendel Investissement à hauteur de 34,5 % et par Groupe Industriel Marcel Dassault à hauteur de 5,1 %.

L'introduction en Bourse de la Société par admission de ses actions sur l'Eurolist d'Euronext Paris, intervenue le 6 juillet 2004, s'est effectuée par la mise sur le marché de la très grande majorité de la participation détenue par Wendel Investissement dans la Société.

Institut Mérieux (nouveau nom de Mérieux Alliance depuis le 7 décembre 2009) détient notamment par ailleurs :

- 100 % du capital de SGH, société holding de Mérieux NutriSciences, société américaine dont l'activité est centrée sur l'analyse et le conseil dans le domaine de la sécurité et de la qualité agroalimentaires ;
- 100 % du capital de TSGH, holding de contrôle de Transgene SA, société cotée sur NYSE Euronext Paris, spécialisée dans l'immunothérapie, et de Advanced Bioscience Laboratories Inc. (ABL), laboratoire de recherche américain travaillant à façon pour des instituts de recherche ou des sociétés commerciales ;
- 100 % du capital de Mérieux Développement, qui a pour objet la prise de participations dans des sociétés.

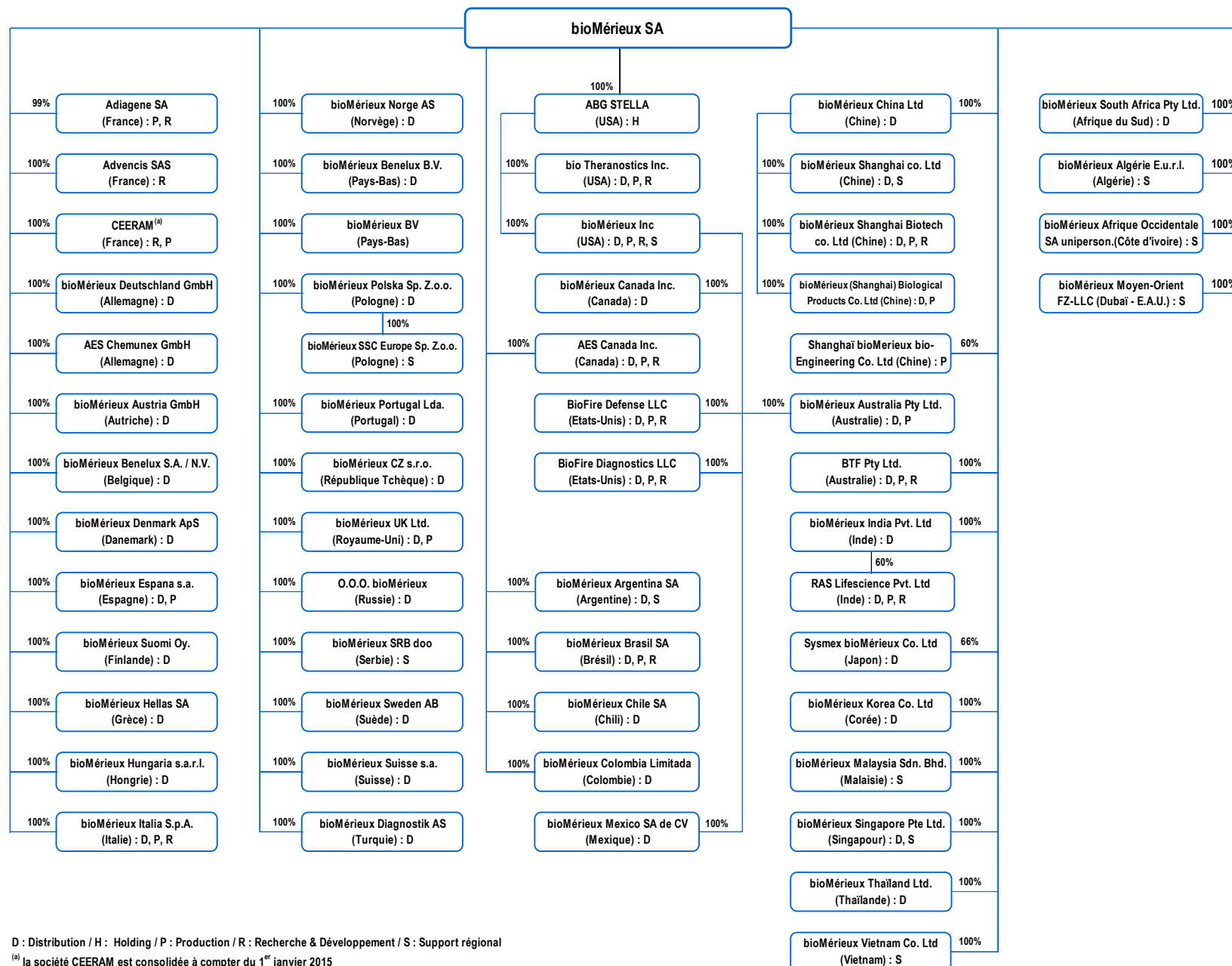


Les pourcentages de détention sont arrondis à l'unité supérieure.

7.2 FILIALES DE L'ÉMETTEUR

7.2.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE BIOMÉRIEUX AU 31 DECEMBRE 2014

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par l'Émetteur (en pourcentage de capital). bioMérieux SA fait partie du groupe Institut Mérieux, présenté au § 7.1 ci-dessus. Les relations contractuelles entre ces entités sont exposées au § 19. La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessous a une activité de distribution (cf. § 6.2.4.1) ; certaines d'entre elles ont également une activité de recherche et développement (cf. § 11) et/ou de production (cf. § 8.1.2).



D : Distribution / H : Holding / P : Production / R : Recherche & Développement / S : Support régional

^(a) la société CEERAM est consolidée à compter du 1^{er} janvier 2015

7.2.2 RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PRISES DE PARTICIPATION

7.2.2.1 Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2014

Participations dans des sociétés consolidées

En 2014, bioMérieux a acquis 100 % des actions des sociétés BioFire (USA), Advencis et CEERAM (France).

7.2.2.2 Nouvelles filiales

Au cours de l'année 2014, bioMérieux a créé bioMérieux SRB doo Belgrade, en Serbie.

La liste des filiales et participations figure en note 3.3.1.3 des annexes aux comptes sociaux 2014.

7.2.2.3 Participations cotées

Le portefeuille d'actifs cotés détenu par la Société (Labtech et Dynavax Technologies) est présenté dans la note 7.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2014 (cf.§ 20.1.1) et n'est pas significatif.

8

PROPRIETE IMMOBILIERE, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES	116
8.1.1	Propriété foncière	116
8.1.2	Production	116
8.1.3	Logistique	119
8.1.4	Politique d'achats	120
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SANTE ET SECURITE	120

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

8.1.1 PROPRIETE FONCIERE

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, la Société a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d'acquisitions de sociétés étrangères, notamment aux Etats-Unis, et par la création de filiales propres.

La Société détient généralement en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de recherche et de développement (dont notamment Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme, Grenoble, Combourg, St Louis, Durham, Madrid, Florence, Jacarapegua / Rio et Pudong / Shanghai).

8.1.2 PRODUCTION

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes résultant de la nature des produits. Le Groupe disposait, fin 2014, de 21 unités de production organisées par ligne de produits.

Le Groupe a organisé sa production sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 4.1.1.11.1) en raison, d'une part, de la technicité des produits, qui exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de recherche et développement, et, d'autre part, des gains de productivité résultant des économies d'échelle qui peuvent être réalisées en concentrant la production. Les boîtes de Petri constituent la seule exception à ce principe, en raison de leur péremption rapide et des difficultés rencontrées pour importer des produits d'origine animale dans certains pays : elles sont donc fabriquées à proximité du client, sur les sites de Brisbane (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), Lombard (Illinois, Etats-Unis), Madrid (Espagne), Shanghai / Pudong (Chine), et Combourg (France), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France).

En outre, la Société s'efforce de mettre en place un contrôle rigoureux de la qualité de la production (cf. § 6.3.1).

Les principaux sites de production sont les suivants :

Europe, Moyen-Orient, Afrique

France

♦ Site de Marcy l'Etoile

Localisé près de Lyon, le site de Marcy l'Etoile abrite le siège mondial du Groupe depuis l'origine. Les terrains, acquis en pleine propriété, totalisent une superficie de 115 000 m² (abritant 48 000 m² de surfaces développées de bâtiments) sur lesquels sont notamment installées des unités de production de réactifs (réactifs VIDAS[®], immunoessais, biochimie clinique) et des équipes de recherche et développement. Environ 1 370 salariés se répartissent entre Direction Générale, fonctions globales et fonctions de support, centre de formation, services de production et R&D.

Le projet d'agrandissement de ce site est mentionné dans le § 5.3.

♦ Site de Craponne

Localisé près de Lyon, le site de Craponne (propriété de la Société) s'étend sur une superficie totale de 80 000 m² (abritant 23 000 m² de surfaces développées de bâtiments) et regroupe aujourd'hui des unités de production de milieux de culture (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés), l'administration des ventes, la Direction Commerciale France, certaines fonctions support et globales et une équipe de recherche et développement. Près de 990 personnes travaillent sur le site. En février 2015, bioMérieux a reçu une lettre d'injonction de l'ANSM relative à ce site (cf. § 6.3.5).

♦ Site de La Balme

Ce site se situe entre Grenoble et Lyon. Il s'étend sur une superficie de 119 000 m² sur lesquels la Société dispose, en pleine propriété, de 19 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le site emploie 400 personnes qui se partagent entre la recherche et le développement en microbiologie, l'instrumentation et les logiciels, et la fabrication de gammes de réactifs API[®], ATB[™], TEMPO[®], Etest[®].

- ◆ **Site de Grenoble**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe des activités de recherche et de fabrication du Groupe en biologie moléculaire, à l'exception de l'instrumentation. Les bâtiments, édifiés sur un terrain de plus de 31 500 m² situé dans le polygone scientifique de Grenoble face aux locaux du CEA, représentent 9 300 m² de surfaces développées. Le site emploie aujourd'hui 170 personnes.

- ◆ **Site de Combourg**

Localisé en Bretagne, le site de Combourg s'étend sur une superficie totale de 43 000 m² (abritant 12 000 m² de surfaces développées de bâtiments). Dédié aux applications agroalimentaires, il regroupe aujourd'hui les unités de production de réactifs (milieux de culture et réactifs de cytométrie), les laboratoires de contrôle, la fabrication des équipements (gammes d'automatisation des laboratoires, cytométrie et EviSENSE[®]), le laboratoire de R&D pour les milieux de culture, la supply chain et des fonctions support (IS, hot line Réactifs). Environ 190 personnes travaillent sur le site.

- ◆ **Site de Verniolle**

Ce site, localisé en Ariège (région Midi-Pyrénées), s'étend sur une superficie totale de 9 500 m², et abrite des locaux de 1 800 m² dont environ 1 000 m² dédiés à la production des réactifs de diagnostic moléculaire virologique de la gamme ARGENE[®], et regroupe les activités de R&D et de production y afférant. Il emploie 60 personnes.

- ◆ **Site de Saint-Brieuc (Adiagene)**

Ce site, localisé en Bretagne, est en location. Employant 8 collaborateurs, il est dédié à la R&D et à la production de réactifs de biologie moléculaire destinés aux applications vétérinaires.

- ◆ **Site de La Chapelle-sur-Erdre (CEERAM)**

Ce site, localisé près de Nantes, est en location. Il est dédié à la R&D et à la production de réactifs de virologie moléculaire destinés aux applications agroalimentaires et environnementales. Il emploie 9 collaborateurs et dispose d'infrastructures répondant aux normes ISO 9001 et 13485.

Europe de l'Ouest

- ◆ **Site de Florence (Italie)**

Ce site, détenu en pleine propriété, regroupe toutes les activités de bioMérieux en Italie. bioMérieux Italie emploie 225 personnes dont les missions sont, d'une part, la commercialisation des produits bioMérieux sur le territoire italien et d'autre part, la fabrication et/ou le développement d'instruments VIDAS[®] (immunoessais), NucliSENS[®] easyMAG[®] (biologie moléculaire) et TEMPO[®] (industrie) pour toutes les filiales bioMérieux. Cette activité fait du site de Florence le deuxième pôle d'instrumentation du Groupe. Ce site s'étend sur 10 000 m², incluant 7 000 m² de surfaces développées de bâtiments sur plusieurs niveaux.

- ◆ **Site de Madrid (Espagne)**

Ce site, détenu en pleine propriété, emploie 76 personnes. Il est destiné à la fabrication de produits pour la microbiologie (boîtes de Petri).

Amérique

Amérique du Nord

- ◆ **Site de Durham**

Le site de Durham (Caroline du Nord), représente 579 000 m² de terrains en pleine propriété dont 21 000 m² de surfaces développées de bâtiments. Le Groupe loue aussi à proximité des locaux d'une surface totale de près de 10 000 m². Aujourd'hui siège social de bioMérieux Inc., le site emploie environ 1 000 personnes dans des activités de recherche et développement, de production de réactifs de microbiologie (BacT/ALERT[®]), et de services à la clientèle.

En 2014, la Société a amélioré le niveau de production de ce site (cf. § 9.2.4). En outre, elle a débuté sur ce site la construction d'une nouvelle ligne de production de flacons d'hémoculture (cf. § 5.3).

- ♦ **Site de St Louis**

Le site de St Louis, détenu en pleine propriété, représente une superficie de 98 000 m², incluant 46 000 m² de surfaces développées de bâtiments. L'activité du site est aujourd'hui centrée autour de la recherche et développement et de la fabrication d'instruments de microbiologie (gamme VITEK[®], BacT/ALERT[®] et PREVI[™] Isola) et de réactifs (cartes VITEK[®]) ; 667 personnes y travaillent aujourd'hui.

En octobre 2014, bioMérieux a reçu une lettre d'avertissement de la FDA au sujet de ce site (cf. § 6.3.5).

- ♦ **Site de Lombard**

Près de Chicago (Illinois), ce site regroupe les activités de production et de ventes de milieux de culture pour l'industrie aux Etats-Unis ; le Groupe y loue 5 850 m² et y emploie 80 personnes.

- ♦ **Sites de Salt Lake City**

- La société BioFire Diagnostics dispose de 5 unités situées sur le campus de l'Université de Utah (Utah Research Park) ; 3 sont détenues en pleine propriété, 2 sont louées. D'une superficie totale de 13 000 m², ces sites sont dédiés à la R&D et à la production du système FilmArray[®] (instruments et réactifs), et aux fonctions administratives et commerciales de BioFire Diagnostics. Ces infrastructures répondent aux normes FDA 21 CFR Part 820 cGMP et ISO 13485. La société BioFire Diagnostics employait 576 collaborateurs à fin décembre 2014.
- De façon à répondre aux attentes des clients militaires de BioFire aux Etats-Unis, la société BioFire Defense a été créée. L'ensemble du personnel (79 collaborateurs), des programmes et des équipements de l'activité « Défense » a été transféré physiquement sur un site sécurisé et séparé situé à Salt Lake City.

La Société débutera en 2015 la construction d'un nouveau bâtiment à Salt Lake City pour y regrouper l'ensemble des équipes de BioFire Diagnostics (cf. § 5.3).

Amérique latine

- ♦ **Site de Jacarepagua (Rio) au Brésil**

Ce site représente une superficie de 42 000 m² (incluant 5 400 m² de surfaces développées de bâtiments). Il est détenu en pleine propriété et emploie près de 170 personnes. Il abrite des activités de production de réactifs pour l'immunologie et de milieux prêts à l'emploi pour la microbiologie et les applications industrielles, de ventes, de distribution ainsi que de recherche et développement. Il regroupe également d'autres fonctions de la société (commerciales, administratives, ...).

Asie Pacifique

Chine

- ♦ **Site de Shanghai bioMérieux Kehua Bio-engineering**

La société Shanghai bioMérieux Kehua Bio-engineering Co. Ltd. a obtenu de Kehua Bio-engineering Co. Ltd. le droit d'exploiter un bâtiment de production d'une superficie de près de 1 800 m², situé à Shanghai, pour toute la durée de la société. Ce site est dédié à la production de microplaques et environ 75 personnes y travaillent.

bioMérieux s'est engagée dans un plan de cession de son activité de microplaques (cf. § 6.1.3.2.2).

- ♦ **Site de bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd**

Le site de Pudong (Shanghai) est dédié à la fabrication de tests rapides et de milieux de culture. Il s'étend sur 2 hectares, comprend 9 000 m² de bâtiments de production et compte actuellement 175 personnes. Ce site regroupe d'autres fonctions de l'entreprise (commerciales, R&D...), ainsi que le siège de l'entité chinoise.

Australie

- Le site de **Brisbane** représente une superficie de 2 300 m² de locaux en location et emploie environ 60 personnes pour la production et la vente de milieux de culture.
- Le site de **BTF à Sydney** qui représente une superficie de 1 400 m² de locaux en location et emploie 28 personnes, accueille des activités de production et de vente des réactifs de contrôle microbiologique (BioBall[®], EasyStain[™], ColorSeed[™], EasySeed[™]).

Inde

♦ **Site de Hyderabad**

Résultant de la prise de participation de bioMérieux dans la société RAS Lifesciences Pvt. Ltd à hauteur de 60 %, ce site, employant environ 30 personnes et d'une surface de 850 m², est spécialisé dans la production de tests de biologie moléculaire.

8.1.3 LOGISTIQUE

Compte tenu de la dispersion et de la spécialisation des sites de production, du nombre important de références et de la spécificité des produits (réactifs, instruments et pièces détachées), la fonction logistique/supply chain joue un rôle essentiel au sein du Groupe.

La fonction logistique/supply chain emploie environ 300 personnes (y compris intérimaires) réparties dans les fonctions suivantes :

- gestion des prévisions et planification de la demande ;
- approvisionnement et stockage des matières et composants nécessaires à la production ;
- stockage, transport et distribution des produits finis ;

afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks.

La distribution des produits est organisée autour de :

- plateformes mondiales (en Europe et aux Etats-Unis) qui stockent les produits finis et procèdent aux expéditions vers les filiales et les distributeurs ;
- centres locaux dans les filiales qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients.

Parmi les plateformes mondiales, le site logistique « IDC », localisé à Saint-Vulbas en France, est le plus important. Il assure la distribution de l'ensemble des instruments et des réactifs fabriqués en Europe et aux Etats-Unis vers les distributeurs et certaines filiales. Il emploie 72 personnes, est détenu en pleine propriété et est situé sur un terrain de 71 000 m² sur lequel sont installés des locaux de grande hauteur d'une surface totale de 9 500 m².

bioMérieux poursuit également un projet d'externalisation et de consolidation de la distribution de ses réactifs aux Etats-Unis.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique gère la chaîne du froid et assure la traçabilité des produits (en particulier par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages).

Dans la plupart des pays, les réactifs sont livrés aux clients dès le lendemain de la réception de leur commande. Chaque filiale est responsable de son niveau de stocks de réactifs et d'instruments dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe qui optimise la coordination des flux et l'équilibre entre le service clients et le niveau des stocks.

Courant 2014, la Société s'est fixé comme ambition d'adapter sa chaîne logistique aux enjeux des différentes régions sur lesquelles elle est présente, et d'améliorer son service clients, autour de 3 axes majeurs : segmentation des marchés, régionalisation selon la nouvelle organisation interne et harmonisation des pratiques.

8.1.4 POLITIQUE D'ACHATS

Afin d'adapter sa politique d'achats de matières premières et de composants divers utilisés pour répondre aux nombreuses spécificités de chaque gamme d'instruments et de réactifs, le Groupe a mis en place une organisation globale favorisant :

- une implication précoce des achats dans les nouveaux projets ;
- une globalisation des actions et des volumes ;
- une meilleure réactivité.

bioMérieux cherche également à diversifier ses fournisseurs pour favoriser à la fois la sécurisation et la mise en concurrence : un développement de la production en interne de certaines matières premières et des partenariats avec plusieurs fournisseurs permettent d'avoir des impacts positifs tant techniques qu'économiques.

Face à la complexité des produits qui ne permettent pas toujours une grande flexibilité d'approvisionnement, la Société s'efforce de mettre en place une sécurisation de la majorité de ses approvisionnements : cette sécurisation peut prendre la forme de contrats de fourniture, d'une diversification des sources d'approvisionnement, de stocks de sécurité, du développement de productions internes, ou de la prise en charge par la Société, sur le plan réglementaire, de la production chez un fournisseur de certains composants spécifiques.

Les Achats sont une fonction clé de bioMérieux, dont l'activité industrielle est importante. Les risques associés sont décrits au chapitre 4 Facteurs de risques.

bioMérieux souhaite impliquer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable. Elle a adopté une démarche d'achats responsable en proposant à ses fournisseurs d'adhérer à une « Charte Ethique et Développement durable » (cf. § 5.2.3.3).

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SANTE ET SECURITE

La politique Santé, Sécurité et Environnement et les réalisations de la Société dans ces domaines sont décrites au § 5.2 du présent document de référence.

9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1	CHIFFRE D’AFFAIRES	122
9.2	SITUATION FINANCIERE	125
9.2.1	Compte de résultat	125
9.2.2	Flux de trésorerie	127
9.2.3	Autres éléments	128
9.2.4	Evénements marquants	128

9.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

A fin décembre 2014, le chiffre d'affaires de bioMérieux a progressé de 8,7 % à taux de change constants. Il intègre les ventes de BioFire (78 millions d'euros) à compter du 16 janvier 2014. A taux de change et périmètre constants, la croissance organique s'est établie à 3,8 %. L'appréciation récente du dollar américain contre l'euro a permis de limiter l'impact négatif des variations des taux de change à 28 millions d'euros, soit 180 points de base. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires a atteint 1 698 millions d'euros contre 1 588 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une hausse de 7 % à données publiées.

Evolution du chiffre d'affaires			
<i>En millions d'euros</i>			
Chiffre d'affaires - 31 décembre 2013	1 588		
Effets de change	-28	-1,8 %	} +8,7 %
Croissance organique, à taux de change et périmètre constants	+60	+3,8 %	
Variation de périmètre – Chiffre d'affaires additionnel de BioFire ^(a)	+78	+4,9 %	
Chiffre d'affaires - 31 décembre 2014	1 698		

^(a) l'acquisition de la société BioFire ayant été finalisée le 16 janvier 2014, cette société est consolidée à compter de cette date

Au cours de l'exercice, la Société a pleinement bénéficié de l'étendue de son empreinte géographique. Composante stratégique majeure, cette diversification géographique lui permet de saisir les opportunités de croissance sur les différentes zones dans lesquelles elle opère et apporte de la résilience à son modèle d'affaires. En 2014, les ventes en Amérique ont enregistré une progression vigoureuse et l'Europe de l'Ouest a confirmé le bon niveau de son activité. Ces 2 zones, qui représentent 74 % de l'activité du Groupe, ont ainsi plus que compensé les faibles ventes en Chine (8 % de l'activité, en légère décroissance d'une année sur l'autre) et le ralentissement observé à compter du second semestre en « Europe de l'Est - Moyen-Orient - Afrique ». L'activité en Chine a, par ailleurs, continué de peser sur le rythme de croissance organique dans les pays émergents : représentant 29 % du chiffre d'affaires du Groupe, ils n'ont progressé que de 6 % d'une année sur l'autre. Au cours de l'exercice, l'évolution de l'activité par région est résumée ci-après (chiffres à devises et périmètre constants) :

Chiffre d'affaires par région	12 mois 2014	12 mois 2013	Variation	Variation
<i>En millions d'euros</i>			A données publiées	A devises et périmètre constants
Europe ^(a)	818	806	+2,4 %	+2,2 %
Amérique du Nord ^(b)	441	349	+26,4 %	+4,9 %
Amérique latine	132	131	+1,2 %	+12,4 %
Amérique	573	480	+19,5 %	+6,9 %
Asie Pacifique	300	295	+1,7 %	+3,2 %
Total par Région	1 691	1 581	+7,0 %	+3,8 %
Collaborations de R&D	7	7	-3,5 %	-4,6 %
Chiffre d'affaires Groupe	1 698	1 588	+7,0 %	+3,8 %

^(a) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

^(b) dont chiffre d'affaires de BioFire : 76 millions d'euros

– En Europe - Moyen-Orient - Afrique (48 % du CA total), l'activité a affiché une croissance de 2,2 %, en nette accélération d'une année sur l'autre.

- En Europe de l'Ouest (40 % du CA total), le chiffre d'affaires est en hausse de 2 %. L'activité s'est développée sur l'ensemble des pays de la zone, à l'exception du Benelux et de la République Tchèque. En particulier, l'Allemagne (+5 %), le Royaume-Uni (+6 %) et la Suisse (+5 %) ont enregistré une progression tangible de leurs ventes. En outre, l'Europe du Sud a affiché une hausse de 3 % environ d'une année sur l'autre. Enfin, en France, dans un marché incertain, les ventes sont restées stables.

Dans le domaine clinique, la croissance a été dynamisée par les ventes d'instruments en microbiologie, en immunoessais VIDAS® et en biologie moléculaire. Dans les applications industrielles, l'activité, pénalisée notamment par de faibles ventes d'équipements, a été contrastée par pays.

- En « Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique », les tensions géopolitiques ont pesé sur l'activité des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres, comme précédemment annoncé. Dans ce contexte, le taux de croissance de la zone s'est établi à 3 % à fin décembre.

– La région Amérique, nouvellement créée au sein du Groupe, représente plus du tiers du chiffre d'affaires consolidé. A fin décembre, dans un contexte de marché favorable, la progression des ventes s'y est élevée à près de 7 %.

- En Amérique du Nord (26 % du CA total), pour la 2^{ème} année consécutive, les ventes ont connu une progression de près de 5 % d'une année sur l'autre. En particulier, la croissance des ventes de bioMérieux, Inc. aux Etats-Unis s'est établie à 5,2 % à fin décembre 2014.

Dans le domaine clinique, l'activité a été tirée par les réactifs VIDAS®, qui bénéficient notamment du succès confirmé de VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT™ dans les services de soins intensifs. En outre, en microbiologie, la Société a réalisé d'importantes installations de VITEK® MS, premier système de spectrométrie de masse approuvé par la FDA pour l'identification en routine d'un menu complet de micro-organismes pathogènes. Dans les applications industrielles, les ventes de réactifs ont enregistré une solide progression.

- En Amérique latine (8 % du CA total), la hausse de l'activité s'est établie à plus de 12 % d'une année sur l'autre. Tous les pays en distribution directe ont connu des taux de croissance élevés : en particulier, le Brésil a progressé de 9 %, le Mexique de 10 % et la Colombie de 12 %.

Les ventes de réactifs en microbiologie et de tests VIDAS® ont dynamisé les applications cliniques. Le développement des applications industrielles (+14 %) a été soutenu dans cette zone.

– En Asie Pacifique (18 % du CA total), l'activité est en hausse de plus de 3 % d'une année sur l'autre. En Inde, le chiffre d'affaires a poursuivi son essor rapide (+20 %). En Chine, les ventes dans le domaine clinique se sont redressées au cours du second semestre, affichant notamment une progression de près de 9 % au 4^{ème} trimestre. Cependant, la performance annuelle a été affectée par de faibles ventes dans les applications industrielles et s'est inscrite en légère décroissance (-1 %) d'une année sur l'autre. La Société a continué de renforcer son organisation locale et son réseau de distribution. Elle escompte ainsi être en mesure, graduellement, à l'horizon 2015, de renouer avec une croissance durable dans ce pays stratégique.

Sur l'ensemble de la région Asie Pacifique, dans le domaine clinique, les ventes de réactifs ont été dynamiques sur la quasi-totalité des gammes, à l'exception principale des microplaques qui sont soumises à une forte pression concurrentielle. Les réactifs de la gamme VIDAS® ont notamment progressé de près de 20 %. Dans les applications industrielles, le recul des ventes en Chine a continué de peser sur l'activité.

Au cours de l'exercice, l'évolution de l'activité par application, à devises et périmètre constants, est la suivante :

Chiffre d'affaires par application <i>En millions d'euros</i>	12 mois 2014	12 mois 2013	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Applications Cliniques	1 352	1 251	+8,0 %	+4,6 %
Microbiologie	802	793	+1,1 %	+2,8 %
Immunoessais ^(a)	386	364	+6,1 %	+8,0 %
Biologie Moléculaire ^(b)	148	78	+91,3 %	+7,5 %
Autres gammes	16	16	+0,2 %	+2,3 %
Applications Industrielles	327	330	-0,9 %	+0,8 %
BioFire Defense	12			
Collaborations de R&D	7	7		
Chiffre d'affaires Groupe	1 698	1 588	+7,0 %	+3,8 %

^(a) dont VIDAS[®] +10 %

^(b) dont chiffre d'affaires de BioFire Diagnostics : 66 millions d'euros

– Les applications cliniques ont progressé de 4,6 %.

- La microbiologie est en hausse de 2,8 %. Aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres, les ventes ont connu une hausse de plus de 4 % grâce à l'augmentation des rythmes de production sur le site de Durham. Sur l'exercice, l'offre ID/AST automatisée, qui inclut le système VITEK[®] 2 ainsi que la solution plus récente de spectrométrie de masse VITEK[®] MS pour l'identification bactérienne rapide, a enregistré de bonnes performances. C'est dans ce contexte favorable que la Société poursuivra le lancement de son nouvel automate d'hémoculture VIRTUO[™], marqué CE au cours du mois de juillet, qu'elle lancera ses nouveaux flacons d'hémoculture FAN Plus utilisant la technologie brevetée des billes polymériques adsorbantes (APB) aux Etats-Unis et qu'elle débutera la commercialisation de sa nouvelle offre « Lab Efficiency⁽⁶⁾ », combinant ses propres plateformes et les systèmes de Copan.
- Dans les immunoessais, VIDAS[®] a connu une croissance de 10 % qui reflète, d'une part, l'effet de gamme induit par le lancement récent de VIDAS[®] 3 et la commercialisation de nouveaux paramètres (dont le test VIDAS[®] 25 OH Vitamin D Total) et, d'autre part, les progrès accomplis dans le repositionnement stratégique de cet automate.

Alors que le marché se trouve dans une phase de consolidation dans les pays développés et que les ventes de tests de routine y sont en décroissance, la demande a été vigoureuse pour certains paramètres à forte valeur médicale, en particulier VIDAS[®] B.R.A.H.M.S PCT[™], un test de mesure de la procalcitonine (PCT), biomarqueur reconnu comme la référence pour la détection précoce du sepsis chez des patients gravement malades. Ce test aide les médecins à déterminer rapidement s'il s'agit d'une infection virale ou bactérienne et donne des indications sur la sévérité de l'état de santé des patients, permettant un traitement adapté. Aux Etats-Unis, ce test est utilisé lors de l'admission d'un patient en unité de soins intensifs et, associé à d'autres diagnostics de laboratoire et examens cliniques, il permet d'évaluer le risque d'évolution vers un sepsis sévère et un choc septique. Marqué CE et approuvé par la FDA en 2007, VIDAS[®] B.R.A.H.M.S PCT[™] est devenu le premier paramètre de bioMérieux : en croissance très rapide, son chiffre d'affaires a atteint 103 millions d'euros en 2014. bioMérieux se prépare à une éventuelle intensification de la concurrence à compter de 2016, et travaille, à ce titre, à étendre les indications diagnostiques de ce marqueur et à enrichir son menu de tests VIDAS[®] à forte valeur médicale pour les applications d'urgence.

En outre, la croissance de VIDAS[®] est restée soutenue dans les pays émergents. Ainsi, en Inde, la progression de VIDAS[®] a atteint 34 % alors même que VIDAS[®] y occupe une position de leader.

⁽⁶⁾ Efficacité opérationnelle du laboratoire de microbiologie clinique

- La biologie moléculaire a enregistré une progression organique de 7,5 % d'une année sur l'autre, grâce au développement rapide de la gamme ARGENE[®]. Avec la consolidation de BioFire depuis le 16 janvier dernier, les ventes de biologie moléculaire ont affiché une hausse de plus de 90 % sur l'exercice.
- Les applications industrielles représentent 19 % du chiffre d'affaires du Groupe. Elles ont enregistré une croissance proche de 1 % d'une année sur l'autre, ralentie par de faibles ventes en Chine, particulièrement en instrumentation. Dans l'ensemble des autres régions, l'activité a progressé : vigoureuse dans les pays émergents (à l'exception principale de la Chine), la demande a été plus irrégulière dans les pays matures. Pour asseoir durablement son leadership dans ce domaine stratégique d'application, bioMérieux sait pouvoir s'appuyer sur une expertise de plus de 20 ans, sur l'étendue de son réseau de distribution et sur sa gamme de produits, aujourd'hui la plus large du marché et qu'elle s'attache à encore enrichir.
- Les ventes de réactifs et de services, qui ont représenté 88,8 % du chiffre d'affaires du Groupe, ont affiché une croissance organique de plus de 5 %.

9.2 SITUATION FINANCIERE

Comptes consolidés audités <i>En millions d'euros</i>	2014	2013	Variation A données publiées	<i>Dont (estimation) A taux de change constants</i>
Chiffre d'affaires	1 698	1 588	+7,0 %	+8,7 %
Résultat opérationnel courant contributif ^(a)	227	2602	-13,6 %	-5,8 %
Résultat opérationnel	204	257	-20,9 %	-13,0 %
Résultat de l'ensemble consolidé	136	165	-17,7 %	
Résultat net par action (<i>en €</i>)	€3,42	€4,16	-17,7 %	
Cash-flow libre ^(b)	158	111	+42,0 %	

^(a) Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel hors éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

^(b) Avant acquisitions de titres de participation et dividendes.

9.2.1 COMPTE DE RESULTAT

La marge brute s'est élevée à 845 millions d'euros, soit 49,7 % du chiffre d'affaires. Favorisée par la consolidation, pour la première fois, en 2014, de l'activité de BioFire, elle a été fortement affectée par la dépréciation de nombreuses devises face à l'euro d'une année sur l'autre, représentant un montant estimé à 27 millions d'euros. A taux de change et périmètre constants, le taux de marge brute se serait élevé à 50,3 % contre 51,9 % au 31 décembre 2013. Cette évolution d'une année sur l'autre reflète principalement l'augmentation des dépenses opérationnelles engagées sur le site de Durham pour restaurer des conditions satisfaisantes de production, la constatation de provisions pour dépréciation de certains actifs suite à la signature d'accords de *business development*, et la progression des frais d'expédition notamment dans les pays émergents. A contrario, le taux de marge brute a bénéficié d'une légère augmentation du prix de vente moyen des réactifs et de la hausse de la part des réactifs et des services dans le chiffre d'affaires total de la Société.

En 2014, le résultat opérationnel courant contributif⁽⁷⁾ s'est élevé à 227 millions d'euros, conforme à l'objectif fixé en mars 2014. Il s'inscrit en retrait par rapport au résultat opérationnel courant contributif de 2013 qui s'établissait à 262 millions d'euros. Comme attendu, il a été fortement affecté par les effets défavorables du change, estimés à environ 21 millions d'euros d'une année sur l'autre, et par les dépenses engagées par la Société sur son site de Durham : les surcoûts y ont représenté un montant estimé à 40 millions de dollars, en augmentation de 10 millions de dollars environ d'une année sur l'autre. En outre, l'exercice 2013 avait bénéficié de la révision de certains plans de retraite, dont les effets ont été moindres en 2014.

En 2014, les charges commerciales et les frais généraux se sont élevés à 453 millions d'euros, soit 26,6 % du chiffre d'affaires. En 2013, elles s'étaient établies à 405 millions d'euros, soit 25,4 % du chiffre d'affaires. Leur augmentation par rapport à l'année précédente résulte de l'intégration de BioFire et des investissements réalisés par la Société pour intensifier son développement dans les pays émergents et accompagner le lancement de ses nouveaux systèmes.

En 2014, la Société a poursuivi son effort d'innovation. Dans ce contexte, les frais de recherche et développement se sont établis à 206 millions d'euros, soit 12,1 % du chiffre d'affaires, contre 186 millions d'euros ou 11,7 % du chiffre d'affaires en 2013. A taux de change et périmètre constants, ils sont quasi stables.

Les crédits d'impôts en faveur de la recherche et les subventions se sont établis à 28 millions d'euros, en hausse de près de 7 millions d'euros d'une année sur l'autre, du fait notamment de l'intensification de l'effort de R&D en France.

Les « autres produits de l'activité » ont atteint 13 millions d'euros, contre 7 millions d'euros en 2013. Leur hausse provient essentiellement des redevances reçues par BioFire.

Après éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et à l'intégration de BioFire et écritures comptables liées à l'allocation de son prix d'acquisition, s'élevant respectivement à 8 millions d'euros et 16 millions d'euros en 2014, le résultat opérationnel courant a représenté 203 millions d'euros. Il s'élevait à 260 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Du résultat opérationnel courant contributif au résultat opérationnel <i>En millions d'euros</i>	2014	2013
Résultat opérationnel courant contributif	227	262
Frais d'acquisition de la société BioFire	-7	-2
Amortissement des technologies et des immobilisations incorporels de BioFire	-13	
Consommation des stocks de BioFire réévalués à leur valeur commerciale	-3	
Indemnités de résiliation des accords de distribution de BioFire	-1	
Résultat opérationnel courant - 31 décembre 2014	203	260
Autres produits et charges opérationnels non courants	+1	-3
Résultat opérationnel	204	257

En l'absence d'éléments non courants significatifs en 2014, le résultat opérationnel s'est élevé à 204 millions d'euros, reflétant les effets négatifs de change d'une année sur l'autre, les dépenses engagées sur le site de Durham, ainsi que les écritures relatives à l'acquisition et l'intégration de BioFire. Il s'établissait à 257 millions d'euros en 2013.

La charge financière nette a représenté 16 millions d'euros, en augmentation de 2,1 millions d'euros par rapport à 2013. Elle inclut les intérêts financiers de la dette mise en place à l'occasion de l'acquisition de BioFire, partiellement compensés par les gains de juste valeur des instruments de couverture de taux et de change y afférents.

⁽⁷⁾ Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel hors « éléments significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

La charge d'impôt s'est élevée à 52 millions d'euros. Le taux d'imposition a représenté 27,6 % du résultat avant impôt contre 32,2 % au 31 décembre 2013 du fait notamment de l'augmentation des crédits d'impôt reçus par le Groupe et de la reconnaissance d'actifs d'impôt différé dans certaines des sociétés du Groupe au vu de l'amélioration de leurs perspectives commerciales.

Dans ces conditions, le résultat net 2014 s'est établi à 136 millions d'euros à fin décembre 2014, représentant 8 % du chiffre d'affaires. Il atteignait 165 millions d'euros au 31 décembre 2013.

9.2.2 FLUX DE TRESORERIE

Dans le contexte de la diminution du résultat opérationnel courant contributif, l'EBITDA⁽⁸⁾ a atteint 332 millions d'euros à fin décembre 2014 contre 353 millions d'euros un an auparavant.

Les décaissements d'impôt ont représenté 57 millions d'euros, à comparer à 69 millions d'euros l'année précédente. Alors que les versements d'impôt ont augmenté en France, ils ont été diminués par l'utilisation des pertes reportables de BioFire au sein de l'intégration fiscale nord-américaine du Groupe.

Alors que l'activité du Groupe s'est inscrite en forte progression, la gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement d'exploitation a généré un excédent net de 24 millions d'euros, contre un besoin net de 40 millions d'euros en 2013. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le besoin en fonds de roulement d'exploitation s'améliore sensiblement : il représente 23,0 % du chiffre d'affaires contre 24,8 % au 31 décembre 2013.

- La valeur nette des stocks a augmenté de 19 millions d'euros contre 26 millions d'euros en 2013 du fait de la diminution des stocks à Durham et d'un contrôle renforcé des stocks de pièces détachées sur certains sites de production.
- Les créances clients ont augmenté de 2 millions d'euros contre 10 millions d'euros à fin décembre 2013. Cette évolution favorable résulte notamment de l'encaissement de 13 millions d'euros d'arriérés de créances publiques espagnoles en février 2014. Le délai moyen d'encaissement des créances du Groupe, tous clients confondus, s'est encore amélioré, s'élevant à 96 jours contre 97 jours en 2013. A taux de change constants, il s'établirait à 92 jours, en amélioration de 5 jours d'une année sur l'autre.
- Les dettes fournisseurs sont en nette augmentation (47 millions d'euros), en raison notamment de la hausse des achats opérationnels au 4^{ème} trimestre 2014.

Du fait de la concomitance de projets industriels importants, liés en particulier à l'augmentation des capacités de production notamment à Durham et Craponne, à l'extension du site de Marcy l'Etoile ainsi qu'au déploiement du « Global ERP », les investissements se sont élevés à 166 millions d'euros, dont 135 millions d'euros au titre des investissements industriels et 31 millions d'euros au titre des instruments placés chez les clients. Ils représentent ainsi 9,8 % du chiffre d'affaires. Ils s'établissaient à 127 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 97 millions d'euros au titre des investissements industriels et 30 millions d'euros au titre des instruments placés chez les clients.

Par ailleurs, le site de Boxtel (Pays-Bas) a été cédé. Le produit de la vente, intégralement encaissé en cours d'exercice, favorise les flux de trésorerie de la période à hauteur de 10 millions d'euros. Le prix de vente étant légèrement supérieur à la valeur nette comptable du site, cette cession est sans impact matériel sur le compte de résultat de l'exercice.

Dans ce contexte, le cash-flow libre⁽⁹⁾ s'est élevé à 158 millions d'euros, contre 111 millions d'euros au 31 décembre 2013. La maîtrise du besoin du fonds de roulement d'exploitation ayant plus que compensé les efforts d'investissements industriels, le cash-flow libre est en progression notable de 42 % d'une année sur l'autre.

En janvier 2014, bioMérieux a finalisé l'acquisition de la totalité du capital de BioFire. Le montant de la transaction inclut un prix de 450 millions de dollars et la reprise des dettes de la société (environ 40 millions de dollars), soit une contrevaletur de 354 millions d'euros. En outre, des frais d'acquisition de cette société ont été décaissés au cours de la période à hauteur de 8 millions d'euros.

Les autres acquisitions ont représenté un total de 7 millions d'euros.

⁽⁸⁾ L'EBITDA se définit comme la somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation

⁽⁹⁾ Le cash-flow libre correspond aux flux de trésorerie générés par l'exploitation, net des décaissements liés aux investissements

En juin 2014, la Société a versé un dividende de 39,5 millions d'euros, contre 38,7 millions d'euros en 2013.

En conséquence, l'endettement net au 31 décembre 2014 ressort à 249 millions d'euros. La trésorerie nette s'élevait à 25 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué de 350 millions d'euros dont l'échéance a été étendue au 20 mai 2019 au cours du premier semestre 2014.

9.2.3 AUTRES ELEMENTS

Base installée

Au 31 décembre 2014, la base installée est de 79 500 instruments environ, incluant en particulier 29 000 instruments de la gamme VIDAS[®] dans les applications cliniques et 1 400 instruments FilmArray[®]. La base installée est en augmentation de 4 800 nouveaux systèmes sur l'exercice, dont 700 instruments FilmArray[®].

Ressources humaines

Au 31 décembre 2014, l'effectif global du Groupe s'élève à 8 935 collaborateurs (employés et intérimaires en équivalent temps plein). Il inclut 655 salariés de BioFire. A méthode de calcul identique, l'effectif du Groupe, hors BioFire, s'élevait à 8 145 collaborateurs au 31 décembre 2013.

9.2.4 EVENEMENTS MARQUANTS

Mise en œuvre de la nouvelle organisation opérationnelle

Le 15 avril 2014, la Société a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation dirigée par Alexandre Mérieux.

Trois régions aux responsabilités élargies ont été créées : la zone Europe - Moyen-Orient - Afrique, la zone Amérique et la zone Asie Pacifique. En parallèle, 2 unités, correspondant à la segmentation des marchés de bioMérieux, l'Unité Clinique et l'Unité Industrie, ont été mises en place.

Cette nouvelle organisation a pour objectif de permettre à la Société d'intensifier le déploiement de son plan stratégique et de poursuivre son développement international tout en répondant au mieux aux besoins de ses clients.

Acquisition de la société BioFire

Le 16 janvier 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société privée nord-américaine BioFire. Spécialisée dans le diagnostic moléculaire et syndromique des maladies infectieuses, BioFire a développé, produit et commercialise la solution FilmArray[®]. Marqué CE et approuvé par la FDA, FilmArray[®] est un système de biologie moléculaire PCR, multiplexe, simple d'utilisation, précis et rapide qui permet d'identifier, dans un seul réactif ou panel, les pathogènes à l'origine d'un syndrome, et ce, quelle que soit leur nature (bactérienne, virale, fongique ou parasitaire). À ce jour, le menu de FilmArray[®] comprend 3 panels : le panel respiratoire, le panel sepsis et le panel gastro-intestinal qui sont tous trois marqués CE et approuvés par la FDA.

Les 2 sociétés présentent de fortes synergies stratégiques, notamment en termes d'expansion commerciale, de production et d'innovation.

En 2014, BioFire a poursuivi son développement rapide et prometteur :

- Sur la période courant du 16 janvier au 31 décembre 2014, soit sur la base de 11,5 mois d'activité, le chiffre d'affaires de BioFire, reporté en « variation de périmètre » s'est élevé à 78 millions d'euros. Porté par le succès du panel respiratoire de FilmArray[®] notamment aux Etats-Unis, il est croissance organique de plus de 60 %.
- Certains accords de distribution avec les précédents distributeurs de BioFire ont été résiliés et des autorisations réglementaires de commercialisation ont été obtenues sur de nouveaux territoires. Cependant, la structure commerciale internationale de FilmArray[®] est encore dans sa phase initiale de déploiement. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Nord a représenté 76 millions d'euros sur la période du 16 janvier au 31 décembre 2014.
- A fin décembre, la base installée de FilmArray[®] a atteint 1 400 systèmes environ dans les laboratoires clients, en progression de 700 unités sur la période.
- La stratégie de recherche et développement a été définie pour les années à venir, associant les équipes de biologie moléculaire de BioFire et de bioMérieux.
- En juillet, l'étude clinique relative au panel FilmArray[®] pour le diagnostic de la méningite et des encéphalites a débuté dans différents laboratoires hospitaliers américains. La Société espère pouvoir déposer le dossier d'approbation de ce 4^{ème} panel à forte valeur médicale auprès de la FDA en 2015.
- Au cours du 4^{ème} trimestre, le test clinique FilmArray[®] de détection du virus Ebola (BioThreat-E test[™]) a reçu une autorisation d'utilisation en urgence (EUA) de la FDA. Il est disponible pour les laboratoires cliniques américains réalisant des tests de diagnostic de complexité forte ou moyenne pendant la durée de la déclaration d'existence de circonstances justifiant cette autorisation d'utilisation en urgence.
- Au cours du 4^{ème} trimestre, BioFire a déposé auprès de la FDA la demande d'approbation de FilmArray[®] 2.0, un instrument de taille compacte dont la principale caractéristique est sa plus grande cadence : avec cette nouvelle version, les laboratoires peuvent tester jusqu'à 175 échantillons par jour. Cette solution permet de faire fonctionner ensemble jusqu'à 8 unités FilmArray[®] 2.0, reliées à un seul ordinateur. En outre, FilmArray[®] 2.0 peut être connecté au système informatique du laboratoire (LIS). Fin février 2015, ce système a reçu l'autorisation de commercialisation de la FDA et a été marqué CE-IVD.

En outre, de façon à répondre aux attentes des clients militaires de BioFire aux Etats-Unis, une société détenue à 100 % et dédiée à cette activité a été créée. L'ensemble du personnel, des programmes et des équipements de l'activité « Défense » a été transféré physiquement sur un site sécurisé et séparé, situé à Salt Lake City. Courant 2014, le département de la Défense américain (DoD) a attribué à BioFire Defense un contrat d'un montant total de 240 millions de dollars pour le développement technologique de la Nouvelle Génération de Système de Diagnostic (NGDS). Au cours du 4^{ème} trimestre, l'action juridique de protestation, initiée par une société concurrente, a été levée et les travaux correspondants ont repris.

Eléments financiers :

Le montant de la transaction inclut un prix de 450 millions de dollars et la reprise des dettes de la société (environ 40 millions de dollars), soit une contrevaletur de 354 millions d'euros.

Les frais d'acquisition se sont élevés à environ 10 millions d'euros : ils ont été comptabilisés sur une ligne dédiée du compte de résultat « Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire », classée en éléments opérationnels courants pour 2 millions d'euros en 2013 et pour 8 millions d'euros en 2014.

En outre, conformément au référentiel comptable IFRS, le prix d'acquisition a été alloué, en fonction de la juste valeur des actifs acquis, en technologies et autres actifs incorporels (pour un montant de 365 millions de dollars), stocks (4 millions de dollars), impôt différé actif (142 millions de dollars) et écart d'acquisition résiduel (157 millions de dollars). L'amortissement des technologies ainsi acquises et la consommation des stocks ont représenté une charge de 16 millions d'euros, comptabilisée en éléments opérationnels courants sur la ligne « Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire ».

Cette acquisition est financée, en grande partie, par l'émission obligataire inaugurale de bioMérieux, d'un montant de 300 millions d'euros et d'une maturité de 7 ans.

Le développement rapide de BioFire devrait constituer à l'avenir un moteur de croissance important pour l'activité du Groupe dans le diagnostic des maladies infectieuses.

Nouveaux produits

Depuis le début de l'exercice, la Société a commercialisé 13 nouveaux produits.

Elle a notamment marqué CE et lancé VIRTUO™, la nouvelle génération de BacT/ALERT®. Ce système d'hémoculture pour la détection de micro-organismes pathogènes, automatisé, unique et innovant, complète l'offre de la gamme BacT/ALERT®. Grâce à ses performances accrues, ce système permet aux laboratoires de fournir des résultats rapides aux médecins, contribuant à l'amélioration de l'état de santé des patients et optimisant la productivité des laboratoires. A fin décembre, il est commercialement disponible dans une dizaine de pays cibles qui reconnaissent le marquage CE.

En outre, 10 nouveaux réactifs ont été commercialisés dont :

- le panel FilmArray® gastro-intestinal qui a reçu l'accréditation 510(k) de la FDA et a été marqué CE au cours du 2^{ème} trimestre. Il est commercialement disponible aux Etats-Unis et en Europe. Ce panel gastro-intestinal cible 22 bactéries, virus et parasites en un seul test, permettant ainsi une approche syndromique du diagnostic des diarrhées infectieuses. Ce test gastro-intestinal est le plus complet approuvé par la FDA. Il inclut en outre certains pathogènes qui reçoivent pour la première fois l'approbation de la FDA.
- 2 milieux chromogènes de nouvelle génération, chromID® CPS® Elite pour l'isolement, le dénombrement et l'identification directe ou présumée d'organismes responsables d'infections urinaires, et chromID® Salmonella Elite pour une détection plus rapide des souches de *Salmonella* dans les échantillons cliniques de selles. Ces tests font partie de la nouvelle gamme bioMérieux de milieux chromogènes qui apporte de nombreuses améliorations dont notamment une meilleure différenciation des espèces pathogènes, une lecture des résultats plus rapide et confortable et des paramètres de sensibilité et de spécificité accrues pour des germes spécifiques.
- la 10^{ème} carte TEMPO® : TEMPO® BC. Ce test est utilisé pour le dénombrement du *Bacillus cereus* groupe, en 24 heures. Ce bacille, répandu dans le monde entier, se transmet par l'ingestion d'aliments contaminés (principalement des aliments déjà cuits et mal réfrigérés comme le riz) et est responsable d'intoxications alimentaires.

Base installée

Au 31 décembre 2014, la base installée atteint 79 500 instruments environ, avec l'installation chez les clients de 4 800 instruments au cours de l'année.

Autres acquisitions et accords

- 2 acquisitions de sociétés dans le domaine des applications industrielles pour enrichir la gamme de produits bioMérieux
 - En octobre, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société alsacienne Advencis. Spécialisée en microbiologie industrielle, cette start-up, qui emploie 7 collaborateurs, a développé un incubateur intégrant une technologie propriétaire innovante pour la détection rapide des contaminations microbiennes dans l'eau utilisée pour la production, notamment par les sociétés pharmaceutiques. Simple d'utilisation et modulaire, ce système devrait être commercialement disponible au cours de l'année 2015.
 - Fin décembre, bioMérieux a acquis 100 % de la société française CEERAM, spécialisée en virologie moléculaire dans le domaine agroalimentaire. Employant 9 collaborateurs, CEERAM a notamment développé une offre complète de réactifs utilisant la technologie de biologie moléculaire RT-PCR pour le dépistage et l'identification de virus pathogènes (en particulier des norovirus et des virus des hépatites A et E) au service des industriels agroalimentaires et de l'environnement.

- 2 accords commerciaux, en microbiologie clinique automatisée et en biologie moléculaire
 - Fin décembre, bioMérieux et Copan, leader dans l'innovation de solutions pré-analytiques, ont signé un partenariat stratégique dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, Copan octroie à bioMérieux des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées (dont l'automate d'ensemencement WASP® « Walk-Away Specimen Processor », et les solutions WASPLab™ qui automatisent le laboratoire de microbiologie et offrent des techniques d'imagerie et d'analyse numériques). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement de sa vision « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique. Dans ce domaine, les 2 sociétés prévoient, en outre, de collaborer pour, en particulier, développer des solutions innovantes de diagnostic microbiologique clinique.
 - Au cours du 4^{ème} trimestre, bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société HAIN Lifescience, spécialisée en biologie moléculaire. Par cet accord, bioMérieux devient le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose, l'une des maladies les plus mortelles au monde. Fournissant également des résultats rapides sur les tuberculoses résistantes aux antibiotiques, ils sont un outil clé dans le contrôle de cette maladie. En 2013, selon l'OMS, on estime que 9 millions de personnes ont développé la tuberculose et que 1,5 million en sont décédées. Parfaitement adaptés aux besoins des pays émergents, ces tests seront commercialisés auprès de toutes les catégories de client, et notamment auprès des organismes mondiaux de santé.
- 3 accords de recherche et développement, au service de l'innovation et de la valeur médicale
 - Au cours du 4^{ème} trimestre, bioMérieux et Illumina, acteur mondial en génomique, ont signé un accord de partenariat exclusif pour commercialiser une solution de Séquençage Nouvelle Génération (NGS) dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes, pour les laboratoires de services. Cette collaboration est une première étape qui permettra à bioMérieux de déterminer les opportunités et domaines d'application que le séquençage peut apporter au diagnostic des maladies infectieuses.
 - En décembre, bioMérieux et Astute Medical, société qui se consacre à l'amélioration du diagnostic des maladies et états médicaux à haut risque par l'identification et la validation de biomarqueurs protéiques, ont signé un accord mondial semi-exclusif sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aigüe (IRA). Ce test innovant, connu sous le nom de test NEPHROCHECK®, détecte la présence de 2 biomarqueurs. Par cet accord mondial, Astute Medical autorise bioMérieux à développer, produire et commercialiser le test NEPHROCHECK® sur la gamme de systèmes d'immunoessais : VIDAS®, mini VIDAS® et VIDAS® 3. L'IRA est un enjeu majeur de santé publique : c'est une maladie fréquente, coûteuse et potentiellement mortelle pour les patients hospitalisés.
 - En octobre, bioMérieux a signé un accord avec Novartis afin de valider puis potentiellement commercialiser le test bioMérieux THxID™-BRAF comme test diagnostic compagnon de molécules médicamenteuses de Novartis, actuellement en phase III de développement, destinées aux patients atteints de mélanome et porteurs d'une mutation BRAF.

Site de Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis)

Le site de Durham, dédié à la fabrication des réactifs BacT/ALERT®, a retrouvé la maîtrise et la régularité de son niveau de qualité et de production et les stocks ont été reconstitués. La refonte des Procédures de Production Standardisées et de Contrôle Qualité, ainsi que le fonctionnement de toutes les lignes de production selon une cadence de 24 heures par jour, 7 jours par semaine ont permis d'améliorer significativement la fiabilité des volumes produits sur le site. Les ressources à Durham ont été durablement renforcées avec plus de 90 personnes à temps plein recrutées dans le département « Qualité et Production ». Par ailleurs, en juillet 2014, la construction d'une nouvelle ligne de production de flacons d'hémoculture, représentant un investissement industriel de 60 millions de dollars environ, a été lancée afin d'augmenter la capacité de production du site et faire face à l'accroissement anticipé de la demande clients dans les années à venir.

En outre, l'équipe de Durham continue de consacrer ses efforts à la finalisation du déploiement du plan d'action consécutif à l'inspection et à la lettre d'avertissement de la FDA.

Site de St Louis (Missouri - Etats-Unis) : lettre d'avertissement de la FDA

Le 13 octobre 2014, bioMérieux a reçu une lettre d'avertissement de la FDA relative à l'inspection menée en juillet 2014 sur le site de St Louis. Ce site est dédié à la production des cartes VITEK® et de certains instruments de microbiologie. Dans cette lettre, la FDA relève 9 points relatifs au management du système Qualité du site. La Société a répondu dans le délai imparti et a proposé un plan d'action. Le site de St Louis fonctionne dans des conditions capacitaires normales et tous les produits respectent les critères finaux de mise sur le marché.

Création d'une filiale commerciale

En décembre, bioMérieux a ouvert sa 42^{ème} filiale commerciale en Serbie, à Belgrade, renforçant ainsi sa présence dans les pays d'Europe centrale. Elle est détenue à 100 % par bioMérieux SA.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1	CAPITAUX	134
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	134
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	134
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX	134
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	134

10.1 CAPITAUX

Cf. tableau des variations des capitaux propres consolidés et note 13.1 du § 20.1.1.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'endettement net au 31 décembre 2014 ressort à 249 millions d'euros, contre une trésorerie nette de 25 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les commentaires concernant le cash-flow figurent au § 9.2.2.

Le tableau de flux de trésorerie consolidé figure au § 20.1.1.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué de 350 millions d'euros dont l'échéance a été étendue au 20 mai 2019 au cours du premier semestre 2014. Les détails et caractéristiques de ces crédits figurent en note 15 des annexes aux comptes consolidés 2014 se trouvant au § 20.1.1.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Cf. note 15.4 du § 20.1.1.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

D'une façon générale, les investissements industriels courants sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 20.1.1).

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	136
11.2	ORGANISATION CORPORATE	136
11.3	R&D CLINIQUE	138
11.3.1	Stratégie	138
11.3.2	Projets	138
11.3.3	Accords	139
11.4	R&D INDUSTRIE	140
11.4.1	Stratégie	140
11.4.2	Projets	140
11.4.3	Accords	141
11.5	R&D BIOLOGIE MOLECULAIRE	141
11.5.1	Projets	141
11.5.2	Accords	141
11.6	PROPRIETE INTELLECTUELLE	141
11.6.1	Brevets propriétaires	141
11.6.2	Licences concédées par des tiers	142
11.6.3	Licences concédées par la Société	142
11.6.4	Marques	142
11.6.5	Noms de domaine	143

11.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les frais de recherche et développement (R&D) de la Société, qui ont représenté 206 millions d'euros en 2014 (contre 186 millions d'euros en 2013 et 171 millions d'euros en 2012), soit 12,1 % de son chiffre d'affaires, reposent sur des technologies développées soit en interne, soit en partenariat avec d'autres sociétés ou instituts de recherche académique, soit par prises de licences.

Les travaux de recherche et développement sont orientés autour de 2 axes principaux : d'une part l'amélioration de l'efficacité du laboratoire et d'autre part l'amélioration de la valeur médicale des tests de diagnostic.

Les travaux de recherche et développement portent essentiellement sur le développement de plateformes et sur l'expansion des menus dans le domaine des maladies infectieuses, de certains cancers et de certaines pathologies cardio-vasculaires.

11.2 ORGANISATION CORPORATE

Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place courant avril 2014 (cf. § 5.1.5), les activités de recherche et développement sont organisées de la manière suivante :

- Les activités de « Développement » (des réactifs, des consommables, des instruments et logiciels associés) sont gérées par chacune des unités Clinique et Industrie.
- Une fonction « Innovation », transversale au sein de la Société, a été créée pour piloter les activités de recherche en matière de technologie. Elle a pour mission de détecter les opportunités technologiques et d'évaluer les plus pertinentes aux plans technique, médical et commercial.
- En outre, les activités de « Recherche de biomarqueurs » sont pilotées par la fonction « Affaires médicales ». Cette fonction apporte également sa vision médicale aux projets.

La validation et le suivi des projets (approbation des plannings, ressources humaines dédiées, coûts et risques) sont assurés par les Unités Clinique et Industrie. Les principaux projets sont périodiquement revus par le Comité de Direction.

Garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, la fonction « Portefeuille et Planification Stratégique », nouvellement créée, concourt à l'arbitrage des projets de R&D en lien avec les Unités.

Les activités de R&D s'appuient sur près de 1 400 collaborateurs et compte 21 centres de R&D (listés ci-après) en France, aux Etats-Unis, au Brésil et en Chine. En particulier, en 2014, un nouveau centre de R&D a été inauguré à La Balme (France). Les équipes y travaillent selon le modèle interne « d'open innovation » qui favorise la collaboration entre les équipes de la Société et la recherche académique, d'autres sociétés de biotechnologie et les centres hospitaliers.

La politique du Groupe est de localiser autant que possible les activités de recherche et développement par gamme en fonction du site où elle est (ou sera) fabriquée. Le tableau ci-dessous décrit, à fin décembre 2014, la spécialisation des activités de recherche et développement par site géographique :

Site	Réactifs	Systèmes	Informatique
St Louis (Missouri - Etats-Unis)	Microbiologie automatisée (VITEK®)	Microbiologie (VITEK® BacT/ALERT®, VITEK® MS, VIRTUO™)	Bio-informatique Microbiologie
Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis)	Microbiologie (hémoculture) BacT/ALERT®		
Salt Lake City ⁽¹⁰⁾ (Utah - Etats-Unis) – site de BioFire Diagnostics	Biologie Moléculaire (FilmArray®)	Biologie Moléculaire (FilmArray®)	
Salt Lake City ⁽¹⁰⁾ (Utah - Etats-Unis) – site de BioFire Defense	Biologie Moléculaire pour la Défense américaine	Biologie Moléculaire pour la Défense américaine et les applications industrielles	
Marcy l'Etoile, Craponne, La Balme (France)	Immunoessais (VIDAS®) Microbiologie (milieux de culture, Etest®, TEMPO®) Immunoessais en tests rapides (matières premières) Biomarqueurs	Nouvelles technologies	Bio-informatique Microbiologie
Grenoble et Verniolle (France) ⁽¹⁰⁾	Biologie moléculaire (easyMAG®, FilmArray® et gamme ARGENE®)	Biologie moléculaire Microsystèmes	Bio-informatique
Combourg, Saint-Brieuc, Kerr Lahn, Ivry (France)	Microbiologie (milieux de culture) et kits de biologie moléculaire pour les applications industrielles	Applications industrielles : automatisation du laboratoire/préparation d'échantillons Numération Cytométrie de flux	
Mutzig (France) – site d'Advencis		Incubateur pour la détection microbienne dans les applications industrielles	
Chapelle sur Erdre (France) – site de CEERAM	Virologie moléculaire pour les applications agroalimentaires		
Laval (Canada)		Biologie moléculaire pour les applications industrielles	
Florence (Italie)		Immunoessais (gamme VIDAS®) Microbiologie industrielle (TEMPO®) Biologie moléculaire (NucliSENS easyMAG®)	
Rio de Janeiro (Brésil)	Tests rapides d'immunoessais Tests immunologiques pour les maladies tropicales		
Shanghai (Chine)	Tests rapides d'immunoessais Tests de biologie moléculaire (pour la détection précoce de cancers)		
Hyderabad (Inde)	Tests de biologie moléculaire		
San Diego (Etats-Unis) Société bioTheragnostics, Inc.	Biologie moléculaire pour les applications théranostiques (cancer)		

⁽¹⁰⁾ Pendant la phase d'intégration de la société BioFire Diagnostics, les activités de Biologie Moléculaire sont gérées de manière indépendante et placées directement sous la responsabilité de la Direction Générale (cf. § 11.5)

La Société porte une attention particulière à l'innovation et, chaque année, un prix (« Patent Awards ») est organisé pour récompenser des inventeurs de la Société ayant déposé des brevets prometteurs.

11.3 R&D CLINIQUE

11.3.1 STRATEGIE

bioMérieux a toujours mis l'innovation au cœur de son action. Ses programmes de R&D visent un double objectif :

- Renforcer la valeur médicale du diagnostic grâce à un temps de rendu des résultats toujours plus court, la détection de nouveaux pathogènes, une information adaptée aux besoins des médecins.
- Renforcer l'efficacité et la productivité des laboratoires et des structures de soins, contribuant ainsi globalement à l'optimisation des coûts de la santé.

Le développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests est la priorité des équipes de recherche et développement dans le domaine clinique.

11.3.2 PROJETS

Les principaux projets de recherche et développement dans le domaine clinique sont présentés ci-après.

En microbiologie :

- poursuite des développements relatifs à l'instrument VIRTUO™, nouvelle génération de la gamme d'hémoculture ;
- poursuite des études relatives à la valeur médicale des nouveaux flacons d'hémoculture BacT/ALERT FAN® Plus ;
- mise au point de nouveaux milieux de culture chromogéniques pour l'identification directe de bactéries (chromID®) ;
- développement de nouvelles cartes pour améliorer le menu VITEK® 2 ;
- mise à jour constante des logiciels experts ;
- développement de méthodes de détection et d'identification rapides (Rapid Microbiology) basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d'imagerie, en collaboration avec le CEA et BIOASTER (IRT de Lyon) ;
- évaluation de la pertinence du séquençage pour le diagnostic des maladies infectieuses ; la première application sera l'épidémiologie des infections bactériennes (cf. § 11.3.3) ;

En immunoessais :

- développement de nouveaux tests sur la gamme VIDAS® ;
- poursuite de la collaboration avec la société Quanterix pour le développement de tests spécialisés de haute sensibilité et/ou nécessitant des analyses multiplexes à partir de la technologie Simoa™ ; les premiers travaux portent sur des tests de maladies infectieuses et sur l'évaluation des performances de la future plateforme ;
- élargissement de la gamme des tests rapides manuels (gammes BIONEXIA® et VIKIA®), dédiés aux maladies tropicales notamment.

En médecine personnalisée :

- poursuite des développements dans le domaine des maladies infectieuses et de l'oncologie, notamment dans le cadre des accords conclus avec des groupes pharmaceutiques (décrits notamment dans le § 5.1.5) ;
- poursuite par la société bioTheranostics du développement de tests portant sur des tissus dans le domaine des cancers métastasés.

11.3.3 ACCORDS

La Société fonde une partie de sa recherche et de son activité, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique (CNRS, INSERM, CEA, Institut Pasteur), des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par la Société prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

Les nouveaux accords de collaboration conclus récemment dans le domaine clinique sont décrits ci-après :

- en novembre 2014, bioMérieux et Illumina ont signé un accord pour co-développer une solution de Séquençage Nouvelle Génération (NGS) pour le suivi épidémiologique des infections bactériennes (cf. § 5.1.5) ;
- fin janvier 2015, bioMérieux et Astute Medical ont signé un accord mondial pour le développement et la commercialisation du test VIDAS® NephroCheck® de l'évaluation du risque de l'insuffisance rénale aiguë (IRA) (cf. § 5.1.5).

Dans le domaine du théranostic, la Société a signé en octobre 2014 un accord avec la société Novartis (cf. § 5.1.5).

La Société est par ailleurs associée au sein de laboratoires communs de recherche à des partenaires académiques, français ou étrangers :

- deux laboratoires avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA Saclay et Leti Grenoble) : un partenariat stratégique à long terme (décembre 2009) a été conclu en vue du développement de nouvelles technologies pour améliorer la prise en charge des maladies infectieuses ;

Grâce à ce partenariat, bioMérieux bénéficie des compétences uniques du CEA en matière de nouvelles technologies d'imagerie, de traitement et d'analyse des données, de nanotechnologies et de méthodes de détection ultrasensible de molécules. Les projets de recherche portent essentiellement sur les méthodes de détection et d'identification bactériennes rapides basées sur les nouvelles techniques de spectrométrie de masse ou d'imagerie. L'expertise du CEA a été utilisée dans le cadre du développement du nouvel incubateur ;

- deux laboratoires avec les Hospices Civils de Lyon dans le domaine de la cancérologie et des maladies infectieuses, ainsi qu'un laboratoire en Chine spécialisé dans la recherche de biomarqueurs dans le domaine de la cancérologie.

Par ailleurs, au travers de son appartenance au groupe Institut Mérieux, la Société contribue à un partenariat de recherche à long terme initié avec l'Institut Pasteur en 2009 dans le domaine des maladies infectieuses.

En outre, bioMérieux participe au programme ADNA « Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques », coordonné par l'Institut Mérieux. Ce programme repose sur l'identification et le développement de biomarqueurs et entend participer au développement d'une médecine plus personnalisée, dans le domaine des maladies infectieuses, des cancers et des maladies génétiques rares. Ce programme associe quatre partenaires : bioMérieux, GenoSafe, Généthon et Transgene. Il fait aussi appel aux compétences du Commissariat à l'Energie Atomique, du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du CHU de Lyon, des Hospices Civils de Lyon, de STMicroelectronics et de l'Université Claude Bernard de Lyon.

Ce programme est soutenu par la BPI, anciennement OSEO (cf. note 28 des annexes aux comptes consolidés 2014 figurant au § 20.1.1), et la Commission Européenne en a approuvé les modalités.

Enfin, bioMérieux est un partenaire de BIOASTER dans le domaine du diagnostic et des plateformes technologiques. Cet Institut de Recherche Technologique (IRT), labellisé par l'État en juin 2011 et dont le lancement opérationnel a démarré en 2013, est centré sur les maladies infectieuses.

11.4 R&D INDUSTRIE

11.4.1 STRATEGIE

L'Unité Industrie dispose de ses propres équipes de R&D.

Cette unité développe et produit la gamme la plus large de solutions pour le contrôle microbiologique industriel. Elle fournit des réponses, de la préparation de l'échantillon à l'identification et au typage des microorganismes.

Elle sert 4 industries :

- l'agroalimentaire et l'eau,
- la biopharmacie,
- la cosmétique
- les laboratoires de diagnostic vétérinaire.

11.4.2 PROJETS

Dans le domaine de l'agroalimentaire :

- Développement d'une plateforme de biologie moléculaire.
- Développement de nouveaux tests pour les gammes VIDAS[®] et de microbiologie.
- Amélioration de la plateforme d'énumération TEMPO[®].

Dans les domaines de l'agroalimentaire et de la cosmétologie :

- Amélioration des automates de cytométrie en flux D-COUNT[®] 25 et 50 tests.

Dans le domaine biopharmaceutique :

- Amélioration de l'automate de cytométrie ScanRDI[®].
- Développement de nouveaux tests de milieux de culture et de stérilité.

Dans le domaine vétérinaire :

- Développement de nouvelles cartes dédiées à la plateforme VITEK[®] 2 Vet.

Enfin pour des applications autant cliniques qu'industrielles :

- Lancement de l'équipement de contrôle de la température Labguard[®] 3.
- Développement des nouveaux préparateurs de milieux de culture MASTERCLAVE[®].

11.4.3 ACCORDS

bioMérieux et ATCC (American Type Culture Collection) ont signé un accord de partenariat en août 2014 dont l'objectif est d'enrichir et consolider la base de données du VITEK® MS pour les applications industrielles.

11.5 R&D BIOLOGIE MOLECULAIRE

11.5.1 PROJETS

Les principaux travaux portent sur :

- le développement de nouveaux panels sur la plateforme FilmArray® (cf. § 5.1.5). Plusieurs développements sont en cours, dont notamment le panel permettant le diagnostic de la méningite et des encéphalites pour lequel une étude clinique a débuté en juillet 2014 ;
- l'amélioration de la plateforme FilmArray® ;
- l'élargissement de la gamme de tests ARGENE® dédiée notamment aux patients immunodéprimés ;
- la nouvelle génération de l'instrument d'extraction easyMAG® ;
- le développements de nouveaux marqueurs dans le cadre du programme ADNA (cf. § 11.3.3) ;
- l'adaptation du menu de RAS Life Sciences Pyt Ltd afin de commercialiser un menu de tests de biologie moléculaire, principalement en Inde, et à moyen terme, dans les pays émergents (cf. § 5.1.5).

11.5.2 ACCORDS

Courant 2014, le département de la Défense américain (DoD) a attribué à BioFire Defense un contrat pour le développement technologie de la Nouvelle Génération de Systèmes de Diagnostic (NGDS).

11.6 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société protège les brevets, droits d'auteur et marques relatifs à ses produits ainsi qu'à ses procédés et défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.

11.6.1 BREVETS PROPRIETAIRES

Les systèmes de diagnostic, qui allient instrumentation, informatique et biologie, offrent un très large champ d'application à la propriété industrielle, conduisant les acteurs du secteur à chercher à obtenir des positions fortes en matière de brevets.

Cependant, le savoir-faire de fabrication, le parc installé d'instruments et le nombre des paramètres du menu développés pendant la période de la protection permettent en général aux sociétés de ce secteur d'être moins exposées aux risques liés à l'expiration d'un brevet que les sociétés pharmaceutiques lorsqu'elles doivent faire face à l'arrivée de médicaments génériques.

A contrario, les tests à forte valeur médicale sont plus sensibles à l'expiration des brevets les protégeant.

La Société continue de mettre en œuvre sa politique de propriété intellectuelle. Elle protège activement les résultats de sa recherche par voie de brevets (entre 30 et 40 nouvelles demandes de brevets déposées chaque année) et surveille ses concurrents pour pouvoir défendre activement les atteintes à ses brevets. Elle a décidé d'étendre cette politique de protection aux « Emerging 7 ». Ainsi, au 31 décembre 2014, le Groupe est titulaire de 535 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe, aux Etats-Unis et en Chine. Au 31 décembre 2014, le Groupe comptait 397 brevets délivrés aux Etats-Unis et 230 brevets délivrés en Europe.

La politique générale de la Société en matière de brevets consiste à effectuer un dépôt prioritaire (en général en France ou aux Etats-Unis) et à réaliser dans un délai d'un an une extension sur la base du Traité de Coopération en Matière de Brevet (Patent Cooperation Treaty - PCT), qui institue une procédure unique de dépôt de brevet pour les 148 Etats contractants (au 31 décembre 2014). Le choix définitif des pays d'extension intervient à l'issue de la procédure PCT, soit environ trente mois après la première date de dépôt. En règle générale, les brevets sont étendus dans des pays où le marché est le plus important, notamment les Etats-Unis, l'Europe (surtout la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne), le Japon, la Chine et l'Inde, auxquels s'ajoutent désormais le Brésil, la Russie, le Mexique, la Turquie et la Corée du Sud selon l'importance stratégique de la technologie brevetée.

Dans les pays où la Société cherche une protection juridique par voie de brevets, la durée de protection juridique d'un produit est généralement de 20 ans à partir de la date du dépôt. La protection conférée, qui peut varier d'un pays à un autre, dépend des revendications acceptées dont l'interprétation (notamment en cas de conflit) est décidée par les législations nationales.

11.6.2 LICENCES CONCEDEES PAR DES TIERS

Dans le cadre de son activité, la Société bénéficie de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies (cf. § 6.4).

11.6.3 LICENCES CONCEDEES PAR LA SOCIETE

La Société a accordé les licences suivantes à des tiers :

- Brevets MRSA couvrant des séquences ou procédés de détection des staphylocoques dorés résistants à la méthicilline (« MRSA »), source majeure d'infections nosocomiales ; bioMérieux est licencié exclusif de ces brevets pour des applications en biologie moléculaire. Ces brevets expireront en 2017.
- Brevets couvrant les mutations d'acides nucléiques (Facteur II et Facteur V) déterminantes pour identifier le risque de thrombose. Le brevet pour le Facteur II expirera en 2017 aux Etats-Unis ; les brevets pour le Facteur V expireront en 2020 aux Etats-Unis et en 2015 hors Etats-Unis.
- Brevets couvrant des séquences ou procédés de détection pour certains virus comme l'EBV⁽¹¹⁾ dont les brevets de base expirent entre 2013 et 2016. Sur 5 familles, 3 sont en vigueur et 2 ont expiré dans le monde entier, à l'exception des Etats-Unis.
- Brevets couvrant des marqueurs pour le diagnostic de la polyarthrite rhumatoïde (Filaggrine et Fibrine), dont les brevets de base expireront en 2016-2017.

Pour toutes les technologies contrôlées par bioMérieux sous la forme d'une licence exclusive concédée par un tiers avec droit de sous-licencier, une partie des revenus des sous-licences est reversée au titulaire du brevet.

11.6.4 MARQUES

La Société est propriétaire de la marque institutionnelle « bioMérieux » qui est protégée dans la plupart des pays à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative. Il convient de noter que l'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par l'Institut Mérieux, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. La Société a ainsi obtenu de l'Institut Mérieux la reconnaissance de ses droits sur la dénomination bioMérieux, dans la limite de ses activités.

La Société est par ailleurs titulaire des marques relatives aux produits (instruments, réactifs et/ou logiciels) et aux services qu'elle commercialise.

⁽¹¹⁾ Epstein-Barr Virus, responsable notamment de la mononucléose infectieuse

Les nouveaux dépôts de marques sont effectués, à titre de dépôt de base, en France ou aux Etats-Unis, puis :

- par un dépôt communautaire, à l'ensemble des pays de l'Union européenne ;
- par un dépôt international (*via* l'OMPI) et
- par des dépôts nationaux pour couvrir notamment les pays désignés sous « Emerging 7 ».

Le portefeuille comporte plus de 240 familles de marques protégées dans la plupart des pays dans le monde.

11.6.5 NOMS DE DOMAINE

La Société est propriétaire de plus de 270 noms de domaine enregistrés, dont ceux comportant la dénomination « bioMérieux » avec plus de 90 extensions différentes.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1	EVOLUTION RECENTE	145
------	-------------------	-----

12.2	OBJECTIFS	149
------	-----------	-----

12.1 EVOLUTION RECENTE

ACTIVITE

A fin mars 2015, le chiffre d'affaires de bioMérieux a atteint 448 millions d'euros contre 371 millions d'euros au 31 mars 2014. A taux de change et périmètre constants, la croissance organique s'est établie à 8,7 %, en nette accélération par rapport au premier trimestre 2014. A données publiées, le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de 20,8 % d'une année sur l'autre, bénéficiant d'effets de change positifs (à hauteur de 37 millions d'euros dont 27 millions d'euros dus au dollar américain), et de 2 semaines additionnelles de l'activité de BioFire, société acquise et consolidée à compter du 16 janvier 2014.

Evolution du chiffre d'affaires			
<i>En millions d'euros</i>			
Chiffre d'affaires - 31 mars 2014	371		
Effets de change	+37	+10,1 %	
Croissance organique, à taux de change et périmètre constants	+32	+8,7 %	} +10,7 %
Variations de périmètre ^(a)	+8	+2,0 %	
Chiffre d'affaires - 31 mars 2015	448	+20,8 %	

^(a) BioFire : activité du 1^{er} janvier au 15 janvier 2015 exclue du calcul de la croissance organique
CEERAM : première intégration des ventes de cette start-up technologique acquise fin décembre 2014

Au premier trimestre 2015, la progression organique des ventes s'est établie à 8,7 %. Cette performance a été favorisée par la plus grande sévérité de l'épidémie de grippe saisonnière dans les pays de l'hémisphère nord au cours de cet hiver, par une situation de production satisfaisante des flacons d'hémoculture à Durham (Caroline du Nord - Etats-Unis) et par la reprise des installations d'instruments en Amérique du nord après un quatrième trimestre 2014 qui s'était inscrit en net ralentissement.

Cette performance atteste également de la pertinence du positionnement stratégique et de la compétitivité de la Société qui, sur un marché où les barrières à l'entrée sont fortes, présente un profil équilibré en termes de diversification technologique, de maturité de son portefeuille produits et de présence géographique. En particulier, au cours de ce trimestre, la région Amérique s'est imposée comme un solide moteur de développement pour le Groupe : le dynamisme de cette zone a effectivement permis d'absorber largement le rythme de croissance temporairement plus modéré des pays émergents (qui ont représenté 23 % du chiffre d'affaires consolidé et se sont inscrits en progression de 7 %) du fait du lent retour à la normale des opérations commerciales en Chine.

A fin mars 2015, l'évolution de l'activité par région est résumée ci-après (chiffres à devises et périmètre constants) :

Chiffre d'affaires par région	3 mois 2015	3 mois 2014	Variation	Variation
<i>En millions d'euros</i>			A données publiées	A devises et périmètre constants
Europe ^(a)	204,0	193,9	+5,2 %	+3,9 %
Amérique du Nord	144,7	93,4	+55,1 %	+21,0 %
Amérique latine	31,8	26,2	+21,1 %	+14,8 %
Amérique	176,5	119,6	+47,7 %	+19,6 %
Asie Pacifique	61,9	53,5	+15,7 %	+0,8 %
Total par région	442,4	367,0	+20,5 %	+8,6 %
bioTheranostics	4,1	2,1	+90,1 %	+56,6 %
Collaborations de R&D	1,4	1,7		
Chiffre d'affaires Groupe	447,9	370,8	+20,8 %	+8,7 %

^(a) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

- En Europe - Moyen-Orient - Afrique (46 % du CA total), le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de près de 4 %, résultant de situations hétérogènes.
- En Europe de l'Ouest (40 % du CA total), l'activité a affiché une croissance de 3,3 % d'une année sur l'autre, dynamisée par le développement rapide des pays d'Europe du Nord (en particulier le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse et les pays nordiques). *A contrario*, les ventes en France se sont inscrites en très légère décroissance, pénalisées notamment par un environnement de marché difficile dans le domaine clinique. Les pays d'Europe du Sud ont enregistré une progression de 2 %, alors que le contexte des affaires en Grèce est affecté par de fortes incertitudes économiques.

Dans le domaine clinique, la croissance a été tirée par les réactifs de l'ensemble des gammes de microbiologie automatisée, par les ventes d'instruments VIDAS® en immunoessais et par la biologie moléculaire. Dans les applications industrielles, l'activité a affiché une progression de 3 % d'une année sur l'autre, ralentie par la stabilité des ventes en France, première zone commerciale de bioMérieux Industrie en Europe de l'Ouest.

- En « Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique », le taux de croissance s'est établi à plus de 8 % à fin mars 2015. Toutefois, comme annoncé, les tensions géopolitiques ont continué de peser sur l'activité de certains pays, notamment de la Russie.
- En Amérique (40 % du CA total), l'année 2015 a démarré sur un rythme soutenu, la hausse du chiffre d'affaires atteignant près de 20 % sur les 3 premiers mois.
- L'Amérique du Nord (33 % du CA total) a affiché une croissance de 21 %. En particulier, les ventes de bioMérieux Inc. ont crû de près de 10 % d'une année sur l'autre, bénéficiant, en hémoculture, d'un effet de comparaison positif par rapport au premier trimestre 2014. En outre, dans cette zone, l'environnement de marché est favorable avec notamment une attention plus grande portée à l'automatisation et l'efficacité opérationnelle des laboratoires et une vigilance accrue dans la lutte contre les résistances bactériennes. La Société y bénéficie de positions concurrentielles différenciées, avec notamment son test VIDAS® B.R.A.H.M.S PCT™ pour le diagnostic du sepsis dans les situations d'urgence.

En outre, les ventes de BioFire ont continué de se développer rapidement, favorisées à la fois par la progression de la base installée et par l'épidémie de grippe saisonnière plus sévère qu'en 2014. Dans ce contexte, les laboratoires de biologie médicale ont apprécié la simplicité d'utilisation, la rapidité et la qualité des résultats du panel respiratoire de FilmArray®, amplifiant ainsi l'effet de saisonnalité sur l'activité. En parallèle, dans des volumes toutefois encore limités, les ventes ont bénéficié du bon accueil réservé au panel gastro-intestinal, le plus complet autorisé par la « Food and Drug Administration » (FDA), incluant notamment certains pathogènes approuvés pour la première fois.

Dans les applications industrielles, les ventes de réactifs et d'instruments en Amérique du Nord ont enregistré une solide progression, portant la croissance totale à environ 9 % sur le trimestre.

- En Amérique latine (7 % du CA total), la hausse du chiffre d'affaires s'est établie à près de 15 % d'une année sur l'autre. Le dynamisme de l'activité au Mexique, en Colombie et en Argentine a permis de largement compenser la stabilisation des ventes au Brésil, où le contexte économique difficile s'est encore dégradé au cours du trimestre.

Les ventes d'équipements en microbiologie ont dynamisé les applications cliniques. Le développement des applications industrielles (+13 % environ) a été ferme dans cette zone prioritaire d'action.

- En Asie Pacifique (14 % du CA total), l'activité a affiché une très légère progression d'une année sur l'autre, contrastée selon les pays. La croissance a été solide au Japon et en Inde. En revanche, en Chine, les ventes ont été stables par rapport au premier trimestre 2014, le dynamisme des réactifs ayant permis de compenser les faibles facturations d'instruments.

Sur l'ensemble de la région, dans les applications cliniques comme industrielles, l'activité a bénéficié de la progression solide de la gamme VIDAS®.

Au cours du premier trimestre, l'évolution de l'activité par application, à devises et périmètre constants, est la suivante :

Chiffre d'affaires par application <i>En millions d'euros</i>	3 mois 2015	3 mois 2014	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Applications Cliniques	356,8	292,9	+21,8 %	+9,2 %
Microbiologie	198,1	174,9	+13,3 %	+4,8 %
Immunoessais ^(a)	97,6	85,4	+14,2 %	+5,7 %
Biologie Moléculaire ^(b)	57,6	28,8	x 2,0	+49,2 %
Autres gammes	3,5	3,8	-8,0 %	-12,0 %
Applications Industrielles	82,5	72,3	+14,1 %	+5,6 %
bioTheranostics	4,1	2,1		
BioFire Defense	3,1	1,8		
Collaborations de R&D	1,4	1,7		
Chiffre d'affaires Groupe	447,9	370,8	+20,8 %	+8,7 %

^(a) dont VIDAS[®] +8,7 %

^(b) dont chiffre d'affaires de BioFire Diagnostics : 37 millions d'euros

- Au cours du premier trimestre, les applications cliniques ont progressé de 9,2 %.
 - La microbiologie, cœur de métier du Groupe, est en hausse de 4,8 %, tirée notamment par la forte dynamique de la région Amérique. En particulier, au cours du trimestre, les ventes en ID/AST automatisée ont enregistré de bonnes performances, soutenues tant par la plateforme traditionnelle VITEK[®] 2 que par la solution plus récente de spectrométrie de masse VITEK[®] MS permettant l'identification rapide d'un large menu de micro-organismes et une connexion à VITEK[®] 2 pour les tests d'antibiogramme. En outre, les ventes en hémoculture, qui s'étaient inscrites en diminution au cours du premier trimestre 2014, ont bénéficié de l'amélioration des conditions de production à Durham. Dans ce contexte, et afin de toujours mieux répondre aux attentes de ses clients, bioMérieux poursuivra le lancement de ses nouvelles solutions de microbiologie clinique : VIRTUO[™], son nouvel automate d'hémoculture, les flacons FAN[®] Plus d'hémoculture qui utilisent la technologie brevetée des billes polymériques adsorbantes (APB) et l'offre « Lab Efficiency⁽¹²⁾ », combinant ses propres plateformes et les systèmes de Copan pour laquelle les laboratoires expriment un premier intérêt prometteur.
 - Dans les immunoessais, VIDAS[®] a connu une croissance de près de 9 %. Les ventes de réactifs à forte valeur médicale et dans les pays émergents représentent désormais 75 % environ du chiffre d'affaires des réactifs VIDAS[®]. Ces ventes ont affiché une progression dynamique, absorbant la décroissance des tests de routine dans les pays développés où la consolidation des laboratoires continue. Confortée par le repositionnement réussi de son système VIDAS[®], bioMérieux poursuit son ambition d'être un acteur spécialisé des immunoessais.
 - La biologie moléculaire a enregistré une progression organique de 49 % d'une année sur l'autre. Le succès commercial de FilmArray[®] en Amérique du Nord s'est encore confirmé au cours du trimestre et la base installée atteint désormais 1 600 systèmes. En outre, la gamme ARGENE[®] a continué son expansion rapide.
- Les applications industrielles, qui représentent 18 % du chiffre d'affaires du Groupe, ont enregistré une progression de 5,6 % d'une année sur l'autre. Alors que les ventes ont poursuivi leur décroissance en Chine et qu'elles se sont stabilisées en France, elles ont affiché une hausse soutenue en Amérique et dans certains pays d'Europe, en particulier au Royaume-Uni et en Allemagne. La demande a été ferme dans le domaine des industries de la pharmacie, de la cosmétique et de l'hygiène, tandis que TEMPO[®] pour le dénombrement de la flore bactérienne et fongique, et VIDAS[®] pour la détection de pathogènes ont poursuivi leur développement solide dans l'industrie agroalimentaire.

⁽¹²⁾ Efficacité opérationnelle du laboratoire de microbiologie clinique

- Les ventes de réactifs et de services, qui ont représenté 91,1 % du chiffre d'affaires du Groupe, ont affiché une croissance organique de près de 9 %.

AUTRE INFORMATION

◆ Endettement net

Au 31 mars 2015, après paiements d'impôts et de la part variable des rémunérations, l'endettement net s'élevait à 283 millions d'euros. A fin décembre 2014, il s'établissait à 249 millions d'euros.

La Société dispose d'un emprunt obligataire, d'un montant de 300 millions d'euros, d'une durée de 7 ans et placé auprès d'investisseurs institutionnels en octobre 2013. En outre, elle bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué de 350 millions d'euros arrivant à échéance le 20 mai 2019. Enfin, le 31 mars 2015, elle a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros, d'une durée de 12 ans, en vue de financer l'extension de son site de Marcy l'Etoile.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DU 1^{er} TRIMESTRE

◆ Production et système Qualité

La Société a poursuivi la réorganisation et la structuration de sa fonction « Qualité Mondiale ». En parallèle, elle a continué le déploiement de ses plans d'action visant à répondre aux avertissements et remarques de la FDA relatives aux sites de Durham et de St Louis (Etats-Unis). En outre, en février 2015, dans une lettre d'injonction, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) a enjoint bioMérieux à réaliser, dans un délai de 12 mois, les travaux nécessaires à la remise en conformité de certaines zones de production de son site de Craonne (France). En avril 2015, sur la base de ses échanges avec l'ANSM, la Société a défini le plan d'action à mettre en œuvre pour répondre à cette demande.

◆ Offre commerciale

Au cours du trimestre, le système FilmArray[®] 2.0, nouvelle version de FilmArray[®], a reçu l'autorisation de commercialisation de la FDA et a été marqué CE. Instrument de taille compacte, sa principale caractéristique est l'augmentation de sa cadence, les laboratoires pouvant tester jusqu'à 175 échantillons par jour. Cette solution permet de faire fonctionner ensemble jusqu'à 8 unités FilmArray[®] 2.0, reliées à un seul ordinateur, et peut être connectée au système informatique du laboratoire (LIS).

En outre, une nouvelle version du middleware NucliSENtra[®] a été lancée. Ce middleware contribue à l'optimisation des flux de travail au sein des laboratoires de biologie moléculaire utilisant notamment les tests ARGENE[®] et les automates de préparation de l'échantillon (easyMAG[®] et easySTREAM[™]) de la Société.

Enfin, la Société a lancé au cours du trimestre le test de diagnostic rapide bioNexia[®] Legionella, pour la détection de la présence de *Legionella pneumophila* sérogroup 1, le pathogène le plus courant de la « maladie du légionnaire », directement dans les échantillons d'urine, en 15 minutes seulement. Ce test de première intention complète l'offre de bioMérieux, incluant également des milieux de culture, la spectrométrie de masse et des tests de biologie moléculaire, conformément aux préconisations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP).

Par ailleurs, dans le domaine industriel, la méthode de dénombrement TEMPO[®] a été intégrée par le département de l'agriculture des Etats-Unis dans son « Microbiology Laboratory Guidebook (MLG) », manuel qui présente les meilleures techniques et procédures d'analyse des laboratoires de microbiologie permettant de garantir un niveau de sécurité optimale dans la chaîne alimentaire nord-américaine.

EVENEMENT RECENT

♦ Demande de classification de *novo* pour le panel FilmArray® Méningite - Encéphalite

En avril 2015, BioFire a déposé auprès de la FDA une demande de classification *de novo* pour le panel FilmArray® Méningite - Encéphalite (ME) aux Etats-Unis. Pionnier, FilmArray® ME répond au besoin critique et encore non satisfait d'une identification rapide des infections du système nerveux central à partir d'un panel complet testant, dans le liquide céphalorachidien, les bactéries, virus et champignons le plus fréquemment à l'origine des méningites et encéphalites extrahospitalières. Avec un temps de réponse d'une heure environ, ce test devrait contribuer à réduire la mortalité et la morbidité de ces maladies très graves et, par conséquent, influencer favorablement sur la prise en charge des patients. FilmArray® ME ne sera commercialement disponible qu'à l'issue du processus conduit par la FDA. Ce panel sera le quatrième test de diagnostic clinique de la plateforme FilmArray®. Le menu syndromique de FilmArray® sera ainsi le plus large commercialement disponible sur une plateforme de diagnostic multiplexe.

12.2 OBJECTIFS

L'année 2015 sera probablement marquée par un environnement économique encore tendu et contrasté par zone géographique. Dans ce contexte, la Société définit les objectifs listés ci-après pour l'exercice 2015.

- bioMérieux se fixe comme objectif une croissance organique de son activité comprise entre 4,5 % et 6,5 % pour l'année 2015, à taux de change et périmètre constants.

La Société table notamment sur le rapide développement de BioFire aux Etats-Unis, qui devrait jouer son rôle d'accélérateur de croissance. Les ventes de BioFire devraient être tirées à la fois par le démarrage du panel gastro-intestinal et par la poursuite du succès du panel respiratoire de FilmArray®. L'activité de BioFire Défense et les ventes de FilmArray®, basées sur l'hypothèse d'une épidémie de grippe d'une intensité moyenne, pourraient accélérer la progression organique du Groupe de 150 points de base environ.

bioMérieux poursuivra également le déploiement de son organisation commerciale dans ses 3 régions-clés, ce qui devrait lui permettre de saisir les opportunités de croissance sur ses différents marchés. Enfin, bioMérieux s'attachera à restaurer une progression durable de son activité dans les applications industrielles.

- En 2015, la Société se donne pour objectif une progression de son résultat opérationnel courant contributif⁽¹³⁾ qui devrait ainsi être compris entre 240 et 265 millions d'euros, à taux de change courants. Cet objectif tient compte des frais commerciaux qui seront investis pour assurer le succès de FilmArray® et des dépenses opérationnelles qui seront engagées par la Société pour renforcer son organisation opérationnelle en Asie Pacifique et y asseoir durablement son développement. Il intègre également l'absorption progressive de l'alourdissement de la structure de production à Durham grâce à une accélération graduelle des ventes en hémoculture. Fidèle à sa feuille de route et forte des jalons posés en 2014, la Société continuera sa stratégie d'innovation et d'expansion géographique, ses 2 axes majeurs de croissance dans les années qui viennent. En parallèle, elle s'attachera à renforcer ses structures de contrôle qualité et de production sur ses principaux sites, notamment à St Louis et Craponne. Cet objectif intègre également les chantiers prioritaires qui seront conduits par la Société en 2015 afin de renforcer sa performance opérationnelle. Ils viseront notamment à rénover la chaîne logistique et à améliorer le service clients, déployer de nouveaux outils de pilotage de la performance commerciale et optimiser la gestion des programmes de R&D.

En outre, utilisant sa forte génération structurelle de trésorerie, la Société augmentera son effort d'investissement qui pourrait représenter 200 millions d'euros environ. Anticipant un développement soutenu de certaines de ses gammes phares, elle investira sur les sites industriels concernés, notamment à Durham et à Marcy l'Etoile avec la construction d'une nouvelle ligne de conditionnement des barrettes VIDAS® et d'un nouveau bâtiment en vue de l'agrandissement de ce site. Elle débutera également la construction d'un nouveau bâtiment à Salt Lake City (Utah - Etats-Unis), pour faire face au succès de FilmArray® et au démarrage de sa commercialisation par les forces de ventes de bioMérieux aux Etats-Unis.

⁽¹³⁾ Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel courant hors éléments non récurrents relatifs à l'acquisition et l'intégration de BioFire, et écritures comptables liées à l'affectation de son coût d'acquisition. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel hors « éléments significatifs, inhabituels et non récurrents », classés en « autres produits et charges opérationnels non courants ».

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe ne communique pas de prévisions sur son activité.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

14.1 PRESENTATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

152

14.2 CONFLITS D'INTERET

156

14.1 PRESENTATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Au 31 décembre 2014, il comptait 9 membres.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé est reprise ci-dessous.

Monsieur Jean-Luc Belingard

66 ans
Né le 28/10/1948
Nationalité française

Première nomination : 15/09/2006
Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **50**

Fonction principale exercée dans la Société : **Président Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :
Administrateur de LabCorp of America (Etats-Unis - société cotée), Stallergenes (France - société cotée), Transgene SA^(a) (France - société cotée), Pierre Fabre SA, Institut Mérieux^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de Applera Corp. (Etats-Unis) (fin : 2008), NicOx (fin : 2011), Celera Corporation (Etats-Unis) (fin : 2011), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012), AES Chemunex SA^(a) (fin : 2013)
Président Directeur Général de la société IPSEN (fin : 2010)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Paris
M.B.A. Cornell University (Etats-Unis)
Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du Groupe Roche (1990 à 1999)
Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre de 1999 à 2001
Président Directeur Général de la société IPSEN (2001 à 2010)

Monsieur Alexandre Mérieux

41 ans
Né le 15/01/1974
Fils de Monsieur Alain Mérieux (administrateur)
Nationalité française

Première nomination : 16/04/2004
Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **20**

Fonction principale exercée dans la Société : **Directeur Général Délégué**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :
Administrateur, Directeur Général Délégué et Vice-Président de l'Institut Mérieux^(a)

Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et de la Fondation Mérieux
Administrateur de bioMérieux China Ltd. (Chine)^(a), bioMérieux Shanghai Ltd^(a), Sysmex bioMérieux Ltd^(a) et de Financière Sénior Mendel SAS

Président de Mérieux Développement SAS^(a), SGH^(a), Foncière de Montcelard (SAS)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (« Chairman ») (Etats-Unis)^(a)

Gérant de SCI ACCRA^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Représentant permanent de Mérieux NutriSciences Corp^(a) (ex-Silliker Group Corp), BTF (Australie)^(a) (fin : 2012), bioMérieux India Private Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Polska sp. z.o.o. (Pologne)^(a) (fin : 2012), bioMérieux UK Ltd. (Royaume-Uni)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Singapore Pte Ltd. (Singapour)^(a) (fin : 2011), Skiva SAS^(a) (fin : 2012), bioMérieux Canada^(a) (fin : 2012), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012), AES Chemunex SA^(a) (fin : 2013), bioMérieux Inc. (Etats-Unis)^(a) (fin : 2014)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Montréal
Directeur Marketing de Silliker en 2003 et 2004
Président d'Adriant SAS (fin : 2008)
Directeur de l'Unité Applications Industrielles de bioMérieux de 2004 à 2011
Directeur de l'Unité Microbiologie et Opérations Industrielles de 2011 à 2014

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Monsieur Alain Mérieux

76 ans
Né le 10/07/1938
Père de Monsieur Alexandre Mérieux
(Administrateur et Directeur Général
Délégué)
Nationalité française

Première nomination : 10/07/1986
Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **290**

Fonction principale exercée dans la
Société : **Président du Comité des
Ressources Humaines, Nominations
et Rémunérations**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :

Président de Compagnie Mérieux Alliance S.A.S
Président Directeur Général de l'Institut Mérieux^(a)
Président et administrateur de la Fondation Mérieux, Président de la
Fondation pour l'Université de Lyon
Administrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et
Rodolphe Mérieux
Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA (société cotée),
CIC Lyonnaise de Banque, Transgene SA^(a) (société cotée),
bioMérieux Italia SpA (Italie)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (Etats-Unis)^(a),
Administrateur de la Fondation Pierre Fabre et de la Fondation Pierre
Vérots

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Président de l'Institut de Recherche Technologique BioAster (fin : 2014),
Synergie Lyon Cancer (Canceropôle) (fin : mars 2012), la Fondation
Centaur (fin : nov 2012), la Fondation Edmus (fin : nov 2012)
Administrateur de Shantha Biotechnics Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2009)

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômé de la Harvard Business School
Docteur en Pharmacie
Président Directeur Général de la Société de 1965 à 2010
Directeur Général d'entreprise depuis plus de 40 ans

Monsieur Philippe Archinard

55 ans
Né le 21/11/1959
Nationalité française

Première nomination : 10/06/2010
Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **10**

Fonction principale exercée dans la
Société : **Membre du Comité d'audit et
Directeur du Pôle d'immunothérapie
de l'Institut Mérieux**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :

Président-Directeur Général de Transgene SA^(a) (société cotée)
Directeur Général de TSGH^(a)
Président de l'Association LyonBioPôle
Administrateur d'Erytech Pharma SA (société cotée)
Représentant permanent de TSGH^(a), administrateur de ABL Inc.^(a)
Représentant de LyonBioPôle au Conseil d'administration de la fondation
« Synergie Lyon Cancer »
Président de BioAster (fondation de coopération scientifique)
Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Néant

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômé de la Harvard Business School
Directeur Général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

<p>Monsieur Harold Boël</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>50 ans Né le 27/08/1964 Nationalité belge</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Echéance du mandat : 2016</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 50</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Président du Comité d'Audit</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique - société cotée), Suez Environnement (France - société cotée), Caledonia Investment plc (UK - société cotée), société de Participations Industrielles (Belgique), Domanoy (Belgique), Mérieux NutriSciences Corporation (USA)^(a).</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Administrateur de Henex (fin : 2014), Electrabel (fin : 2014), Oberthur Technologies (fin : 2011), François Charles Oberthur Fiduciaires (fin : 2012), Union Financière Boël (fin : 2011), Finasucré (fin : 2009)</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Science Bachelor en Chimie de Brown University (USA) et diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne Fonctions de Direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus</p>
<p>Monsieur Philippe Gillet</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>57 ans Né le 26/01/1958 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 28/05/2014 Echéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 44</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Aucune</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Vice-Président en charge des affaires académiques (Provost) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse), depuis 2010 Président du Conseil d'administration de « Human Brain Project » (Programme de la Commission Européenne sur les technologies futures et émergentes) Président du Conseil d'administration de l'Institut de Physique du Globe de Paris, de l'école VetAgroSup Président de la Fondation « International Risk Governance Council » (Suisse) Membre du Comité Exécutif de la fondation BNP Paribas Administrateur du Musée des Confluences (Lyon)</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Néant</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : PhD en Géophysique et Géochimie et Doctorat d'Etat en Géosciences (ENS Paris) Directeur de l'ENS Lyon (2003-2007) Directeur de cabinet du Ministre français de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (2007-2010)</p>
<p>Madame Marie-Hélène Habert</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>49 ans Née le 04/04/1965 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Echéance du mandat : 2016</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 19</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Directeur de la Communication et du Mécénat au sein du Groupe Dassault Administrateur de Dassault Aviation SA^(c), Dassault Système SA^(c) et Arcturial SA^(c) Administrateur de la Fondation Serge Dassault et des Amis de la Fondation. Représentant permanent de GIMD, au Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault SA^(c). Gérant de H Investissements SARL et de HDH Société Civile Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS^(c)</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Administrateur de Dassault Développement SA^(c) (fin 2014)</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Magistère de juriste d'affaires de l'Université de Paris II, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I / La Sorbonne, et d'un DESS de marketing de l'IEP Paris</p>

(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée en Annexe 1 du présent document de référence.

(c) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L233-16 du Code de commerce.

<p>Madame Agnès Lemarchand</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>60 ans Née le 29/12/1954 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 28/05/2014 Echéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 50</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité d'audit</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Administrateur de Saint-Gobain (société cotée), CGG (société cotée) Membre du Conseil de surveillance de Vivescia Industries (SCA), représentant Bpifrance Participations Président d'Orchad Membre du Conseil de surveillance d'Areva (société cotée - fin : janvier 2015),</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Président exécutif de Steetley Dolomite Limited (fin : 2014) Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, section des activités économiques (fin : 2014), Membre du Conseil de surveillance de Mersen (société cotée – fin : 2013).</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ENSCP et du MIT (USA), MBA de l'INSEAD Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF) de 1986 à 1991 Directeur Général de Prodicat (Groupe Ciments Français) de 1991 à 1996 Directeur de la stratégie de la branche matériaux de spécialités du Groupe Lafarge de 1997 à 1999 Président-Directeur Général de Lafarge Chaux de 1999 à 2004 Différentes expériences entrepreneuriales en Management Buy out notamment.</p>
<p>Monsieur Michele Palladino</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>74 ans Né le 13/06/1940 Nationalité italienne</p> <p>Première nomination : 06/07/2004 Echéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 2 000</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Néant</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices Président et associé commanditaire de Michele Palladino & C SAS (fin : 2010)</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Directeur Général de bioMérieux jusqu'en 1993</p>
<p>Monsieur Michel Angé</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>75 ans Né le 27/11/1939 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/09/2004 Echéance du mandat : 2014</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 160</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations jusqu'au 28.05.2015, date de la fin de son mandat</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Administrateur de Lyonnaise de Banque SA, Tessi SA (société cotée), Apicil Prévoyance, Sogelym - Dixence Holding SAS, Groupe Progrès, Banque Fiducial SA</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA (fin : 2011)</p> <p>Vice-Président et Administrateur du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance (fin : 2008)</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années</p>

^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée en Annexe 1 du présent document de référence.

Monsieur Georges Hibon

77 ans
Né le 03/11/1937
Nationalité française

Première nomination : 06/07/2004
Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions de la Société : 10

Fonction principale exercée dans la Société : **Membre du Comité d'Audit jusqu'au 28.05.2015, date de la fin de son mandat**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :

Administrateur de l'organisation non gouvernementale Care France
Administrateur de ABL^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Administrateur de BioAlliance Pharma (fin : 2009), Transgene SA^(a) (société cotée - fin : juin 2013)
Président du Conseil de Shantha Biotechnics Limited (Inde)^(a) (fin : 2010)

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

H.E.C. Paris
Président France de MSD Chibret
Vice-Président Merck International
Chairman et Chief Executive Officer de Pasteur Mérieux Connaught

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

La composition et l'organisation du Conseil d'administration est décrite dans le Rapport du Président figurant en Annexe 1 du présent document de référence.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société à Marcy l'Etoile (Rhône).

Cumul de mandats

Aucun dirigeant n'est en position de cumul de mandats au sens de la recommandation du Code AFEP-MEDEF et les règles légales applicables en matière de cumul sont celles en vigueur au sein de la Société.

14.2 CONFLITS D'INTERET

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués ;
- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux Délégués n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux Délégués par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou d'un Directeur Général Délégué et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. Les conventions impliquant certains administrateurs font l'objet de la procédure des conventions réglementées et sont présentées au § 19.

En outre, à la connaissance de la Société, les cinq administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêt sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

A la connaissance de la Société il n'existe pas d'engagement pris par un membre du Conseil d'administration restreignant sa liberté de céder ses titres bioMérieux, autre que les règles d'inités et périodes non autorisées.

En outre, un dispositif de gouvernement d'entreprise a été mis en place par la Société (cf. Annexe 1).

Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Conformément au règlement européen n° 800-2004, il est rappelé que Monsieur Alain Mérieux et son fils Monsieur Alexandre Mérieux sont les principaux actionnaires de la société Compagnie Mérieux Alliance, holding d'Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, dont ils détiennent ensemble la majorité du capital et des droits de vote (cf. § 18.1 et 18.2).

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE	159
15.1.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration	159
15.2	RETRAITES ET AUTRES ENGAGEMENTS	167

15.1 REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE

15.1.1 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau récapitulatif des jetons de présence

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 300 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 juin 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence, qui ont évolué en 2014, sont les suivantes :

- pour le Conseil d'administration : 4 000 euros/an + 4 000 euros par participation, pour chaque administrateur ;
- pour le Comité d'audit : 1 000 euros/an + 2 500 euros par participation ;
- pour le Comité Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations : 1 000 euros/an + 3 000 euros par participation.

Ainsi, en conformité avec le code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation à un Comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2014 en €	Jetons de présence versés en 2013 en €
Jean-Luc Belingard	20 000	19 500
Alain Mérieux	24 000	25 000
Alexandre Mérieux	20 000	19 500
Philippe Archinard	28 083	19 500
Harold Boël	36 000	34 500
Marie Hélène Habert	24 000	19 500
Michele Palladino	24 000	26 500
Agnès Lemarchand	15 917	0
Philippe Gillet	14 333	0
Michel Angé	23 500	41 500
Georges Hibon	13 583	34 500
TOTAL	243 416	240 000

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

Rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs

♦ Monsieur Jean-Luc Belingard

Pour ses fonctions exercées au sein de l'Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail.

Au titre de son mandat social au sein de bioMérieux, il perçoit une rémunération fixe et une rémunération variable. Cette rémunération variable est fondée sur une appréciation qualitative et quantitative de l'atteinte d'objectifs. La croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant contributif, annoncés aux marchés financiers en début d'année, constituent les deux objectifs quantitatifs. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Jean-Luc Belingard – Président-Directeur Général		
	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 226 358	1 905 914
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice ^(a)	Néant	Néant
Total	2 226 358	1 905 914

Jean-Luc Belingard	Montants au titre de l'exercice 2014 en €		Montants au titre de l'exercice 2013 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(b)	891 481	891 481	878 968	878 968
- rémunération variable ^(c)	801 291	993 435	993 435	691 560
- rémunération exceptionnelle ^(d)	500 000	500 000	0	0
- jetons de présence	20 000	20 000	19 500	19 500
- avantages en nature ^(e)	13 586	13 586	14 011	14 011
Total	2 226 358	2 418 502	1 905 914	1 604 039
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice ^(a)	Néant		Néant	

(a) Actions Institut Mérieux attribuées par Institut Mérieux. Cette valeur correspond à la valeur des actions gratuites lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition

(b) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux (329 406 €) et bioMérieux (562 075 €)

(c) Rémunération versée par bioMérieux

(d) Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'une prime exceptionnelle à Monsieur Jean-Luc Belingard, au regard de sa contribution à l'acquisition de BioFire, réalisée en janvier 2014

(e) Voiture de fonction et logement fournis par la société Institut Mérieux

Monsieur Jean-Luc Belingard bénéficie également de primes conditionnelles à long terme :

- Prime 2016 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2016 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).
- Prime 2017 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2017 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).

♦ **Monsieur Alexandre Mérieux**

Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré par l'Institut Mérieux et refacturé pour partie à bioMérieux. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Alexandre Mérieux, versée l'année suivante, est basée sur trois éléments : un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (progression du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant), et sa performance individuelle dans la Société appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. En outre, il perçoit une rémunération variable liée à l'ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux.

Monsieur Alexandre Mérieux bénéficie du contrat de retraite collectif (à cotisations définies) ouvert aux cadres dirigeants du Groupe Institut Mérieux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré, d'une part par la Société au titre de son mandat social (à hauteur de 80 % de sa rémunération), et d'autre part par l'Institut Mérieux (à hauteur de 20 %) d'autre part. Cette nouvelle répartition est appliquée sans augmentation de sa rémunération d'une année sur l'autre.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué		
	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	696 114	571 883
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	696 114	571 883

Alexandre Mérieux	Montants au titre de l'exercice 2014 en €		Montants au titre de l'exercice 2013 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(a)	381 538	381 538	291 771	291 771
- rémunération variable ^(a)	288 000	253 000	253 120	200 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	20 000	20 000	19 500	19 500
- avantages en nature ^(b)	6 576	6 576	7 492	7 492
Total	696 114	661 114	571 883	518 763
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

(b) Voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux

♦ **Monsieur Alain Mérieux**

Monsieur Alain Mérieux perçoit une rémunération fixe, déterminée et versée par l'Institut Mérieux, et refacturée pour partie à bioMérieux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alain Mérieux – Administrateur		
Alain Mérieux	Montants versés au titre de l'exercice 2014 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €
- rémunération fixe ^(a)	367 846	362 385
- rémunération variable	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	24 000	25 000
- avantages en nature	Néant	Néant
Total	391 846	387 385
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux.

♦ **Monsieur Philippe Archinard**

Monsieur Philippe Archinard est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail qui le lie à cette société. Directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux, une partie de ses activités est, à ce titre, refacturée à bioMérieux dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Philippe Archinard – Administrateur		
Philippe Archinard	Montants versés au titre de l'exercice 2014 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €
- rémunération fixe ^(a)	439 615	435 000
- rémunération variable ^(a)	450 000	450 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	28 083	19 500
- avantages en nature ^(a)	9 696	8 880
Total	927 394	913 380
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2014 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la Société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des jetons de présence visés ci-dessus.

Synthèse des informations présentées ci-dessus (tableau 10)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail ^(a)		Régime de retraite supplémentaire ^(b)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Luc Belingard Président Directeur Général depuis le 1 ^{er} janvier 2011 Premier mandat d'administrateur : 15/09/2006 Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2018		✓		✓	✓			✓
Alexandre Mérieux Directeur Général Délégué depuis le 19 décembre 2008 Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004 Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2018		✓		✓		✓		✓

(a) Monsieur Jean-Luc Belingard a un contrat de travail avec Institut Mérieux au titre de ses fonctions au sein d'Institut Mérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant.

Monsieur Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, dont une partie est refacturée à bioMérieux. Il n'a pas de contrat de travail avec bioMérieux pour sa rémunération de mandataire social dirigeant.

(b) Au titre de leur contrat de travail avec Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard et Monsieur Alexandre Mérieux bénéficient d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

Autres tableaux figurant dans la recommandation AMF n°2009-16 non repris dans le présent document

Les informations du tableau 3 (Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants) figurent intégralement au tableau récapitulatif des jetons de présence, présenté au début du § 15.1.1.

Les informations des tableaux 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe) et 6 (Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe) figurent intégralement dans les tableaux des rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs, présentés dans le présent § 15.1.1.

Les tableaux 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) et 7 (Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social) sont sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'ayant été levée par l'un des dirigeants mandataires sociaux, et aucune action de performance n'étant devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Historique des attributions d'actions de performance) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'ayant été réalisée par la Société.

Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2014, la Société n'a pris aucun autre engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de Monsieur Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de Monsieur Jean-Luc Belingard interviendra.

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'après constatation par le Conseil d'administration du respect des conditions énumérées ci-dessus.

Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.

Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, et conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ de Monsieur Jean-Luc Belingard : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non plus un seul exercice comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.

Aucune action de préférence n'a été attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2014.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

Consultation des actionnaires sur les éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

♦ Monsieur Jean-Luc Belingard

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	891 481 €	Rémunération fixe brute totale de 891 481 € au titre de l'exercice 2014. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux (329 406 €) et bioMérieux (562 075 €).
Rémunération variable annuelle	801 291 €	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Cette rémunération, versée par bioMérieux, fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : la croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant contributif, et annoncés aux marchés financiers en début d'année. - Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle dans la Société de M. Jean-Luc Belingard. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2014 de M. Jean-Luc Belingard, en qualité de Président Directeur Général a, en conséquence, été arrêtée à 801 291 €, soit près de 90 % de sa rémunération annuelle fixe de l'exercice 2014.</p>
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2016 : Le 13 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans. - Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société et s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2017 : Le 12 mars 2013, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères de qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans. - Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	500 000 €	Monsieur Jean-Luc Belingard a bénéficié d'une prime exceptionnelle, au regard de sa contribution à l'acquisition de BioFire, réalisée en janvier 2014.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014. M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas d'actions de performance.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Jetons de présence	20 000 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	13 586 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction fournis par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	24 mois de salaire (fixe et variable)	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Le salaire fixe considéré sera le dernier salaire annuel de base. Cette indemnité de départ ne sera susceptible d'être due qu'après constatation des conditions préétablies exposées ci-dessous.</p> <p>Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.</p> <p>En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de M. Jean-Luc Belingard interviendra.</p> <p>L'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011 a approuvé cette convention réglementée (résolution n°4).</p> <p>Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations et conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ de Monsieur Jean-Luc Belingard : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non plus sur un seul exercice comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	3 356 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

♦ Monsieur Alexandre Mérieux

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	381 538 €	Rémunération fixe brute totale de 381 538 € au titre de l'exercice 2014. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux.
Rémunération variable annuelle	288 000 €	<p>Une partie de cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (croissance du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant contributif. – Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. En outre, sa rémunération variable est fondée sur l'ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société Institut Mérieux. Le montant de la rémunération variable brute attribuée lors de l'exercice 2014 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Directeur Général Délégué a été arrêtée à 288 000 €, soit 75 % environ de sa rémunération totale annuelle fixe de l'exercice 2014, ou 90 % de sa rémunération due au titre de son mandat social au sein de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2015.</p>
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014. M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.
Jetons de présence	20 000 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	6 576 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	14 681 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

15.2 RETRAITES ET AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement de bioMérieux SA, en matière de régime de retraite à prestations définies, s'élève à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2014.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MANDATS	169
16.2	CONTRATS DE SERVICES ENTRE CES PERSONNES	169
16.3	COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	169
16.4	CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	170

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MANDATS

Attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget, et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de sa situation financière, de la situation de sa trésorerie, ainsi que de ses engagements.

Les travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Les attributions et les travaux du Conseil d'administration sont détaillés dans le Rapport du Président en Annexe 1 du présent document de référence.

Mandats des administrateurs

La liste des mandats ainsi que leurs dates de prise d'effet et d'expiration sont détaillés au § 14 du présent document de référence.

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE CES PERSONNES

Il n'existe pas de convention de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction et des organes de surveillance, d'une part, et la Société ou l'une de ses filiales, d'autre part, prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil d'administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les Comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil d'administration relativement à ces questions et de rapporter leurs conclusions au Conseil d'administration sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des Comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les Comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports. Il n'est pas non plus tenu par les éventuelles recommandations émises par les Comités.

Il est précisé que les membres du Comité d'audit disposent de compétences telles que décrites dans le Rapport du Président en Annexe 1.

A la date du dépôt du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société a constitué trois Comités : le Comité d'Audit, le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations et le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans le Rapport du Président figurant en Annexe 1 du présent document de référence.

16.4 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cadre légal du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site Internet du MEDEF (http://www.afep.com/uploads/medias/documents/Code_gouvernement_entreprise_societes_cotees_Juin_2013.pdf).

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, au cours de l'année 2014, la Société a reçu un courrier du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE), auquel elle a répondu. Les recommandations du HCGE que la Société n'a pas suivies sont reprises dans le tableau.

<p><u>Mandat des dirigeants</u> : <i>Renouvellement par tranche ou par bloc des mandats</i></p>	<p>Compte tenu du renouvellement en 2010 du mandat de sept administrateurs sur neuf, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc, est difficilement applicable. L'Assemblée générale du 28 mai 2014, a voté le renouvellement de 7 mandats d'administrateurs sur 9.</p> <p>La Société a répondu au HCGE sur ce point. Ainsi, tout en considérant le risque lié au renouvellement des administrateurs en bloc, limité dans une société contrôlée, dont le fonctionnement du Conseil d'administration n'appelle aucune difficulté, la Société prévoit que le Conseil examinera la durée des mandats des prochains renouvellements en bloc (en particulier lors de l'Assemblée générale de 2018 qui statuera sur les comptes de 2017) en prévoyant des durées plus courtes (2 ou 3 ans pour le premier mandat renouvelable pour 4 ans). En outre, dans cet intervalle, le Conseil discutera de la nécessité d'appliquer cette même règle à tout éventuel renouvellement ou nouvelle nomination.</p>
<p><u>Evaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration</u> : <i>Appréciation et évaluation des performances de la Direction Générale par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale</i></p>	<p>Compte-tenu, d'une part de l'exercice de la Direction Générale par le Président et donc de sa présence aux réunions du Conseil d'administration, et d'autre part de la présence de Monsieur Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Directeur Général Délégué, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale.</p>
<p><i>Réunion périodique des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou interne</i></p>	<p>Pour les raisons ci-dessus indiquées, la Société n'a jamais organisé de réunions des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou interne. A l'occasion de l'auto-évaluation du Conseil d'administration, les administrateurs ont toujours confirmé cette possibilité comme inopportune compte-tenu de la liberté de parole et la qualité des échanges au sein du Conseil.</p>

<p><u>Détention d'actions par les administrateurs</u> <i>Nombre d'actions significatif</i></p>	<p>A la date de leur nomination, chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société conforme aux dispositions du Règlement Intérieur. Au cours de l'exercice 2015, il sera rappelé et suggéré à chacun des administrateurs que, même si aucun montant indicatif n'est précisé dans le Code Afep-Medef, l'investissement d'une année de jetons de présence dans les titres de la Société ne paraissait pas déraisonnable.</p>
<p><u>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux</u> <i>Indemnités de départ du Président Directeur Général</i></p>	<p>Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ du Président Directeur Général : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non pas un seul comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.</p>
<p><u>Cumul contrat de travail</u></p>	<p>Le Président Directeur Général dispose d'un contrat de travail avec l'Institut Mérieux. A ce titre, il participe à la réflexion stratégique de ce Groupe notamment concernant le pôle immunothérapie.</p>
<p><u>Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</u> <i>Présidence indépendante</i></p>	<p>La Société a décidé de ne pas suivre la recommandation du HCGE concernant la Présidence du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <p>Elle a ainsi considéré qu'il est dans son intérêt que Monsieur Alain Mérieux préside ledit Comité, permettant ainsi, une harmonisation des pratiques au sein du Groupe auquel elle appartient (l'Institut Mérieux) en matière de sélection de ses administrateurs, de la définition d'un plan de succession de ses dirigeants et de leur rémunération.</p>

17 SALARIES

17.1	NOMBRE DE SALARIES	173
17.2	ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	173
17.2.1	Durée de la période d'acquisition	173
17.2.2	Critères et conditions d'attribution	173
17.2.3	Livraison des titres	173
17.2.4	Durée de la période de conservation	173
17.2.5	Droits des bénéficiaires	174
17.3	PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION	174
17.4	ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES	174

17.1 NOMBRE DE SALARIES

Les informations relatives à l'effectif, la politique sociale et les relations sociales du Groupe sont décrites au § 5.2 du présent document de référence.

17.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2014. A la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2013 dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, 5 000 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les actions attribuées gratuitement à des bénéficiaires non mandataires sociaux non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2014 se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Cours de l'action en euros
28 mai 2014	3 000	80,80
2 septembre 2014	2 000	79,10

Il n'a été attribué gratuitement aucune action aux mandataires sociaux.

17.2.1 DUREE DE LA PERIODE D'ACQUISITION

Selon les plans d'attribution, une période d'acquisition de 2 ou 4 ans est prévue à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

17.2.2 CRITERES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, sous condition de performance et de présence. Dans le cadre de plans collectifs, les conditions de performance comprennent des objectifs d'augmentation de chiffre d'affaires et de rentabilité opérationnelle courante. Dans certains autres cas, les conditions de performance sont liées à l'atteinte d'objectifs définis dans le cadre de business plans propres au domaine d'activité du bénéficiaire. En 2014, les actions ont été attribuées dans des plans individuels.

17.2.3 LIVRAISON DES TITRES

A l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée dans le plan.

17.2.4 DUREE DE LA PERIODE DE CONSERVATION

Selon la loi française, les bénéficiaires s'engagent à conserver les actions ainsi acquises pendant une période de conservation fixée à 2 ans à compter de l'expiration de la période d'acquisition, telle que mentionnée ci-dessus.

17.2.5 DROITS DES BENEFICIAIRES

Malgré l'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

Au cours de l'exercice 2014, les actions des plans Global Leaders et ExCom de 2010 n'ont pas été délivrées, les conditions de performance n'ayant pas été atteintes.

Au titre du plan OPUS 2010, 4 732 actions ont été délivrées.

17.3 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucune action n'a été attribuée gratuitement, ni aucune option donnée aux mandataires sociaux de la Société.

17.4 ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES

L'accord de participation des salariés est décrit au § 5.2 du présent document de référence.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1	ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	176
18.2	DROITS DE VOTE	177
18.3	CONTROLE DE L'EMETTEUR	177
18.4	CHANGEMENT DE CONTROLE	177

18.1 ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Modifications dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

Actionnariat ^(a)	Situation au 31/12/2014				Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2012			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	23 240 090	58,90	46 480 180	70,78	23 240 090	58,90	46 480 180	71,56	23 240 090	58,90	46 480 180	71,56
GIMD ^(c)	2 013 470	5,10	4 026 940	6,13	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20
Salariés ^(d)	203 420	0,52	340 314	0,52	217 010	0,55	353 460	0,54	244 095	0,62	375 790	0,58
Auto-détention ^(e)	5 320	0,01	0	0,00	10 613	0,03	0	0,00	12 314	0,03	0	0,00
Public	13 991 440	35,47	14 819 911	22,57	13 972 557	35,42	14 101 793	21,70	13 943 771	35,35	14 070 963	21,66
TOTAL	39 453 740	100	65 667 345	100	39 453 740	100	64 962 373	100	39 453 740	100	64 953 873	100

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE.

(e) Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux et d'un mandat conclu avec Natixis.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réel.

La situation de l'actionnariat n'a pas varié de manière significative depuis le 31 décembre 2014. Les 2 actionnaires principaux n'ont pas modifié, ni à la hausse ni à la baisse, leur participation au capital.

Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double (cf. § 18.2). En 2014, les droits de vote des 2 actionnaires principaux ont été légèrement modifiés à la baisse, du fait de l'obtention de droits de vote double par des actionnaires minoritaires.

Franchissements de seuils déclarés à la Société, au cours de l'exercice 2014

Le 22 mai 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la baisse par Covéa Finance pour les mandats gérés par Covéa Finance et OPCVM Covéa Finance.

Le 17 juin 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la baisse par la société écossaise Baillie Gifford & Co.

Le 24 juillet 2014, le seuil statutaire de 2 % des droits de vote a été déclaré franchi à la hausse par la société belge Sofina.

Le 25 septembre 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la hausse par AXA Investment Managers.

Le 15 octobre 2014, le seuil statutaire de 71 % des droits de vote a été déclaré franchi à la baisse par Institut Mérieux.

Le 19 novembre 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la hausse par AXA SA.

Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014 :

- Les salariés détiennent 203 420 actions dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic.
- Les salariés inscrits au nominatif détiennent 33 187 actions.

Ni la Société, ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2014. Au 31 décembre 2014, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

En 2014, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions, présentées dans le rapport établi à cet effet (cf. § 17.2).

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société.

18.2 DROITS DE VOTE

Comme indiqué dans le § 21.2.3, les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées, et justifiant d'une inscription nominative, depuis 5 ans au moins, au nom d'un même titulaire, bénéficient d'un droit de vote double. Dans ce contexte, et à ce jour, toutes les actions détenues par Institut Mérieux et GIMD bénéficient d'un droit de vote double.

18.3 CONTROLE DE L'ÉMETTEUR

Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 31 décembre 2014, 58,90 % du capital et 70,78 % des droits de vote de la Société. Par conséquent, Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

Malgré cette position majoritaire de l'Institut Mérieux, la Société, qui est dirigée par un Conseil d'administration dont cinq membres sur neuf sont indépendants et qui a évalué son propre fonctionnement comme satisfaisant (cf. Annexe 1), estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concert, et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2013 et la description des transactions avec des parties liées figurent respectivement au § 19, au § 20.1.1 (note 31 de l'annexe aux comptes consolidés 2013) et au § 20.1.2 (note 20.6 de l'annexe aux comptes sociaux 2013) du document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2014.

Pour l'exercice 2014, les transactions avec les parties liées sont décrites dans le présent document de référence au § 20.1.1 (note 29 de l'annexe aux comptes consolidés 2014) et au § 20.1.2 (note 3.3.2.3 de l'annexe aux comptes sociaux 2014). Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2014 est présenté ci-après.

Les conventions réglementées de l'exercice 2014 sont, pour la plupart d'entre elles, la prolongation de celles autorisées par le Conseil d'administration de la Société et approuvées par l'Assemblée générale, lors d'exercices précédents. Les modifications apportées sont principalement formelles. En outre, les conventions ont été conclues pour une durée indéterminée. Les conventions réglementées de l'exercice 2014 ont été à nouveau autorisées par le Conseil d'administration du 10 mars 2015.

La convention de prestations de services entre l'Institut Mérieux et bioMérieux SA, initialement conclue en 2002, explique désormais plus en détail, les prestations de holding animatrice rendues aujourd'hui par l'Institut Mérieux à bioMérieux. Ces prestations correspondent, d'une part, aux missions permanentes rendues à l'ensemble des sociétés du groupe Institut Mérieux, en ce incluse bioMérieux. Elles correspondent, d'autre part, aux prestations réalisées spécifiquement pour bioMérieux, et ce de façon permanente ou plus ponctuelle.

Dans ce contexte, les modifications apportées à cette convention ont consisté à mettre à jour la liste des missions et prestations, en tenant compte des évolutions intervenues au sein de l'organisation, tant de bioMérieux que de l'Institut Mérieux.

Les missions générales rendues à bioMérieux ainsi qu'aux autres sociétés du groupe Institut Mérieux incluent, désormais, notamment :

- la représentation des sociétés du groupe Institut Mérieux et la défense de leurs intérêts auprès de tout partenaire, organisme, corps représentatif ou autorité française comme étrangère ;
- la négociation et la conclusion de partenariats et/ou accords-cadres et/ou prises de participation au bénéfice de l'ensemble du groupe Institut Mérieux ;
- la fourniture de conseils et d'assistance dans l'évaluation du potentiel scientifique et des synergies en matière d'innovation au sein du Groupe ainsi que dans les domaines de la production, des pratiques de trésorerie du groupe, et de management des ressources humaines.

Les prestations réalisées spécifiquement pour bioMérieux comprennent notamment :

- la mise à disposition de compétences de cadres supérieurs et/ou dirigeants ;
- les études de projets de croissance externe.

Enfin, toutes les conventions et engagements autorisés par le Conseil d'administration de la Société et soumis au vote des actionnaires ont été approuvés conformément aux dispositions des articles L. 235-38 et L. 225-86 du Code de Commerce.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Mérieux Participations

Personne concernée : Monsieur Alexandre Mérieux.

Acquisition de titres de la société Advencis

Nature et objet : dans le cadre du « Share Purchase Agreement » du 15 octobre 2014, votre société a acquis l'intégralité des titres de la société Advencis, dont 32,89 % auprès de la société Mérieux Participations.

Modalités : l'acquisition a été conclue pour un prix ferme versé à la signature du contrat de 4.537.293 euros, dont 1.492.093 euros revenant à la société Mérieux Participations. Elle prévoit des compléments de prix pouvant atteindre un montant total de 4.650.000 euros, dont 1.529.156 euros susceptible de revenir à la société Mérieux Participations, et reposant sur l'atteinte de jalons techniques.

Avec la Fondation Mérieux

Personnes concernées : Messieurs Alain et Alexandre Mérieux.

Convention de mécénat – projets spécifiques

Nature et objet : votre société a renouvelé par tacite reconduction la convention de mécénat du 8 mars 2011 visant à encadrer tous types de dons afin de répondre à des projets spécifiques.

Un avenant à cette convention autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 est en cours de signature et prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Modalités : le montant de la contribution annuelle à la Fondation Mérieux est soumis chaque année au conseil d'administration. La convention initiale était conclue pour une durée de deux années et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

L'avenant modifiera la durée du contrat en durée indéterminée, les autres modalités restant inchangées.

Au titre de l'exercice 2014, votre société a enregistré une charge au titre des dons d'un montant global de 454.348 euros (principalement dans le cadre des projets de lutte contre la tuberculose et MRSA en Chine).

Convention de prestations de services

Nature et objet : votre société a renouvelé par tacite reconduction la convention de prestations du 1er janvier 2011, visant à encadrer la rémunération des services rendus par votre société au profit de la Fondation Mérieux, en matière de support administratif, de prestations techniques et de formation.

Un avenant à cette convention autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 est en cours de signature et prendra effet au 1er janvier 2015.

Modalités : la convention initiale était conclue pour une durée de une année et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

L'avenant modifiera la durée du contrat en durée indéterminée, et supprimera les prestations de formation de la définition des services rendus.

Au titre de l'exercice 2014, votre société a enregistré un produit d'un montant de 280.777 euros.

Avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux

Personnes concernées : Messieurs Alain et Alexandre Mérieux.

Mécénat humanitaire

Nature et objet : votre société a renouvelé par tacite reconduction la convention de mécénat humanitaire du 1er janvier 2004 avec la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

Un avenant à cette convention autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 est en cours de signature et prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Modalités : le montant de la contribution annuelle à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux est soumis chaque année au conseil d'administration. La convention initiale était conclue pour une durée de deux années et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de deux ans.

L'avenant modifiera la durée du contrat en durée indéterminée, les autres modalités restant inchangées.

Au titre de l'exercice 2014, votre société a enregistré une charge d'un montant de 1.325.000 euros.

Avec la société Institut Mérieux

Personnes concernées : Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et Jean-Luc Bélingard.

Contrat de prestations de services

Nature et objet : votre société a renouvelé par tacite reconduction la convention de prestations de services avec la société Institut Mérieux du 1er janvier 2002 (modifiée par deux avenants en 2007).

Un nouveau contrat autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 est en cours de signature et prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Modalités :

- selon le premier avenant, la rémunération est fonction des services rendus par la société Institut Mérieux (coûts et charges de personnel majorés de 8 %) et est répartie entre les sociétés du groupe Institut Mérieux selon trois clés de répartition fondées sur les poids respectifs des immobilisations, du chiffre d'affaires et de la masse salariale.

- le second avenant traite des modalités de répartition du coût des attributions d'actions gratuites lorsque le salarié bénéficiaire a été muté à l'intérieur du groupe Institut Mérieux pendant la période d'acquisition. La société du groupe Institut Mérieux, qui attribue les actions gratuites, refacture sans marge bénéficiaire les coûts liés aux attributions gratuites d'actions au prorata du temps passé par le salarié concerné dans chacune des sociétés au cours de la période d'acquisition.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société a enregistré une charge d'un montant de 4.334.000 euros.

Le nouveau contrat autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 se substituera au précédent contrat de prestations et à ses avenants. Il modifie la durée du contrat en durée indéterminée et réprecise comme suit les modalités de rémunération :

En contrepartie de la réalisation des prestations décrites au contrat (incluant à la fois des prestations permanentes fournies à l'ensemble des sociétés du groupe et d'autres prestations susceptibles d'être fournies spécifiquement à votre société), la société Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice percevra une rémunération calculée sur la base des coûts supportés pour leur exécution (notamment coût du personnel, salaires et charges sociales inclus, ainsi que tous les autres coûts directs liés aux salariés) auxquels une marge de 8 % est appliquée. Les clefs de répartition des services communs aux entités du groupe seront basées sur les poids respectifs des immobilisations, du chiffre d'affaires et de la masse salariale.

Les frais de mission et de déplacement du personnel de la société Institut Mérieux affectés à la réalisation des prestations seront facturés à prix coûtant, sur présentation de justificatifs.

Les coûts afférents à la sollicitation de consultants par la société Institut Mérieux seront facturés à prix coûtant, sur présentation des justificatifs correspondants.

Les prestations seront facturées trimestriellement par la société Institut Mérieux sur la base d'un budget prévisionnel avec un ajustement annuel au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Avec les sociétés Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences Corp., Transgene, ABL Inc. et Mérieux Développement

Personnes concernées : Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux, Jean-Luc Bélingard et Philippe Archinard.

Accord de répartition des frais de rupture de contrat liés au départ d'un salarié du groupe Mérieux

Nature et objet : Votre société a renouvelé par tacite reconduction la convention du 17 décembre 2007 prévoyant la répartition des conséquences financières d'une éventuelle rupture du contrat de travail des salariés ayant collaboré dans plusieurs sociétés du groupe.

Un nouvel accord autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 est en cours de signature et prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Modalités : Votre société effectuant le licenciement procède au paiement de l'intégralité des "frais de rupture de contrat" au profit du salarié concerné, puis répartit ces "frais" entre les autres sociétés au prorata de la rémunération versée par chaque société depuis le début de la carrière du salarié au sein du groupe.

Le nouvel accord qui se substituera au 1er janvier 2015 modifie la durée du contrat en durée indéterminée, les autres modalités restant pour l'essentiel inchangées.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Jean-Luc Bélingard, Président-Directeur Général**Indemnité de départ**

Lors de sa réunion du 17 décembre 2010, le conseil d'administration de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, a autorisé le versement d'une indemnité de départ au profit de Monsieur Jean-Luc Bélingard, Président-Directeur Général de votre société à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette indemnité de départ, équivalente à 24 mois de salaire, ne sera versée qu'après constatation par le conseil d'administration du respect de certaines conditions.

Elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite ou de changement de fonction à l'intérieur du groupe.

Fait à Lyon, le 20 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Diagnostic Révision Conseil
Hubert de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG et Autres
Marc-André Audisio

20 INFORMATIONS FINANCIERES

20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	184
20.1.1	Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014	184
20.1.2	Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014	249
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES <i>PRO FORMA</i>	279
20.3	ETATS FINANCIERS	279
20.4	VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES	279
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	279
20.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	281
20.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	282
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	282
20.6.1	Informations financières trimestrielles	282
20.6.2	Autres informations financières intermédiaires	282
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	282
20.7.1	Politique de distribution	282
20.7.2	Historique du dividende par action	283
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	283
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	283

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.1.1 COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2013 ET 2014

Les comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 sont respectivement présentés au § 20.1.1 du document de référence déposé le 29 avril 2014 sous le numéro D14-0443, et au § 20.1.1 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D13-0542, auprès de l'AMF.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	3	1 698,4	1 587,9
Coût des ventes		-853,9	-763,3
Marge brute		844,5	824,6
Autres produits de l'activité	18	41,1	28,2
Charges commerciales		-311,3	-283,2
Frais généraux		-141,7	-121,4
Recherche et développement		-205,8	-185,8
Total frais opérationnels		-658,8	-590,4
Résultat opérationnel courant contributif		226,8	262,4
Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire ^(a)	22	-23,9	-1,9
Résultat opérationnel courant		202,9	260,5
Autres produits et charges opérationnels non courants ^(a)	23	0,6	-3,0
Résultat opérationnel		203,6	257,5
Coût de l'endettement financier net	21.2	-7,2	-3,9
Autres produits et charges financiers	21.3	-8,9	-10,1
Impôts sur les résultats	24	-51,7	-78,4
Entreprises associées		-0,3	-0,4
Résultat de l'ensemble consolidé		135,5	164,7
Part des minoritaires		0,6	0,4
Part du Groupe		134,9	164,3
Résultat net de base par action		3,42 €	4,16 €
Résultat net dilué par action		3,42 €	4,16 €

^(a) Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel et compte tenu de la taille significative de BioFire, les frais relatifs à son acquisition et les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat, ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant. Pour faciliter la comparaison, les comptes publiés à fin décembre 2013 ont été retraités.

RESULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Résultat de l'ensemble consolidé		135,5	164,7
Éléments recyclables en résultat		39,2	-32,1
Variation de la juste valeur des actifs et instruments financiers	(a)	-0,9	-2,9
Effet d'impôt		0,4	1,6
Variation de la réserve de conversion	(b)	39,6	-30,8
Éléments non recyclables en résultat		-15,2	13,0
Réévaluation des avantages au personnel	(c)	-24,6	20,1
Effet d'impôt		9,4	-7,2
Total des autres éléments du résultat global		24,0	-19,1
Résultat global		159,4	145,5
Part des minoritaires		1,2	0,1
Part du Groupe		158,2	145,4

(a) Variation de la partie efficace des instruments financiers de couverture.

(b) La variation des écarts de conversion en 2014 et 2013 est essentiellement liée au dollar (dont l'acquisition de BioFire en 2013).

(c) Cf. note 14.3

BILAN CONSOLIDE

Actif <i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
. Immobilisations incorporelles	4	460,1	149,7	157,0
. Ecart d'acquisition	5	437,8	305,0	313,1
. Immobilisations corporelles	6	486,9	404,8	386,7
. Immobilisations financières	7	35,1	31,9	34,7
. Participations dans les entreprises associées		0,5	0,4	0,0
. Autres actifs non courants		21,9	24,5	29,6
. Impôt différé actif	24.4	86,0	33,9	42,2
Actifs non courants		1 528,3	950,1	963,4
. Stocks et en-cours	8	299,2	261,7	245,9
. Clients et comptes rattachés	9	449,3	420,5	433,4
. Autres créances d'exploitation	10	82,5	67,5	71,2
. Créance d'impôt exigible	10	21,0	7,7	20,7
. Créances hors exploitation	10	19,6	10,9	8,4
. Disponibilités et équivalents de trésorerie	11	119,7	428,0	65,6
Actifs courants		991,4	1 196,2	845,4
Actifs destinés à être cédés	12	60,8	50,3	45,7
TOTAL ACTIF		2 580,5	2 196,6	1 854,4
Passif <i>En millions d'euros</i>		31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
. Capital	13.1	12,0	12,0	12,0
. Primes et Réserves	13	1 234,0	1 084,5	1 007,0
. Résultat de l'exercice		134,9	164,3	134,4
Capitaux propres Groupe		1 380,9	1 260,8	1 153,4
Intérêts minoritaires		7,8	6,5	6,8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 388,6	1 267,3	1 160,2
. Emprunts et dettes financières long terme	15	305,7	304,6	9,8
. Impôt différé passif	24.4	145,1	35,6	46,3
. Provisions	14	105,4	73,3	103,0
Passifs non courants		556,2	413,4	159,1
. Emprunts et dettes financières court terme	15	63,5	98,5	104,2
. Provisions	14	11,1	10,2	11,0
. Fournisseurs et comptes rattachés	16	188,9	132,3	145,1
. Autres dettes d'exploitation	16	251,3	222,8	217,9
. Dette d'impôt exigible	16	15,4	19,7	20,2
. Dettes hors exploitation	16	81,4	19,6	23,8
Passifs courants		611,5	503,2	522,2
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés	12	24,2	12,7	13,0
TOTAL PASSIF		2 580,5	2 196,6	1 854,4

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé		135,5	164,7
- Participations dans les entreprises associées		0,3	0,4
- Coût de l'endettement financier net		7,2	3,9
- Autres produits et charges financiers		8,9	10,0
- Charge d'impôt exigible		51,7	78,4
- Dotation nette aux amortissements d'exploitation – provisions non courantes		105,4	90,9
- Produits et charges non récurrents		23,2	4,9
EBITDA (avant produits et charges non récurrents)	15	332,2	353,3
Autres produits et charges opérationnels non courants (<i>hors DAP exceptionnels, plus et moins-values sur cessions d'immobilisations</i>)		-8,2	1,7
Autres produits et charges financiers (<i>hors provisions et cessions d'immobilisations financières</i>)		-8,9	-7,6
Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges		1,4	-6,2
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-1,3	4,1
Rémunérations en actions		1,1	0,8
Elimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité		-15,9	-7,2
Augmentation des stocks		-19,3	-26,3
Augmentation des créances clients		-2,0	-9,5
Variation des dettes fournisseurs		46,5	-9,6
Variation des autres BFRE		-1,4	5,3
Augmentation du besoin en fonds de roulement d'exploitation^(a)		23,8	-40,1
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation		9,8	-0,3
Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers		5,1	3,7
Variation du besoin en fonds de roulement		38,7	-36,7
Versement d'impôt		-56,7	-68,9
Flux liés à l'activité		298,3	240,5
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-158,1	-131,1
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		16,4	4,6
Décaissements / encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-2,2	-1,7
Incidence des variations de périmètre	15	-358,9	-0,4
Flux liés aux activités d'investissement		-502,7	-128,6
Augmentation de capital en numéraire		0,0	0,2
Rachats et reventes d'actions propres		0,2	-0,3
Distributions de dividendes aux actionnaires		-39,5	-38,7
Coût de l'endettement financier net		-7,2	-3,9
Variation des dettes financières confirmées		-36,9	293,3
Flux liés aux opérations de financement		-83,4	250,6
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-287,8	362,5
Trésorerie nette à l'ouverture		414,9	52,5
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie		-23,2	-0,1
Trésorerie nette à la clôture		103,9	414,9

^(a) y compris dotation (reprises) des provisions courantes

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Part du Groupe									Part des minoritaires	
	Capital	Primes et Réserves consolidées (a)	Réserves de conversion	Variation de la juste valeur (b)	Gains et pertes actuariels (g)	Actions propres	Rémunération en actions	Total Primes et Réserves	Résultat net	Total	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2012 - retraités (h)	12,0	1 038,5	3,7	3,8	-40,0	-0,9	1,9	1 007,0	134,4	1 153,4	6,8
Résultat global de l'exercice			-30,5	-1,3	13,0			-18,8	164,3	145,5	0,1
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		134,4						134,4	-134,4	0,0	
Distribution de dividendes (c)		-38,7						-38,7		-38,7	0,0
Actions propres		-0,3				0,1		-0,2		-0,2	
Rémunération en actions (d)		0,1 (e)					0,7	0,8		0,8	
Variation des pourcentages d'intérêts								0,0		0,0	-0,4 (f)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	12,0	1 134,0	-26,8	2,5	-27,0	-0,8	2,5	1 084,5	164,3	1 260,8	6,5
Résultat global de l'exercice			39,0	-0,4	-15,2			23,3	134,9	158,2	1,2
Affectation du résultat net de l'exercice précédent		164,3						164,3	-164,3	0,0	
Distribution de dividendes (c)		-39,5						-39,5		-39,5	0,0
Actions propres		-0,2				0,3		0,2		0,2	
Rémunération en actions (d)							1,2	1,2		1,2	
Augmentation de capital		-0,1 (i)						-0,1		-0,1	0,1 (i)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	12,0	1 258,6 (j)	12,1 (k)	2,0	-42,2	-0,4	3,8	1 234,0	134,9	1 380,9	7,8 (l)

(a) Dont Primes : 63,7 millions d'euros

(b) Dont variation de la juste valeur des titres Labtech et des instruments financiers de couverture

(c) Dividendes par action : 1 euro en 2014 et 0,98 euro en 2013

(d) La valeur de l'avantage lié à l'attribution gratuite d'actions est étalée sur la période d'acquisition des droits

(e) Actions définitivement remises aux bénéficiaires

(f) Intérêts minoritaires d'Adiagène

(g) Gains et pertes actuariels sur engagements envers le personnel

(h) Les données publiées au titre du 31 décembre 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel"

(i) Augmentation de capital de RAS Lifesciences

(j) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA : 802 millions d'euros

(k) Cf. note 13.2

(l) Dont Shanghai bioMérieux bio-engineering, bioMérieux Japon et RAS Lifesciences

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 150 pays au travers de 42 filiales et d'un large réseau de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 mars 2015.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2015.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

1. Evénements significatifs et évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

1.1 Evènements significatifs de l'exercice

1.1.1 Finalisation de l'acquisition de la société BioFire Diagnostics Inc.

Le 16 janvier 2014, bioMérieux a acquis 100 % de la société privée américaine BioFire, spécialisée en biologie moléculaire. Cette société a inventé, produit et commercialise le système FilmArray[®], une solution de biologie moléculaire PCR multiplexe, simple et rapide. Ce système permet une approche syndromique du diagnostic des maladies infectieuses, pour identifier, dans un seul réactif, les pathogènes causant ce syndrome, qu'ils soient d'origine virale ou bactérienne.

Le montant de la transaction s'élève à 450 millions de dollars (330 millions d'euros) augmenté du remboursement des dettes de la société pour 40 millions de dollars (29,3 millions d'euros) avant prise en compte de la trésorerie acquise pour 6,8 millions de dollars (5 millions d'euros).

Des frais associés à la transaction en cours ont été supportés à hauteur de 1,9 million d'euros à fin décembre 2013 et 7,8 millions d'euros sur l'exercice 2014 et sont enregistrés en éléments liés au prix d'acquisition de BioFire au sein du résultat opérationnel courant (cf. note 22).

Les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat (technologies, stocks...) ont été également constatés en éléments liés au prix d'acquisition de BioFire au sein du résultat opérationnel courant pour 16,1 millions d'euros à fin décembre 2014.

Le compte de résultat et le bilan des deux sociétés acquises (BioFire Diagnostics et BioFire Defense) ont été intégrés à compter de la date d'acquisition dans les comptes consolidés dès juin 2014.

L'allocation du prix d'achat a donné lieu à la comptabilisation notamment de technologies pour un montant de 243 millions d'euros, d'autres actifs incorporels (licences, marque) pour 25,1 millions d'euros, la réévaluation des stocks acquis pour 3,2 millions d'euros. Par ailleurs, des avantages fiscaux ouvrant droit à des réductions d'impôts futures pour 26,6 millions d'euros ainsi que la valorisation de pertes reportables pour 14,2 millions d'euros ont été constatés. Un impôt différé passif sur la juste valeur des actifs acquis de 104 millions de dollars et un goodwill résiduel de 115 millions d'euros ont également été constatés. Le goodwill reflète les synergies potentielles sur la relation client et les débouchés commerciaux en raison de l'élargissement de l'offre.

Néanmoins, l'exercice d'allocation du prix d'achat est toujours réputé provisoire au 31 décembre 2014.

BioFire a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 78,5 millions d'euros en 2014, dont 66 millions d'euros pour son activité de Diagnostics, portés par le succès commercial de son test respiratoire et la croissance de sa base installée de FilmArray[®].

1.1.2 Microplaques

Dans le cadre de la rationalisation de son offre commerciale, bioMérieux a décidé d'arrêter la production et la commercialisation de certaines gammes de microplaques représentant moins de 1 % du chiffre d'affaires consolidé de 2014. Ces réactifs fabriqués principalement en Chine par la société Shanghai Bioengineering Biotech et au Brésil feront l'objet soit d'un arrêt total fin décembre 2015, soit progressif en cas de transfert de compétence à un éventuel investisseur.

Dans ce contexte, la société a entrepris de trouver un acquéreur pour racheter cette activité. A fin décembre 2014, une lettre d'intention a été émise par un acquéreur potentiel en vue de reprendre les actifs associés à cette activité (stocks, machines et base installée).

En conséquence, les actifs (8 millions d'euros) ont été classés en « actifs destinés à être cédés ou abandonnés » au 31 décembre 2014, sans enregistrer de perte de valeur, compte tenu de l'offre proposée.

1.1.3 Partenariat stratégique avec COPAN

Le 19 décembre 2014, bioMérieux et Copan ont signé un partenariat stratégique dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, Copan octroie à bioMérieux des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées (dont l'automate d'ensemencement WASP[®] et les solutions WASPLab[®]). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement du « Lab Efficiency ».

Suite à la signature de ce contrat, des provisions ont été constatées au 31 décembre 2014 couvrant principalement les dépréciations des équipements qui ne seront plus utilisés.

1.1.4 Modification du plan de retraite de bioMérieux Inc

En 2014, bioMérieux Inc a proposé aux anciens salariés le versement d'une indemnité au titre des engagements de retraite leur étant dû. Au 31 décembre 2014, la réduction du plan de retraite américain a eu pour conséquence une reprise de provision de 4,2 millions d'euros, constatée en résultat opérationnel.

En 2013, bioMérieux Inc avait initié une modification du plan de retraite à prestations définies existant, ayant eu pour conséquence une reprise de provision de 12,5 millions d'euros, constatée en résultat opérationnel.

1.1.5 Accord de partenariat avec la société Astute Medical, Inc.

Le 29 décembre 2014, bioMérieux a signé un accord mondial semi-exclusif avec la société Astute Medical sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë. Astute Medical est une société qui se consacre à l'amélioration du diagnostic des maladies et états médicaux à haut risque par l'identification et la validation de biomarqueurs protéiques. Par cet accord, Astute Medical autorise bioMérieux à développer, produire et commercialiser le test NEPHROCHECK[®] sur les gammes de systèmes d'immunoessais VIDAS[®], mini VIDAS[®], et VIDAS[®] 3.

Au 31 décembre 2014, des droits d'entrée ont été comptabilisés en actifs incorporels pour 10 millions de dollars.

1.1.6 CEERAM

Le 19 décembre 2014, bioMérieux a acquis la totalité des actions de la société nantaise CEERAM, spécialisée dans la détection virologique à travers des technologies de biologie moléculaire. Cette acquisition permet d'entrer dans le marché des tests virologiques moléculaires au service de l'industrie agroalimentaire.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 2,75 millions d'euros.

Compte tenu de son acquisition tardive et du caractère non significatif, la société n'a pas été consolidée dans les comptes de bioMérieux au 31 décembre 2014.

1.2 Suivi des évènements significatifs de 2013

Site de Durham

Au cours du premier semestre 2014, l'activité du site de Durham dédié à la fabrication des réactifs BacT/ALERT® a continué d'être pénalisée par des difficultés de production, engendrant une progression significative des coûts liés au déploiement du plan d'actions consécutif à l'inspection et à la lettre d'avertissement de la FDA. En conséquence, l'approvisionnement des clients en flacons d'hémoculture disponibles a régulièrement été en situation de rupture, et a engendré des frais complémentaires de transport.

Au cours du second semestre, le site de Durham a retrouvé la maîtrise et la régularité de son niveau de production, et les stocks ont été reconstitués.

La refonte des Procédures de Production Standardisées et de Contrôle Qualité ainsi que le fonctionnement de toutes les lignes de production selon une cadence de 24 heures par jour, 7 jours par semaine ont permis d'améliorer significativement les volumes produits sur le site. Les ressources à Durham ont été durablement renforcées avec plus de 90 personnes à temps plein recrutées dans le département « Qualité et Production ».

En outre, l'équipe de Durham continue de consacrer ses efforts à la finalisation du déploiement du plan d'action consécutif à l'inspection et à la lettre d'avertissement de la FDA.

Dans ce contexte, les coûts associés se sont estimés à 40 millions de dollars en 2014, en progression de 11 millions de dollars par rapport à 2013.

1.3 Evolution du périmètre de consolidation

1.3.1 BioFire

Le 16 janvier 2014, bioMérieux a acquis 100 % de la société privée américaine BioFire, spécialisée en biologie moléculaire. Comme indiqué dans la note 1.1.1, le compte de résultat et le bilan des deux sociétés acquises (BioFire Diagnostics et BioFire Defense) ont été intégrés à compter de la date d'acquisition dans les comptes consolidés.

1.3.2 Advencis

Le 15 octobre 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société alsacienne Advencis, spécialisée en microbiologie industrielle. Cette start-up a développé un système pour la détection rapide des contaminations microbiennes dans l'eau utilisée pour la production, notamment par les sociétés pharmaceutiques. Cet incubateur, qui permet de détecter les colonies de bactéries à un stade précoce, devrait être commercialisé au cours de l'année 2015.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 9,4 millions d'euros après prise en compte de la dette, intégrant 3 compléments de prix pour un montant total de 5 millions d'euros reposant sur l'atteinte de jalons techniques.

La société a été intégrée dans les comptes de bioMérieux à compter du 15 octobre 2014.

Au 31 décembre 2014, l'allocation du prix d'acquisition a donné lieu à la comptabilisation de technologies pour 6,6 millions d'euros, après prise en compte des impôts différés passifs, et d'un goodwill de 3 millions d'euros. Le goodwill comptabilisé reflète les synergies potentielles concernant l'offre commerciale du Groupe.

Ces montants sont réputés provisoires au 31 décembre 2014.

2. Principes comptables généraux

Référentiel

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2014.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le Groupe bioMérieux a appliqué les normes, amendements et interprétations présentées ci-après qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière ni sur la performance du Groupe. Cela concerne principalement : Il s'agit principalement de :

- IFRS 10 : « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 : « Partenariats » ;
- IFRS 12 : « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10,11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière ni sur la performance du Groupe. Notamment, l'analyse des critères de contrôle définis par la norme IFRS 10 n'a pas conduit à modifier les modalités de consolidation des sociétés qui rentrent dans le périmètre de consolidation. Pour information, le Groupe n'avait pas de sociétés intégrées proportionnellement en 2013. De même, le Groupe n'utilise pas la juste valeur pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non financiers, à l'exception des actifs destinés à être cédés.

bioMérieux a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne, ou non encore adoptées par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2014. Il s'agit notamment de l'interprétation IFRIC 21 (droits et taxes), et des normes d'amélioration - cycles 2010-2012 et 2011-2013. Ces normes, amendements et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés. En revanche, l'application d'IFRIC 21 aura un effet défavorable sur le résultat opérationnel semestriel.

Par ailleurs, bioMérieux ne s'attend pas à ce que les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire en 2014, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen) aient un impact significatif sur les comptes des prochains exercices.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

2.1 Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui impactent la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, dont l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation et la dépréciation des immobilisations financières, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au vu de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité très forte du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux, et de celles liées aux écarts de conversion (cf. note 14.3).

2.2 Méthodes de consolidation

Comme indiqué ci-dessus, bioMérieux a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2014 les nouvelles normes de consolidation.

Les sociétés dont bioMérieux détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles bioMérieux détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier que des co-entreprises, et pas d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Bien que placée sous régime de « proxy board », BioFire Defense a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale compte tenu du contrôle exercé par bioMérieux sur les avantages économiques issus de cette société.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 32.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminées.

2.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception de la filiale japonaise et des filiales indiennes, pour lesquelles une situation est établie et audité à la date de clôture du Groupe.

2.4 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie fonctionnelle de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants:

- Les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture.
- Les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- Les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'une société étrangère conduisant à une perte de contrôle, les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société, sont reconnues en résultat consolidé au prorata du pourcentage cédé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion / parts du Groupe.

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

Cours moyens					
1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
2014	1,32	141	0,81	8,14	3,13
2013	1,33	130	0,85	8,16	2,87
2012	1,29	103	0,81	8,11	2,51

Cours de clôture					
1 EURO =	USD	JPY	GBP	CNY	BRL
2014	1,21	145	0,78	7,54	3,22
2013	1,38	145	0,83	8,35	3,23
2012	1,32	114	0,82	8,22	2,7

2.4.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées sous les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2014, l'écart de conversion qui en résulte est passé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 26.1 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

Lors du passage aux normes IAS-IFRS, l'option pour le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés constatés au 1^{er} janvier 2004 avait été choisie.

3. Résultat opérationnel courant et information sectorielle

3.1 Produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

3.1.1 Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- le Groupe n'est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de service (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IAS 17 « Contrats de location » (cf. note 6.4).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

3.1.2 Autres produits de l'activité

Les facturations de produits annexes, constituées essentiellement du produit net des redevances rétrocédées, sont présentées sous la rubrique « Autres produits de l'activité » ; ces autres produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur acquisition. Cette rubrique comprend également les crédits d'impôts recherche (cf. note 18).

A compter de l'exercice 2013, afin d'assurer une homogénéité de la présentation comptable avec les crédits d'impôts recherche, les subventions de recherche perçues, antérieurement constatées en diminution des dépenses de recherche, sont constatées en autres produits de l'activité (2,4 millions d'euros en 2013).

3.2 Charges courantes

Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production.

- Les redevances payées liées à des produits commercialisés.
- Les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux.
- La charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients.
- Les coûts des Services Après-Vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment, les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

Les charges opérationnelles

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Finance, Informatique, Achats) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services. Les primes d'assurances sont aussi incluses sous cette rubrique.

Les frais de recherche et développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Intellectuelle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la recherche et développement. A partir de l'exercice 2013, les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche ne sont plus déduites des charges enregistrées sous cette rubrique, mais sont présentées en autres produits de l'activité (cf. note 3.1.2).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de recherche et développement.

Autres informations relatives aux charges courantes

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, la C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises), sont présentées en charges opérationnelles, car la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Les écarts de change sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, chiffre d'affaires, coût des ventes et frais financiers).

3.3 Résultat opérationnel contributif courant et résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme indicateur principal de performance. Il correspond aux produits courants diminués des charges courantes tels que définis dans les notes 3.1 et 3.2. Les charges et produits d'exploitation non courants (tels que définis dans la note 23.1) en sont exclus, ainsi que les frais d'acquisition et l'amortissement des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat de BioFire.

Consécutivement à l'acquisition de BioFire, des frais relatifs à son acquisition ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant. Pour faciliter la comparaison, les comptes publiés à fin décembre 2013 ont été retraités. Les amortissements des acquisitions antérieures n'ont pas été retraités car ils ont été considérés comme individuellement non significatifs.

Le résultat opérationnel courant est la somme du résultat opérationnel courant contributif et des frais liés à l'acquisition et l'amortissement du prix d'acquisition de la société BioFire (voir note 22).

3.4 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », un seul secteur opérationnel a été retenu : le segment du diagnostic *in vitro* sans segmentation géographique.

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le chiffre d'affaires et les actifs par zone géographique est communiquée en note 3.5 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. A titre d'information, des indicateurs de performances opérationnelles (marge brute et résultat opérationnel courant contributif) relatifs aux activités régionales et activités centrales ont été ajoutés pour l'exercice 2014. Cependant, en l'absence d'information disponible, aucune donnée comparable portant sur l'exercice 2013 n'a été présentée en note 3.5.

3.5 Information par zone géographique

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

31 DECEMBRE 2014 <i>En millions d'euros</i>	AMERICAS	EMEA	ASPAC	bioTherapeutics	CORPORATE	GRUPE
Chiffre d'affaires consolidé	561,9	818,0	300,1	11,1	7,2	1 698,4
Coûts des ventes	-288,5	-391,8	-151,6	-4,7	-17,3	-853,9
Marge brute	273,4	426,2	148,5	6,4	-10,1	844,5
Autres produits de l'activité et frais opérationnels	-113,0	-125,2	-50,9	-16,5	-312,1	-617,7
Résultat opérationnel courant contributif	160,4	301,0	97,6	-10,1	-322,2	226,8

31 DECEMBRE 2014 <i>En millions d'euros</i>	AMERICAS	EMEA	ASPAC	bioTherapeutics	CORPORATE	GRUPE
Actifs non courants						
Immobilisations incorporelles	14,4	32,8	5,5		407,4	460,1
Ecart d'acquisition					437,8	437,8
Immobilisations corporelles	188,2	210,3	25,6		62,8	486,9
Actifs courants						
Stocks et en-cours	118,2	145,6	35,5			299,2
Clients et comptes rattachés	138,1	241,4	69,8			449,3
Actifs destinés à être cédés		4,3	3,8	52,7		60,8

Les régions comprennent les activités commerciales, correspondant principalement aux chiffres d'affaires réalisés dans chacune de ces zones géographiques, avec les coûts de ventes s'y rapportant et les frais opérationnels nécessaires à la réalisation de ces activités. Les régions comprennent également les coûts non répartis des sites de production qui y sont situés.

La rubrique « Corporate » comprend principalement les coûts de recherche supportés par les unités Clinique et Industrie, ainsi que les coûts des fonctions centrales du Groupe.

Les revenus issus des contrats de collaboration de recherche et développement de tests compagnons ont été présentés en chiffre d'affaires des unités dans la rubrique Corporate.

3.6 Information par technologies et applications

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du chiffre d'affaires par technologies et applications :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Applications cliniques	1 341,0	1 241,7
Microbiologie	801,8	793,5
Immunoessais	386,0	363,8
Biologie moléculaire	137,3	68,6
Autres gammes	15,9	15,8
Applications industrielles	326,8	329,7
Total par applications	1 667,8	1 571,4
Revenus des programmes de co-développement	7,2	7,5
BioFire Defense	12,3	
bioTheranostics	11,1	9,0
Total	1 698,4	1 587,9

4. Immobilisations incorporelles

4.1 Principes comptables

4.1.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets, des licences et des logiciels informatiques. Elles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées initialement :

- En cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition.
- En cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.
- En cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée de 5 à 20 ans pour les brevets et les licences, de 10 ans pour les logiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP », et de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques. Les logiciels sont mis en service lors du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 23.1). Dans le cas des logiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

4.2 Evolution

Valeurs brutes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2012	152,7	98,9	23,4	275,0
Ecarts de conversion	-4,1	-2,6	-0,8	-7,5
Acquisitions/Augmentations	3,7	3,8	12,7	20,2
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions/Diminutions	-7,2	-0,6	-2,1	-9,9
Reclassements	-1,3	7,2	-5,9	0,0
31 décembre 2013	143,8	106,7	27,3	277,8
Ecarts de conversion	39,4	3,8	0,8	44,0
Acquisitions/Augmentations	13,7	7,8	10,5	32,0
Variation de périmètre	278,7	1,5	1,8	282,0 (a)
Cessions/Diminutions	-1,5	-0,7	-0,1	-2,3
Reclassements	0,9	9,7	-9,7	0,9
31 décembre 2014	474,9	128,8	30,8	634,5

Amortissements et pertes de valeur <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2012	62,1	52,8	3,1	118,0
Ecarts de conversion	-2,2	-1,0	-0,2	-3,4
Dotations	13,9	9,7	0,5	24,1
Reprises / Cessions	-7,3	-0,6	-2,0	-9,9
Reclassements	-0,6	0,0	-0,1	-0,7
31 décembre 2013	65,9	60,9	1,3	128,1
Ecarts de conversion	5,4	2,3	0,3	8,0
Dotations	22,3	12,2	2,3	36,8
Variations de périmètre	1,0	0,7	1,2	2,9 (a)
Reprises / Cessions	-1,5	-0,6	0,0	-2,1
Reclassements	0,5	0,5	-0,3	0,7
31 décembre 2014	93,6	76,0	4,8	174,4

Valeurs nettes <i>En millions d'euros</i>	Brevets Technologies	Logiciels	Autres	Total
31 décembre 2012	90,6	46,1	20,3	157,0
31 décembre 2013	77,9	45,8	26,0	149,7
31 décembre 2014	381,4	52,8	25,9	460,1

(a) Acquisitions BioFire (269 millions d'euros) et Advencis (10 millions d'euros)

Les immobilisations incorporelles ont progressé de 310 millions d'euros du fait de la reconnaissance des technologies acquises à travers le rapprochement avec BioFire, ainsi que la technologie acquise lors de la prise de contrôle d'Advencis. A cela s'ajoute la capitalisation des coûts engagés dans le développement et le déploiement de l'ERP global.

5. Ecarts d'acquisition

5.1 Principes comptables

En application d'IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Ecarts d'acquisition », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. note 5.2). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 5.2 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

5.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les fonds de commerce et les écarts d'acquisition, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (ou UGT) correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie).

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale. Toutefois, la durée de projection peut être allongée en fonction de la maturité des activités analysées et les taux d'actualisation sont alors ajustés pour tenir compte des risques spécifiques. L'horizon explicite de projection du plan d'affaires concernant l'UGT « biologie moléculaire » a ainsi été étendu à 11 ans en 2014 (14 ans en 2013) pour tenir compte des spécificités de ce marché et de la stratégie de développement des activités de la société BioFire.

Par exception, la valeur recouvrable de bioTheranostics a été évaluée à la juste valeur (cf. note 5.3) pour tenir compte de la recherche en cours de nouveaux partenaires devant conduire à une perte de contrôle dans bioTheranostics.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 2 %, avec un maximum en 2014 de 2,5 % (cf. note 5.3).

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions, et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique et du risque propre au marché. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 8,9% et 13 % en 2014 et entre 9 % et 12 % en 2013. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 5.3).

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle conduit à une valeur nette comptable inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 22.1). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des écarts d'acquisition liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

5.3 Evolution

Ecart d'acquisition (en millions d'euros)	UGT	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
BioFire (a)	Biologie moléculaire	129,3	-	-
AES	Applications industrielles	126,1	126,1	126,1
AB bioMérieux	Bactériologie	65,7	69,7	71,9
Organon Teknika	Bactériologie	51,9	50,2	51,3
Argène	Biologie moléculaire	19,3	19,3	19,3
PML	Applications industrielles	11,8	11,8	12,4
Bacterial Barcodes	Bactériologie	8,0	7,1	7,4
BTF	Applications industrielles	6,0	5,7	7,0
bioMérieux Inc	Bactériologie	4,7	2,5	2,6
Advencis (a)	Applications industrielles	3,0	-	-
MDI	Bactériologie	1,9	1,9	2,0
bioMérieux Espagne	Bactériologie	1,8	1,8	1,8
bioMérieux Pologne	Entité	1,7	1,7	1,8
bioMérieux Grèce	Entité	1,7	1,7	1,7
Micro Diagnostics	Bactériologie	1,7	1,6	2,0
Zenka	Bactériologie	1,5	1,3	1,4
bioMérieux Afrique du Sud	Entité	1,4	1,4	1,8
RAS Lifesciences	Biologie moléculaire	0,5	0,4	0,5
bioMérieux Brésil	Entité	0,0	0,0	0,4
Biotrol	Biochimie	0,0	0,9	2,0
Valeur nette		437,8	305,0	313,1

^(a) Ecart d'acquisition provisoire conformément aux dispositions d'IFRS 3R

Aucun goodwill n'était réputé provisoire en décembre 2013.

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Valeur nette
31 décembre 2012	313,1
Ecart de conversion	-6,6
Pertes de valeur (a)	-1,5
31 décembre 2013	305,0
Ecart de conversion	15,9
Variation de périmètre (b)	117,8
Pertes de valeur (c)	-0,9
31 décembre 2014	437,8

(a) Biotrol (-1,1 million d'euros), bioMérieux Brésil (-0,4 million d'euros)

(b) Ecart d'acquisition BioFire et Advencis

(c) Biotrol (0,9 million d'euros)

La réalisation des tests de dépréciation effectuée conformément aux règles définies dans la note 5.3 a conduit à comptabiliser en 2014 une perte de valeur de 0,9 million d'euros sur Biotrol dont la valeur nette est désormais nulle. Les résultats du test de dépréciation n'a pas conduit à déprécier d'autres actifs associés à cette UGT.

En 2013, la réalisation des tests de dépréciation avait conduit à comptabiliser les pertes de valeurs suivantes :

- 1,1 million d'euros sur Biotrol, soit une dépréciation cumulée de 3,9 millions d'euros. La valeur nette résiduelle est de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2013,
- l'intégralité de l'écart d'acquisition de bioMérieux Brésil (testé individuellement au niveau de la société bioMérieux Brésil), soit 0,4 million d'euros. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciations sur des autres actifs de l'UGT au-delà de l'écart d'acquisition.

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

UGT	2014			2013		
	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Valeur nette ^(a)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Biologie moléculaire	149,0	13,0%	2,5%	19,7	12,0%	2,5%
Applications industrielles	146,9	8,9%	2,0%	143,7	9,0%	2,0%
Bactériologie	146,2	9,5%	2,0%	136,0	9,0%	2,0%
Biochimie	0,0	9,0%	-	0,9	9,0%	-

(a) Valeur nette des écarts d'acquisition affectés à l'UGT

Conformément à la norme IAS 1 sur la présentation des états financiers, nos annexes ont été adaptées pour ne présenter que les analyses relatives aux tests de perte de valeur significatifs pour le groupe. Ainsi, les paramètres utilisés pour les tests de dépréciation des goodwill de bioMérieux Pologne, bioMérieux Grèce, bioMérieux Afrique du Sud et l'analyse de leur sensibilité ne sont pas présentés en annexes.

Une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 100 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base) et les taux de marge opérationnelle (baisse de 500 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur complémentaire pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

6. Immobilisations corporelles et autres créances de location-financement

6.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- Matériel et outillages : 3 à 10 ans
- Instruments 3 à 5 ans
- Gros œuvre : 30 à 40 ans
- Second œuvre et installations : 10 à 20 ans

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des évènements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 5.2) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 23.1).

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des instruments) entre sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Toutefois, l'impact de l'élimination n'est pas présenté en diminution des immobilisations, mais en « Produits constatés d'avance » (9,2 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Contrats de location-financement

En tant que preneur : un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

En tant que bailleur : lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

6.2 Analyse des variations des immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immo- bilisations	Immobilisa- tions en cours	Total
31 décembre 2012	25,2	302,0	257,9	333,0	95,1	48,6	1 061,8
Ecart de conversion	-0,4	-5,0	-4,0	-15,9	-3,8	-1,6	-30,7
Acquisitions / Augmentations	7,3	13,2	12,9	30,3	5,2	37,7	106,6
Cessions / Diminutions		-0,5	-7,9	-37,2	-3,5	-0,2	-49,3
Reclassements	1,6	8,7	14,5	0,7	4,4	-30,7	-0,8
31 décembre 2013	33,7	318,4	273,4	310,9	97,4	53,8	1 087,6
Ecart de conversion	1,1	12,7	11,8	8,3	6,0	6,4	46,4
Variations de périmètre		12,4	8,0	1,8	2,7	1,6	26,5
Acquisitions / Augmentations	0,5	6,7	15,9	31,3	5,8	73,8	134,0
Cessions / Diminutions	0,0	-2,7	-9,6	-32,6	-2,5	-0,7	-48,0
Reclassements	1,8	4,9	10,7	-9,9	16,4	-40,0	-16,2
31 décembre 2014	37,1	352,4	310,3	309,8	125,8	94,8	1 230,2

AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immo- bilisations	Immobilisa- tions en cours	Total
31 décembre 2012	1,1	152,8	177,1	271,0	72,8		674,8
Ecart de conversion		-2,3	-2,5	-12,4	-2,8		-20,0
Dotations	0,1	15,2	21,1	27,2	7,6		71,2
Cessions / Diminutions		-0,5	-7,6	-32,3	-3,2		-43,6
Reclassements		0,2	-0,3	0,5	-0,1		0,3
31 décembre 2013	1,2	165,4	187,8	254,0	74,3		682,7
Ecart de conversion	0,1	5,9	7,3	6,3	4,3		23,8
Variations de périmètre		2,1	3,8	0,8	1,6		8,4
Dotations	0,2	18,8	24,8	28,1	8,6		80,5
Cessions / Diminutions	0,0	-3,3	-9,4	-27,6	-2,2		-42,6
Reclassements	-0,1	-0,3	-3,9	-12,5	7,3		-9,5
31 décembre 2014	1,4	188,6	210,3	249,2	93,8		743,3

VALEURS NETTES <i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Matériels et outillages	Instruments immobilisés	Autres immo- bilisations	Immobilisa- tions en cours	Total
31 décembre 2012	24,1	149,2	80,8	62,0	22,3	48,6	386,7
31 décembre 2013	32,5	152,9	85,6	56,9	23,1	53,8	404,8
31 décembre 2014	35,8	163,7	100,0	60,7	32,0	94,8	486,9

Les variations de périmètre de 2014 correspondent principalement à l'acquisition de BioFire.

Les reclassements effectués en 2014 sont liés principalement aux actifs long-terme de l'activité Microplaques constatés en actifs destinés à être cédés ou abandonnés (4 millions d'euros).

En 2014, les principaux investissements sont capacitaires, notamment une nouvelle ligne de production de flacons d'hémocultures à Durham (17 millions d'euros), ainsi qu'une nouvelle ligne de production de milieux de cultures en France (8 millions d'euros) et les investissements préalables à la construction du futur siège mondial (11 millions d'euros).

6.3 Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location-financement présentant les caractéristiques d'une acquisition, le bien est immobilisé selon les principes définis dans la note 6.1 « Immobilisations corporelles ».

La dette financière correspondante, comprise dans les dettes financières au passif du bilan, s'élève à 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. note 15.6).

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériels & Outillages	Autres	Total
31 décembre 2012					
Valeurs brutes	0,4	10,1	0,9	2,3	13,7
Amortissements	0,0	-2,9	-0,8	-2,3	-6,0
Valeurs nettes	0,4	7,2	0,1	0,0	7,7
31 décembre 2013					
Valeurs brutes	0,4	10,1	0,8	2,4	13,7
Amortissements	0,0	-3,2	-0,7	-2,2	-6,1
Valeurs nettes	0,4	6,9	0,1	0,2	7,6
31 décembre 2014					
Valeurs brutes	0,4	10,1	0,8	2,4	13,7
Amortissements	0,0	-3,6	-0,7	-2,3	-6,6
Valeurs nettes	0,4	6,5	0,1	0,1	7,1

6.4 Créances de location-financement

Certaines ventes d'instruments sont réalisées par des contrats de location-financement (cf. note 6.1). La durée habituelle des contrats est de 5 ans et les taux d'intérêt appliqués sont voisins de 10 %.

Les créances de location-financement totalisent 35,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

<i>(En millions d'euros)</i>	A moins d'un an	Entre un an et 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Valeur brute des créances de location financement	15,2	23,4	0,2	38,8
Intérêts à recevoir	-1,6	-1,7	0,0	-3,3
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	13,6	21,7	0,2	35,5
Provision pour dépréciation	-0,3			-0,3
Valeur nette actualisée des paiements minimaux à recevoir	13,3	21,7	0,2	35,2

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 10), celle à plus d'un an en autres actifs non courants pour 21,9 millions d'euros.

7. Immobilisations financières

7.1 Principes comptables

Les immobilisations financières incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Elles sont comptabilisées et évaluées selon les règles présentées en note 26. Les plus et moins-values sur cession de titres sont constatées selon la méthode du FIFO.

7.2 Evolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances	6,7	6,9	6,8
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"	25,5	24,9	27,7
Titres comptabilisés selon "l'option à la juste valeur par le résultat"	0,1	0,1	0,2
Titres en cours de consolidation CEERAM	2,8		
TOTAL	35,1	31,9	34,7

Les prêts et créances comprennent une caution destinée à couvrir les engagements de retraite en Allemagne pour 2,9 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provisions et variations de la juste valeur	Valeur nette
31 décembre 2012	50,3	15,6	34,7
Ecarts de conversion	-0,6	-0,1	-0,5
Acquisitions / Augmentations	1,6	2,7	-1,1
Cessions / Diminutions	-0,2	-0,2	0,0
Reclassements	-1,2		-1,2
31 décembre 2013	49,9	18,0	31,9
Ecarts de conversion	0,9	0,5	0,4
Acquisitions / Augmentations	3,4	0,0	3,4
Cessions / Diminutions	-3,2	-2,2	-1,0
Reclassements	0,3		0,3
31 décembre 2014	51,4	16,3	35,1

Les acquisitions de l'exercice 2014 portent principalement sur les titres de participation CEERAM (2,8 millions d'euros) par bioMérieux SA.

Les cessions et diminutions de l'exercice concernent principalement la sortie des titres de la société Europrotéome suite à sa liquidation (la valeur brute de ces titres était de 2 millions d'euros et ils étaient dépréciés à 100 %) ainsi que les dépôts et cautionnements (pour 0,6 million d'euros).

Les reclassements de l'exercice incluent notamment la variation de la juste valeur des titres Labtech en résultat global (0,2 million d'euros).

En millions d'euros	Valeur nette	Données sociales			Dernier exercice fiscal disponible
		% de détention	Capitaux propres Hors résultat	Résultat	
Titres relevant de la catégorie "titres disponibles à la vente"					
Quanterix	11,8	14,0%	-34,1	-5,3	31/12/2013
Biocartis Group	7,8	3,5%			1 ^{er} exercice en 2014
Virgin Instruments	2,1	17,2%	1,4	0,0	31/12/2013
ReLia	1,7	7,0%	-3,7	-0,9	31/12/2013
MyCartis	1,2	3,9%	2,4	-2,2	31/12/2013
Labtech	0,7	9,8%	9,1	0,2	30/06/2014
ATI	0,3	1,8%	11,0	-1,4	31/12/2013
Dynavax Technologies	0,1	0,1%	183,5	-50,2	31/12/2013
Total	25,5				

8. Stocks et en-cours

8.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

8.2 Evolution

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières	100,3	85,5	84,7
En-cours de production	49,6	41,2	37,8
Produits finis et marchandises	176,6	156,3	142,0
Valeurs brutes	326,6	283,1	264,5
Matières premières	-5,8	-5,5	-4,7
En-cours de production	-4,8	-3,4	-2,5
Produits finis et marchandises	-16,7	-12,4	-11,3
Provisions pour dépréciation	-27,3	-21,4	-18,5
Matières premières	94,5	80,0	80,1
En-cours de production	44,8	37,8	35,2
Produits finis et marchandises	159,9	143,9	130,6
Valeurs nettes	299,2	261,7	245,9

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 30 % de la valeur brute.

Il n'y a pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2014.

9. Clients et comptes rattachés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients	468,5	439,6	458,2
Provisions pour dépréciation	-19,2	-19,0	-24,8
Valeur nette	449,3	420,5	433,4

29,6 % des créances clients du Groupe concernent des factures dues par des administrations publiques et dont la date de règlement peut excéder l'échéance théorique.

Les dépréciations sont constatées au cas par cas en fonction de différents critères : litiges, retards de règlements, etc.

Les dates d'échéances sont pour l'essentiel inférieures à 6 mois. Elles comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 6.4). Les créances nettes échues relatives à des sociétés privées représentent 14,3 % de l'encours clients en 2014 contre 18,9 % en 2013.

10. Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes	4,1	2,8	4,9
Charges constatées d'avance	10,5	7,3	8,2
Autres créances d'exploitation	68,0	57,5	58,2
Provisions pour dépréciation	-0,1	-0,1	-0,1
Valeur nette créances d'exploitation	82,5	67,5	71,2
Créance d'impôt exigible	21,0	7,7	20,7
Valeur nette créances hors exploitation	19,6	10,9	8,4

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (35,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 36,3 millions fin 2013 et 29,7 millions fin 2012) et les créances fiscales. Les créances relatives au CICE représentent 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 2,5 millions d'euros à fin 2013.

La part des créances d'exploitation à plus d'un an s'élève à 39,1 millions et comprend les crédits d'impôt recherche (32 millions) et la créance de CICE (6,1 millions).

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés (17,7 millions d'euros en 2014, contre 9,9 millions d'euros en 2013). Cf. note 26.2.

11. Disponibilités et équivalents de trésorerie

11.1 Principes comptables

Ils comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur valeur liquidative, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 26).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

11.2 Evolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Disponibilités	91,6	138,1	49,5
Placement de trésorerie auprès de l'Institut Mérieux	5,5	27,0	15,0
Placements de trésorerie	22,6	262,9	1,1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	119,7	428,0	65,6

Les placements de trésorerie sont investis en partie sous forme de SICAV pour un montant de 9,4 millions d'euros en 2014, contre 2,9 millions d'euro en 2013.

Fin 2013, la trésorerie issue de l'emprunt obligataire émis en vue de l'acquisition de la société américaine BioFire avait été placée en comptes à terme ou de divers produits de placement monétaires à hauteur de 260 millions d'euros.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1^{er} rang. L'analyse effectuée conformément à IFRS 13 n'a pas conduit à constater d'ajustements au titre du risque de non recouvrement de ces actifs financiers (cf. note 27).

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont les suivants :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Libellé	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois	SICAV CA AM 3 mois
Montant	9,4 millions d'euros	2,9 millions d'euros	1,1 million d'euros
Classification	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme	Monétaire Court terme
Code Isin	FR0000296881	FR0000296881	FR0000296881

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

12. Actifs et passifs destinés à être cédés

12.1 Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs immobiliers du site de Boxel ont été reclassés dans une rubrique spécifique des actifs courants en 2009. Ces actifs ont été cédés fin juin 2014.

Par ailleurs, dans un contexte de recherche de nouveaux partenaires, les actifs et passifs nets de la société bioTheranostics sont reclassés depuis le 31 décembre 2012 sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 5.2).

Enfin, suite à la décision de rationalisation de la production et la commercialisation de certaines gammes de microplaques, les actifs relatifs à cette activité ont été reclassés en actifs destinés à être cédés ou abandonnés à compter du 31 décembre 2014 (cf. note 1.1.2).

12.2 Evolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Actifs destinés à être cédés	60,8	50,3	45,7
dont Site Boxtel		9,2	10,2
dont bioTheranostics	52,7	41,1	35,5
dont Activité Microplaques	8,1		
Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés (a)	24,2	12,7	13,0

(a) bioTheranostics

Au 31 décembre 2014, le Groupe est engagé dans le processus de cession de sa participation dans la société bioTheranostics et d'une partie de l'activité microplaques. Les actifs et passifs relatifs sont classés au bilan comme actifs et passifs détenus en vue de leur cession.

Site de Boxtel

En 2013, sur la base d'une évaluation immobilière réalisée en septembre 2013 établissant la valeur commerciale du site à 9,2 millions d'euros après déduction des honoraires de vente pour 0,3 million d'euros, une perte de valeur complémentaire pour un million d'euros a été constatée au cours de l'exercice en autres produits et charges opérationnels non courants.

Le site a été vendu fin juin 2014 pour un montant de 10 millions d'euros, hors frais de cession. Après prise en compte des frais associés à la cession du site, l'impact de la cession dans les comptes consolidés n'est pas significatif au 31 décembre 2014.

bioTheranostics

En 2012, les actifs nets de bioTheranostics avaient été reclassés en actifs destinés à être cédés pour une valeur de 35,5 millions d'euros. Conformément à la norme IFRS 5, une dépréciation de 21 millions d'euros avait été constatée au 31 décembre 2012, pour tenir compte de la valeur estimée dans le cadre du projet de rapprochement impliquant une perte de contrôle, net des frais de cession.

En 2013 et 2014, le développement de la société et la recherche de partenaires pour encore accélérer ce développement se sont poursuivis. A ce titre, et compte tenu de la transaction envisagée, les actifs incorporels et corporels de la filiale ont été conservés à la juste valeur de décembre 2012 et sont maintenus en actifs et passifs détenus en vue de leur cession. Au 31 décembre 2014, les actifs de bioTheranostics s'élèvent à 52,7 millions d'euros, dont 23,9 millions d'euros de dépréciations et les passifs s'établissent à 24,2 millions d'euros.

Microplaques

Afin de simplifier son offre commerciale, bioMérieux s'est engagé dans un plan de cession de son activité microplaques (cf. note 1.1.2). A fin décembre 2014, les actifs relatifs à cette activité ont été classés en actifs destinés à être cédés ou abandonnés pour un montant de 8,1 millions d'euros, dont 10 millions d'euros de dépréciations.

13. Capitaux propres et résultat par action

13.1 Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, dont 26 215 915 portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2014.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

13.2 Réserves de conversion (part du groupe)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dollars (a)	17,9	-20,8	-9,4
Amérique latine	-2,4	-1,5	1,8
Europe - Moyen Orient - Afrique	-11,8	-7,5	1,1
Autres pays	8,4	2,0	9,4
Total	12,1	-27,8	2,8

(a) Dollars américain et de Hong Kong

En 2014, la variation des réserves de conversion est principalement liée à l'acquisition de BioFire.

13.3 Actions propres

La Société a conclu un accord de liquidité avec un prestataire d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Dans ce contexte, elle est amenée à détenir de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 17.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de bourse ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

Au 31 décembre 2014, la société mère détient 4 339 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice, 404 727 actions propres ont été achetées et 410 288 ont été cédées.

A fin décembre 2014, elle détient également 981 actions d'autocontrôle destinées aux attributions gratuites d'actions autorisées par l'Assemblée générale. Au cours de l'exercice, la société a acheté 5 000 actions destinées à être attribués gratuitement et a définitivement attribué 4 732 actions gratuites aux salariés (cf. note 18).

13.4 Autres éléments du résultat global

Les principaux éléments qui composent le résultat global sont les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, la variation des écarts de conversion provenant des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères et les variations de valeur des actifs corporels ou incorporels (si option exercée pour la juste valeur).

Suite à un amendement de la norme IAS 1, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, une présentation des autres éléments du résultat global est requise distinguant les éléments composant les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat net de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.

13.5 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions d'autocontrôle, détenues à des fins de régularisation du cours de bourse).

En l'absence d'instrument dilutif émis par bioMérieux SA, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

14. Provisions – Actifs et passifs éventuels

14.1 Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions - actifs et passifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans la note 14.5 sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent dans la note 14.5 lorsque leur réalisation est probable.

14.2 Evolution des provisions

<i>En millions d'euros</i>	Indemnités de retraite et autres avantages	Garanties données	Restructurations	Litiges	Autres R&C	Total
31 décembre 2012	100,7	3,4	1,0	6,8	2,1	114,0
Dotations	2,8	3,4	0,0	3,3	0,3	9,8
Reprises avec objet	-9,4	-2,9	-0,3	-0,5	-0,4	-13,5
Reprises sans objet	-0,4	-0,7	-0,5	-1,6	-0,2	-3,4
Dotations nettes	-7,0	-0,2	-0,8	1,2	-0,3	-7,1
Ecart actuariels	-20,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-20,1
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3
Ecart de conversion	-2,3	-0,2	0,0	-0,5	0,0	-3,0
31 décembre 2013	71,3	3,0	0,2	7,5 (a)	1,5	83,5
Dotations	7,6	3,5	1,0	1,1	4,6	17,8
Reprises avec objet	-9,6	-2,6	-0,1	-1,6	-0,8	-14,7
Reprises sans objet	-0,5	-0,6	-0,1	-0,5	-0,2	-1,9
Dotations nettes	-2,5	0,3	0,8	-1,0	3,6	1,2
Ecart actuariels	24,3	0,0	0,0	0,0	0,0	24,3
Variations de périmètre	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Autres variations	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Ecart de conversion	6,7	0,1	0,0	0,5	0,1	7,4
31 décembre 2014	99,8	3,6	1,0	6,9 (a)	5,2	116,5

(a) cf. note 14.4.1

Les provisions au 31 décembre 2012 sont présentées après application d'IAS 19 révisée.

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

Les provisions courantes représentent 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 11 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les dotations nettes de l'exercice 2013 affectent principalement le résultat opérationnel courant pour 1,4 million d'euros. Les reprises avec objet concernent principalement les contributions au fonds des sociétés américaines dans le cadre des indemnités de retraites.

14.3 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

14.3.1 Principes comptables

14.3.1.1 Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

En l'absence de surcoût significatif identifié pour le Groupe, les engagements liés au Droit Individuel de Formation (DIF) sont considérés comme des éléments hors bilan.

14.3.1.2 Les avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement Etats-Unis, France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France, Japon) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après :

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 14.3.2 ci-après.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19R, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2014 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (Euro, Dollar et Livre Sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsque qu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé. Aucune modification de régime n'est intervenue en 2014 autre que celle mentionnée en note 1.1.4.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 14.3.8).

Le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 14 (plafonnement et cotisations minimum).

14.3.1.3 Les autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque l'impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

14.3.2 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les Etats-Unis et la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	France		US	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Taux de croissance attendu des salaires	2,50%	3,00%	3,50%	3,50%
Taux d'actualisation	2,00%	3,00%	4,10%	4,75%
Duration moyenne des régimes	14,3	14,6	18,6	18,6

Le taux de rendement attendu des fonds correspond au taux d'actualisation des engagements de retraites, conformément à IAS 19 révisée.

14.3.3 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Avantages postérieurs à l'emploi	88,6	61,0
Primes médailles du travail	11,2	10,2
Total provisions avantages long terme au personnel	99,8	71,3

14.3.4 Evolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

<i>en millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 décembre 2013	163,6	-104,2	59,4	1,6	61,0
Coût des services rendus	5,6		4,9	0,0	4,9
Coût financier	7,3	-4,5	2,8	0,1	2,8
Départs à la retraite	-15,2	13,5	-12,8	-0,1	-12,9
Changement régime	-4,2		-4,2		-4,2
Cotisation	0,0	-7,0	-7,3		-7,3
Impact résultat opérationnel	-6,5	1,9	-16,6	0,0	-16,6
Ecarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	25,9	-1,4	24,7	0,0	24,7
Autres mouvements dont effets de change	18,1	-10,5	19,4		19,4
31 décembre 2014	201,1	-114,2	86,9	1,7	88,6

(a) Fonds et versements programmés

La variation des écarts actuariels provient essentiellement de la diminution importante des taux d'actualisation retenus pour les engagements de la zone Euro (-100 points de base) ainsi que les engagements américains (-65 points de base).

La variation des écarts actuariels provient principalement du plan de retraite américain.

<i>en millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Juste valeur des fonds ^(a)	Provision retraite	Couverture frais médicaux des salariés retraités	Total provision avantages postérieurs à l'emploi
31 décembre 2012 (b)	189,6	-100,4	89,2	1,8	91,0
Coût des services rendus	10,3		10,3	0,0	10,3
Coût financier	6,7	-3,5	3,3	0,1	3,3
Départs à la retraite	-5,9	1,8	-4,0	-0,1	-4,1
Changement régime	-12,5		-12,5		-12,5
Cotisation		-7,6	-7,6		-7,6
Impact résultat opérationnel	-1,4	-9,3	-10,7	0,0	-10,6
Ecarts actuariels (Autres éléments du résultat global)	-18,3	-1,7	-20,0	-0,2	-20,2
Autres mouvements dont effets de change	-6,4	7,2	0,9		0,9
31 décembre 2013	163,6	-104,2	59,4	1,6	61,0

(a) Fonds et versements programmés

(b) Selon IAS 19 révisée

14.3.5 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Coûts des services	5,6	10,3
Rendement des fonds	-4,5	-3,5
Coûts financiers sur engagement	7,3	6,8
Fermeture et modifications de régime	-4,2	-12,5
Total	4,1	1,2

La variation d'une année sur l'autre de cette charge résulte principalement de la clôture d'un plan de retraite aux Etats Unis, ayant généré un profit en 2013 de 12,5 millions d'euros inscrit en résultat opérationnel. En 2014, un règlement a été effectué à d'anciens salariés américains soldant l'engagement et générant un gain de 4,2 millions d'euros.

Le coût des services rendus a diminué en 2014 en raison notamment de la réduction du plan de retraite américain intervenue en 2013.

14.3.6 Engagement net par pays

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014			
	USA	France	Autres pays	TOTAL
Valeur actualisée des engagements	153,5	28,4	19,2	201,1
Juste valeur des fonds (a)	-96,3	-15,1	-2,9	-114,2
Provision de retraite	57,2	13,4	16,3	86,9
Couverture des frais médicaux des salariés retraités	1,7	0,0		1,7
Autres avantages long terme				0,0
Total des avantages postérieurs à l'emploi	58,9	13,4	16,3	88,6
Médailles du travail		11,2		11,2
Total provision pour retraite et autres avantages long terme	58,9	24,6	16,3	99,8

(a) Fonds ou versement programmé

14.3.7 Informations sur les actifs financiers

14.3.7.1 Allocation des fonds

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	France	US	France	US
Actions	0,8	37,8	1,0	31,0
Obligations	11,1	56,5	11,7	47,6
Autres	1,0	0,7	1,3	1,1
TOTAL	12,9	95,0 (a)	14,0	79,7 (a)

(a) Hors versements programmés

Les actifs en France et aux Etats-Unis sont placés auprès de compagnies d'assurance.

14.3.7.2 Rendement réel des fonds

	Rendement 2014	Rendement 2013
France	3,2%	2,2%
USA	6,9%	5,9%

La détermination du rendement réel des principaux fonds n'a pas connu de changement de méthode sur 2014.

14.3.8 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

en %	Paiements futurs de prestations (en % de l'engagement net)
Inférieur à 1 an	5%
De 1 à 5 ans	31%
Plus de 5 ans	64%

Une partie de ces paiements seront financés par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 9 % environ sur les engagements (soit 14,6 millions d'euros).

14.4 Autres provisions

14.4.1 Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont le plus important est résumé ci-après. Sur la base des informations dont elle dispose, elle estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels le Groupe est impliquée, s'élève à 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les litiges incluent principalement un contentieux avec un distributeur suite à la résiliation de son contrat de distribution. Ce litige n'a pas évolué en 2014. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par le distributeur a été provisionné. La provision au 31 décembre 2014 s'élève à 4,2 millions d'euros.

14.4.2 Provisions pour contentieux fiscaux

Contrôle fiscal en Suède

La société suédoise AB BioMérieux a fait l'objet d'un contrôle fiscal en Suède portant sur les exercices 2010 et 2011 à l'issue duquel l'administration fiscale a fait un redressement dont le montant total des réclamations s'élève à 3,5 millions d'euros. L'administration fiscale suédoise a tiré les conséquences de sa position au titre de l'exercice 2012 en effectuant une notification de redressement conservatoire d'un montant total de 1,5 million d'euros.

En accord avec ses conseils, et sur la base des informations dont elle dispose, la société AB bioMérieux estime que les demandes sont infondées et conteste vigoureusement les conclusions de l'administration fiscale suédoise. Elle utilisera l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée et le résultat de ce litige ne peuvent pas être anticipés à ce stade de la procédure. En octobre 2014, le tribunal de première instance a partiellement fait droit à la demande de AB bioMérieux, mais a maintenu la problématique de l'insuffisance de marge laissée à AB bioMérieux du point de vue de la rémunération de l'usage de sa technologie et de sa marque.

La société AB bioMérieux a fait appel de la décision de première instance en décembre 2014.

14.4.3 Autres provisions pour risques et charges

En progression de 3,7 millions d'euros ces provisions couvrent notamment les coûts de transition du modèle « Lab efficiency » à la suite de la signature du partenariat avec COPAN.

14.5 Actifs et passifs éventuels

Contrôles fiscaux en Italie

A l'issue de deux contrôles fiscaux en Italie au titre respectivement des exercices 2004 à 2007 et 2009 à 2010, la société bioMérieux Italie a fait l'objet de notifications de redressement relatifs aux prix de transfert et à la quote-part de frais communs mis à la charge de la filiale italienne.

Le montant total des réclamations s'élève à 43 millions d'euros, se décomposant en 23 millions d'euros d'impôts, 15 millions d'euros de pénalités et 5 millions d'euros au titre des intérêts.

En accord avec ses conseils, et sur la base des informations dont elle dispose, la Société estime que les demandes sont infondées et conteste vigoureusement les conclusions de l'administration fiscale italienne. Elle utilisera l'ensemble des recours possibles pour faire valoir le bien-fondé de sa position. La durée et le résultat de ce litige ne peuvent pas être anticipés à ce stade de la procédure. Pour chaque redressement la Société et bioMérieux Italie ont engagé auprès des Autorités Compétentes des Etats français et italien une procédure sur le fondement de la Convention Européenne d'arbitrage du 23 juillet 1990 telle que modifiée par le protocole du 25 mai 1999.

La notification au titre des exercices 2009 et 2010 et l'ouverture de la seconde procédure au titre de la Convention Européenne d'arbitrage sont intervenues au cours de l'exercice 2014. Ces procédures garantissent l'élimination des doubles impositions frappant des entreprises de différents États membres en raison de la correction à la hausse des bénéfices d'une de ces entreprises dans un État membre (en matière de prix de transfert). En tout état de cause les montants d'impôt redressés inclus dans les procédures amiables européennes seront neutralisés.

Aucune autre évolution majeure sur ces litiges n'est intervenue en 2014.

15. Endettement net – Trésorerie nette

15.1 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté pour l'essentiel selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009.R.03 du 2 juillet 2009.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité,
- les flux liés aux activités d'investissement,
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent compte des dettes sur immobilisations / créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Méthode additive développée		
- Résultat net	135,5	164,7
- Produits et charges non récurrents	23,2	4,9
- Coût de l'endettement financier net	7,2	3,9
- Autres produits et charges financiers	8,9	10,0
- Charge d'impôt exigible	51,7	78,4
- Participations dans les entreprises associées	0,3	0,4
- Dotation nette aux amortissements d'exploitation - provisions non courantes	105,4	90,9
EBITDA	332,2	353,3
Méthode additive simplifiée		
- Résultat Opérationnel Courant Contributif	226,8	262,4
- Amortissements d'exploitation	105,4	90,9
EBITDA	332,2	353,3

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître une incidence des variations de périmètres qui s'analyse de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Acquisition de BioFire nette de la trésorerie active	-354,3	
Acquisition d'Advencis	-4,5	
Acquisition des minoritaires d'AES Adiaçène		-0,4
Incidence des variations de périmètre	-358,9	-0,4

15.2 Evolution de la dette

Au 31 décembre 2014, après la distribution de 39,5 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'endettement net du Groupe s'élève à 249,5 millions d'euros principalement constitué par l'emprunt obligataire.

En octobre 2013, bioMérieux a procédé à une émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 300 millions d'euros sur une durée de 7 ans, remboursable in fine pour le même montant. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

L'emprunt obligataire figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant de 297,3 millions d'euros, correspondant au prix d'émission net des frais et des primes d'émission. La charge d'intérêt a été calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant la prime et les frais d'émission.

bioMérieux SA bénéficie également d'un prêt syndiqué sous forme de revolver d'un montant de 350 millions d'euros, d'une durée de 5 ans, ayant fait l'objet d'un avenant en mai 2014 portant sa maturité au 20 mai 2019.

15.3 Echancier de la dette financière nette

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2013	Variation	Variation de périmètre	Variation au tableau des flux de trésorerie	Ecart de conversion (a)	31/12/2014
Disponibilités et équivalents (c) de trésorerie	65,6	428,0	-318,3	5,0	-313,3	5,0	119,7
Concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées	-13,6	-14,0	25,5	0,0	25,5	-27,6	-16,1
Trésorerie nette (A)	52,0	414,0 (b)	-292,8	5,0	-287,8	-22,6	103,6 (b)
Dettes financières confirmées (B)	100,4	389,1	-36,9	0,2	-36,7	0,7	353,1
dont part à plus de cinq ans	1,6	298,8					297,3
entre 1 an et cinq ans	8,2	5,8					8,4
à moins d'un an	90,6	84,5					47,4
Endettement net (Trésorerie nette) (B) - (A)	48,4	-24,9	255,9	-4,8	251,1	23,3	249,5

(a) dont reclassement de la trésorerie active de bioTheragnostics en actifs destinés à être cédés

(b) hors trésorerie bioTheragnostics en actifs destinés à être cédés (0,3 million d'euros fin 2014 et 0,9 million d'euros en 2013)

(c) cf. note 11.2

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, la part des dettes financières à plus de 5 ans concerne principalement l'emprunt obligataire contracté en vue de l'acquisition de la société américaine BioFire pour 297,3 millions d'euros (net des frais et primes d'émission selon la méthode du coût amorti). Les dettes financières entre un an et 5 ans incluent le compte-courant de participation des salariés pour 1,1 million d'euros, ainsi que l'endettement relatif aux contrats de location financement pour 1,9 million d'euros. La part à moins d'un an des dettes financières comprend principalement des billets de trésorerie pour 30 millions d'euros.

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Il n'existe aucune dette sur titres au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2015, n'a été signé avant le 31 décembre 2014.

15.4 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la société telle que définie dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué est assujéti à l'unique ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et dotation des frais d'acquisitions », qui a été modifié à travers l'avenant de juin 2014, ne devant pas désormais excéder 3,5. Ce ratio est respecté fin 2014.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2014 sont essentiellement constituées de billets de trésorerie, de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés en Italie et du compte courant de participation des salariés ; aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

15.5 Taux d'intérêt

La dette du Groupe avant mise en place des couvertures est à taux fixe pour 84,5 % (298,4 millions d'euros) et le reste à taux variable (54,7 millions d'euros).

La dette à taux fixe est composée de l'émission obligataire (échéance 2020) à un taux de 2,875 % pour 297,3 millions d'euros et du compte courant bloqué dans le cadre de la participation aux salariés pour 1,1 million d'euros.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

15.6 Emprunts correspondant à des biens loués immobilisés

15.6.1 Emprunt (part en capital)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
A moins d'un an	1,0	0,9	1,0
Entre un et cinq ans	1,9	2,8	3,5
A plus de cinq ans	0,0	0,0	0,2
Total	2,8	3,8	4,6

15.6.2 Loyers futurs (capital et intérêt)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Paielements minimaux futurs	3,0	4,1	5,1
à moins d'un an	1,0	1,1	1,1
entre un et cinq ans	2,0	3,0	3,8
à plus de cinq ans	0,0	0,0	0,2
Déduction des frais financiers	-0,2	-0,3	-0,5
Valeur actualisée des loyers futurs	2,8	3,8	4,6

15.7 Décomposition de l'endettement net (trésorerie nette) par devise

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Euro	-114,2	-53,4	139,5
Dollars US (a)	391,0	33,6	-28,6
Réals brésiliens	11,9	9,6	11,8
Yens japonais	6,8	8,8	7,5
Roubles russes	-1,7	-2,6	3,5
Dollars canadiens	-3,0	-2,4	0,4
Ruppees indiennes	-3,5	1,3	0,4
Dollars australiens	-4,4	-3,2	-0,9
Couronnes suédoises	-8,6	-5,6	-4,2
Yuan chinois	-23,3	-14,0	3,3
Autres devises	-1,3	3,0	-1,5
Total	249,5	-24,9	131,2

(a) Cf. note 27.1.2

15.8 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie à première demande au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

Les contrats de couverture sont présentés en note 26.

16. Fournisseurs et autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs et comptes rattachés	188,9	132,3	145,1
Avances et acomptes	4,2	3,6	3,4
Dettes fiscales et sociales	171,1	156,5	152,4
Produits constatés d'avance	55,5	47,5	44,8
Autres dettes	20,4	15,2	17,3
Autres dettes d'exploitation	251,3	222,8	217,9
Dettes d'impôt exigible	15,4	19,7	20,2
Dettes sur immobilisations	31,2	18,2	22,4
Autres	50,2	1,4	1,4
Dettes hors exploitation	81,4	19,6	23,8

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance.

Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés (48,5 millions d'euros en 2014, contre 1,3 million d'euros en 2013, cf. note 26.2).

17. Paiements en actions

17.1 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent :

- les plans d'attribution gratuite d'actions de bioMérieux S.A. décidés par les Assemblées générales mixtes du 10 juin 2010, 12 juin 2011, du 30 mai 2012, du 29 mai 2013 et du 28 mai 2014 ;
- et le plan d'attribution d'options de souscription d'actions de bioTheranostics décidé par l'Assemblée générale de cette société, du 24 septembre 2008.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. A chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

17.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Attributions initiales	25 000	52 256	252 851	51 567	26 000	41 700	5 000
Actions annulées		6 659	243 861	5 399	1 400	9 200	
Actions remises sur l'exercice 2014			4 737				
Attribution définitive d'actions	25 000	45 597	8 990	1 437			
Actions restant à remettre au 31/12/2014	0	0	0	44 731	24 600	32 500	5 000

Au cours des exercices 2009 à 2014, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions de performance existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de deux ans ou quatre ans.

En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs identiques à ceux utilisés pour le calcul des rémunérations variables des principaux cadres et dirigeants du Groupe, objectifs basés sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel d'activité ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques. Au-delà de ces périodes d'acquisition, les actions de performance demeurent indisponibles pour une nouvelle période de deux ans. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2014, une charge nette de 1,2 million d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions (contre une charge nette de 0,6 millions d'euros en 2013).

Compte tenu des 981 actions détenues au 31 décembre 2014 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devra racheter 105 850 actions supplémentaires, cet engagement représente un montant de 9,1 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2014. En tenant compte des prévisions d'atteinte des conditions de performance au 31 décembre 2014, la Société devrait racheter 58 024 actions, représentant un coût de 5,0 millions d'euros sur la base de ce même cours.

17.3 Plan d'options de souscription d'actions

Société	bioTheranostics
Date de l'AG (délégation donnée au conseil)	24 septembre 2008
Nombre d'options susceptibles d'être attribuées	3 900 000
Bénéficiaires	Mandataires sociaux / Salariés / Conseils
Conditions d'acquisition des droits	Présence
Période d'acquisition des droits	4 ans à compter de la date d'attribution - 25% à la fin de chaque année
Date d'expiration des options	10 ans à compter de la date d'attribution
Prix de souscription par action	\$2.28 - \$2.29
Nombre d'options attribuées en 2014	1 128 500
Nombre d'options attribuées cumulé au 31/12/2014	3 935 800
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2014	1 236 375
Nombre d'options exercées au 31/12/2014	350
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	360
Nombre d'options annulées en 2014	317 150
Nombre d'options annulées cumulé au 31/12/2014	1 355 515
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2014	1 319 715

Au cours de l'exercice 2010, la société bioTheranostics avait diminué la valeur nominale des actions et augmenté le nombre d'actions de la société. Ainsi, le nombre d'options susceptibles d'être attribuées par le plan d'options de souscription d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 24 septembre 2008 est passé de 1 million à 2 millions. En 2014, le conseil a décidé d'augmenter le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées à 3 900 000.

La charge constatée à ce titre en frais de personnel en 2014 est non significative.

Ce plan d'options de souscription relatif à des actions de la société bioTheranostics, n'a pas d'incidence sur le calcul du résultat net dilué par action.

18. Autres produits et charges de l'activité

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013
Redevances nettes reçues	12,3	6,8
Crédits d'impôt recherche	27,4	18,9
Subventions de recherche	0,6	2,4
Autres	0,8	0,1
Total	41,1	28,2

En application d'IAS 20, bioMérieux présente le crédit d'impôt recherche comme une subvention inscrite au sein des « autres produits de l'activité ».

19. Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires	423,0	379,7
Charges sociales	161,0	135,6
Intéressement et participation	9,5	9,2
Total	593,5	524,5

Les salaires prennent en compte la quote-part de la juste valeur des rémunérations en actions (cf. note 17).

Les charges sociales prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (9,4 millions d'euros).

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été constaté en moins des charges sociales (cf. note 3.2).

L'intéressement et la participation concernent uniquement bioMérieux SA. En 2014, aucune participation n'a été comptabilisée.

	31/12/2014	31/12/2013
Effectif à la clôture*	7 893	7 724
Effectif moyen*	7 703	7 609

* hors BioFire

Les effectifs de BioFire représentent 655 collaborateurs au 31 décembre 2014.

20. Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Amortissements des immobilisations	118,2	97,7
Provisions	1,2	-7,1
Dépréciation des actifs courants	6,0	-1,7
Dépréciation des immobilisations financières	-2,1	2,7
Total	123,3	91,6

21. Charge financière nette

21.1 Principes comptables

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- Le « Coût de l'endettement financier net » inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie.
- Les « Autres produits et charges financiers » comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les charges et produits d'actualisation, et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

21.2 Coût de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Frais financiers	-14,6	-4,3
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts (a)	5,3	0,4
Ecart de change	2,2	
Total	-7,2	-3,9

(a) en 2014, le gain financier correspond à la variation de la juste valeur des instruments de couverture de taux non qualifié pris dans le cadre de l'acquisition de BioFire

En 2014, le coût de l'endettement financier comprend principalement les intérêts au titre de l'emprunt obligataire.

21.3 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur créances de location financement	2,2	2,7
Dépréciation et cession de titres non consolidés	0,0	-2,5
Instruments dérivés de couverture de taux de change	-12,2	-11,8
Autres	1,1	1,5
Total	-8,9	-10,1

21.4 Ecarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement, soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

	Jan 14 Dec 14	Jan 13 Dec 13
Ventes	-1,4	-1,2
Achats	0,1	5,1
Financier	2,2	0,0
Total	0,8	4,0

22. Frais et amortissements du prix d'acquisition de BioFire

Afin d'améliorer la lecture du résultat opérationnel, compte tenu de la taille de la transaction les frais relatifs à l'acquisition des deux sociétés BioFire Diagnostics et BioFire Defense intégrées pour la première fois aux comptes consolidés du 30 juin 2014 ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel courant. Pour permettre la comparaison, les comptes publiés à fin décembre 2013 ont été retraités.

Cette ligne comprend :

- les amortissements des actifs acquis valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat (technologies, écoulement des stocks ...) pour 16,1 millions d'euros à fin décembre 2014,
- les frais d'acquisition pour un montant de 4,7 millions d'euros à fin décembre 2014 et de 1,9 million d'euros en 2013,
- d'autres frais opérationnels inhérents à l'acquisition pour 3,1 millions d'euros à fin décembre 2014.

Pour faciliter la comparaison avec les années précédentes, le résultat opérationnel courant contributif avant amortissement de la juste valeur des actifs acquis se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat opérationnel courant publié	202,9	260,5
Amortissement de la juste valeur des actifs BioFire		
Frais d'acquisition et autres frais inhérents à l'acquisition	23,9	1,9
Résultat opérationnel courant contributif	226,8	262,4
Amortissement de la juste valeur des actifs issus des acquisitions antérieures	6,1	5,5
Résultat opérationnel courant contributif avant amortissement de la juste valeur des actifs acquis	232,9	267,9

23. Autres produits et charges opérationnels non courants

23.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment, lorsqu'ils sont significatifs, les produits nets de cessions d'actifs immobilisés (hors instruments), les coûts de restructuration et les dépréciations liées à des pertes de valeur (cf. note 5).

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

23.2 Evolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dépréciation des créances publiques grecques	0,6	5,5
Dépréciation technologie Biocartis		-6,0
Complément de prix AbBiodisk		-1,1
Cession et dépréciation du site Boxel	0,2	-1,0
Autres	-0,2	-0,4
Total	0,6	-3,0

24. Impôt sur les résultats et impôts différés

24.1 Principes comptables

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, (cf. note 3.2)), sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

La taxe sur les dividendes est constatée en charge d'impôt lorsqu'elle est exigible.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...);
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...);
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires, des retraitements de consolidation ou des reports fiscaux déficitaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations,...).

24.2 Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2014 12 mois		2013 12 mois	
	Impôt	Taux	Impôt	Taux
Impôt théorique au taux de droit commun français	71,2	38,0%	92,5	38,0%
- Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers et des différences permanentes	-7,4	-3,9%	-9,1	-3,8%
- Impôts de distribution	1,5	0,8%	-0,7	-0,3%
- Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées	0,3	0,1%	3,9	1,6%
- Impact de la taxe sur les dividendes versés	1,3	0,7%	1,2	0,5%
- Incidence des crédits d'impôts (CIR et CICE) présentés en résultat opérationnel	-11,7	-6,3%	-8,1	-3,3%
- Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)	-1,0	-0,5%	-1,0	-0,4%
- Utilisation d'actifs d'impôt antérieurs	-2,5	-1,4%		
Charge effective d'impôt	51,7	27,6%	78,4	32,2%

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition, majorant le taux légal d'imposition de 1,1 %. En 2013, la loi de Finances rectificative 2013 a modifié la contribution temporaire passant de 5 % à 10,7 %, et portant le taux d'impôt théorique à 38 % au 31 décembre 2013. Ce taux reste applicable sur l'impôt de l'exercice 2014 et les impôts différés court terme.

La différence entre le taux théorique de 38 % et le taux effectif d'impôt résulte principalement de l'effet favorable des crédits d'impôts (-6,3 %) et de l'incidence des taux réduits (-3,9 %), liés aux résultats dégagés par le Groupe dans des pays à taxation plus faible.

24.3 Evolution des impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	Impôt différé actif	Impôt différé passif
31 décembre 2012	42,2	46,3
Ecart de conversion	-1,6	-0,2
Variations de périmètre	0,0	0,0
Variation par le résultat	-0,7	-10,2
Autres éléments du résultat global	-5,6	
Autres mouvements	-0,4	-0,3
31 décembre 2013	33,9	35,6
Ecart de conversion	8,5	13,1
Variations de périmètre	40,8	107,1
Variation par le résultat	-7,1	-9,8
Autres éléments du résultat global	9,4	
Autres mouvements	0,5	-0,7
31 décembre 2014	86,0	145,1

Les actifs d'impôts différés sont principalement localisés aux Etats-Unis, où ils résultent :

- de l'activation de pertes reportables et d'avantages fiscaux constatés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de BioFire (40,8 millions d'euros à la date d'acquisition dont 14,2 millions d'euros au titre des pertes reportables). Au 31 décembre 2014, ces pertes reportables activées s'élèvent à 11 millions.
- de différences temporaires d'imposition dues notamment à la non-déductibilité de certaines provisions et à l'élimination des marges en stocks.

Les impôts différés relatifs aux écritures des autres éléments du résultat global correspondent aux écritures de juste valeur des instruments financiers (0,5 million d'euros en 2014) et aux impôts différés rattachés aux écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite (8,2 millions d'euros en 2014) et aux actions propres.

Au 31 décembre 2014, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 37,2 millions d'euros (dont 24,3 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 10,3 millions d'euros (dont 6,6 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Au 31 décembre 2013, les impôts différés actifs non reconnus s'élevaient à 43,3 millions d'euros (dont 30,1 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus), représentant une économie potentielle d'impôt de 12,5 millions d'euros (dont 8,5 millions d'euros au titre des déficits reportables non reconnus).

Les passifs d'impôts différés proviennent essentiellement de la comptabilisation à la juste valeur des actifs immobilisés de BioFire (109,9 millions d'euros), de bioMérieux SA (24,5 millions d'euros), d'Advencis (3,4 millions d'euros), de l'Espagne (fusionnée avec Biomedics : 2,7 millions d'euros), de BBI (1,3 million d'euros) et de BTF (1,1 million d'euros), dans le cadre de l'acquisition de ces sociétés.

25. Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	31/12/2014							31/12/2013						
	Ernst & Young		PWC		Autres		Total	Ernst & Young		DRC		Autres		Total
Certification des comptes	1208	89%	153	47%	39	100%	1400	1042	88%	143	100%	53	100%	1239
- bioMérieux SA	187	14%	147	45%		0%	333	160	13%	130	91%		0%	290
- filiales intégrées globalement	1022	75%	6	2%	39	100%	1067	882	74%	13		53	100%	949
Missions accessoires	156	11%	2	0%			156	142					0%	142
AUDIT	1364	100%	154	48%	39	100%	1557	1184	100%	143	100%	53	100%	1380
Juridique, fiscal, social	0	0%	168	52%			168		0%					0
Autres	0	0%		0%			0	4	0%					4
AUTRES PRESTATIONS	0	0%	168	52%	0	0%	168	4	0%	0	0%	0	0%	4
TOTAL	1364	100%	322	100%	39	100%	1725	1188	100%	143	100%	53	100%	1384

26. Instruments financiers : actifs et passifs financiers

26.1 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers, et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : immobilisations financières, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

En application de la norme IAS 39 révisée « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan. Le classement détermine les règles de comptabilisation à l'origine et d'évaluation à chaque clôture. Les catégories et les règles y afférentes sont présentées ci-après :

26.1.1 « Actifs détenus jusqu'à l'échéance »

Il s'agit exclusivement de titres à revenus fixes acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument financier qui réponde à cette définition.

26.1.2 « Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat »

Cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme.

Les actifs concernés sont :

- les titres de participation de sociétés cotées sur un marché actif (constatés au bilan en « immobilisations financières »), à l'exception de ceux qui ont été classés en « actifs disponibles à la vente » (cf. 26.1.4) ;
- les « disponibilités et équivalents de trésorerie », y compris les valeurs mobilières de placement (présentées au bilan sous cet intitulé).

Le Groupe ne détient actuellement pas de passifs financiers affectés à cette catégorie.

La comptabilisation à l'origine et l'évaluation à chaque clôture de ces éléments ainsi désignés sont réalisées à la juste valeur (hors coûts de transaction) qui correspond au cours de clôture pour les titres cotés et aux valeurs liquidatives pour les Valeurs Mobilières de Placement. Les variations de juste valeur sont constatées par le résultat.

26.1.3 « Prêts, créances et dettes »

Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

Les « actifs et passifs au coût » concernent principalement les dépôts versés, les créances clients et les fournisseurs. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, qui correspond dans le Groupe, à leur valeur nominale. Ces actifs et passifs sont évalués à la clôture à leur valeur comptable initiale, après constatation éventuelle de dépréciations en cas de pertes de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « actifs et passifs au coût amorti » désignent principalement les dettes financières courantes et non courantes, les prêts, et les créances de location-financement présentées au bilan en « autres actifs non courants » ou en « clients ». Ces actifs et passifs sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui est, dans le Groupe, proche de la valeur nominale contractuelle. La valeur nette comptable à la clôture d'un exercice correspond au coût amorti (établi en tenant compte du taux d'intérêt effectif (cf. note 15.2) minoré des amortissements en capital, ajusté le cas échéant d'une provision pour dépréciation en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture est une approximation raisonnable de la juste valeur pour les actifs et passifs au coût amorti autres que l'emprunt obligataire.

26.1.4 « Actifs disponibles à la vente »

Les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant « qu'actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, cotées sur un marché non actif, ou cotées sur un marché actif mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en immobilisations financières.

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

- Lorsque la juste valeur à la clôture peut être déterminée de manière fiable, ses variations sont constatées directement en autres éléments du résultat global. Si ces variations conduisent à reconnaître une moins-value considérée comme durable, celle-ci passe en résultat pour la partie excédant les variations positives précédemment enregistrées en contrepartie des capitaux propres.
- Dans le cas contraire, les « actifs financiers disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition sous réserve de la réalisation de tests de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont constatées en résultat ; elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

26.1.5 « Instruments dérivés » de taux ou de change

Il s'agit, par exemple, de swaps, d'opérations à terme, d'options, etc. Les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêts, cours de change, volatilité implicite observable). La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat.
- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert.

- Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Ces règles sont appliquées sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture et que son efficacité soit démontrée.

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs financiers en 2014 et 2013 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Conformément à la norme IFRS 13, très proche de l'amendement d'IFRS 7 appliqué précédemment, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (cf. note 26.2), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

L'application de la norme IFRS 13 n'a pas d'impact significatif sur les justes valeurs des instruments financiers dérivés comptabilisés au 31 décembre 2014.

26.2 Evolution

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 catégories « extra-comptables » (cf. note 26.1), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

31 décembre 2014 <i>En millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Actifs disponibles à la vente	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instru- ments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Autres titres non consolidés	0,1	28,3			28,4	28,4	1 - 3
Autres immobilisations financières			6,7		6,8	6,8	-
Autres actifs non courants			21,9		21,9	21,9	-
Instruments dérivés - actifs				17,7	17,7	17,7	2
Clients et comptes rattachés			449,3		449,3	449,3	-
Autres créances			4,1		2,8	2,8	-
Disponibilités et placements de trésorerie	119,7				0	0	1
Total des actifs financiers	119,8	28,3	482,0	17,7	526,9	526,9	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire (a)			297,3		297,3	303,9	1
Autres financements			8,4		8,4	8,4	2
Instruments dérivés - passifs				48,5	48,5	48,5	2
Dettes financières courantes			63,5		98,5	98,5	2
Fournisseurs et comptes rattachés			189,0		132,3	132,3	-
Autres passifs courants			55,8		55,8	55,8	-
Total des passifs financiers	-	-	614,0	48,5	640,8	647,4	

(a) la valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend net des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 26.1).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

bioMérieux traite les instruments financiers dérivés dans le cadre de contrats cadres qui prévoient la compensation en cas de défaut d'une contrepartie. L'effet de la prise en compte de ces accords de compensation sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2014 conduit à une exposition nette négative de 30,8 millions d'euros (contre une exposition nette de 8,6 millions d'euros en 2013).

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2014. Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 9) et les immobilisations financières (cf. note 7).

31 décembre 2013 <i>En millions d'euros</i>	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Actifs disponibles à la vente	Créances, dettes, emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
Actifs financiers							
Autres titres non consolidés	0,1	24,9			25,0	25,0	1 - 3
Autres immobilisations financières			6,8		6,8	6,8	-
Autres actifs non courants			24,5		24,5	24,5	-
Instruments dérivés - actifs				9,9	9,9	9,9	2
Clients et comptes rattachés			420,5		420,5	420,5	-
Autres créances			2,8		2,8	2,8	-
Disponibilités et placements de trésorerie	428,0				428	428	1
Total des actifs financiers	428,1	24,9	454,6	9,9	917,5	917,5	
Passifs financiers							
Emprunt obligataire (a)			296,9		296,9	303,9	1
Autres financements			7,7		7,7	7,7	2
Instruments dérivés - passifs				1,3	1,3	1,3	2
Dettes financières courantes			98,5		98,5	98,5	2
Fournisseurs et comptes rattachés			132,3		132,3	132,3	-
Autres passifs courants			37,0		37,0	37,0	-
Total des passifs financiers	-	-	572,4	1,3	573,7	580,7	

(a) la valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend net des frais et primes d'émission.

Au 31 décembre 2014, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 26.1) s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Titres disponibles à la vente
31 décembre 2012	27,7
Gains et pertes enregistrés en résultat	-2,3
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-0,8
Acquisitions	0,8
Variations de périmètre, change et divers	-0,6
31 décembre 2013	24,9
Gains et pertes enregistrés en résultat	2,2
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	0,2
Acquisitions	0,6
Cessions	-3,2
Variations de périmètre, change et divers	0,8
31 décembre 2014	25,5

Sur l'exercice 2014, la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente a été constatée en résultat, car la dépréciation des titres concernés a été considérée comme durable, à l'exception de la variation de juste valeur des titres Labtech, constatée en capitaux propres, pour un montant de 0,2 million d'euros.

27. Gestion des risques

27.1 Risque de change

27.1.1 Politique du Groupe

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 31 % du chiffre d'affaires en 2014) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux Etats-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars venant atténuer les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation, ces effets demeurant toutefois significatifs.

Les autres devises représentent 34 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cependant, les coûts libellés dans ces autres devises étant limités, le Groupe est largement exposé à la baisse de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 5 % du chiffres d'affaires du Groupe. Cette exposition devient donc significative si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, le Groupe a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement facturées dans leur devise par les producteurs (sauf impossibilité réglementaire) ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur les entités de production.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couverture lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. A ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2014). Le détail des couvertures est présenté en note 27.1.3.

27.1.2 Exposition au risque de change

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014		31/12/2013	
Zone Euro	600	35%	586	37%
Autres devises				
Dollars (a)	529	31%	453	29%
Renminbi	92	5%	81	5%
Yen japonais	41	2%	45	3%
Real brésilien	45	3%	45	3%
Livre anglaise	51	3%	45	3%
Dollar canadien	34	2%	37	2%
Dollar australien	30	2%	30	2%
Won coréen	31	2%	29	2%
Autres devises	245	14%	236	15%
Sous-total	1 098	65%	1 002	63%
Total	1 698	100%	1 588	100%
Sensibilité	-11		-10	

(a) Dollars des Etats-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur le chiffre d'affaires d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

Eléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 5 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013
Résultat net	-2,8	-5,4
Capitaux propres (a)	-27,0	-23,1

(a) Conversion au taux de clôture

Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2014 sur les 5 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

	USD	KRW	BRL	INR	JPY
<i>(en millions de devises)</i>					
Actifs en devises	38,1	14 816	26,5	618	906
Passifs en devises	-16,8	0	0,0	0	-23
Position de change avant couverture	21,4	14 816	26,5	618	883
Couverture	9,0	17 067	17,5	461	972
Position de change après couverture	12,4	-2 251	8,9	157	-90
<i>(en millions d'euros)</i>					
Position de change après couverture	10,2	-1,7	2,8	2,1	-0,6
Sensibilité	-0,5	0,1	-0,1	-0,1	0,0

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 5 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2014, après prise en compte des couvertures

Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros et portée par bioMérieux SA mais, destinée à financer une acquisition aux Etats-Unis, elle a été convertie en dollars grâce à la souscription du Cross Currency Swap (cf. note 27.4.1).

La politique du Groupe est de favoriser les financements inter compagnie en devise de la filiale; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de *swaps* de change. Lorsqu'il est impossible d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devise locale.

27.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2014, mises en place dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change, sont les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2014 <i>en millions d'euros</i>	Échéances 2014		Valeur de marché 2014 (a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
- change à terme	89,0	0,0	-0,1
- options	6,1	0,0	0,0
Total	95,1	0,0	-0,1
Couvertures de transactions commerciales futures			
- change à terme	180,9	19,8	3,1
- options	50,3	1,4	0,0
Total	231,2	21,2	3,1

(a) Différence entre le cours de couverture au 31 décembre 2014 et le cours de marché au 31 décembre 2014

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2013 étaient les suivantes :

Couverture de change au 31 décembre 2013 <i>en millions d'euros</i>	Échéances 2013		Valeur de marché 2013 (a)
	< 1 an	1 à 5 ans	
Couvertures de transactions commerciales			
- change à terme	112,6	0,0	1,3
- options			
Total	112,6	0,0	1,3
Couvertures de transactions commerciales futures			
- change à terme	144,7	0,1	2,6
- options	25,3		0,6
Total	170,0	0,1	3,2
Couvertures en vue de l'acquisition de BioFire (options)	536,0	0,0	1,0
Total	536,0	0,0	1,0

(a) Différence entre le cours de couverture au 31 décembre 2013 et le cours de marché au 31 décembre 2013 incluant les primes payées ou reçues

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine BioFire, le Groupe avait procédé en 2013 à la mise en place d'un programme de couverture de change par option contre le risque d'une baisse de l'euro par rapport au dollar afin de limiter l'endettement nécessaire à cette acquisition. Au premier trimestre 2014, l'ensemble de ces options a été revendu pour partie tandis que le reliquat a été conservé jusqu'à échéance sans être exercé.

Il est à noter que ces options (vendues et conservées sans être exercées) ont affecté négativement le résultat de 5 millions d'euros.

La valeur de marché des couvertures de transactions commerciales futures constatée au bilan du 31 décembre 2014 (3,1 millions d'euros) comprend la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global (2,6 millions d'euros) et celle constatée en résultat (0,5 million d'euros). Au 31 décembre 2013, elle s'élevait à 3,2 millions d'euros et comprenait la variation de juste valeur constatée en autres éléments du résultat global (4,1 millions d'euros) et celle constatée en résultat (-0,9 million d'euros).

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2014.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2014 ont une échéance inférieure à 18 mois.

Le transfert en résultat opérationnel courant de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie précédemment imputés en autres éléments du résultat global s'élève à -4,1 millions d'euros en 2014 et à -6,1 millions d'euros en 2013.

27.2 Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2014 tout comme au 31 décembre 2013, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non recouvrement des actifs.

27.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 15.3.

Les flux de trésorerie prévisionnelles de l'émission obligataire et des couvertures associées relatives au remboursement contractuel en nominal et aux paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2014 de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunt obligataire (a)	-8,6	-25,9	-317,3
Cross Currency Swap	-11,3	-28,4	-14,3
Stratégies optionnelles (b)	-0,1	-0,3	0,0
Swap de Taux (b)	2,0	5,9	3,1

(a) Flux contractuels de nominal et d'intérêts

(b) Suivant la courbe de taux d'intérêts IRS au 31 décembre 2014

27.4 Risque de taux d'intérêt

27.4.1 Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

L'émission obligataire après prise en compte des instruments dérivés de taux se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe et 150 millions de dette à taux variable capé à 3,3 %. Suite à l'émission de l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros, des instruments de variabilisation ont été souscrits à travers des contrats de swaps de taux d'intérêts pour 150 millions d'euros, couverts par des stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros. Par ailleurs, afin de couvrir les risques de change et de taux d'intérêts des remboursements du prêt effectué en dollars par bioMérieux SA à bioMérieux Inc pour le financement de l'acquisition de la société BioFire, un Cross Currency Swap a été souscrit en janvier 2014 portant sur 470 millions de dollars et convertissant ainsi la dette en dollars.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

27.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 150 millions d'euros, en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros et de cross currency swap de 470 millions de dollars (cf. note 27.4.1).

La valeur de marché de ces instruments s'élève à un passif net de 30,1 millions d'euros. Elle se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Valeur de marché 2014
Cross Currency Swap	-39,5
Stratégies optionnelles	-0,7
Swap de Taux	10,1

Sensibilité du résultat liée aux variations du coût de la dette nette (sans l'effet relatif au Cross Currency Swap) induite par des variations de taux d'intérêt court terme

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

<i>en M€</i>	Résultat
Hausse de 50 pb	-0,29
Baisse de 50 pb	0,00

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêts

La variation de juste valeur des instruments dérivés de taux, induite par une variation de la courbe de taux d'intérêt prise en compte à la date de clôture, aurait un impact sur les capitaux propres du Groupe et le résultat du Groupe :

- Les impacts comptabilisés en capitaux propres sont liés à la part efficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs.
- Les impacts comptabilisés en résultat sont liés à la part inefficace des instruments qualifiés de couverture de flux futurs, ainsi qu'à l'impact de la variation des de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts, à la date de clôture et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2014 aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants (à taux de change et de volatilité constant) :

<i>en M€</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	-3,1
Baisse de 50 pb	0,0	5,0

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur du Cross Currency SWAP

Une variation de 50 points de base appliquée à l'ensemble de la courbe des taux d'intérêts (€ et \$) et une variation de 5 % du taux de clôturé €/ \$ (pour rappel 1,2141) à la date de clôture et appliquée aux opérations en cours au 31 décembre 2014 aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants suivants :

<i>en M€</i>	2014
Hausse de 50 pb	3,76
Baisse de 50 pb	-4,12

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est présenté dans le tableau suivant :

<i>en M€</i>	Capitaux Propres (hors résultat)	Résultat
Hausse de 50 pb	0,0	20,1
Baisse de 50 pb	0,0	-22,5

27.5 Risque de contrepartie

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements,...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit dans l'appréciation de la juste valeur des instruments financiers. Compte tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change, de la juste valeur des instruments dérivés de taux au 31 décembre 2014 et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

28. Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2014, sont les suivants :

28.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

- Dans le cadre du rachat de la participation de CEA-Industrie dans la société Apibio en décembre 2004, bioMérieux SA a accordé à CEA-Industrie une clause d'intéressement, couvrant les exercices 2010 à 2014, et s'élevant à 3,5 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé avec les produits mettant en œuvre la technologie Apibio (MICAM et OLISA principalement). Cet intéressement est plafonné à 1,1 million d'euros. Aucun produit n'incorporant cette technologie en 2014, bioMérieux n'est redevable d'aucun intéressement au titre de l'exercice.
- Suite à des opérations d'acquisition-cession, le Groupe est soumis à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

28.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 15.3
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 26

28.2.1 Engagements donnés

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 98,5 millions d'euros au 31 décembre 2014.

28.2.2 Engagements reçus

- bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros mis en place en 2012 et amendé en juin 2014, remboursable in fine en 2019 (cf. note 15.1).

28.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

28.3.1 Engagements donnés

- bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgene, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR, devenue Bpifrance en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement pour un montant estimé de 67,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 16,1 millions d'euros et 8,9 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires).
- bioMérieux Inc et bioMérieux SA ont conclu avec des tiers différents accords qui impliquent des paiements en fonction de l'avancement des travaux de recherche correspondants ou d'un montant minimum de ventes (18,1 millions d'euros).
- Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 40,8 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 34,3 millions d'euros à échéance supérieure à un an.
- Dans le cadre d'un accord conclu en 2012, bioMérieux est entré dans le capital d'une société développant une nouvelle plateforme technologique dans le domaine des immunoessais pour un montant de 11,8 millions d'euros, et s'est engagé à prendre une participation complémentaire de 10 millions de dollars dans un délai de 2 ans, sous réserve de validation de la plateforme. A ce titre, 5 millions de dollars ont été versés en février 2015.
- Dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 981 actions en couverture, aurait à acquérir 234 613 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 20,1 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2014.
- bioMérieux SA s'est engagé pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Le coût de sa contribution aux activités de recherche, qui se traduit par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER, est estimé à 4 millions d'euros sur la période 2012-2015 (dont 2,8 millions d'euros ont déjà été contractualisés au 31 décembre 2014). Ce montant n'intègre pas le coût des ressources internes bioMérieux qui participent à ces projets collaboratifs.
- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 2,6 millions d'euros.
- L'estimation au 31 décembre 2014 de l'engagement du Groupe envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 312 531 heures.
- Les autres engagements donnés s'élèvent à 1,2 million d'euros.

28.3.2 Engagements reçus

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 4,4 millions d'euros.

29. Transactions avec les parties liées

29.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2014 au titre des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction) s'élève à 10,8 millions d'euros. Ce montant inclut notamment les éléments suivant :

Rémunérations des dirigeants <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires de base	3,8	3,8
Rémunérations variables	4,0	4,4
Avantages en nature	0,0	0,1
Actions gratuites	0,7	0,2
Jetons de présence	0,2	0,2
Indemnité de départ	1,3	0,5
TOTAL	10,1	9,2

29.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- La société bioMérieux Japon, détenue à 34 % par la société Sysmex dans le cadre d'une joint-venture commerciale, a versé à celle-ci 6,7 millions d'euros au titre des commissions sur les ventes réalisées en 2014. Par ailleurs, bioMérieux Japon a fourni à Sysmex des instruments et des réactifs au hauteur de 5,5 millions d'euros sur l'exercice.
- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2014, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA bioMérieux Inc et BioFire, s'élevant à 7,6 millions d'euros sur l'exercice. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,2 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Mérieux NutriScience Corp, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 7 millions d'euros en 2014.
- La société Thera Conseil, détenue à 99,2 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,34 million d'euros au titre de 2014.
- bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 1,3 million d'euros à la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux, et 0,4 million d'euros à la Fondation Mérieux. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,3 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- bioMérieux Inc a fourni à ABL, détenue à 100 % par la société TSGH, elle-même contrôlée à 98,66 % par l'Institut Mérieux, des prestations de services s'élevant à 0,1 million d'euros sur l'exercice. La société ABL a facturé des matières premières à bioMérieux SA pour 0,5 million d'euro au 31 décembre 2014.
- bioMérieux SA a facturé au cours de l'exercice 2014 des prestations pour 0,2 million d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 %. Les 60 % restants étant détenus par l'institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences (20 %). A l'inverse elle a versé 0,2 million d'euros à Mérieux Université au titre des honoraires de formation.
- Dans le cadre de la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie, bioMérieux et l'Institut Mérieux ont été amenés à mettre en place des flux de prêt et d'emprunt au cours de l'exercice. Ce Fonds Commun de Trésorerie ayant dégagé un boni au titre de l'exercice 2013, il a reversé 0,1 million d'euros à bioMérieux SA en 2014.

- bioMérieux SA et Transgene (dont l'Institut Mérieux détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 52 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement, au titre desquels bioMérieux SA a perçu 0,1 million d'euros en 2014.
- Le 15/10/2014, bioMérieux a acquis la totalité des titres de la société Advencis, dont 32,9 % auprès de la société Mérieux Participations (filiale indirecte de l'Institut Mérieux). Le prix total pour 100 % des titres s'est élevé à 9,2 millions d'euros (dont 4,6 millions d'euros au titre de probables compléments de prix).

30. Evénements postérieurs à la clôture

A la connaissance du Groupe, il n'est pas intervenu depuis le 31 décembre 2014 d'évènements susceptibles d'avoir une influence significative sur les comptes de l'exercice.

31. Consolidation

bioMérieux est consolidé, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002-Lyon).

32. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2014

Les changements de contrôle sur l'exercice 2014 sont présentés en note 1.3.

		2014 (a)	2013 (a)	2012 (a)
bioMérieux SA	69280 Marcy l'Etoile - France R.C.S. Lyon B 673 620 399		Société Mère	
AB bioMérieux	Dalvägen 10 169 56 Solna, Stockholm - Suède	100%	100%	100%
ABG STELLA	1409 Foulk Road, Suite 102, P.O.Box 7108 Wilmington, DE 19803-0108 - USA	100%	100%	100%
Adiagene SA	38 Rue de Paris 35170 Bruz - France	100%	99%	82%
Advencis SAS	1 Rue Gambinus, Parc de la Brasserie 67190 Mutzig - France	100%		
AES Canada Inc	500 boul. Cartier Ouest, suite 262 H7V 5B7 Laval, QC - Canada	100%	100%	100%
AES Chemunex GmbH	Zeiloch 20 - 76646 Bruschal - Allemagne	100%	100%	100%
AES Chemunex Inc	Eight-A Corporate Ctr.1 Corporate Dr. Cranbury NJ08512 - USA		100%	100%
AES Chemunex SA	Route de Dol 35270 Combourg - France			100%
AES Laboratoire Italia SRL	Via Pana, 56/b 35027 Noventa padovana - Italie			100%
AES Chemunex Espana SA	Pol. Ind. Santa Margarida II - C/ A. Einstein 08223 Terrassa - Espagne			100%
Argène Inc	45 Ramsey Road Shirley, NY 11967 - USA	100%	100%	100%
Bacterial Barcodes Inc	425 River Road - Athens - GA 30602 - USA	100%	100%	100%
BioFire Defense Inc	79 W 4500 S, Suite 14 Salt Lake City, UT 84107 - USA	100%		
BioFire Diagnostics Inc	390 Wakara Way Salt Lake City, Utah 84108 - USA	100%		
bioMérieux Afrique du Sud	7 Malibongwe Dr, Cnr Aimee St. Fontainebleau, Randburg, PO BOX 2316 Randburg 2125 - Afrique du Sud	100%	100%	100%
bioMérieux Afrique occidentale	Avenue Joseph Blohorn - 08 BP 2634 Abidjan 08 - Côte d'Ivoire	100%	100%	100%
bioMérieux Algérie	Bois des cars 2 - Lot 11 1 ^{er} étage - 16302 Dely Ibrahim Alger - Algérie	100%	100%	100%
bioMérieux Allemagne	Weberstrasse 8 - D 72622 Nürtingen - Allemagne	100%	100%	100%
bioMérieux Argentine	Edificio Intecons - Arias 3751 3er piso - C1430CRG Buenos Aires - Argentine	100%	100%	100%
bioMérieux Australie	Unit 25, Parkview Business Centre - 1 Maitland Place Baulkham Hills NSW 2153 - Australie	100%	100%	100%
bioMérieux Autriche	Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien - Autriche	100%	100%	100%
bioMérieux Belgique	Media Square - 18-19 Place des Carabiniers 1030 Bruxelles - Belgique	100%	100%	100%
bioMérieux Benelux BV	Hogeweg 5 (2 nd floor) - 5301 LB zaltbommel - Postbus 2104 5300 CC Zaltbommel - Pays-Bas	100%	100%	100%
bioMérieux Brésil	Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá - CEP 22710 261 Rio de Janeiro - RJ - Brésil	100%	100%	100%
bioMérieux BV	Boseind 15 - PO Box 84 - 5281 RM Boxtel - Pays Bas	100%	100%	100%
bioMérieux Canada	7815 boulevard Henri Bourassa - West - H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) Canada	100%	100%	100%
bioMérieux Chili	Seminario 131 - Providencia - Santiago - Chili	100%	100%	100%
bioMérieux Chine	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%	100%

		2014 (a)	2013 (a)	2012 (a)
bioMérieux Colombie	Carrera 7 N°127-48 - Oficina 80 6 - Bogota DC - Colombie	100%	100%	100%
bioMérieux Corée	1 st & 2 nd floor Yoo Sung Building #830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku - Séoul - Corée	100%	100%	100%
bioMérieux CZ	Hvezdova 1716/2b - Praha 4 - 140 78 - Czech Republic	100%	100%	100%
bioMérieux Danemark	Smedeholm 13C - 2730 Herlev - Danemark	100%	100%	100%
bioMérieux Espagne	Manuel Tovar 45 - 47 - 28034 Madrid - Espagne	100%	100%	100%
bioMérieux Finlande	Konalantie 47 C - FI-00390 Helsinki - Finlande	100%	100%	100%
bioMérieux Grèce	Papanikoli 70 - 15232 Halandri - Athens - Grèce	100%	100%	100%
bioMérieux Hong Kong Investment	17/Floor, Yen Sheng Center 64 Hoi Yuen Road, Kwun Tong - Kowloon - Hong Kong - Chine	100%	100%	100%
bioMérieux Hongrie	Vaci ut 175 - 1138 Budapest - Hongrie	100%	100%	100%
bioMérieux Inc	100 Rodolphe Street - Durham NC 27712 - USA	100%	100%	100%
bioMérieux Inde	A-32, MohanCo-operative Ind. Estate - New Delhi 110 044 - Inde	100%	100%	100%
bioMérieux International SAS (anciennement Stella SAS)	69280 Marcy l'Etoile - France	100%	100%	100%
bioMérieux Italie	Via di Campigliano, 58 - 50126 Ponte a Ema - Firenze - Italia	100%	100%	100%
bioMérieux Malaisie	Menara Prima Avenue, Jalan PJU 1/39, Dataran Prima 47301 Petaling Jaya, Selangor darul Ehsan, Malaisie	100%	100%	100%
bioMérieux Mexique	Chihuahua 88, col. Progreso - Mexico 01080, DF - Mexique	100%	100%	100%
bioMérieux Moyen-Orient	DHCC Al Baker Building 26 - Office 107 - P.O. Box 505 201 Dubai - Emirats Arabes Unis	100%	100%	100%
bioMérieux Norvège	Økernveien 145 - N-0513 Oslo - Norvège	100%	100%	100%
bioMérieux Pologne	ul. Zeromskiego 17 - Warszawa 01-882 - Pologne	100%	100%	100%
bioMérieux Portugal	Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3° - 2795-197 LINDA A VELHA Portugal	100%	100%	100%
bioMérieux Royaume-Uni	Grafton Way, Basingstoke Hampshire RG 22 6HY - Royaume-Uni	100%	100%	100%
bioMérieux Russie	Derbenevskaya ul. 20, str. 11 - Moscow 115 114 - Russia	100%	100%	100%
bioMérieux Singapour	11 - Biopolis Way - Helios, Unit # 10-04 - Singapore 138667	100%	100%	100%
bioMérieux Suède	Hantverksvagen 15 - 43633 Askim - Suède	100%	100%	100%
bioMérieux Suisse	51 Avenue Blanc - Case Postale 2150 - 1202 Genève - Suisse	100%	100%	100%
bioMérieux Thaïlande	3195/9 Vibulthani Tower, 4th floor - Rama IV Road - Klongton - Klongtoey - Bangkok 10110	100%	100%	100%
bioMérieux Turquie	Isiklar Cad. N0 29, Atasehir - 34750 istanbul - Turquie	100%	100%	100%
bioMérieux Vietnam	Meconimex Building, N°4, Vu Ngoc Phan Street, Lang Ha Ward Dong Da District, Hanoi, Vietnam	100%	100%	100%
bioTheranostics	9640 Towne Centre Dr., Ste 200 - San Diego CA 92121 - USA	100%	100%	100%
BTF Pty Limited	PO Box 599 - North Ryde BC - NSW Australia 1670 - Australie	100%	100%	100%
Mérieux Université	113 Route de Paris - 69160 Tassin-La-Demi-Lune - France	40%	40%	
PML Microbiologicals	27120 SW 95ème avenue - Wilsonville OR 97070 - USA			100%
RAS Lifesciences	Plot N°13, 4-7-18/13/2, Raghavendra Nagar, Nacharam, Hyderabad - 500 076 - Inde	60%	60%	60%
Shangai bioMérieux Bio-engineering	Unit 02 to 05, 28/F, Hai Tong Securities Tower - 689 Guang Dong Road - Huangpu District - Shangai 200001 - PR China	60%	60%	60%

		2014 (a)	2013 (a)	2012 (a)
SSC Europe	ul. Zeromskiego 17 - Warszawa 01-882 - Pologne	100%	100%	100%
Sysmex bioMérieux (anciennement bioMérieux Japon)	Central Tower 8th - 1 2 2 Osaki Shinagawa-ku Tokyo 141-0032 - Japon	66%	66%	66%
bioMérieux (Shanghai) Biotech Co. Ltd (anciennement Meikang)	N°4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pud ong New District - Shanghai - 200335 - PR China	100%	100%	100%
bioMérieux Shangai Company Ltd.	N°4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park - Pud ong New District - Shanghai - 200335 - PR China	100%	100%	100%
bioMérieux (Shanghai) Biological Products Co. Ltd. (anciennement Zenka)	4/F Block 1 n°74 - Qingchi Road - Changning District 200335 Shanghai - China	100%	100%	100%

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêts.

20.1.2 COMPTES SOCIAUX DE BIOMERIEUX SA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2013 ET 2014

Les comptes sociaux relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 sont respectivement présentés au § 20.1.2 du document de référence déposé le 29 avril 2014 sous le numéro D14-0443, et au § 20.1.2 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D13-0542, auprès de l'AMF.

COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013
Ventes marchandises et produits finis	804,4	790,3
Produits activités annexes	97,2	90,7
Chiffre d'affaires	901,6	881,0
Production stockée (encours + produits finis)	35,8	15,1
Production immobilisée	5,7	4,6
Production activité	943,2	900,7
Achats	-322,8	-319,8
Variations stocks M.P./instruments	-33,3	-7,4
Services extérieurs	-209,3	-207,4
Valeur ajoutée	377,7	366,1
Impôts, taxes et assimilés	-17,1	-16,4
Salaires et charges	-248,4	-246,5
Excédent brut d'exploitation	112,2	103,2
Amortissements et provisions	-50,7	-38,6
Autres produits et charges d'exploitation	-29,7	-30,1
Résultat d'exploitation	31,8	34,6
Charges et produits financiers	-6,5	-2,8
Produits et charges des participations	29,8	75,4
Résultat courant avant impôt	55,2	107,3
Résultat exceptionnel	-3,1	-4,1
Participation des salariés	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	13,2	6,6
Bénéfice net	65,2	109,7
Résultat par action ^(a)	1,65	2,78

^(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

BILAN

Actif <i>En millions d'euros</i>	Net 31/12/2014	Net 31/12/2013
Actif immobilisé		
. Immobilisations incorporelles	196,4	198,3
. Immobilisations corporelles	210,6	186,9
. Participations & créances rattachées	548,2	223,7
. Autres immobilisations financières	10,2	10,4
Total	965,4	619,3
Actif circulant		
. Stocks et en-cours	127,0	125,3
. Clients et comptes rattachés	237,2	238,6
. Autres créances d'exploitation	27,4	17,9
. Créances hors exploitation	53,6	43,9
. Disponibilités & cash pooling	164,8	464,5
Total	609,9	890,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,7	0,9
Prime de remboursement des obligations	1,9	2,3
Ecart de conversion actif	6,1	9,2
Total actif	1 584,1	1 521,9
Passif	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres		
. Capital	12,0	12,0
. Primes	63,5	63,5
. Réserves	682,2	611,9
. Provisions réglementées et subventions	40,4	38,4
. Résultat de l'exercice	65,2	109,7
Total	863,3	835,6
Provisions	37,5	34,6
Dettes		
. Emprunts et dettes financières	386,6	402,7
. Fournisseurs et comptes rattachés	149,0	125,0
. Autres dettes d'exploitation	106,7	106,0
. Dettes hors exploitation	31,2	16,4
Total	673,5	605,1
Ecart de conversion passif	9,9	1,6
Total passif	1 584,1	1 521,9

1. Tableau de variation de l'endettement net

1.1. Principes comptables

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux investissements,
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

1.2. Données

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013
Résultat net	65,2	109,7
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	43,4	51,6
Résultat sur opérations en capital	2,0	0,3
Mali de fusion	-0,1	0,0
Capacité d'autofinancement	110,5	161,6
Augmentation des stocks	-2,6	-7,8
Diminution des créances clients	1,6	11,3
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	15,6	-8,7
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	14,6	-5,2
Augmentation de la créance nette d'impôt	-11,1	-7,9
Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation	0,8	1,3
Variation totale du besoin en fonds de roulement	4,3	-11,8
Flux liés à l'activité	114,9	149,7
Investissements industriels	-67,8	-56,7
Cessions d'immobilisations industrielles	11,2	2,8
Variation de la dette sur immobilisations	15,5	-6,2
Augmentation titres de participations et prêts filiales	-382,0 ^(a)	-1,9 ^(b)
Diminution des immobilisations financières	53,3 ^(c)	32,9 ^(d)
Flux liés aux activités d'investissement	-369,8	-29,0
Distribution de dividendes	-39,4 ^(e)	-38,6
Variation des autres capitaux propres	-1,0	
Fonds propres	-40,4	-38,6
Variation de l'endettement net (Hors incidence des fluctuations de change)	-295,3	81,9
Analyse de la variation de l'endettement net		
Endettement net à l'ouverture	-61,8	45,2
Endettement net apporté par les fusions	0,0	-28,7
Dépréciation cash pooling	-0,6	1,4
Incidence des fluctuations de change	-11,1	2,2
Variation de l'endettement net :	295,3	-81,9
- Endettement confirmé	-28,3	291,7
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	323,6	-373,6
Endettement net à la clôture (note 4.1.2)	221,8	-61,8

(a) dont prêt bioMérieux Inc -347,5 millions d'euros, bioMérieux Brésil -6,3 millions d'euros, bioMérieux Taiwan -3,9 millions d'euros, acquisition titres Advencis -9,2 millions d'euros

(b) dont complément de prix AB Biodisk -1 million d'euros

(c) dont remboursement prêt Inc 49,2 millions d'euros et remboursement prêt bioMérieux Brésil 3,7 millions d'euros

(d) dont variation du dividende à recevoir ABG Stella 30,9 millions d'euros

(e) distribution de dividendes selon l'Assemblée générale du 28 mai 2014

2. Notes et principes comptables généraux

Les comptes sont établis conformément au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014, homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de l'Institut Mérieux (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

3. Immobilisations et parties liées

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Principes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent à des brevets et licences amortis principalement sur une durée de 5 ans et des logiciels informatiques, amortis sur 3 à 6 ans selon leur durée probable d'utilisation (sauf l'ERP qui est amorti sur une durée de 10 ans).

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

Les malis techniques issus d'opérations de TUP / fusions figurent en immobilisations incorporelles. Ils font l'objet de tests de dépréciation annuels en fonction de l'évaluation des actifs sous-jacents auxquels ils sont affectés. Une dépréciation du mali est enregistrée lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée.

3.1.2. Données

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2013
Frais R&D	15,1	14,3	0,8	4,6
Logiciels	45,1	36,6	8,5	5,6
Fonds de commerce	174,7 (a)	6,6 (b)	168,1	167,8
Avances et acomptes	15,8	0,0	15,8	17,5
Autres	35,6	32,4	3,1	2,8
TOTAL	286,3	89,9	196,3	198,3

(a) Dont malis de fusion 161,9 millions d'euros

(b) Dont dépréciation de malis de fusion 6,6 millions d'euros

En novembre 2014, bioMérieux SA a signé un contrat de distribution exclusif avec la société Hain Lifescience concernant la vente de produits utilisant la technologie DNA-strip. Ces droits de distribution, d'un montant total de 3 millions d'euros, sont immobilisés pour 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2014. La différence, soit 0,5 million d'euros correspond à un paiement complémentaire que bioMérieux SA devra effectuer afin de pouvoir débiter les ventes dans un certain nombre de pays. Ce paiement est subordonné à la confirmation par Hain Lifescience des pays concernés et constitue donc un engagement pour bioMérieux SA.

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2012	304,3	65,1	239,2
Apport Fusion	23,0	8,8	14,2
Mali de Fusion	-49,5	2,5	-52,0
Acquisitions / Augmentations	8,3	9,1	-0,8
Cessions / Diminutions	-7,6	-5,3	-2,3
31 DECEMBRE 2013	278,5	80,2	198,3
Acquisitions / Augmentations	11,4	11,7 (a)	-0,3
Cessions / Diminutions	-3,5	-2,0	-1,6
31 DECEMBRE 2014	286,3	89,9	196,4

(a) Dont 2,5 millions d'euros dépréciation malis de fusion, et 1,4 million d'euros de dépréciations sur des frais de recherche et développement antérieurement activés par la société AES CHEMUNEX (cf. note 4.6)

Les malis techniques compris dans le poste « fonds de commerce » sont ventilés et affectés comme suit :

Affectation des malis techniques <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute		Dépréciations	Valeur nette
	AES CHEMUNEX	ARGENE		
Fonds de commerce	111,0	19,4		130,4
Technologie	12,5	12,8	5,2	20,1
Stocks	0,0	0,7	0,7	0,0
Relation clients	5,4		0,7	4,7
TOTAL	128,9	32,9	6,6	155,2

3.2. Immobilisations corporelles

3.2.1. Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Ainsi, pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque composant :

Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	3 à 10 ans
Instruments *	3 à 5 ans

*Instruments placés ou utilisés en interne

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

3.2.2. Données

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2013
Terrains	18,8	0,7	18,1	17,7
Constructions	199,6	112,8	86,8	89,9
Matériels et outillages	179,7	128,5	51,2	48,1
Instruments immobilisés	38,4	30,2	8,2 (a)	6,3 (a)
Autres immobilisations	39,7	29,4	10,3	10,6
Immobilisations en-cours	36,0	0,0	36,0	14,3
TOTAL	512,2	301,6	210,6	186,9

(a) Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2012	416,7	255,3	161,4
Apport Fusion	13,4	8,0	5,4
Acquisitions / Augmentations	49,1	27,9	21,2
Cessions / Diminutions	-7,7	-6,6	-1,1
31 DECEMBRE 2013	471,5	284,6	186,9
Acquisitions / Augmentations	56,5 (a)	32,2 (b)	24,3
Cessions / Diminutions	-15,8	-15,2	-0,6
31 DECEMBRE 2014	512,2	301,6	210,6

(a) Dont future construction du siège social 11 millions d'euros

(b) Dont dépréciations Lyfocults 0,3 million d'euros et FMLA 2,3 millions d'euros (cf. note 4.1)

3.3. Immobilisations financières et parties liées

3.3.1. Immobilisations financières

3.3.1.1. Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est généralement estimée en tenant compte du chiffre d'affaires, des dettes financières et des éventuels actifs technologiques et immobiliers de la participation en cause, ainsi que des dettes et créances commerciales échues entre bioMérieux SA et ses filiales. Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritères faisant intervenir notamment les perspectives économiques et la situation nette.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

3.3.1.2. Données

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2013
Titres de participation	348,6	114,1	234,5	215,9
Autres titres immobilisés	14,9	5,6	9,3	9,2
Créances rattachées	313,8	0,0	313,8	7,8
Autres	0,9 (a)	0,1	0,8	1,3
TOTAL	678,2	119,7	558,4	234,1

(a) Dont 4 339 actions propres, pour un montant de 0,4 million d'euros (cf. note 6.1.2).

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2012	403,7	122,9	280,8
Apport Fusion	0,4	0,1	0,3
Annulation titres suite Fusions	-11,7	0,0	-11,7
Acquisitions / Augmentations	3,0	7,8	-4,8
Cessions / Diminutions	-34,8	-4,3	-30,5
31 DECEMBRE 2013	360,6	126,5	234,1
Acquisitions / Augmentations	381,6 (a)	0,9 (c)	380,7
Cessions / Diminutions	-64,0 (b)	-7,6 (d)	-56,4
31 DECEMBRE 2014	678,2	119,8	558,4

(a) Dont prêt bioMérieux INC 347,5 millions d'euros, prêt bioMérieux Brésil 6,3 millions d'euros, prêt bioMérieux Taiwan 3,9 millions d'euros, acquisition titres Advencis 9,2 millions d'euros, acquisition titres CEERAM 2,8 millions d'euros, 7,8 millions d'euros Biocartis Group, et 1,2 million d'euros My Cartis

(b) Dont remboursement prêt bioMérieux Brésil -3,3 millions d'euros, prêt bioMérieux INC -49,2 millions d'euros, sortie des titres Biocartis SA -9 millions d'euros, liquidation titres Europroteome -2 millions d'euros

(c) Dont dépréciation des titres AES GMBH 0,5 million d'euros, Mérieux Université 0,3 million d'euros

(d) Dont reprise dépréciation des titres ABB -5 millions d'euros et Europroteome -2 millions d'euros

3.3.1.3. Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	(Devises en millions)	(Devises en millions)		(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(Devises en millions)	(Devises en millions)	(En millions d'euros)	
A - FILIALES (jusqu'à 50 % du capital détenu par bioMérieux)										
. AB bioMérieux	SEK	0,2	136,0	100,0%	69,7	26,5		0,0	23,1	01/01/14 - 31/12/14
. ABG Stella	USD	0,0	521,5	100,0%	55,5	55,5		0,0	0,0	01/01/14 - 31/12/14
. ADIAGENE	EUR	0,3	2,3	100,0%	1,5	1,5		1,0	-0,1	01/01/14 - 31/12/14
. ADVENCIS	EUR	0,0	-0,5	100,0%	9,2	9,2		0,0	-0,3	01/01/14 - 31/12/14
. AES Canada	CAD	0,0	0,0	100,0%	0,0	0,0		1,2	0,1	01/01/14 - 31/12/14
. AES GMBH (Allemagne)	EUR	0,0	0,4	100,0%	0,9	0,4		0,0	0,1	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Afrique Occidentale	CFA	50,0	77,6	100,0%	0,1	0,1		0,0	2,0	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Algérie	DZD	58,0	-2,0	100,0%	0,6	0,6		35,8	-0,6	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Allemagne	EUR	3,5	9,1	100,0%	3,8	3,8		94,5	4,1	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Argentine	ARS	0,5	23,9	99,1%	5,4	3,0		140,6	-0,6	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Autriche	EUR	0,1	1,7	100,0%	0,1	0,1		19,4	0,5	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Belgique	EUR	0,3	2,0	100,0%	0,3	0,3		26,3	1,0	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Bénélux BV	EUR	0,0	3,2	100,0%	0,1	0,1		35,7	0,8	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Brésil	BRL	48,8	-36,2	100,0%	24,0	24,0		152,6	-2,2	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux BV	EUR	22,7	-26,3	100,0%	53,3	0,0		0,0	-0,7	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Chili	CLP	1 686,6	2 800,3	100,0%	3,1	3,1		11 079,7	167,2	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Chine	HKD	193,0	168,9	100,0%	24,6	24,6		438,2	2,7	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Colombie	COP	0,5	12,2	100,0%	2,2	2,2		49,4	1,1	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Corée	KRW	1 000,0	6 589,4	100,0%	0,7	0,7		42 950,2	2 349,1	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Danemark	DKK	0,5	6,6	100,0%	0,5	0,5		55,5	2,1	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Espagne	EUR	0,2	32,7	100,0%	0,6	0,6		71,3	3,3	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Finlande	EUR	0,0	0,4	100,0%	0,1	0,1		5,5	0,2	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Grèce	EUR	2,0	0,4	100,0%	4,1	4,1		10,6	1,4	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux HK Investment LTD	HKD	68,8	-5,7	100,0%	6,1	6,1		0,0	-0,2	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Hongrie	HUF	3,0	143,1	96,7%	0,0	0,0		1 360,8	68,6	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Inde	INR	66,0	576,4	100,0%	2,9	2,9		2 645,4	146,2	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux International SAS	EUR	0,0	0,0	100,0%	0,0	0,0		3,5	0,1	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Italie	EUR	9,0	45,3	100,0%	12,8	12,8		120,4	7,2	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Japon	JPY	0,5	-0,2	66,0%	3,9	3,9		5,7	0,3	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Malaisie	MYR	0,1	0,0	100,0%	0,0	0,0		0,0	0,0	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Moyen-Orient	AED	0,1	1,5	100,0%	0,0	0,0		0,0	0,6	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Norvège	NOK	2,8	3,4	100,0%	0,3	0,3		49,7	2,3	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Pologne	PLN	0,4	38,5	100,0%	1,5	1,5		118,4	9,3	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Portugal	EUR	1,6	9,3	100,0%	2,0	2,0		15,5	-0,7	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Russie	RUB	55,7	171,4	100,0%	1,3	1,3		836,2	156,4	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Russie Old	RUB	0,3	-1,8	100,0%	0,2	0,0		0,0	0,1	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Serbie	RSD	0,0	0,0	100,0%	0,0	0,0		0,0	0,0	Créé en déc. 2014
. bioMérieux Singapour	SGD	0,1	4,9	100,0%	0,1	0,1		5,5	1,0	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux South Africa	ZAR	50,0	54,1	100,0%	5,4	5,4		224,0	16,9	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Suède	SEK	0,5	5,0	100,0%	0,2	0,2		172,1	2,3	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Suisse	CHF	0,4	2,1	100,0%	0,6	0,6		29,9	1,4	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Tchéquie	CZK	0,2	32,4	100,0%	0,0	0,0		101,1	5,6	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Thaïlande	THB	35,0	44,1	100,0%	0,9	0,9		289,7	5,0	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Turquie	TRY	3,3	40,2	100,0%	2,7	2,7		60,5	2,2	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux UK	GBP	0,0	7,1	100,0%	1,2	1,2		47,1	0,9	01/01/14 - 31/12/14
. bioMérieux Vietnam	VND	6,3	0,1	100,0%	0,2	0,2		0,0	0,1	01/01/14 - 31/12/14
. BTF	AUD	4,1	6,2	100,0%	13,6	13,6		14,5	5,5	01/01/14 - 31/12/14
. CEERAM	EUR	1,3	-0,8	100,0%	2,8	2,8		1,2	0,0	01/01/14 - 30/09/14
TOTAL FILIALES					319,3	219,7				

	Capital		Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Chiffre d'affaires total du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	(Devises en millions)	(Devises en millions)	(Devises en millions)		(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	(Devises en millions)	(Devises en millions)	(En millions d'euros)	
B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)											
. GeNeuro	CHF	0,6	-0,6	7,8%	0,1	0,0		0,2	-4,8		01/01/13 - 31/12/13 en cours de liquidation 2013 – non audités 01/07/13 - 30/06/14 01/01/14 - 31/12/14 01/01/13 - 31/12/13 01/01/13 - 31/12/13 01/01/12 - 31/12/12 01/01/13 - 31/12/13
. Inodiag	EUR			0,6%	0,9	0,0					
. Knome	USD	4,2	-3,2	6,4%	7,3	0,0		2,8	-6,1		
. Labtech LTD	AUD	11,7	1,9	9,8%	1,3	0,8		3,9	0,3		
. Mérieux Université	EUR	3,0	-1,8	40,0%	1,2	0,5		0,3	-0,8		
. Quanterix	USD	0,0	-54,0	14,0%	11,8	11,8		8,3	-7,0		
. Relia diagnostic systems Inc	USD	11,2	-21,1	7,0%	6,8	1,7		0,2	-4,4		
. Théra conseil	EUR	0,2	0,1	0,8%	0,0	0		3,0	0,1		
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION					29,3	14,7					
C - AUTRES TITRES											
. Avesthagen	INR	76,0	-469,9	3,6%	1,4	0,0		0,0	91,2		01/04/13 - 31/03/14 01/01/13 – 31/12/13 01/01/13 - 31/12/13 01/01/13 - 31/12/13 26/02/13 – 31/12/13 1 ^{er} exercice fiscal en 2014 En cours de liquidation
. My Cartis	EUR	2,5	-2,3	3,9%	1,2	1,2		0,0	-2,2		
. Dynavax	USD	0,3	186,0	0,1%	0,7	0,1		11,3	-66,7		
. Amorçage Technologie Invest.	EUR	11,0	-1,4	1,8%	0,3	0,3		0,0	-1,4		
. Biocartis Group				3,5%	7,8	7,8					
. Oscient Pharma	USD			0,2%	3,5	0,0					
TOTAL AUTRES TITRES					14,9	9,4					
TOTAL GENERAL					363,5	243,8					

En janvier 2014, la société a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale en Inde. Cela s'est traduit par l'acquisition de titres pour une valeur de 1,5 million d'euros (127 millions de roupies indiennes).

Afin de financer l'acquisition de la société BioFire en janvier 2014 par sa filiale américaine bioMérieux Inc, bioMérieux SA a consenti à cette filiale un prêt de 470 MUSD (soit 344 millions d'euros). La durée du prêt est de 7 ans. Il est remboursable en 14 échéances semestrielles et rémunéré à un taux fixe.

Afin de se couvrir contre le risque de change, bioMérieux SA a souscrit à des contrats de type Cross Currency Swap. Le montant global de la couverture et les échéances de la couverture mise en place sont identiques à ceux du prêt accordé à bioMérieux Inc. Cette couverture permet de couvrir entièrement le risque de change mais elle a également pour conséquence de variabiliser une partie de la rémunération du prêt.

En juin 2014, la société a libéré le solde de l'augmentation de capital de la SNC Mérieux Université décidée par l'AG des associés du 19 décembre 2013, soit un versement de 0,2 million d'euros.

En date du 18 décembre 2014, la SNC Mérieux Université a procédé à une augmentation de capital. bioMérieux a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 0,4 million d'euros. Au 31 décembre 2014, cette souscription n'a pas encore été libérée.

Pour tenir compte de la perte d'un montant de 0,8 million d'euros enregistrée par SNC Mérieux Université sur l'année 2014, les titres SNC Mérieux Université ont supporté une dépréciation complémentaire à hauteur de 0,3 million d'euros correspondant à la quote-part (40 %) de la perte de l'exercice revenant à bioMérieux.

En décembre 2014, bioMérieux a ouvert sa 42^{ème} filiale commerciale en Serbie, renforçant ainsi sa présence en Europe Centrale. 100 % des titres de cette société sont détenus par bioMérieux SA pour une valeur de 1,2 MRSD soit 10 k€.

Les titres bioMérieux Argentine enregistrés pour une valeur de 5,4 millions d'euros ont bénéficié en 2014 d'une reprise de dépréciation de 0,2 million d'euros. Au 31 décembre 2014 ces titres sont dépréciés pour une valeur de 2,3 millions d'euros.

La dépréciation des titres AB bioMérieux a été ramenée au 31/12/2014 de 48,2 millions d'euros à 43,2 millions d'euros suite à la valorisation de la société au 31 décembre 2014.

Au 31/12/2014, les titres AES GMBH, société en cours de liquidation, sont dépréciés pour un montant de 0,5 million d'euros.

Le 15 octobre 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société alsacienne Advencis spécialisée en microbiologie industrielle. Cette start-up a développé un système pour la détection rapide des contaminations microbiennes dans l'eau utilisée pour la production, notamment par les sociétés pharmaceutiques. Cet incubateur qui permet de détecter les colonies de bactéries à un stade précoce, devrait être commercialisé au cours de l'année 2015.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 9,2 millions d'euros après prise en compte de la dette, intégrant 3 compléments de prix pour un montant total de 4,6 millions d'euros reposant sur l'atteinte de jalons techniques. Les compléments de prix ont été inclus dans le coût d'entrée des titres car leur versement est probable, et sont enregistrés en dettes hors exploitation pour leur contrepartie.

Fin décembre, bioMérieux a acquis la totalité des actions de la société française CEERAM (laboratoire innovant spécialisé en virologie moléculaire) pour un montant de 2,8 millions d'euros. Cette acquisition lui permet d'entrer dans le marché des tests virologiques moléculaires au service de l'industrie agroalimentaire et de consolider sa position de pionnier des applications industrielles.

Suite à la liquidation de la société Europroteome les titres d'une valeur de 2 millions d'euros ont été annulés, en parallèle, la dépréciation du même montant a été reprise.

La société a réalisé un apport en numéraire complémentaire de 0,2 million d'euros dans la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) au titre de sa souscription au capital durant l'exercice 2014. La société s'est par ailleurs engagée à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 0,7 million d'euros. ATI est un fonds finançant la création et les premières étapes du lancement de sociétés innovantes dans les secteurs technologiques prioritaires, tels que définis dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation de l'Etat Français.

Courant 2014, bioMérieux a signé un avenant avec la société Quanterix modifiant son engagement de prise de participation complémentaire de 10 millions de dollarsUS. Cette modification maintient le montant de cette participation complémentaire, ainsi que la condition de validation de la plateforme, mais supprime tout délai pour l'atteindre.

Suite à une restructuration de la société Biocartis SA, bioMérieux SA a reçu en contrepartie des titres qu'elle détenait dans cette société (valeur comptable 9 millions d'euros) des titres de la société My Cartis (valeur 1,2 million d'euros) ainsi que des titres de la société Biocartis Group (valeur 7,8 millions d'euros). Il n'y a donc pas eu de perte de valeur.

Suite à des opérations d'acquisition-cession, la société est soumise à des clauses de révision de prix dont la probabilité d'application n'a pas été jugée suffisante ou dont le montant n'a pas pu être établi de manière suffisamment fiable à la date de clôture.

3.3.2. Parties liées

3.3.2.1. Entreprises liées : postes du bilan

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Total immobilisations financières	662,3	344,5
Créances d'exploitation	151,0	151,3
Total créances	151,0	151,3
Total disponibilités (a)	130,5	107,0
Dettes d'exploitation	48,7	47,2
Dettes hors exploitation	1,0	0,0
Dettes financières (b)	48,1	36,4
Total dettes	97,8	83,6

(a) Avances faites aux filiales au titre du cash pooling

(b) Avances reçues des filiales au titre du cash pooling

3.3.2.2. Entreprises liées : charges et produits financiers

<i>En millions d'euros</i>	2014 12 mois	2013 12 mois
Dépréciation nette des reprises des titres de participation	4,4	-1,2
Charges financières (a)	-2,6 (a)	-6,8
Dividendes perçus	25,0	80,4
Produits financiers (b)	23,4 (b)	4,6
Total	50,2	77,0

(a) Dont dotation provision pour perte de change sur prêt à long terme aux filiales -1,4 million d'euros

(b) Dont reprise provision pour perte de change sur cash pool et prêt long terme aux filiales 5,2 millions d'euros, intérêts prêt bioMérieux Inc 15,8 millions d'euros et intérêts prêt bioMérieux Brésil 1,5 millions d'euros

3.3.2.3. Entre parties liées

L'institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2014, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA, s'élevant à 4,6 millions d'euros sur l'exercice. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,3 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Le 15/10/2014, bioMérieux a acquis la totalité des titres de la société Advencis, dont 32,9 % auprès de la société Mérieux Participations (filiale indirecte de l'Institut Mérieux). Le prix total pour 100 % des titres s'est élevé à 9,2 millions d'euros (dont 4,6 millions d'euros au titre de probables compléments de prix).

Les sociétés du Groupe Mérieux NutriScience Corp, détenues majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 1,5 million d'euros, au titre de prestations de services, d'achats de réactifs.

La société Théra Conseil, détenue à 99,20 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,3 million d'euros au titre de 2014.

bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 1,3 million d'euros à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, et 0,4 million d'euros à la Fondation Mérieux. A l'inverse, bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,3 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

bioMérieux SA et Transgene (dont l'Institut Mérieux détient indirectement, par l'intermédiaire de TSGH, 52 % du capital) sont liées par différents accords relatifs à la recherche et développement, au titre desquels bioMérieux SA a perçu 0,1 million d'euros en 2014.

bioMérieux SA a versé 0,2 million d'euros à Mérieux Université, détenue à 40 % par bioMérieux SA, 40 % par l'Institut Mérieux et à 20 % Mérieux Nutriscience Corporation, à titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 0,2 million d'euros de prestations.

La société ABL Inc. détenue à 100 % indirectement par l'Institut Mérieux et par l'intermédiaire de TSGH SAS, a facturé du transport et des fournitures des matières premières à bioMérieux SA pour 0,5 million d'euros au titre de 2014.

4. Financement et instruments financiers

4.1. Endettement net

4.1.1. Refinancement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros mis en place en mars 2012 et amendé en juin 2014. La maturité de ce prêt est 2019 et il est assujéti au ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition » qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2014. En 2014, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne.

bioMérieux SA a bénéficié de billet de trésorerie à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2014 et de 60 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Début octobre 2013, bioMérieux a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels de sa première émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros et sur une durée de 7 ans (échéance le 14 octobre 2020). Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 % et un premier versement a été effectué en octobre 2014 pour un montant de 8,6 millions d'euros. L'emprunt obligataire a été émis avec une prime d'émission. La charge relative à la prime d'émission et aux frais d'émission de l'emprunt obligataire est étalée sur la durée de l'emprunt.

4.1.2. Echancier de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
A plus de cinq ans	300,0	301,9
Entre un et cinq ans	4,5	1,1
Total des dettes à plus d'un an	304,5	303,0
A moins d'un an	82,1 (a)	99,7
Total des dettes financières	386,6	402,7
Placements de trésorerie	-20,1 (b)	-262,9
Disponibilités	-144,7 (c)	-201,6
Endettement net	221,7	-61,8

(a) Dont cash pooling 48,1 millions d'euros et billets de trésorerie 30 millions d'euros

(b) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché hormis les actions propres qui sont valorisées au coût historique

(c) Dont cash pooling 127 millions d'euros après dépréciation de la créance bioMérieux BV

4.2. Engagements financiers

4.2.1. Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Avais, cautions et garanties	87,7 (a)	405,3
Crédit bail et loyers	1,5	1,8
Total	89,2	407,1

(a) Dont entreprises liées 85,7 millions d'euros

Crédit bail <i>En millions d'euros</i>	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	3,2	0,5	3,6	1,0	2,0
Autres immo. corp.	0,6	0,0	0,6	0,6	0,5
Total	4,2	0,5	4,2	1,6	2,5

Crédit bail <i>En millions d'euros</i>	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrain	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	0,4	0,4	0,0	0,8	0,0
Autres immo. corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,4	0,4	0,0	0,8	0,0

4.2.2. Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Avals, cautions et garanties, dont entreprises liées 0 million d'euros	0,0	0,0
Lignes de crédit ouvertes de 350 millions d'euros auprès d'un syndicat de banques	350,0	350,0
Total	350,0	350,0

4.3. Instruments de couverture

4.3.1. Principes comptables

La société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

4.3.2. Risque de change

Au vue de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2014).

Les instruments de couverture utilisés sont affectés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, évalués à partir des cours au 31 décembre 2014, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- Ventes à terme s'élevant à 37,7 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales.
- Ventes à terme s'élevant à 124 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières.
- Achats à terme en couverture de dettes financières pour 28,4 millions d'euros.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2015. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 194,1 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2014 de l'ensemble de ces couvertures budgétaires représente une perte latente de 3,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

Dans le cadre de l'acquisition de la société américaine BioFire, le Groupe avait procédé à la mise en place d'un programme de couverture de change par option contre le risque d'une baisse de l'euro par rapport au dollar afin de limiter l'endettement nécessaire à cette acquisition. Au premier trimestre 2014, ces options ont été revendues pour partie tandis que le reliquat a été conservé jusqu'à échéance sans être exercé.

Il est à noter que ces options (vendues et conservées sans être exercées) ont impacté négativement notre résultat de 5,1 millions d'euros.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

En millions d'euros	2014		2013	
	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	534,1	59%	522,0	59%
Autres				
Dollars US	137,8	15%	144,8	16%
Yuan chinois	37,8	4%	19,3	2%
Livres anglaises	22,9	3%	21,0	2%
Roupie	18,5	2%	17,1	2%
Couronne suédoise	17,0	2%	16,1	2%
Livres turques	10,9	1%	14,9	2%
Zloty polonais	15,0	2%	15,1	2%
Francs suisses	16,2	2%	15,0	2%
Autres devises	91,4	10%	95,7	11%
Total	901,6	100%	881,0	100%

4.3.3. Risque de taux

4.3.3.1. Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, bioMérieux SA répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

L'émission obligataire après prise en compte des instruments dérivés de taux se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe et 150 millions d'euros de dette à taux variable capé à 3,3 %. La charge relative aux primes versées pour ces couvertures est étalée sur la durée des contrats de couverture.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

4.3.3.2. Instrument de couverture

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 150 millions d'euros et en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros.

La valeur de marché de ces instruments s'élève à 10,3 millions d'euros.

4.3.4. Risque de taux et de change

4.3.4.1. Exposition au risque de taux et de change

Dans le cadre de l'acquisition en dollar de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc, conclue en janvier 2014, bioMérieux SA avait réalisé une émission obligataire en euro sur l'exercice 2013. En janvier 2014, bioMérieux SA a consenti un prêt de 470 millions de dollars US à bioMérieux Inc. Ces opérations ont généré un risque de change et de taux à couvrir.

4.3.4.2. Instrument de couverture

Pour se prémunir contre ce risque de change et de taux, un Cross Currency Swap a été mis en place dès janvier 2014.

Des contrats de Cross Currency Swap ont été traités pour un nominal de 470 millions de dollars. Ce nominal est amortissable de manière semestrielle.

Au 31 décembre 2014, le nominal des contrats de Cross Currency Swap est égal à 403 millions de dollars. La valeur de marché de ces instruments s'élève à -40,6 millions d'euros.

4.4. Disponibilités

4.4.1. Principes comptables

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de cash pooling sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de cash pool sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie un compte d'écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque financier est enregistrée à concurrence des pertes latentes.

Parmi les placements à court terme figurent 981 actions propres achetées dans le cadre d'un plan d'Attribution gratuites d'actions. Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.

4.4.2. Données

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Placements de trésorerie	20,1	262,9
Cash pooling	130,5	107,0
Dépréciation cash pooling (a)	-3,4	-4,0
Disponibilités et instruments financiers	17,6	98,6
Total	164,8	464,5

(a) Dont bioMérieux bv 3,4 millions d'euros

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2014	2013
Libellé	981 actions propres	713 actions propres
Montant net	0,1 million d'euros	0,1 million d'euros
Classification	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Sicav AMUNDI TRESO EONIA	Sicav AMUNDI TRESO EONIA
Montant net	9,5 millions d'euros	2,8 millions d'euros
Classification	Monétaire Euro	Monétaire Euro
Code Isin	FR0007435920	FR0007435920
Libellé	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT	
Montant net	8,5 millions d'euros	
Classification	Monétaire Euro	
Code Isin	FR0011046085	
Libellé	Sicav SWISS LIFE SHORT TERM €	
Montant net	2,0 millions d'euros	
Classification	Monétaire Euro	
Code Isin	FR0011060870	

En 2013, en supplément du détail donné ci-dessus, la trésorerie issue de l'emprunt obligataire avait été placée en euros à court terme sous forme de comptes à terme pour 190 millions d'euros et de bons à moyen terme négociables pour 70 millions d'euros.

4.5. Ecarts de conversion

4.5.1. Principes comptables

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achat et de vente).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice ou, si une couverture a été mise en place, sur la base des taux de couverture. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Les gains et pertes de change latents sont compensés lorsqu'ils concernent une même devise, un même tiers et des échéances voisines.

4.5.2. Ecart de conversion actif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur dettes d'exploitation	0,4	0,1
Sur dettes et créances financières	2,2	5,2
Sur créances commerciales	3,4	3,9
Total	6,1	9,2

4.5.3. Ecart de conversion passif

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur dettes d'exploitation	0,1	0,3
Sur créances commerciales	0,7	0,2
Sur dettes financières	1,1	1,0
Sur créances financières	7,9	0,1
Total	9,9	1,6

4.6. Frais financiers nets

4.6.1. Principe comptable

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

4.6.2. Données

<i>En millions d'euros</i>	2014 12 mois	2013 12 mois
Charges financiers nettes	5,0	0,5
Dépréciation titres	4,7 (a)	-3,6 (b)
Abandon de créance	-0,1	0,0
Provisions pour risques et charges financiers	-0,3	-0,1
Dépréciation sur cash pool	0,6	-1,4
Dividendes	25,0	80,4
Ecarts de change	-11,6	-3,2
Total	23,3	72,6

(a) Dont reprise nette 4,4 millions d'euros sur les filiales et 0,3 million d'euros autres que filiales

(b) Dont dotation nette -0,8 million d'euros sur les filiales et -2,8 millions d'euros autres que filiales

4.6.3. Ecarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2014 12 mois	2013 12 mois
Ventes	-1,6	-2,3
Achats	-1,2	-0,3
Financier	-11,6	-3,2
Total	-14,4	-5,8

5. Données opérationnelles

5.1. Faits marquants de l'activité

Les cas de ruptures d'approvisionnement rencontrés sur certaines gammes de tests manuels et les problèmes de production de BacT/ALERT® à Durham ont perduré sur le premier semestre, et ont impacté défavorablement le chiffre d'affaires. A ce jour, la production a été rétablie.

Dans le cadre de la commercialisation des produits BioFire, la Société a racheté un fonds de commerce ainsi que des instruments à la société Eurobio. Cet accord a fait l'objet d'une comptabilisation respectivement en immobilisations incorporelles pour un montant de 0,3 million d'euros et en immobilisations corporelles pour un montant de 0,2 million d'euros.

Dans le cadre de la rationalisation de notre gamme de produits, une décision a été prise pour un arrêt progressif des marques LyfoCults et de la plupart des réactifs de biochimie. A contrario, l'offre commerciale a été enrichie par le lancement de 2 nouveaux produits : la 10^{ème} carte Tempo® relative au *Bacillus Cereus* et le panel FilmArray® gastro-intestinal qui est dorénavant disponible sur le marché américain et européen.

bioMérieux a signé un accord avec Novartis afin de valider puis potentiellement commercialiser le test bioMérieux THxID™-BRAF comme test diagnostic compagnon de molécules médicamenteuses de Novartis, actuellement en phase III de développement, destinées aux patients atteints de mélanome et porteurs d'une mutation BRAF.

Le 12 décembre 2014, une lettre d'intention engageante, suivie d'un contrat à effet au 1^{er} janvier 2015 a été signée, instaurant un partenariat stratégique dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, Copan octroie à bioMérieux des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées (dont l'automate d'ensemencement WASP® et les solutions WASPLab®). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement du « Lab Efficiency ». Suite à cet accord, des dépréciations d'actifs immobilisés ont été enregistrées pour 2,3 millions d'euros, ainsi que des dépréciations de stocks pour 2,2 millions d'euros. Une provision pour charge de 1,3 million d'euros a également été enregistrée couvrant notamment les coûts estimés pour le désengagement de certains contrats fournisseurs.

bioMérieux et Astute Médical, Inc., société qui se consacre à l'amélioration du diagnostic des maladies et états médicaux à haut risque par l'identification et la validation de biomarqueurs protéiques, ont signé le 19 décembre 2014 un accord mondial semi-exclusif sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë (IRA). Ce test innovant, connu sous le nom de test NephroCheck®, détecte la présence de 2 biomarqueurs : TIMP-2 (inhibiteur tissulaire de métalloprotéinase 2) et IGFBP-7 (protéine 7 de liaison au facteur de croissance analogue à l'insuline). Le contrat prévoit le paiement d'un up-front de 10 millions de dollars /8 millions d'euros (inconditionnel et non remboursable), dont 75 % imputable sur les redevances futures. La partie de l'up-front non imputable sur les redevances futures, est enregistrée en charge au 31/12/2014 pour 2 millions d'euros.

Le projet Magellan emploi 18,5 FTE au 31 décembre 2014. Par ailleurs, la société a enregistré 10 millions d'euros de prestations externes relatives au projet dont 6,2 millions d'euros relative à des frais de coûts salariaux.

5.2. Chiffre d'affaires

5.2.1. Principes comptables

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à la livraison des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

5.2.2. Données

Ventilation du chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	France	Export	Total 31/12/2014	Total 31/12/2013
Ventes de marchandises	18,1	78,5	96,6	96,3
Production vendue de biens	159,6	531,9	691,5	676,7
Production vendue de services	20,2	93,3	113,5	108,0
Total	197,9	703,7	901,6	881,0

Chiffre d'affaires par zones géographiques <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
France	203,5	202,9
Europe	393,7	367,8
Amérique du Sud	41,1	43,6
Amérique du Nord	104,2	95,9
Asie Pacifique	92,4	109,8
Autres	66,7	61,0
Total	901,6	881,0

5.3. Stocks

5.3.1. Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

5.3.2. Données

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières	33,2	34,0
En cours de production	28,9	28,6
Produits finis et marchandises	76,0	72,9
Total valeur brute	138,1 (a)	135,5
Dépréciation	-11,1 (b)	-10,2
Total valeur nette	127,0	125,3

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation et pièces détachées afférentes : 20,5 %

(b) Dont dépréciation des stocks et travaux en cours Labor Berlin : -2,2 millions d'euros

5.4. Clients et créances d'exploitation

5.4.1. Principes comptables

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

5.4.2. Données

Clients et comptes rattachés <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients	241,7	243,3
Dépréciation	-4,5 (a)	-4,7
Valeur nette	237,2	238,6

(a) Dont dépréciation créances bioMérieux Argentine 2,9 millions d'euros et bioMérieux Russie 0,8 million d'euros

Autres créances d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes	7,4	1,1
Charges constatées d'avance	2,4	1,9
Autres créances d'exploitation	17,6 (a)	14,9
Total valeur brute	27,4	17,9
Dépréciation	0,0	0,0
Valeur nette créances d'exploitation	27,4	17,9

(a) Dont créance de TVA 9 millions d'euros

Détail des charges comptabilisées d'avance <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Inscrites dans les achats	2,1	1,4
Inscrites dans les services extérieurs et autres	0,2	0,3
Inscrites dans les charges de gestion	0,1	0,2
Total	2,4	1,9

Échéances des créances clients et des autres créances <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Clients	237,2	238,6
- Créances à moins d'un an	236,8	238,3
- Créances à plus d'un an	0,4	0,3
Autres créances d'exploitation	27,4	17,9
- Créances à moins d'un an	27,1	14,4
- Créances à plus d'un an	0,3	3,5

5.5. Fournisseurs et dettes d'exploitation

5.5.1. Données

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs	149,0	125,0
Dettes fiscales et sociales	93,8	91,8
Produits constatés d'avance	3,5 (a)	4,7
Autres dettes	9,4	9,5
Autres dettes d'exploitation	106,7	106,0

(a) Dont contrat de location 2,4 millions d'euros, entretien de matériels 0,2 million d'euros, et vente de réactifs et d'instruments 0,9 million d'euros

Échéances des dettes fournisseurs et autres dettes <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs		
Dettes à moins d'un an	148,9	124,9
Dettes à plus d'un an	0,1	0,1
Total	149,0	125,0
Autres dettes d'exploitation		
Dettes à moins d'un an	106,7	106,0
Dettes à plus d'un an	0,0	0,0
Total	106,7	106,0

5.6. Recherche et développement

Les frais de recherche & développement enregistrés sur l'exercice 2014 s'élèvent à 116,6 millions d'euros. Des programmes de développement ont été arrêtés au cours de l'exercice conduisant à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel de 1,5 million d'euros relatif à des coûts de développement antérieurement activés par la société AES CHEMUNEX.

5.6.1. Principes comptables

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

5.6.2. Engagements

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgene, Genosafe et l'association Genethon et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrée sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné « ADNA » (« Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques »). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR devenue BPI France en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'est engagé dans la réalisation de travaux de recherche et développement pour un montant estimé de 67,5 millions d'euros couvrant la période 2007 à 2017. En contrepartie, bioMérieux SA recevra des subventions et des aides remboursables pour des montants pouvant atteindre respectivement 16,1 millions d'euros et 8,9 millions d'euros. En cas de succès, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4 % du chiffre d'affaires).

bioMérieux SA s'est engagé pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Le coût de sa contribution aux activités de recherche, qui se traduira par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER, est estimé à 4,4 millions d'euros sur la période 2012-2015 (dont 2,8 millions d'euros ont déjà été contractualisés au 31 décembre 2014). Ce montant n'intègre pas le coût des ressources internes bioMérieux qui pourraient participer à ces projets collaboratifs.

6. Charges et avantages du personnel

6.1. Principes comptables

Lorsque le caractère définitif d'une charge ne peut être connu lors de la comptabilisation, les comptes de transferts de charges sont utilisés pour reclasser à postériori cette charge selon sa bonne nature économique.

En 2014, le produit attaché au crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est assis sont comptabilisées. Ce produit est présenté en charge d'exploitation en réduction des charges de personnel et s'élève à 3,6 millions d'euros.

Au titre des rémunérations versées en 2013, le crédit d'impôt s'élève à 2,4 millions d'euros. Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement capacitaire de l'outil de production en France, de recrutements et formation des collaborateurs, de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

6.2. Frais de personnel

Frais de personnel <i>En millions d'euros</i>	2014 12 mois	2013 12 mois
Salaires	161,4	158,3
Intéressement	7,7	7,9
Charges sociales	79,3	80,3
Total	248,4	246,5
Participation	0,0	0,0
Total	248,4	246,5
Effectif moyen	3 330	3 385
Effectif en fin d'exercice	3 327	3 429

L'exercice 2014 ne permet pas de dégager de participation.

Par ailleurs, le montant des rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,2 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 1,6 million d'euros.

Répartition de l'effectif <i>En ETP</i>	2014 12 mois	2013 12 mois
Effectif moyen		
Cadres	1 537	1 488
Agent de maîtrise	62	91
Employé	29	72
Technicien	1 114	1 127
Ouvrier	588	607
Total	3 330	3 385
Effectif en fin d'exercice		
Cadres	1 541	1 515
Agent de maîtrise	65	92
Employé	27	68
Technicien	1 117	1 128
Ouvrier	577	626
Total	3 327	3 429

L'estimation au 31 décembre 2014 de l'engagement de bioMérieux SA envers ses salariés dans le cadre du Droit Individuel à la Formation représente un volume maximum de 312 531 heures.

6.3. Provisions pour retraite et avantages assimilés

6.3.1. Principes comptables

Le Groupe applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes de l'IAS 19 révisée en juin 2011 à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

6.3.2. Données

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes.

	31/12/2014	31/12/2013
Taux de croissance des salaires	2,5%	3%
Taux d'actualisation	2%	3%
Mobilité du personnel (a)	0% à 10%	0% à 10%
Duration moyenne	14,3	14,6

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non cadre)

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2014 est de 13,8 millions d'euros.

La provision pour primes de médailles du travail s'élève à 11,2 millions d'euros.

7. Capitaux propres et plan d'attribution d'actions gratuites

7.1. Principes comptables

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. L'entreprise a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

7.2. Données

Au 31 décembre 2014, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 39 453 740 actions, avec 65 667 345 de droits de votes dont 26 218 925 actions avec droits de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, la Société détient :

- 4 339 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe (cf. note 5). Au cours de l'exercice 2014, elle a acheté 404 727 actions propres et en a cédé 410 288.
- 981 actions d'autocontrôle destinées à l'attribution gratuite d'actions. Au cours de l'exercice 2014, la société a acheté 5 000 actions et en a attribué 4 732.

Variation des capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & Report à nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
31 DECEMBRE 2012	12,0	63,5	661,6	35,4	0,3	772,8
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	109,7	0,0	0,0	109,7
Distribution de dividendes	0,0	0,0	-38,6	0,0	0,0	-38,6
Autres mouvements	0,0	0,0	0,1	1,7	1,0	2,8
Reprise subventions d'investissement AES Chemunex	0,0	0,0	-1,1	0,0	0,0	-1,1
Impact changement de méthode provisions IFC et mutuelle	0,0	0,0	-10,0	0,0	0,0	-10,0
31 DECEMBRE 2013	12,0	63,5	721,7	37,1	1,3	835,6
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	65,2	0,0	0,0	65,2
Distribution de dividendes	0,0	0,0	-39,5	0,0	0,0	-39,5
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	3,1	-1,1	2,0
31 DECEMBRE 2014	12,0	63,5	747,4	40,2	0,2	863,3

L'ensemble des plans d'attribution gratuites d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Attributions initiales	25 000	52 256	252 851	51 567	26 000	41 700	5 000
Actions annulées		6 659	243 861	-5 399	1 400	9 200	
Actions remises sur l'exercice 2014			4 737				
Attribution définitive d'actions	25 000	45 597	8 990	1 437			
Actions restant à remettre au 31/12/2014	0	0	0	44 731	24 600	32 500	5 000

Au cours des exercices 2009 à 2014, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution d'actions de performance existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de deux ou quatre ans.

En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs identiques à ceux utilisés pour le calcul des rémunérations variables des principaux cadres et dirigeants du Groupe, objectifs basés sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ou sur l'atteinte d'objectifs spécifiques. Au-delà de ces périodes d'acquisition, les actions de performance demeurent indisponibles pour une nouvelle période de deux ans. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2014, une charge nette de 1,2 million d'euros a été constatée en résultat d'exploitation (contre une charge nette de 0,6 million d'euros).

Compte tenu des 981 actions détenues au 31 décembre 2014 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devra racheter 105 850 actions supplémentaires pour un montant de 9,1 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2014. En tenant compte des prévisions d'atteinte des conditions de performance au 31 décembre 2014, la Société devrait racheter 58 024 actions, représentant un coût de 5,0 millions d'euros sur la base de ce même cours.

8. Provisions, charges à payer et produits à recevoir

8.1. Principes comptables

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges représente 0,2 million d'euros au 31 décembre 2014.

8.2. Données

Provisions réglementées <i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
31 DECEMBRE 2012	33,9	1,5	35,4
Dotations	8,0	0,2	8,2
Reprises	-6,2	-0,3	-6,5
31 DECEMBRE 2013	35,7	1,4	37,1
Dotations	10,0	0,2	10,2
Reprises	-6,7	-0,4	-7,1
31 DECEMBRE 2014	39,0	1,2	40,2

Autres Provisions <i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel (a)	Garanties données (b)	Autres provisions	Total
31 DECEMBRE 2012	9,7	0,7	7,0	17,4
Apports Fusions	0,6	0,3	0,1	1,0
Impact option préférentielle	10,0	0,0	0,0	10,0
Dotations	1,3	1,0	11,7	13,9
Reprises avec objet	-0,5	-1,0	-6,1	-7,6
Reprises sans objet	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Dotations nettes	0,8	-0,1	5,5	6,2
31 DECEMBRE 2013	21,0	0,9	12,6	34,5
Dotations	4,0	0,9	10,0	14,9
Reprises avec objet	0,0	-1,0	-11,0	-12,0
Reprises sans objet	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations nettes	4,0	-0,1	-1,1	2,9
31 DECEMBRE 2014	25,0	0,9	11,6 (c)	37,5

(a) La provision pour Autres avantages au personnel englobe les indemnités de fin de carrière, les primes de médaille ainsi que la mutuelle Mérieux.

(b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.

(c) Dont provisions pour pertes de change 6,1 millions d'euros, provision pour attribution gratuite d'actions 2,6 millions d'euros.

Charges à payer <i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes financières diverses	3,1	2,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46,1	40,2
Dettes fiscales et sociales	77,0	76,1
Autres dettes d'exploitation	6,5	6,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11,6 (a)	6,3
Total	144,3	131,1

(a) Dont 4,6 millions d'euros de complément de prix Advencis

Par ailleurs, les produits à recevoir s'élèvent à 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ils sont notamment constitués par les intérêts courus sur prêts accordés aux filiales (3,5 millions d'euros), et les subventions d'exploitation à recevoir (1,6 million d'euros).

9. Résultat exceptionnel

9.1. Données

<i>En millions d'euros</i>	Produits	Charges	Net 31/12/2014	Net 31/12/2013
Cessions d'immobilisations	11,2	13,2	-2,0	-0,3
Provisions réglementées	7,1	10,1	-3,0	-1,7
Autres produits et charges exceptionnelles	2,6	0,7	1,9	-2,1
Total	20,9	24,0	-3,1	-4,1

10. Impôt sur les sociétés

10.1. Principes comptables

La Société a opté pour une présentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La taxe sur la distribution de dividende est constatée en charge d'impôt.

10.2. Données

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société bioMérieux S.A. est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même et la société S.A.S. bioMérieux International (anciennement Stella).

Au titre de l'exercice 2014 la société a enregistré différents crédits d'impôt pour un montant total de 24,2 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 18,7 millions d'euros.

Ces différents crédits d'impôt cumulés depuis 2011 constituent au 31/12/2014 l'essentiel des créances hors exploitation et sont ventilés comme suit : 11,2 millions d'euros avec une échéance de moins d'un an et 30,6 millions d'euros à plus d'un an.

Le produit net d'IS s'élève à 13,2 millions d'euros en 2014 contre 6,6 millions d'euros l'année précédente.

L'impôt 2014 supporte la taxe sur les distributions de dividendes pour un montant de 1,2 million d'euros.

10.2.1. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En millions d'euros</i>			2014	2013
	Avant impôt	Impôt (a)	Après impôt	
Résultat courant	55,2	5,2	60,4	111,1
Résultat exceptionnel	-3,1	1,4	-1,8	-2,4
Participation des salariés	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement IS n-1 et autres	0,0	6,6	6,6	1,0
31 DECEMBRE 2014	52,0	13,2	65,2	109,7

(a) Le crédit d'impôt compétitivité d'un montant de 3,6 millions d'euros est comptabilisé en charges de personnel et non en impôt.

10.2.2. Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	2014	2013
Résultat net de l'exercice	65,2	109,7
Impôt sur les bénéfices	13,2	6,6
Résultat avant impôt	52,0	103,1
Amortis. dérogatoires et prov. réglementées (- dotations + reprises)	-3,0	-1,7
Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires	55,0	104,8
Impôt sur les bénéfices	13,2	6,6
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires à 38%	1,1	0,6
Impôt total	12,1	6,0
Résultat net de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires	67,1	110,8

10.2.3. Evolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	2014 Taux 38%	2013 Taux 38%
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	15,3	14,1
Subventions d'investissement	0,1	0,1
Prov factures à émettre sur actions propres	0,3	0,3
Factures loi NRE	0,0	0,0
Total impôts différés à payer	15,6	14,5
Provisions et charges non déductibles	-8,4	-6,6
Impact nouvelle réglementation actifs	0,0	0,0
Ecarts conversion passif	-3,7	-0,6
Etalement frais acquisition participations	0,0	0,0
Plus value sur sicav	0,0	0,0
Total impôts payés d'avance	-12,2	-7,2
Total charges futures d'impôts	3,5	7,3

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.3 ÉTATS FINANCIERS

Voir § 20.1.1 et 20.1.2

20.4 VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe relatif aux exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 sont respectivement présentés au § 20.4.1 du document de référence déposé le 29 avril 2014 sous le numéro D.14-0443, et au § 20.4.1 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D.13-0542, auprès de l'AMF.

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de la Société relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 sont respectivement présentés au § 20.4.2 du document de référence déposé le 29 avril 2014 sous le numéro D.14-0443, et au § 20.4.2 du document de référence déposé le 17 mai 2013 sous le numéro D.13-0542, auprès de l'AMF.

20.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société bioMérieux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.3 « résultat opérationnel contributif courant et résultat opérationnel courant » de l'annexe aux comptes consolidés relative au nouvel indicateur de suivi de performance présenté dans le compte de résultat consolidé.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions destinées à couvrir les engagements de votre groupe en matière de retraite sont calculées sur la base d'estimations actuarielles par des experts désignés par les sociétés du groupe. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que cette note de l'annexe fournit une information appropriée.
- Comme décrit dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et les hypothèses utilisées par votre groupe et nous avons vérifié que cette note de l'annexe fournit une information appropriée.
- Enfin, votre groupe constitue des provisions, tel que décrit dans la note 14.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 20 mars 2015
Les Commissaires aux Comptes

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL

Hubert de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG et Autres

Marc-André Audisio

20.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société bioMérieux SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme décrit dans la note n°2.3.1.1. de l'annexe aux comptes annuels, votre société déprécie les titres de participation, dont la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses et les données retenues par votre société pour l'évaluation de ces titres, à revoir les calculs effectués et à procéder à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- dans le cadre de précédentes opérations de fusion, votre société a enregistré en immobilisations incorporelles des malis techniques pour un montant brut global de 161,9 millions d'euros, dont l'affectation est donnée en note n° 2.1.2 de l'annexe aux comptes annuels. Comme indiqué en note n°2.1.1 de l'annexe aux comptes annuels, ces malis font l'objet de tests de dépréciation annuels. Nous avons apprécié le caractère raisonnable de la dépréciation de ces malis en fonction de la valeur actuelle des actifs sous-jacents auxquels ils sont affectés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 20 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

Hubert de Rocquigny du Fayel

Marc-André Audisio

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2014.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

20.6.1 INFORMATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES

Information financière au 31 mars 2015.

20.6.2 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Néant.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.7.1 POLITIQUE DE DISTRIBUTION

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2015 un dividende de 1 euro par action, portant à 39,5 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 9 juin 2015.

20.7.2 HISTORIQUE DU DIVIDENDE PAR ACTION

Dividendes par action au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros ^(a)	Dividende par action en euros ^(a)
31/12/2013	39 453 740,00	1,00
31/12/2012	38 664 665,20	0,98
31/12/2011	38 664 665,20	0,98

^(a) La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (cf. notes 14.4 et 14.5 des annexes aux comptes consolidés 2014 (§ 20.1.1)).

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2014, à l'exception des informations mentionnées au § 12.1 du présent document de référence.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1	CAPITAL SOCIAL	285
21.1.1	Montant du capital souscrit	285
21.1.2	Actions non représentatives du capital	285
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur en propre	285
21.1.4	Autres valeurs mobilières	287
21.1.5	Droit d'acquisition	287
21.1.6	Option sur le capital de tout membre du Groupe	288
21.1.7	Historique du capital social	289
21.1.8	Nantissement d'actions	289
21.1.9	bioMérieux en bourse en 2014	289
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	290
21.2.1	Objet social	290
21.2.2	Dispositions concernant les organes d'administration	290
21.2.3	Droits et privilèges attachés aux actions	291
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	292
21.2.5	Convocation des Assemblées générales	292
21.2.6	Dispositions retardant un changement de contrôle	293
21.2.7	Seuil de participation	294
21.2.8	Conditions de modification du capital	294

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

Nombre d'actions émises : 39 453 740 (toutes les actions sont de même catégorie).

Montant du capital émis : 12 029 370 euros, entièrement libéré.

L'Assemblée générale du 19 mars 2001 a supprimé la référence à la valeur nominale de l'action.

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR L'ÉMETTEUR EN PROPRE

Les Assemblées générales mixtes du 29 mai 2013 et du 28 mai 2014 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de ces autorisations, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société peuvent être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément à ces autorisations, la Société peut acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue de (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, (iv) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions.

Conformément à la septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2014, le Conseil d'administration est également autorisé, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 5 320 actions, soit 0,01 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014 dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 29 mai 2013 et du 28 mai 2014, ainsi que des programmes consécutifs de rachat de titres, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Kepler Cheuvreux, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	404 727
Cours moyen des achats	80,79 €
Nombre d'actions vendues	410 288
Cours moyen des ventes	80,58 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2014	4 339
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	350 548 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2014	372 052 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,01 %

Les actions ainsi acquises par la société Kepler Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014 dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale

Nombre d'actions achetées	5 000
Cours moyens des achats	82,87 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2014	981
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	81 295 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2014	81 730 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,00 %

Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document de référence.

21.1.4 AUTRES VALEURS MOBILIERES

- La Société a émis les actions visées au § 21.1.1 et des actions ont été attribuées gratuitement (cf. § 17.2).
- Elle a enfin procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels d'une émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros, avec une durée de 7 ans et une échéance le 14 octobre 2020. Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875 %.

Les obligations ont été admises aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris, courant octobre 2013 mais n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les obligations sont offertes à l'extérieur des Etats-Unis d'Amérique conformément à la Régulation du Securities Act (le « Securities Act ») et ne pourront pas être offertes, vendues ou livrées aux Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne aux Etats-Unis d'Amérique, ou pour leur compte.

Cette émission obligataire permet à bioMérieux (i) d'allonger la maturité moyenne de sa dette, dans des conditions financières intéressantes, (ii) de diversifier ses sources de financement, au-delà des lignes de crédit syndiquées existantes, et (iii) de contribuer au financement de l'acquisition de la société américaine BioFire.

21.1.5 DROIT D'ACQUISITION

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Capital autorisé mais non émis

La majorité des délégations présentées dans le tableau ci-dessous arrivent à l'échéance lors de l'Assemblée générale de mai 2015. Elles seront soumises au vote des actionnaires pour renouvellement.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AG 29 mai 2013 38 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2016	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	46 700 actions ^(a) (0,12 % du capital)
Emission avec droit préférentiel Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Non utilisé
Emission sans droit préférentiel Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	20 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros ^(b) (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	15 % de l'émission initiale décidée dans le cadre des délégations consenties à hauteur de 35 % du capital social	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b)	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	601 468 € (environ 5 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé

^(a) Conseils d'administration des 29 mai, 30 août et 17 décembre 2013 ainsi que des 28 mai et 2 septembre 2014.

^(b) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 35 %.

^(c) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 500 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 28 mai 2014 a autorisé l'utilisation des délégations visées dans le tableau récapitulatif, en période d'offre publique sur les titres de la Société et ce, pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 28 novembre 2015.

Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe actuellement aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société.

21.1.6 OPTION SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE

Néant.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des 3 dernières années.

21.1.8 NANTISSEMENT D' ACTIONS

A la date de dépôt du présent document de référence, aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société.

21.1.9 BIOMERIEUX EN BOURSE EN 2014

Marché des actions bioMérieux

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 60[®], SBF 120[®], CAC Mid & Small[®], CAC All-tradable[®] et CAC All-Share[®]. La Société figure au compartiment « A » d'Eurolist et elle est admise au SRD (Service de Règlement Différé).

bioMérieux est également intégré dans l'indice « Gaia Index 2013/2014 » et « FTSE4Good Index ».

A fin décembre 2014, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 85,74 euros et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 3,382 milliards d'euros. En 2014, 6 124 113 titres ont été échangés sur la plateforme NYSE Euronext.

Cours de bourse de l'action bioMérieux (Code : BIM - Code ISIN : FR0010096479)

Périodes	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Dernier cours (en €)
2008	80,00	45,97	60,00
2009	84,30	52,60	81,68
2010	92,40	66,95	73,82
2011	84,00	53,25	55,24
2012	75,79	54,50	72,00
2013	81,92	68,75	76,27
Janvier 2014	81,40	73,59	77,98
Février 2014	78,15	74,25	77,00
Mars 2014	82,87	74,60	79,62
Avril 2014	80,70	76,30	78,71
Mai 2014	83,95	78,50	82,96
Juin 2014	83,39	78,60	78,70
Juillet 2014	80,50	76,80	77,71
Août 2014	79,80	76,60	79,80
Septembre 2014	82,88	76,32	81,97
Octobre 2014	84,40	76,98	84,18
Novembre 2014	87,33	83,10	84,70
Décembre 2014	87,46	81,40	85,74
Janvier 2015	98,88	83,90	96,63
Février 2015	98,89	93,50	97,32
Mars 2015	97,76	87,50	90,10

Source : NYSE Euronext

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet en France et dans tous autres pays :

- de manufacturer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé ;
- d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits ;
- de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière ;
- d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre ;
- de fournir toutes prestations de services se rapportant à l'organisation des systèmes bioMérieux comprenant notamment l'automatisation de laboratoires, l'achat de matériels, le montage et les logiciels adaptés ; de proposer des formations à l'attention de tout professionnel dans le domaine de la santé, relatives aux principaux domaines de la biologie industrielle et médicale et ;
- d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.

21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION (ARTICLES 11 A 17 DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

La Société est administrée par un Conseil composé de 3 membres au moins et du maximum fixé par la loi.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Conseil d'administration peut également nommer parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

La durée des fonctions des membres du Conseil est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait obligation pour chaque membre du Conseil d'administration de détenir, pendant toute la durée de son mandat, au moins 10 actions.

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale et maintenue jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée.

La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres du Conseil comme ce dernier le décide. Il est alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celle des autres administrateurs.

La Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration.

Pour plus de détails, voir le Rapport du Président en Annexe 1 du présent document de référence.

21.2.3 DROITS ET PRIVILEGES ATTACHES AUX ACTIONS

Répartition statutaire des bénéfices (articles 10, 22 et 23 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, le droit au remboursement de leur valeur nominale.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Participation aux Assemblées (article 19 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans toutes les Assemblées conformément aux dispositions légales en vigueur. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Enfin, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et les règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée générale du 29 mai 2013 a modifié l'article 19 des statuts de la Société afin de permettre lors des prochaines assemblées, le cas échéant, de voter par correspondance par voie électronique.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Droit de vote (article 20 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

Le droit de vote double a été mis en place par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999.

Forme des actions et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Conseil peut décider lors de la convocation, de retransmettre publiquement l'intégralité de la réunion par visioconférence et/ou télétransmission, sous réserve des dispositions prévues par la Loi. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

La Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'Assemblée dans les conditions prévues par la Loi.

Les Assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les délais prévus par la Loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la Loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les Assemblées.

21.2.6 DISPOSITIONS RETARDANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

- Répartition du capital et des droits de vote: cf. § 18.1 et 18.2.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : cf. § 21.2.7.
- En outre, il n'existe aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.
- Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse, dénommé « OPUS Classic ».

- Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2014 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions, d'en déterminer les modalités et de mettre en œuvre cette autorisation aux seules fins :
 - d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
 - de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
 - de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

En particulier, le Conseil d'administration est autorisé à procéder à l'achat pour la Société de ses propres actions dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

- Délégations de compétence et de pouvoirs

Le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions figure au § 21.1.5.

L'assemblée générale du 28 mai 2014 a autorisé le Conseil d'administration à utiliser ces délégations en période d'offre publique.

- Droit de vote

L'article 20 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

- Indemnités de départ du Président Directeur Général dues en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (cf. § 15.1).

– Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	8 banques	Prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, à échéance mars 2019
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/ Pr. Serre	Filaggrine
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

21.2.7 SEUIL DE PARTICIPATION

Franchissements de seuils (article 10 des statuts)

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil, le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non-résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

21.2.8 CONDITIONS DE MODIFICATION DU CAPITAL

Il n'existe aucune disposition particulière, ni dans les statuts ni dans aucun autre document, plus stricte que la loi en matière de modification du capital social de bioMérieux.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux dernières années, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS

23.1 DECLARATION OU RAPPORT D'EXPERT

Néant.

23.2 INFORMATION D'UNE TIERCE PARTIE

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Etoile, Rhône.

Conformément à la recommandation AMF n°2014-15, les communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site Internet de la Société et archivés pendant les durées requises.

De manière générale, et conformément à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du même Règlement, ainsi que les Statuts à jour de la Société sont disponibles sur le site internet « Relations Investisseurs » de la Société (www.biomerieux-finance.com).

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La liste des filiales et participations figure à la note 3.3.1.3 des annexes aux comptes sociaux 2014.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	300
ANNEXE 2 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	318
ANNEXE 3 : INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	320
ANNEXE 4 : RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE ET SOCIAL SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014	321
ANNEXE 5 : LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES	341

ANNEXE 1

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR (1) LA COMPOSITION DU CONSEIL (2) LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET (3) LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport a été soumis au Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'administration du 10 mars 2015.

Il est rappelé que ce Rapport a été rédigé en concertation avec notamment, la Direction des Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle, la Direction Financière, la Direction de la Qualité, le département Health, Security and Environment (HSE), la Direction Systèmes d'Informations, le département Ethique & Conformité, le département des Affaires Réglementaires, et le département de l'Audit Interne & Risques.

1. COMPOSITION DU CONSEIL ET APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

1.1 - Composition et organisation

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

La Direction Générale est confiée au Président du Conseil d'administration (choix du cumul des fonctions détaillé en § 2.4.1), assisté d'un Directeur Général Délégué, administrateur.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Monsieur Jean-Luc Belingard est Président Directeur Général et Monsieur Alexandre Mérieux est Directeur Général Délégué. Leur mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2014. Ils assument leurs fonctions pour la durée de leur mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En outre, les fonctions d'administrateur de Messieurs Alain Mérieux, Michele Palladino et Philippe Archinard ont été renouvelées par la même Assemblée du 28 mai 2014 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice écoulé, les mandats de Messieurs Michel Angé et Georges Hibon ont pris fin. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés par l'Assemblée générale du 28 mai 2014 : Madame Agnès Lemarchand et Monsieur Philippe Gillet dont les mandats arriveront à expiration en 2018.

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs dont cinq sont indépendants, soit un de plus que l'année précédente. Le détail de chacun des mandats est donné au § 7 du rapport de gestion social 2014.

En outre, les statuts de la Société prévoyant que le Conseil d'administration peut être assisté d'un à trois censeurs, 2 censeurs ont été nommés à cette fonction par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ils ont été choisis au regard de leur connaissance particulière de la Société par le Conseil d'administration, après proposition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. Conformément aux statuts, ils assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers soient tenus par les avis ou recommandations émis.

Enfin, quatre représentants du Comité d'Entreprise participent aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Ce règlement a ensuite été mis à jour en 2007, 2009, 2010 et en mars 2015 afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de Bonne Conduite adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

A titre informatif, Madame Lemarchand et Monsieur Gillet ont bénéficié d'une présentation détaillée de la Société, de son marché et des principaux enjeux auxquels elle doit faire face.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

1.2 - Administrateurs indépendants

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, conformément aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code Afep-Medef, prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration comprenait cinq administrateurs indépendants sur les neuf qui le composaient :

- Madame Marie-Hélène Habert,
- Madame Agnès Lemarchand
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Harold Boël,
- Monsieur Philippe Gillet.

Ces cinq administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêt sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

1.3 - Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 30 mai 2012 a nommé Madame Marie-Hélène Habert en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années et celle du 28 mai 2014, Madame Agnès Lemarchand en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années en remplacement de Monsieur Georges Hibon dont le mandat arrivait à expiration.

Afin de respecter la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil d'administration continuera de proposer aux prochaines Assemblées générales des actionnaires de la Société, la nomination de femmes en qualité d'administrateur.

2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 - Cadre légal du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF (http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Code_de_gouvernement_entreprises_Afep_Medef_juin_2013.pdf).

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés ci-après :

<p><u>Mandat des dirigeants</u> : <i>Renouvellement par tranche ou par bloc des mandats</i></p>	<p>Compte tenu du renouvellement en 2010 du mandat de sept administrateurs sur neuf, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc, est difficilement applicable. L'Assemblée générale du 28 mai 2014, a voté le renouvellement de sept mandats d'administrateurs sur neuf.</p> <p>La Société a répondu au HCGE sur ce point. Ainsi, tout en considérant comme limité le risque lié au renouvellement des administrateurs en bloc dans une société contrôlée, la Société prévoit que le Conseil examinera la durée des mandats des prochains renouvellements en bloc (en particulier lors de l'Assemblée générale de 2018 qui statuera sur les comptes de 2017) en prévoyant des durées plus courtes (2 ou 3 ans pour le premier mandat renouvelable pour 4 ans). En outre, dans cet intervalle, le Conseil discutera de la nécessité d'appliquer cette même règle à tout éventuel renouvellement ou nouvelle nomination.</p>
<p><u>Evaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration</u> : <i>Appréciation et évaluation des performances de la Direction Générale par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale</i></p>	<p>Compte-tenu, d'une part de l'exercice de la Direction Générale par le Président et donc de sa présence aux réunions du Conseil d'administration, et d'autre part de la présence de Monsieur Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Directeur Général Délégué, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale.</p>
<p><i>Réunion périodique des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes</i></p>	<p>Pour les raisons ci-dessus indiquées, la Société n'a jamais organisé de réunions des administrateurs non exécutifs hors la présence des administrateurs exécutifs ou interne. A l'occasion de l'auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration, les administrateurs ont toujours confirmé, et encore lors du Conseil d'administration du 10 mars 2015, cette possibilité comme inopportune compte-tenu de la liberté de parole et la qualité des échanges au sein du Conseil.</p>
<p><u>Détention d'actions par les administrateurs</u> <i>Nombre d'actions significatif</i></p>	<p>A la date de leur nomination, chacun des administrateurs disposait d'un nombre d'actions de la Société conforme aux dispositions du Règlement Intérieur. Au cours de l'exercice 2015, il sera rappelé et suggéré à chacun des administrateurs que, même si aucun montant indicatif n'est précisé dans le Code Afep-Medef, l'investissement d'une année de jetons de présence dans les titres de la Société ne paraissait pas déraisonnable.</p>
<p><u>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux</u> <i>Indemnités de départ du Président Directeur Général</i></p>	<p>Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ du Président Directeur Général : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non pas un seul comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.</p>
<p><u>Cumul contrat de travail</u></p>	<p>Le Président Directeur Général dispose d'un contrat de travail avec l'Institut Mérieux. A ce titre, il participe à la réflexion stratégique de ce Groupe notamment concernant le pôle immunothérapie.</p>
<p><u>Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</u> <i>Présidence indépendante</i></p>	<p>La Société a décidé de ne pas suivre la recommandation du HCGE concernant la Présidence du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <p>Elle a ainsi considéré qu'il est dans son intérêt que Monsieur Alain Mérieux préside ledit Comité, permettant ainsi, une harmonisation des pratiques au sein du Groupe auquel elle appartient (l'Institut Mérieux) en matière de sélection de ses administrateurs, de la définition d'un plan de succession de ses dirigeants et de leur rémunération.</p>

2.2 - Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises. L'émargement du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune de ces réunions à l'exception d'un administrateur absent à un Conseil. Le Conseil a ainsi notamment :

- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux (contenant notamment l'avis de l'organisme tiers indépendant en matière de RSE) et le descriptif de programme de rachat d'actions ;
- arrêté les comptes semestriels et le rapport y afférent ;
- arrêté le projet de budget 2014 ;
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration, et sa composition ;
- proposé à l'Assemblée générale la nomination de deux nouveaux administrateurs : Madame Agnès Lemarchand et Monsieur Philippe Gillet ;
- proposé le renouvellement des mandats de Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux, Jean-Luc Bélingard, Michelle Palladino et Philippe Archinard ;
- renouvelé les mandats de Président du Conseil d'administration, de Directeur Général et de Directeur Général Délégué ;
- proposé à l'Assemblée générale la nomination de deux nouveaux censeurs : Messieurs Michel Angé et Henri Thomasson ;
- modifié la répartition des jetons de présence ;
- modifié la composition du Comité d'audit et du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations ;
- étudié la politique de développement durable et RSE de la Société ;
- étudié et autorisé la renégociation de la ligne de crédit syndiqué de la Société et la mise en place de contrats de cash-pooling entre la Société et certaines de ses filiales ;
- étudié et autorisé de nouveaux investissements immobiliers (notamment à Marcy l'Etoile) et leurs modalités particulières de financement le cas échéant ;
- étudié et autorisé, le cas échéant, des accords stratégiques de collaboration ;
- arrêté la rémunération du Président Directeur Général pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé les objectifs de sa rémunération pour l'année à venir ;
- arrêté et fixé les objectifs de la rémunération du Directeur Général Délégué pour l'année à venir ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- donné délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2015 en matière de cautions, avals et garanties ;
- étudié la nouvelle organisation opérationnelle mise en place au sein de bioMérieux ;

- attribué gratuitement des actions à certains salariés du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- approuvé des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 10 mars 2015, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître qu'une très large majorité des administrateurs estime que les missions et attributions du Conseil sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant tant dans la qualité et la quantité que l'efficacité de ses réunions.

Dans l'optique d'améliorer l'intégration des nouveaux membres, certains administrateurs ont suggéré l'organisation de séminaires de formation encore plus approfondis que ceux dispensés. Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais.

L'information qu'ils reçoivent pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Afin d'améliorer cette diffusion d'information, certains administrateurs indiquent qu'une analyse compétitive de la Société face à la concurrence serait utile. Les administrateurs confirment que les informations sont diffusées suffisamment en amont des réunions.

Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence des membres de la direction et du management.

2.3 - Les Comités spécialisés du Conseil

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

2.3.1 - Le Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'Audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2014, de Madame Agnès Lemarchand et de Messieurs Harold Boël et Philippe Archinard. Monsieur Harold Boël et Madame Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Harold Boël assure la présidence de ce Comité.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Madame Agnès Lemarchand et Messieurs Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L.823-19 du Code de Commerce et le Rapport du groupe de travail sur le comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le Comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction Financière, de la Direction Générale, de l'Audit Interne, des Relations Investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'Audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Travaux du Comité d'audit

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes et de la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

En outre, le Comité d'audit participe à la sélection des Commissaires aux comptes de la Société en cas de renouvellement de leur mandat.

Le Comité d'Audit se réunit environ 3 à 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu de sa réunion. Il s'est réuni à sept reprises en 2014. Trois Comités ont réuni deux membres seulement. A compter du 28 mai 2014, Madame Agnès Lemarchand a remplacé Monsieur Georges Hibon, et Monsieur Philippe Archinard a remplacé Monsieur Michel Angé, les mandats d'administrateur de Messieurs Hibon et Angé ayant pris fin. Monsieur Harold Boël, déjà membre, est devenu Président de ce Comité.

Le Comité d'audit a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2013, les comptes annuels 2013, les comptes semestriels 2014, le chiffre d'affaires du premier, du deuxième et du troisième trimestre 2014. Il a revu les comptes semestriels et annuels et les rapports y afférents. Le Comité a également examiné le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et les principaux litiges, risques et engagements hors bilan. Il a revu les travaux de l'organisme tiers en matière de RSE. Enfin, il a fait un point sur le contrôle interne et la gestion des risques, notamment en débattant avec les responsables de l'Audit interne et Risques sur les missions menées l'année précédente et l'année en cours et sur le planning prévu pour l'exercice à venir. Il a également analysé les objectifs en matière d'audit interne et de gestion des risques qui seront poursuivis en 2015. Le Directeur Financier a présenté les comptes annuels et semestriels incluant les annexes et les engagements hors bilan ainsi que les documents de gestion prévisionnelle.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur ces comptes et ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit. Le Directeur Fiscal a également informé le Comité d'audit de la situation fiscale du Groupe. Le Directeur de la Trésorerie a en outre présenté la politique de cash-pooling entre la Société et ses filiales, ainsi que la politique de couverture de change.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'Audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

2.3.2 - Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Composition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004 et modifié par le Conseil d'administration du 3 septembre 2010 qui a décidé de modifier les attributions dudit Comité afin de les étendre à des fonctions en matière de Ressources Humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations était constitué, au 31 décembre 2014, de Madame Marie-Hélène Habert et de Messieurs Michele Palladino et Alain Mérieux. Madame Marie-Hélène Habert et Monsieur Michele Palladino sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Alain Mérieux assure la présidence de ce Comité. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du Comité sur les seules questions de sélection et de nomination d'administrateurs.

Fonctionnement du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le Comité des Ressources Humaines a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le Comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et, le cas échéant, par le Directeur Général Délégué, et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations s'est réuni, en présence de tous ses membres, une fois en 2014. Les principaux sujets abordés au cours de cette réunion ont été les suivants : la politique de rémunération, le versement d'une prime de profit aux salariés, la nomination de nouveaux administrateurs et censeurs, la répartition des jetons de présence, les attributions gratuites d'actions, la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

2.3.3 - Le Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

Composition du Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

Le Comité de l'Innovation et des Ruptures technologiques a été créé par le Conseil d'administration du 10 mars 2015. Aux termes du nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration, ce Comité est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du Comité et le secrétariat est assuré par le « Chief Technology Officer » de la Société.

Le Conseil d'administration du 10 mars 2015 a désigné membres de ce Comité, Messieurs Philippe Archinard, Michele Palladino et Philippe Gillet, son Président.

Fonctionnement du Comité de l'Innovation et des Ruptures Technologiques

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, en tant que de besoin, sur convocation de son Président. Le Comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

2.4 - Exercice de la Direction Générale

2.4.1 - Direction Générale

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, est contrebalancée par la présence d'un Directeur Général Délégué. Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont aussi étendus que ceux du Directeur Général. Par ailleurs, le Président Directeur Général ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement, tel qu'indiqué ci-après.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur Général de le saisir concernant (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

La fonction de Président Directeur Général a été confiée, en 2011, à Monsieur Jean-Luc Belingard. En 2014, tout en conservant la fonction unifiée de Président Directeur Général, la Société a choisi de confier la direction du Comité de Direction à Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué.

La Société considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts.

La Société veille en particulier à respecter les prérogatives de chaque organe social (assemblée générale, conseil d'administration et direction générale). En outre, la répartition équivalente des pouvoirs entre le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société, la présence de 5 administrateurs indépendants sur 9 à ce même Conseil et la direction du Comité de direction par le Directeur Général Délégué, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par deux Comités.

2.4.2 - Les Comités

Comité Stratégique

Ce Comité, composé aujourd'hui de trois membres (Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et Jean-Luc Belingard), propose les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement géographique, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement par application, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe.

Comité de Direction

Ce Comité est présidé par Monsieur Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué. Il est composé par ailleurs de Michel Baguenault - Directeur des Ressources Humaines et Communication, Nicolas Cartier - Directeur Unité Industrie, Portefeuille et Planification Stratégique, Pierre Charbonnier - Directeur Manufacturing et Supply Chain, Richard Ding - Directeur Région Asie Pacifique, Claire Giraut - Directeur Administratif et Financier, François Lacoste - Directeur Unité Clinique, Mark Miller - Directeur Médical, Yasha Mitrotti - Directeur Région Europe, Moyen-Orient, Afrique, Alain Pluquet - Directeur Innovation, Randy Rasmussen - Directeur Biologie Moléculaire, Stefan Willemsen - Directeur Région Amérique, Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle.

Ce Comité est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société décidée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants. Ce comité se réunit, en personne, une fois par trimestre. Chaque session trimestrielle inclut une revue des opérations, de la situation réglementaire et de la Qualité, de la situation financière, des ventes, des effectifs, ainsi qu'un suivi des principaux projets du Groupe. Il se réunit également mensuellement par téléprésence.

Le Comité de Direction est tenu informé par le Global Compliance Officer du déroulement du Programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1.1 de la présente Annexe 1), ainsi que par le département Audit interne et Risques de l'établissement du plan d'audit annuel ainsi que du résultat de ses interventions dont le suivi a été délégué aux Opérations.

2.5 - Rémunérations et informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce

Le détail de la politique de rémunération et le montant des rémunérations versées aux administrateurs, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué sont communiqués dans le Rapport de gestion publié dans le document de référence 2014.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent dans le Rapport de gestion, publié dans le document de référence 2014.

2.6 - Participation des actionnaires aux Assemblées générales

Le mode de convocation et de participation aux Assemblées générales figure aux articles 19 et 20 des statuts.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1 - Organisation générale du contrôle interne

Objectifs, périmètre et référentiel utilisé

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;

- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel « Internal Control - Integrated Framework », émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ;
- le Cadre de Référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Suite à la mise en place en avril 2014 de la nouvelle organisation opérationnelle, le système de contrôle interne a été adapté et renforcé afin de redéfinir les rôles et responsabilités respectifs des filiales, des régions, des fonctions centrales, et du département Audit interne et Risques.

Par ailleurs, des initiatives transversales ont été entreprises. A titre d'exemple, le département Supply Chain a défini un plan d'action visant à renforcer ses interactions avec d'autres fonctions support ainsi qu'avec les régions.

3.2 - Acteurs du contrôle interne

Direction Générale

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après (cf. § 3.4 de la présente Annexe 1).

Direction Financière

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, membre du Comité de Direction, la Direction Financière encadre des fonctions centralisées (contrôle de gestion, reporting et consolidation, trésorerie, financement et fiscalité), et les Directions Administratives et Financières de chacune des autres entités du Groupe.

Direction de la Qualité Globale

La nouvelle organisation opérationnelle a vu la Direction de la Qualité Globale être rattachée directement au Président Directeur Général afin de renforcer son indépendance et de lui donner les moyens de mener à bien les missions décrites ci-dessous :

- développer et mettre en place une stratégie globale de gestion de la qualité au sein du Groupe ;
- apporter aux régions le soutien nécessaire pour leur permettre de disposer des ressources et outils répondant à leurs besoins en terme de gestion de la qualité ;
- s'assurer de la conformité aux besoins des clients et aux exigences réglementaires des processus mis en œuvre dans la conception, la production, la distribution, l'installation et la maintenance des produits de bioMérieux ;
- analyser la pertinence et l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités du Groupe ;
- suivre les réclamations des clients et mettre en œuvre un système de vigilance « Post Market Surveillance » (cf. § 6.3.4 du document de référence).

Cette Direction déploie les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de la Société les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité.

Département Health, Security and Environment (HSE)

Le département HSE élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est élaborée par le département HSE et est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure également la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer leur conformité. En particulier, ce département assure la veille et le respect des réglementations spécifiques aux substances dangereuses (REACH, GHS, CLP).

Enfin, le département HSE s'assure que les systèmes de gestion des normes environnementales et sécurité sont en place dans les sites de production qui ont obtenu, ou souhaitent obtenir, les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001.

Direction des Systèmes d'Information

Les missions de la Direction des Systèmes d'Information consistent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information, en identifiant des opportunités de développement au travers de solutions innovantes et ce dans le respect des lois et des règles existantes ; en particulier, la Direction des Systèmes d'Informations est en charge de l'harmonisation des outils informatiques afin de permettre des décisions opérationnelles plus rapides et plus efficaces ;
- assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, ainsi que d'en maîtriser les coûts ; apporter un support technique et fonctionnel aux clients internes et optimiser le potentiel des solutions et des services mis à disposition ;
- implémenter, exécuter et suivre le programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie ;
- réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures.

Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est répartie sur différents sites du Groupe et plus particulièrement en France, aux Etats-Unis et en Chine. Elle s'appuie également sur un réseau de partenaires externes, notamment pour les opérations de proximité.

Une organisation et des processus de gouvernance des Systèmes d'information permettent de définir les priorités, décliner les objectifs puis suivre la bonne exécution des projets et la performance opérationnelle des services à l'aide d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction suivis tout au long de l'année.

Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle contribue à la bonne gestion du gouvernement d'entreprise en assurant la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats...) et en veillant à préserver les intérêts de bioMérieux dans le cadre de ses opérations et de la législation applicable. Cette Direction assure également, en liaison avec les Directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique et technique développée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est structurée en deux départements : Propriété Intellectuelle et Affaires Juridiques, ce dernier département comprenant des juristes dédiés au sein des trois régions nouvellement créées.

Département Ethique et Conformité

Rapportant régulièrement à la Direction Générale, le département Ethique et Conformité est en charge de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société (cf. § 3.3.1 de la présente Annexe 1).

L'organisation du département Ethique et Conformité s'appuie sur une équipe centrale et sur les filiales de la Société regroupées par région. Chaque filiale a ainsi sa propre équipe « Conformité Locale » qui comprend *a minima* son directeur. Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1).

Un Comité Ethique et Conformité est en place. Il est composé de représentants de différentes fonctions, dont : opérations, opérations commerciales, finance, ressources humaines, affaires réglementaires, affaires juridiques, R&D, systèmes d'Information, communication interne et audit interne et risques.

La Direction Générale et le Comité de Direction de la Société sont informés du déroulement du Programme.

3.3 - Le processus global de contrôle interne

3.3.1 - Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

3.3.1.1 - Programme Ethique et Conformité

Ce Programme est mis en place par le département Ethique et Conformité.

Son objectif est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité. Le Programme vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales de la Société, à former les collaborateurs au code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes, de les exprimer.

Le Programme Ethique et Conformité déploie une approche par les risques à partir des éléments suivants :

Les valeurs piliers de bioMérieux

Le Groupe a défini ses valeurs piliers qui permettent d'accompagner les collaborateurs au quotidien.

Le Code de bonne conduite

Ce Code de bonne conduite définit les règles de conduite et d'intégrité encadrant le comportement des collaborateurs du Groupe. Remis à l'ensemble des salariés, il permet de les sensibiliser en particulier sur :

- le respect des lois ;
- la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'éthique professionnelle et l'intégrité ;
- la protection et l'utilisation appropriée des actifs ;
- les responsabilités sociales.

En outre, il encourage chaque collaborateur à exprimer ses préoccupations sur les questions de conformité.

Programme de prévention de la corruption

En complément du Code de bonne conduite du Groupe, la Société dispose d'un manuel de prévention de la corruption qui informe les employés sur leurs responsabilités dans ce domaine. De plus, des formations et actions de communication sont déployées auprès des employés travaillant avec les représentants de gouvernements, les intermédiaires et acteurs du marché de la santé.

Alerte professionnelle

En place aux Etats Unis depuis 2007, une ligne téléphonique « Ethique » est déployée progressivement dans l'ensemble des pays où la Société est présente, notamment en Europe.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de Bonne Conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des Ressources humaines, le Département Juridique ou le Département Ethique et Conformité.

Les règles de déontologie boursière

Les collaborateurs susceptibles de détenir des informations privilégiées ont signé le règlement de la Société relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié.

Les règles en sont par ailleurs rappelées dans le Code de bonne conduite. De plus, une formation en ligne a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde.

3.3.1.2 - Manuel de contrôle interne

La Direction financière dispose d'un Manuel de contrôle interne qui précise les règles et contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer. La diffusion de ce Manuel, en 2014, a été accompagnée de formations auprès des équipes financières locales.

Ce Manuel porte notamment sur :

- les règles de séparation des tâches ;
- les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements ;
- les modalités de contrôle de la paie ;
- les principes de contrôle interne, de reporting financier et d'arrêté des comptes.

3.3.1.3 - Contrôle interne dans les régions et filiales

Les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de chaque région et filiale ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.

Face à l'augmentation des tentatives de fraude externes, bioMérieux a mis en place un processus de centralisation de ces tentatives, et de gestion des actions correctives et préventives. En particulier, elle informe régulièrement les collaborateurs des techniques de fraude utilisées.

3.3.1.4 - Mise en place des centres de services partagés en Pologne et en Argentine

Deux centres de services partagés ont été mis en place en février 2012 en Pologne et en avril 2012 en Argentine. A fin 2014, ces deux centres supportent 19 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.

3.3.1.5 - Mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré

La Société a déployé un Progiciel de Gestion Intégré dans 28 filiales. Après cette première phase, elle portera une attention particulière, en 2015, à l'homogénéisation de son utilisation, ce qui facilite la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.

3.3.1.6 - Mise en place d'une cellule de formation financière

En juillet 2014, il a été créé, au sein de la Direction Finance, un département dédié à :

- la formation de tout nouveau Directeur Financier de filiale aux procédures et aux outils ; la première session de ce nouveau programme est prévu en avril 2015 ;
- l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.

3.3.1.7 - Manuel Global du Système de Management de la Qualité

Un Manuel Global du Système de Management de la Qualité décrit le système Corporate de management de la qualité qui couvre les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce Manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

3.3.1.8 - Les référentiels réglementaires

Tous les produits du Groupe sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables.

La conception, la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 13485 (pour les produits de diagnostic *in vitro*) et ISO 9001 mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

Tous les produits destinés aux applications cliniques sont conçus et fabriqués sur des sites certifiés ISO 13485.

Des autorités compétentes peuvent être amenées à auditer les sites de production (cf. § 4.1.1.12 du document de référence).

A titre d'exemple, la FDA américaine est susceptible d'auditer les sites dont la production est destinée aux Etats-Unis. Elle a ainsi audité le site de Durham (Caroline du nord, Etats-Unis) au cours des années 2012 et 2013, ainsi que le site de St Louis (Missouri, Etats-Unis) en 2014, et émis deux lettres d'avertissement (warning letters) respectivement en août 2012 et en octobre 2014, que la Société s'attache à résoudre.

L'ANSM française procède à des audits pour les produits destinés au marché européen. Elle a notamment audité le site de Craonne en septembre 2014 et a émis une lettre d'injonction en février 2015. La Société met en œuvre un plan d'action pour apporter une réponse aux points soulevés.

3.3.2 - Suivi et gestion des risques

Depuis avril 2014 et le déploiement de sa nouvelle organisation opérationnelle (cf. § 5.1.5), la Société a élargi les fonctions du département audit interne à la gestion des risques et a placé ce nouveau département « Audit Interne et Risques » sous la responsabilité de la Direction Générale. En particulier, ce département veillera à assurer la centralisation, la classification et le suivi des risques (cf. § 4 du document de référence).

3.3.3 - Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont réalisées par toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Les acteurs du contrôle interne (cf. § 3.2 de la présente Annexe 1) jouent un rôle déterminant dans les activités de contrôle.

3.3.4 - Information et communication

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

3.4 - Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne et de la gestion des risques (leurs rôles et fonctionnements sont détaillés en première partie du présent rapport).

Pour cette supervision, ils s'appuient sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

Département de l'Audit Interne et Risques

Le département de l'Audit Interne et Risques est constituée d'une équipe centrale de cinq personnes, qui s'appuie sur des ressources internes métier (une trentaine de collaborateurs). Ce département est en charge de la gestion des risques d'une part, et, d'autre part, il s'assure que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales, en procédant à des audits.

Il contribue ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels *via* un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes et de missions de conseil.

Ce département est doté d'une Charte d'audit interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée, méthodologie qui répond aux standards de la profession.

A partir d'une analyse des risques centraux, l'Audit Interne et Risques établit un plan d'audit annuel, plan actualisé régulièrement.

Le département de l'Audit Interne et Risques prépare une synthèse des travaux réalisés qui est présentée annuellement au Comité d'Audit et régulièrement au Comité de Direction.

Direction de la Qualité Globale

En accord avec le Système de Gestion de la Qualité, la Société procède à des audits qualité internes sur ses sites. Ces missions sont réalisées par des auditeurs qualité internes selon un programme d'audit élaboré chaque année.

Audits Externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres et son réseau, et de PriceWaterhouseCoopers, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux du département Audit Interne et Risques.

Par ailleurs, en accord avec la loi Grenelle II, un organisme tiers indépendant, en l'espèce, les Commissaires aux comptes, doit auditer les informations environnementales, sociales et sociétales publiées par la Société.

Les Autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 6.3.5 du document de référence 2014.

Les clients de l'industrie pharmaceutique de la Société utilisent les produits bioMérieux dans le cadre de leur processus de contrôle qualité. Les règles de contrôle qui s'imposent à leur activité les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits du système qualité de bioMérieux. Ces audits leur permettent de vérifier la conformité de ce système qualité aux exigences BPF / GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication / Good Manufacturing Practice) applicables à l'industrie pharmaceutique.

3.5 - Le processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.5.1 - Définition et objectifs

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément clé du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au même titre que le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif global comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du Groupe, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, autant que possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

3.5.2 - Organisation et acteurs

La Direction Financière

Comptabilité / Finance

bioMérieux a élaboré un « manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Chaque filiale exerce une activité de « credit management », qui peut être rattachée à sa Direction Administrative et Financière. Cette activité de « credit management » définit et actualise périodiquement les niveaux d'encours par client et anticipe les risques de défaillance, notamment en faisant appel à des sociétés de rating financier.

Contrôle de Gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets et activités.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque région et chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit son budget annuel.

Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale du Groupe.

Trésorerie / Financement

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- mettre en place les financements nécessaires pour couvrir les besoins en fonds de roulement de la Société et pour mener à bien les différents projets opérationnels et stratégiques de la Société.
- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
 - d'un système de cash pooling dont bioMérieux est la société pivot. Ce système implique la plupart des filiales et permet d'optimiser la trésorerie du Groupe,
 - d'une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'Audit.
- gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au chapitre 20.1.1 du document de référence note 27.1.1. Les moyens mis en œuvre sont :
 - dans un contexte de facturation des exportations hors Groupe en monnaies locales ,la mise en place de couvertures de change sur l'exposition nette du Groupe pour les devises où ces instruments sont accessibles à un coût raisonnable,
 - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Il subsiste un risque de change lié à des expositions pas ou partiellement couvertes, à l'estimation du volant d'affaires et aux dettes localisées notamment dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions financières régionales qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales ;
- d'une analyse mensuelle de leur reporting. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

Direction des Relations Investisseurs

Les textes de toutes les éditions de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière du Groupe. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc Belingard

ANNEXE 2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société bioMérieux et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 20 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL

Hubert de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG et Autres

Marc-André Audisio

ANNEXE 3

INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Attestation du responsable du document	Cf. 1.2
Rapports de gestion	Cf. annexe 4 ci-après
Comptes annuels consolidés	Cf. 20.1.1
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Cf. 20.4.1
Comptes annuels sociaux	Cf. 20.1.2
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Cf. 20.4.2

ANNEXE 4

RAPPORTS DE GESTION CONSOLIDE ET SOCIAL SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application des statuts et du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous présenterons les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et soumettrons à votre approbation le bilan, les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sociaux et consolidés sont joints au présent rapport.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1 - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

L'exercice clos le 31 décembre 2014 a été marqué par les principaux événements suivants :

1.1 Activité

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 s'est établi à 1 698 millions d'euros contre 1 588 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 7 % en données publiées du fait de la dépréciation significative de certaines devises face à l'euro (real brésilien, roupie indienne, livre turque, peso argentin...). A taux de change et périmètre constants, la croissance organique s'est élevée à 3,8 %.

Chiffre d'affaires par zone géographique <i>En millions d'euros</i>	12 mois 2014	12 mois 2013	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Europe ^(a)	818	806	+2,4 %	+2,2 %
Amérique du Nord ^(b)	441	349	+26,4 %	+4,9 %
Amérique latine	132	131	+1,2 %	+12,4 %
Amérique	573	480	+19,5 %	+6,9 %
Asie Pacifique	300	295	+1,7 %	+3,2 %
Total par Région	1 691	1 581	+7,0 %	+3,8 %
Collaborations de R&D	7	7	-3,5 %	-4,6 %
Chiffre d'affaires Groupe	1 698	1 588	+7,0 %	+3,8 %

^(a) y compris le Moyen-Orient et l'Afrique

^(b) dont chiffre d'affaires de BioFire : 76 millions d'euros

En 2014, l'évolution de l'activité par technologie, à devises constantes et périmètre d'activité comparable, est la suivante :

Chiffre d'affaires par application <i>En millions d'euros</i>	12 mois 2014	12 mois 2013	Variation A données publiées	Variation A devises et périmètre constants
Applications Cliniques	1 352	1 251	+8,0 %	+4,6 %
Microbiologie	802	793	+1,1 %	+2,8 %
Immunoessais ^(a)	386	364	+6,1 %	+8,0 %
Biologie Moléculaire ^(b)	148	78	+91,3 %	+7,5 %
Autres gammes	16	16	+0,2 %	+2,3 %
Applications Industrielles	327	330	-0,9 %	+0,8 %
Total par Application	1 679	1 581	+6,2 %	+3,8 %
BioFire Defense	12			
Collaborations de R&D	7	7		
Chiffre d'affaires Groupe	1 698	1 588	+7,0 %	+3,8 %

(a) dont VIDAS[®] +10 %

(b) dont chiffre d'affaires de BioFire Diagnostics : 66 millions d'euros

1.2 Partenariats et accords stratégiques

Plusieurs accords de partenariat stratégique ont été signés pendant l'exercice :

- Partenariat stratégique avec Copan en microbiologie clinique automatisée

bioMérieux et Copan, leader dans l'innovation de solutions pré-analytiques, ont signé un partenariat stratégique dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, Copan octroie à bioMérieux des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées (dont l'automate d'ensemencement WASP[®] « Walk-Away Specimen Processor », et les solutions WASPLab[™] qui automatisent le laboratoire de microbiologie et offrent des techniques d'imagerie et d'analyse numériques). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement de sa vision « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique. Dans ce domaine, les 2 sociétés prévoient, en outre, de collaborer pour, en particulier, développer des solutions innovantes de diagnostic microbiologique clinique.

- Accord avec Illumina dans le Séquençage Nouvelle Génération (NGS)

bioMérieux et Illumina, acteur mondial en génomique, ont signé un accord de partenariat exclusif pour commercialiser une solution de Séquençage Nouvelle Génération (NGS) dédiée au suivi épidémiologique des infections bactériennes, pour les laboratoires de services. Cette collaboration est une première étape qui permettra à bioMérieux de déterminer les opportunités et domaines d'application que le séquençage peut apporter au diagnostic des maladies infectieuses.

- Accord avec la société Astute Medical, Inc. dans les immunoessais VIDAS[®] à forte valeur médicale

bioMérieux et Astute Medical, société qui se consacre à l'amélioration du diagnostic des maladies et états médicaux à haut risque par l'identification et la validation de biomarqueurs protéiques, ont signé un accord mondial semi-exclusif sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë (IRA). Ce test innovant, connu sous le nom de test NEPHROCHECK[®], détecte la présence de 2 biomarqueurs. Par cet accord mondial, Astute Medical autorise bioMérieux à développer, produire et commercialiser le test NEPHROCHECK[®] sur la gamme de systèmes d'immunoessais : VIDAS[®], mini VIDAS[®] et VIDAS[®] 3. L'IRA est un enjeu majeur de santé publique : c'est une maladie fréquente, coûteuse et potentiellement mortelle pour les patients hospitalisés.

- Acquisition de la société CEERAM, spécialisée en biologie moléculaire dans le domaine agroalimentaire

Fin décembre 2014, bioMérieux a acquis la totalité des actions de la société française CEERAM. Cette acquisition lui permet d'entrer dans le marché des tests virologiques moléculaires au service de l'industrie agroalimentaire et de consolider sa position de pionnier des applications industrielles.

Le chiffre d'affaires de CEERAM s'est élevé à 1,3 million d'euros en 2013.

- Accord avec Novartis en médecine personnalisée

En octobre 2014, bioMérieux a signé un accord avec Novartis afin de valider puis potentiellement commercialiser le test bioMérieux THxID™-BRAF comme test diagnostic compagnon de molécules médicamenteuses de Novartis, actuellement en phase III de développement, destinées aux patients atteints de mélanome et porteurs d'une mutation BRAF.

1.3 Nouveaux produits

Depuis le début de l'exercice, la Société a commercialisé 13 nouveaux produits.

Elle a notamment marqué CE et lancé VIRTUO™, la nouvelle génération de BacT/ALERT®. Ce système d'hémoculture pour la détection de micro-organismes pathogènes, automatisé, unique et innovant, complète l'offre de la gamme BacT/ALERT®. Grâce à ses performances accrues, ce système permet aux laboratoires de fournir des résultats rapides aux médecins, contribuant à l'amélioration de l'état de santé des patients et optimisant la productivité des laboratoires. A fin décembre, il est commercialement disponible dans une dizaine de pays cibles qui reconnaissent le marquage CE.

En outre, 10 nouveaux réactifs ont été commercialisés dont :

- le panel FilmArray® gastro-intestinal qui a reçu l'accréditation 510(k) de la FDA et a été marqué CE au cours du 2^{ème} trimestre. Il est commercialement disponible aux Etats-Unis et en Europe. Ce panel gastro-intestinal cible 22 bactéries, virus et parasites en un seul test, permettant ainsi une approche syndromique du diagnostic des diarrhées infectieuses. Ce test gastro-intestinal est le plus complet approuvé par la FDA. Il inclut en outre certains pathogènes qui reçoivent pour la première fois l'approbation de la FDA.
- 2 milieux chromogènes de nouvelle génération, chromID® CPS® Elite pour l'isolement, le dénombrement et l'identification directe ou présumée d'organismes responsables d'infections urinaires, et chromID® Salmonella Elite pour une détection plus rapide des souches de *Salmonella* dans les échantillons cliniques de selles. Ces tests font partie de la nouvelle gamme bioMérieux de milieux chromogènes qui apporte de nombreuses améliorations dont notamment une meilleure différenciation des espèces pathogènes, une lecture des résultats plus rapide et confortable et des paramètres de sensibilité et de spécificité accrues pour des germes spécifiques.
- la 10^{ème} carte TEMPO® : TEMPO® BC. Ce test est utilisé pour le dénombrement du *Bacillus cereus* groupe, en 24 heures. Ce bacille, répandu dans le monde entier, se transmet par l'ingestion d'aliments contaminés (principalement des aliments déjà cuits et mal réfrigérés comme le riz) et est responsable d'intoxications alimentaires.

En outre, au cours du trimestre, bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société HAIN Lifescience, spécialisée en biologie moléculaire. Selon cet accord, bioMérieux sera le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose, l'une des maladies les plus mortelles au monde. Fournissant également des résultats rapides sur les tuberculoses résistantes aux antibiotiques, ils sont un outil clé dans le contrôle de cette maladie. En 2013, selon l'OMS, on estime que 9 millions de personnes ont développé la tuberculose et que 1,5 million en sont décédées. Parfaitement adaptés aux besoins des pays émergents, ces tests seront commercialisés auprès de toutes les catégories de client, et notamment auprès des organismes mondiaux de santé.

1.4 Opérations industrielles

Le site de Durham, dédié à la fabrication des réactifs BacT/ALERT[®], a retrouvé la maîtrise et la régularité de son niveau de qualité et de production et les stocks ont été reconstitués. La refonte des Procédures de Production Standardisées et de Contrôle Qualité ainsi que le fonctionnement de toutes les lignes de production selon une cadence de 24 heures par jour, 7 jours par semaine ont permis d'améliorer significativement la fiabilité des volumes produits sur le site. Les ressources à Durham ont été durablement renforcées avec plus de 90 personnes à temps plein recrutées dans le département « Qualité et Production ». Par ailleurs, en juillet 2014, la construction d'une nouvelle ligne de production de flacons d'hémoculture, représentant un investissement industriel de 60 millions de dollars environ, a été lancée afin d'augmenter la capacité de production du site et faire face à l'accroissement anticipé de la demande clients dans les années à venir.

En outre, l'équipe de Durham continue de consacrer ses efforts à la finalisation du déploiement du plan d'action consécutif à l'inspection et à la lettre d'avertissement de la FDA.

Le « Global ERP » a continué d'être déployé au cours de l'exercice. Fin 2014, il était implanté dans 27 filiales du Groupe.

1.5 Procédures en cours

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence sensiblement défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme significatif en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (notes 14.4.1, 14.4.2 et 14.5 aux états financiers consolidés). Elle considère que les provisions pour litiges constituées représentent une couverture raisonnable de ces litiges.

1.6 Organisation des opérations de mécénat de bioMérieux

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 19 décembre 2003, a pris la décision de consacrer une part déterminée de son budget à des opérations de mécénat. Il a été prévu que cette enveloppe soit affectée pour sa majeure partie (de 75 à 90 %) à des projets soutenus par la Fondation Mérieux et la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et pour le solde, à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2014, la Société a participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2,4 millions d'euros, (dont 1,8 million d'euros au profit des deux Fondations citées ci-dessus), représentant 3,2 ‰ du chiffre d'affaires de bioMérieux SA.

2 PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ; RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1 Les comptes

Les comptes au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 sont arrêtés selon le référentiel IAS/IFRS.

Compte de résultat (cf. § 9.2.1)

Flux de trésorerie (cf. § 9.2.2)

2.2 Dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 28 mai prochain d'approuver un dividende de 1 euro par action, inchangé par rapport au dividende versé en 2014. Le montant qui sera distribué le 9 juin 2015 devrait ainsi s'élever à 39,5 millions d'euros.

2.3 Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés en cours au 31 décembre 2014 figurent en note 28 des annexes aux comptes consolidés.

2.4 Risques de marché

Risques de change

Plus de la moitié de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, ses résultats et son bilan peuvent être significativement affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Ce risque est détaillé à la note 27.1 des annexes aux comptes consolidés 2014.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances reflète la juste valeur des flux nets à recevoir. Ce risque est détaillé en note 27.2 des annexes aux comptes consolidés 2014.

Risque de liquidité

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, et l'impact de la saisonnalité étant non significatif, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 27.3. des annexes aux comptes consolidés.

Risque de taux

Compte tenu de son endettement, le groupe est désormais exposé à un risque de taux de manière limitée. Le risque de taux relatif à la dette financière nette est présenté dans la note 27.4. des annexes aux comptes consolidés.

2.5 Les comptes consolidés

Les comptes consolidés figurent au § 20.1.1 du présent document de référence.

3 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS/PERSPECTIVES D'AVENIR

3.1 Evènements récents

- Site de Craponne (France) : lettre d'injonction de l'ANSM

En février 2015, bioMérieux a reçu une lettre d'injonction de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) relative à son site de Craponne, suite à une inspection de l'ANSM qui a eu lieu fin septembre. Le site de Craponne regroupe des unités de production de milieux de culture (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés). Cette lettre d'injonction enjoint bioMérieux à réaliser dans un délai de 12 mois l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en conformité des zones de production dans lesquelles l'ANSM a noté des écarts et des remarques. bioMérieux met en place les moyens nécessaires pour se conformer à cette injonction : le plan d'action nécessaire est en cours de déploiement sur ce site. A ce jour, le site de Craponne travaille selon ses capacités normales et les produits qui y sont fabriqués répondent aux normes qualité de commercialisation.

- Plan de cession de l'activité microplaques

Afin de recentrer son offre commerciale, bioMérieux s'est engagée dans un plan de cession de son activité d'immunoessais en microplaques, une gamme de produits non stratégique pour la Société. Les microplaques sont utilisées principalement dans les centres de transfusion sanguine, pour tester les dons du sang, et par de grands laboratoires, pour des analyses spécifiques comme les tests de confirmation de positivité VIH. bioMérieux commercialise deux lecteurs (DA VINCI® et une version plus compacte, DA VINCI® QUATTRO™). Toutefois, les microplaques sont des réactifs ouverts pouvant être utilisés sur d'autres lecteurs. Leur commercialisation est mondiale, à l'exception du marché nord-américain.

Soumise à une forte pression concurrentielle notamment dans les pays émergents, cette gamme de produits est fabriquée en Chine par une co-entreprise détenue avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering. Elle a représenté un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros en 2014.

3.2 Perspectives d'avenir

L'année 2015 sera probablement marquée par un environnement économique encore tendu et contrasté par zone géographique.

– Croissance organique du chiffre d'affaires

Dans ce contexte, bioMérieux se fixe comme objectif une croissance organique de son activité comprise entre 4,5 % et 6,5 % pour l'année 2015, à taux de change et périmètre constants.

La Société table notamment sur le rapide développement de BioFire aux Etats-Unis, qui devrait jouer son rôle d'accélérateur de croissance. Les ventes de BioFire devraient être tirées à la fois par le démarrage du panel gastro-intestinal et par la poursuite du succès du panel respiratoire de FilmArray[®]. L'activité de BioFire Defense et les ventes de FilmArray[®], basées sur l'hypothèse d'une épidémie de grippe d'une intensité moyenne, pourraient accélérer la progression organique du Groupe de 150 points de base environ.

bioMérieux poursuivra également le déploiement de son organisation commerciale dans ses 3 régions-clés, ce qui devrait lui permettre de saisir les opportunités de croissance sur ses différents marchés. Enfin, bioMérieux s'attachera à restaurer une progression durable de son activité dans les applications industrielles.

– Résultat opérationnel contributif courant

En 2015, la Société se donne pour objectif une progression de son résultat opérationnel courant contributif qui devrait ainsi être compris entre 235 et 260 millions d'euros, à taux de change courants. Cet objectif tient compte des frais commerciaux qui seront investis pour assurer le succès de FilmArray[®] et des dépenses opérationnelles qui seront engagées par la Société pour renforcer son organisation opérationnelle en Asie Pacifique et y asseoir durablement son développement. Il intègre également l'absorption progressive de l'alourdissement de la structure de production à Durham grâce à une accélération graduelle des ventes en hémoculture. Fidèle à sa feuille de route et forte des jalons posés en 2014, la Société continuera sa stratégie d'innovation et d'expansion géographique, ses 2 axes majeurs de croissance dans les années qui viennent. En parallèle, elle s'attachera à renforcer ses structures de contrôle qualité et de production sur ses principaux sites, notamment à St Louis et Craponne. Cet objectif intègre également les chantiers prioritaires qui seront conduits par la Société en 2015 afin de renforcer sa performance opérationnelle. Ils viseront notamment à rénover la chaîne logistique et à améliorer le service clients, déployer de nouveaux outils de pilotage de la performance commerciale et optimiser la gestion des programmes de R&D.

En outre, utilisant sa forte génération structurelle de trésorerie, la Société augmentera son effort d'investissement qui pourrait représenter 200 millions d'euros environ. Anticipant un développement soutenu de certaines de ses gammes phares, elle investira sur les sites industriels concernés, notamment à Durham (comme expliqué en Annexe 1) et à Marcy l'Etoile avec la construction d'une nouvelle ligne de conditionnement des barrettes VIDAS[®] et d'un nouveau bâtiment en vue de l'agrandissement de ce site. Elle débutera également la construction d'un nouveau bâtiment à Salt Lake City (Utah - Etats-Unis), pour faire face au succès de FilmArray[®] et au démarrage de sa commercialisation par les forces de ventes de bioMérieux aux Etats-Unis.

4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les informations complètes en matière de recherche et développement sont décrites au chapitre 11 du présent document de référence.

5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité des filiales et des sociétés contrôlées en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est en note 3.3.1.3 des annexes aux comptes sociaux 2014.

5.1 Renseignements divers concernant les prises/cessions de participations

La Société n'a cédé aucune de ses participations au cours de l'exercice 2014.

5.1.1 Prises de participations

Sociétés consolidées

La Société a souscrit à l'augmentation de capital de la société Mérieux Université, sans conséquence sur le pourcentage de détention.

En 2014, bioMérieux a acquis 100 % des actions des sociétés BioFire (USA) et Advencis (France).

Autres participations

La Société a acquis 100 % des actions de CEERAM (France), fin 2014. Cette société n'a pas été consolidée dans les comptes au 31/12/2014 et considérée comme participation minoritaire.

5.1.2 Filiales

En décembre, bioMérieux a ouvert sa 42^{ème} filiale commerciale en Serbie, à Belgrade, renforçant ainsi sa présence dans les pays d'Europe centrale. Elle est détenue à 100 % par bioMérieux SA.

La liste des filiales et participations figure en note 3.3.1.3 des annexes aux comptes sociaux 2014.

5.2 - Organigramme juridique

Cf. § 7.2.1

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

1 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Filiales et parties liées

En janvier 2014, la société a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale en Inde. Cela s'est traduit par l'acquisition de titres pour une valeur de 1,5 million d'euros (127 millions de roupies indiennes).

En juin 2014, la société a libéré le solde de l'augmentation de capital de la SNC Mérieux Université décidée par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2013, soit un versement de 0,2 million d'euros. De plus, en date du 18 décembre 2014, la SNC Mérieux Université a procédé à une augmentation de capital. bioMérieux SA a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 0,4 million d'euros. Au 31 décembre 2014, cette souscription n'a pas encore été libérée. Pour tenir compte de la perte d'un montant de 0,8 million d'euros enregistrée par la SNC Mérieux Université sur l'exercice 2014, les titres ont supporté une dépréciation complémentaire à hauteur de 0,3 million d'euros.

En décembre 2014, bioMérieux a ouvert sa 42^{ème} filiale commerciale en Serbie, renforçant ainsi sa présence en Europe Centrale. Dans ce cadre, bioMérieux a effectué un apport en capital pour une valeur de 10 milliers d'euros et détient 100 % de bioMérieux SRB doo Belgrade.

Acquisition de sociétés et partenariats

Préalablement à l'acquisition de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc, bioMérieux SA a procédé, en octobre 2013, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 300 millions d'euros et d'une durée de 7 ans avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros. Dans ce cadre, des opérations de couverture ont été effectuées entre juillet et décembre 2013 afin de garantir la contre-valeur euro du prix d'acquisition à la date du closing. La mise en place de ces couvertures a engendré le versement d'une prime de 5,6 millions d'euros comptabilisée au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou l'échéance, ainsi qu'une prime de 2,2 millions d'euros répartie sur la durée de l'emprunt.

De plus, deux cross currency swap ont été souscrits pour un montant de 300 millions d'euros, un à taux fixe et un à taux variable, en vue de couvrir le risque de change et de taux des remboursements des emprunts de bioMérieux Inc.

En octobre 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société alsacienne Advencis pour un montant maximum de 9,2 millions d'euros. Spécialisée en microbiologie industrielle, cette start-up qui emploie 7 collaborateurs a développé un système pour la détection rapide des contaminations microbiennes dans l'eau utilisée pour la production, notamment par les sociétés pharmaceutiques.

Fin décembre 2014, bioMérieux a acquis la totalité des actions de la société française CEERAM (laboratoire innovant spécialisé en virologie moléculaire) pour un montant de 2,8 millions d'euros. Cette acquisition lui permet d'entrer dans le marché des tests virologiques moléculaires au service de l'industrie agroalimentaire et de consolider sa position de pionnier des applications industrielles.

bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société HAIN Lifescience. Selon cet accord, bioMérieux sera le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose, l'une des maladies les plus mortelles au monde. Fournissant également des résultats rapides sur les tuberculoses résistantes aux antibiotiques, ils sont un outil clé dans le contrôle de cette maladie.

bioMérieux a signé un accord avec Novartis afin de valider, puis potentiellement commercialiser, le test bioMérieux THxID™-BRAF comme test diagnostic compagnon de molécules médicamenteuses de Novartis, actuellement en phase III de développement, destiné aux patients atteints de mélanome et porteurs d'une mutation BRAF.

bioMérieux et Astute Médical, Inc., société qui se consacre à l'amélioration du diagnostic des maladies et états médicaux à haut risque par l'identification et la validation de biomarqueurs protéiques, ont signé un accord mondial semi-exclusif sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aigüe (IRA). Ce test innovant, connu sous le nom de test NephroCheck®, détecte la présence de 2 biomarqueurs : TIMP-2 (inhibiteur tissulaire de métalloprotéinase 2) et IGFBP-7 (protéine 7 de liaison au facteur de croissance analogue à l'insuline).

Début 2015, un partenariat stratégique a été signé entre bioMérieux et COPAN dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, COPAN octroie à bioMérieux des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées WASP® et WASPLab™ en France (distribution exclusive) ainsi qu'en Allemagne et au Royaume-Uni (distribution co-exclusive). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement de sa vision « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique. Dans ce domaine, les deux sociétés prévoient, en outre, de collaborer pour, en particulier, développer des solutions innovantes de diagnostic microbiologique clinique.

Divers

Les cas de ruptures d'approvisionnement rencontrés sur certaines gammes de tests manuels et les problèmes de production de BacT/ALERT® à Durham qui ont perduré tout au long du premier semestre, impactent défavorablement le chiffre d'affaires à fin juin 2014. Au cours du second semestre, la production a été rétablie.

Dans le cadre de la commercialisation des produits BioFire, la Société a racheté un fonds de commerce ainsi que des instruments à la société Eurobio. Cet accord a fait l'objet d'une comptabilisation respectivement en immobilisations incorporelles pour un montant de 0,3 million d'euros et en immobilisations corporelles pour un montant de 0,2 million d'euros.

Dans le cadre de la rationalisation de la gamme de produits, une décision a été prise pour un arrêt progressif des marques LyfoCults® et de la plupart des réactifs de biochimie. *A contrario*, l'offre commerciale a été enrichie par le lancement de 2 nouveaux produits : la 10^{ème} carte Tempo relative au *Bacillus cereus* et le panel FilmArray® gastro-intestinal qui est dorénavant disponible sur le marché américain et européen.

Au cours de l'exercice, l'offre commerciale de la Société a été enrichie par le lancement de 13 nouveaux produits. En particulier, au 4^{ème} trimestre, bioMérieux a lancé 2 réactifs innovants de microbiologie clinique :

- chromID® CPS® Elite pour l'isolement, le dénombrement et l'identification directe ou présumée d'organismes responsables d'infections urinaires ; ce milieu fait partie de la nouvelle gamme bioMérieux de milieux chromogènes qui apporte de nombreuses améliorations dont notamment une meilleure différenciation des espèces pathogènes, une lecture des résultats plus rapide et confortable et des paramètres de sensibilité et de spécificité accrus pour des germes spécifiques ;
- RAPIDEC® CARBA NP, un test permettant de confirmer ou de détecter rapidement et de façon économique les carbapénémases chez des patients suspectés d'être infectés par des bactéries produisant ces carbapénémases et souvent multi résistantes.

Par ailleurs, bioMérieux a accueilli Son Excellence Monsieur Xi Jinping, Président de la République Populaire de Chine, dans ses laboratoires de Marcy l'Etoile, en mars 2014. Monsieur Xi Jinping et son épouse étaient accompagnés d'une délégation chinoise, du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur français, ainsi que des représentants politiques de la Région Rhône-Alpes. Cette visite s'est inscrite dans le cadre de la Visite d'Etat de Monsieur Xi Jinping en France du 25 au 28 mars, à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire des Relations Diplomatiques Franco-Chinoises. Cette visite a aussi été l'occasion de revenir sur l'engagement historique de la famille Mérieux et de ses sociétés en Chine depuis près de 50 ans et sur les programmes de santé publique menés avec les autorités de santé chinoises.

1.2 Activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 902 millions d'euros contre 881 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 2,3 %.

Les ventes domestiques sont étales (+0,25 %).

La progression des ventes aux filiales s'élève à 4,4 %.

Les ventes export (principalement à des distributeurs) affichent une baisse de 5,1 %.

1.3 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 112,2 millions d'euros, soit 12,4 % du chiffre d'affaires. Il affiche une hausse de 8,9 millions d'euros (8,7 %) par rapport à l'exercice précédent, consécutif à la fusion AES.

L'excédent brut d'exploitation bénéficie d'une croissance de l'activité (2,3 %), plus rapide que celle des charges de personnel (0,8 %) et des services extérieurs (0,9 %). A contrario, les subventions d'exploitation ont enregistré une baisse de 1,9 million d'euros sur l'exercice.

1.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, est passé de 34,6 millions d'euros en 2013 à 31,8 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 8,1 %.

L'écart est notamment dû à une augmentation des amortissements de plus de 5 millions d'euros et à des dépréciations de stocks et provisions pour charges enregistrées suite à la signature d'accord de *business development*.

1.5 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 23,4 millions d'euros en 2014, contre 72,7 millions d'euros l'année précédente.

La forte diminution du résultat financier provient notamment de la baisse de 55,4 millions d'euros des dividendes reçus des filiales (dont bioMérieux Inc -68,6 millions d'euros et bioMérieux Italie +12 millions d'euros). Par ailleurs, les intérêts d'emprunts sont passés de 3,2 millions d'euros en 2013 à 13,8 millions d'euros sur l'exercice 2014, dû à la souscription d'un emprunt obligataire (cf. § 1.1).

1.6 Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 55,2 millions d'euros, contre 107,3 millions d'euros l'année précédente.

1.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2014 affiche une perte de 3,1 millions d'euros contre une perte de 4,1 millions au 31 décembre 2013.

La dotation nette aux amortissements dérogatoires représente 3,2 millions d'euros, alors qu'elle s'élevait à 1,8 million d'euros en 2013.

1.8 Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 65,2 millions d'euros contre 109,7 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 44,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il représente 7,23 % du chiffre d'affaires contre 12,45 % au 31 décembre 2013.

Le crédit d'impôt recherche provisionné s'affiche à 18,7 millions d'euros, en hausse de 2,9 millions d'euros.

1.9 Investissements

Les investissements en actifs corporels se sont élevés à 56,7 millions d'euros dont 24,5 millions d'euros relatifs aux bâtiments et agencements sur l'ensemble des sites, avec notamment l'enregistrement d'un montant de 11,1 millions d'euros en immobilisations en cours pour la construction du nouveau site à Marcy l'Etoile.

La société a également poursuivi ses investissements au niveau de l'outil de production en consacrant une somme de 13,4 millions d'euros aux matériels et outillages industriels.

Les investissements en actifs incorporels représentent 12,7 millions d'euros dont 10,2 millions d'euros en logiciels.

La valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut (13,4 millions d'euros) représente 1 million d'euros.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) augmentent de 317,9 millions d'euros en valeur brute, en raison du prêt consenti à bioMérieux Inc (298,2 millions d'euros).

L'exercice 2014 enregistre une augmentation des titres de participation avec notamment l'acquisition :

- des titres Advencis (9,2 millions d'euros),
- des titres CEERAM (2,8 millions d'euros).

1.10 Endettement

Au 31 décembre 2014, la société affiche un endettement de 221,7 millions d'euros contre un excédent de trésorerie de 61,8 millions d'euros un an plus tôt. Le poste endettement net est donc en augmentation de 283,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

1.11 Détail des comptes sociaux

Les comptes sociaux figurent en annexe du présent rapport.

1.12 Analyse financière des risques

Ce point est détaillé en annexe 5 du présent rapport.

2 AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé aux actionnaires d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 65 214 394,57 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 75 286 109,05 euros, s'élève à 140 500 503,62 euros, de la manière suivante :

- une somme de 20 000 000,00 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 605 000 000,28 euros à 625 000 000,28 euros ;
- une somme de 66 470,35 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 662 239,50 euros à 728 709,85 euros ;
- une somme de 39 453 740,00 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 1 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social⁽¹⁴⁾ ; le dividende sera mis en paiement le 9 juin 2015 ;
- le solde, soit 80 980 293,27 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 823 850 006,25 euros après distribution pour un capital social de 12 029 370 euros.

3 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros ^(a)	Dividende par action en euros ^(a)
31/12/2013	39 453 740,00	1,00
31/12/2012	38 664 665,20	0,98
31/12/2011	38 664 665,20	0,98

^(a) La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 2° du Code général des impôts.

4 DEPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 341 863,31 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA.

⁽¹⁴⁾ La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts

5 DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les soldes des comptes fournisseurs se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2014 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		1 408	1 408
Echus à plus de 10 jours		11 693	11 693
Echus à moins de 10 jours		3 605	3 605
A échoir 0 à 30 jours		40 893	40 893
A échoir 31 à 60 jours		56 211	56 211
A échoir 61 à 90 jours		232	232
FNP	51 536		51 536
Total	51 536	114 042	165 578

Les soldes fournisseurs ci-dessus comportent un montant de 1 572 milliers d'euros relatif à des comptes fournisseurs débiteurs que l'on retrouve au bilan respectivement dans les postes autres créances d'exploitation et créances hors exploitation. Les échus de plus de 10 jours sont composés à plus de 85 % de fournisseurs inter-compagnies et de parties liées. Par ailleurs, les fournisseurs français représentent respectivement 41 % des dettes échues et 59 % des dettes à échoir.

L'exercice clos le 31 décembre 2013 affichait la répartition suivante :

SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2013 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		2 781	2 781
Echus à plus de 10 jours		5 574	5 574
Echus à moins de 10 jours		2 384	2 384
A échoir 0 à 30 jours		24 443	24 443
A échoir 31 à 60 jours		46 013	46 013
A échoir 61 à 90 jours		10 871	10 871
FNP	46 156		49 156
Total	46 156	92 066	138 222

6 REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2014 (CF. § 18.1)

Opérations effectuées par les dirigeants

La Société a été informée des opérations sur titres réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2014, suivantes :

- Marc Mackowiak a cédé des actions le 25 mars 2014 pour un montant total de 636 387,96 euros.
- Henri Thomasson a cédé des actions le 2 juin 2014 pour un montant total de 41 445 euros.
- Henri Thomasson a cédé des actions le 16 juin 2014 pour un montant total de 60 160 euros.
- Henri Thomasson a cédé des actions le 18 juillet 2014 pour un montant total de 59 100 euros.

7 LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX (CF. § 14.1)

8 REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX (CF. § 15.1)

9 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

La Société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

10 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (CF. § 5.2)

10.1 Informations sociales (Cf. § 5.2.1)

10.2 Informations environnementales (Cf. § 5.2.2)

10.3 Informations sociétales (Cf. § 5.2.3)

11 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement de la Société comprennent :

- un pôle développement (des réactifs, des consommables, des instruments et logiciels associés) géré par chacune des unités, Clinique et Industrie ;
- une fonction « Innovation », transversale au sein de la Société, a été créée pour piloter les activités de recherche en matière de technologie. Elle a pour mission de détecter les opportunités technologiques et d'évaluer les plus pertinentes aux plans technique, médical et commercial ;
- en outre, les activités de recherche de biomarqueurs sont pilotées par la fonction « Affaires médicales ».

Au 31 décembre 2014, les dépenses de recherche et développement de bioMérieux SA se sont élevées à 121,9 millions d'euros, consacrées principalement au développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests.

Une présentation des activités de recherche et développement du Groupe figure dans le rapport de gestion consolidé.

12 INFORMATIONS CONCERNANT LES OFFRES PUBLIQUES (CF. § 21.2.6)

13 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est mis en ligne sur le site de la Société : www.biomerieux-finance.com, et nous le tenons par ailleurs à votre disposition.

14 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance lors de l'Assemblée générale 2015.

15 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaires aux comptes titulaires et de Commissaires aux comptes suppléants n'arrive à échéance lors de l'Assemblée générale 2015

16 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE/PERSPECTIVES D'AVENIR

16.1 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En février 2015, bioMérieux a reçu une lettre d'injonction de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) relative à son site de Craponne, suite à une inspection de l'ANSM qui a eu lieu fin septembre. Le site de Craponne regroupe des unités de production de milieux de culture (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés). Cette lettre d'injonction enjoint bioMérieux à réaliser dans un délai de 12 mois l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en conformité des zones de production dans lesquelles l'ANSM a noté des écarts et des remarques. bioMérieux met en place les moyens nécessaires pour se conformer à cette injonction : le plan d'action nécessaire est en cours de déploiement sur ce site. A ce jour, le site de Craponne travaille selon ses capacités normales et les produits qui y sont fabriqués répondent aux normes qualité de commercialisation.

16.2 Perspectives d'avenir

En 2015, la Société continuera la mise en œuvre de sa feuille de route 2012-2015.

Les perspectives du Groupe sont détaillées dans le rapport de gestion consolidé.

17 FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont repris au chapitre 4.1 du présent document de référence.

18 RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE (CF. § 21.1.3)

Pour votre information, le cours de l'action bioMérieux était de 76,27 euros à la clôture de l'exercice précédent, le 31 décembre 2013, et de 85,74 euros à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2014.

Sur la plateforme d'échange NYSE Euronext, la liquidité moyenne du titre a été la suivante au cours de l'année 2014 (Source : NYSE Euronext) :

– Cours moyen de clôture	80,083 euros
– Volume moyen mensuel	510 343 titres
– Journée de transaction moyenne	1 920 000 euros environ.

19 CONCLUSION

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1**TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2011	Exercice 31/12/2010
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	901 590 987	880 986 860	782 568 044	743 409 495	729 767 174
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	95 469 356	169 316 060	195 495 032	148 891 076	215 560 896
Impôts sur les bénéfices	-13 187 405	-6 561 154	-13 233 445	-1 092 020	6 153 827
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	608 004	4 123 346
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	65 214 395	109 668 415	162 212 781	103 474 961	150 257 615
Résultat distribué ^(a)	39 453 740	38 664 665	38 664 665	38 664 665	38 664 665
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,74	4,46	5,29	3,79	5,20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,65	2,78	4,11	2,62	3,81
Dividende attribué à chaque action ^(b)	1,00	0,98	0,98	0,98	0,98
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 427	3 047	2 860	2 725	2 710
Montant de la masse salariale de l'exercice	170 319 174	167 535 748	145 946 062	136 681 136	129 576 098
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	78 084 404	78 937 503	69 933 181	64 664 749	63 655 867

^(a) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

^(b) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionné dans ce tableau.

ANNEXE 2

COMPTES CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2014 (cf. § 20.1.1)

ANNEXE 3

COMPTES SOCIAUX RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2014 (cf. § 20.1.2)

ANNEXE 4

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (cf. § 21.1.5)

ANNEXE 5

FACTEURS DE RISQUES (cf. § 4.1)

ANNEXE 6

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(cf. Annexe 1 du présent document de référence)

ANNEXE 7**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁵⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société bioMérieux, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 10 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre 10 du rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre octobre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ sept semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁶⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

⁽¹⁵⁾ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

⁽¹⁶⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 10 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions ressources humaines et HSE, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁷⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

⁽¹⁷⁾ Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, la consommation d'eau, les rejets de gaz à effet de serre), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.
- *Informations qualitatives* : la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les actions de formation et d'information des salariés, les démarches d'évaluation ou de certification, les moyens consacrés à la prévention des risques et pollutions), la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables, la consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales) ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption).

Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : effectifs total inscrit, turnover, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail.
- *Informations qualitatives* : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations).

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionné(e)s⁽¹⁸⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 16 % des effectifs et 22 % des consommations d'énergie du Groupe.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- « Concernant, le nombre d'heures travaillées utilisé dans le calcul des indicateurs « taux de fréquence » et « taux de gravité » une hétérogénéité de calcul a été observée sans que cela ne remette en cause l'information communiquée. »

Paris-La Défense, le 20 mars 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

⁽¹⁸⁾ Les filiales bioMérieux S.A. (site de La Balme), bioMérieux Inc. (site de St Louis), bioMérieux Spa (Site de Florence)

ANNEXE 5

LEXIQUE DES TERMES SCIENTIFIQUES

- **Acide nucléique** : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.
- **Amplification** : technique le plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.
- **Antibiogramme** : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.
- **Antibiotique** : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.
- **Anticorps** : molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.
- **Antigène** : macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.
- **ADN** : acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.
- **ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé)** : agence réglementaire française d'évaluation, d'expertise et de décision en matière de sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.
- **ARN** : acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.
- **Bactérie** : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.
- **Bactérie multi-résistante** : une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.
- **Biochimie** : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.
- **Biologie moléculaire** : technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.
- **Borréliose** : infection causée par *Borrelia*, responsable de la maladie de Lyme.
- **Chromogène** : molécule générant dans certaines conditions une coloration. Liée à un substrat enzymatique et incorporée dans un milieu de culture, elle permet de révéler un métabolisme enzymatique particulier et d'orienter ainsi l'identification de la bactérie cultivée.
- **Consommable** : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.
- **Contaminant** : substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.

- **Cytologie** : ou biologie cellulaire, est une discipline de la biologie étudiant les cellules et leurs organites, les processus vitaux qui s'y déroulent ainsi que les mécanismes permettant leur survie (reproduction, métabolisme).
- **Cytomégalovirus** : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVH), cytomégalovirus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).
- **Cytométrie** : comptage des cellules.
- **Cytométrie de flux** : technique permettant de faire défiler à grande vitesse au sein d'une veine liquide, des cellules, particules ou molécules à travers le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.
- **Diagnostic *in vitro*** : examens réalisés à l'extérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic, tels que des anticorps.
- **Diagnostic *in vivo*** : examens ou recherches réalisés sur un organisme vivant.
- **Enzyme** : macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.
- **Embolie pulmonaire** : obstruction du système artériel irriguant le poumon par un caillot circulant dans le sang.
- **Entérobactéries** : famille de bacilles (bactéries) mis en évidence par la coloration gram négative, de nature aérobie et anaérobie (nécessitant ou pas l'apport d'oxygène pour vivre et se reproduire).
- **Entérocoque** : bactérie de forme ovoïde appartenant à la famille des streptocoques du groupe D, résidant habituellement dans l'intestin de l'homme non malade.
- **Extraction** : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.
- **Fongique** : relatif aux champignons.
- **FDA (Food and Drug Administration)** : Agence réglementaire américaine des produits alimentaires et médicamenteux.
- **Génotypage** : détermination de l'ensemble des gènes contenus dans les cellules d'un organisme.
- **Gram** : technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.
- **Hémoculture** : est un examen sanguin essentiel en maladie infectieuse. Il consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.
- **Histologie** : étude des tissus qui a pour but d'explorer la composition, la structure, le renouvellement des tissus, ainsi que les échanges cellulaires en leur sein.
- **Immunoessais** : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.
- **Indicateur de qualité** : terme utilisé en agroalimentaire pour définir les micro-organismes responsables d'altérations visuelles ou gustatives (ex. : moisissure ou contamination bactérienne). Le comptage des indicateurs de qualité permet d'apprécier l'hygiène d'un produit.
- **ID/AST** : test d'identification des bactéries et d'antibiogramme.

- **IVD** : abréviation de diagnostic *in vitro*.
- **Listeria** : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveaux-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.
- **Marqueur** : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (bio-marqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.
- **Méthicilline** : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.
- **Microbiologie** : étude des micro-organismes comprenant entre autre les virus, bactéries et les champignons.
- **Micro-organisme** : organisme vivant de taille microscopique.
- **Milieux de culture** : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.
- **MRSA** : bactérie de type *Staphylococcus aureus* résistante à la méthicilline.
- **Multiplex** : capacité à transmettre sur un seul support physique de nombreuses données.
- **Mycobactéries** : bactéries de type bacilles fins. Certaines espèces de mycobactéries sont pathogènes : *M. leprae* responsable de la lèpre ; *M. tuberculosis*, responsable de la tuberculose.
- **Nosocomiale** : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.
- **Oncologie** ou cancérologie : spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.
- **Panel de tests** : groupe d'analyses médicales prédéterminé et utilisé comme une aide au diagnostic et au traitement de maladies.
- **Parasite** : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).
- **Pathogène** : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.
- **PCR (Polymerase Chain Reaction)** : l'amplification en chaîne par polymérase, ou réaction en chaîne par polymérase, est une méthode de biologie moléculaire d'amplification génique *in vitro*, qui permet de dupliquer en grande quantité (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard), une séquence d'ADN ou d'ARN connue, à partir d'une faible quantité initiale. Il s'agit d'une méthode particulièrement adaptée pour détecter la présence de virus.
- **POC (Point of Care) - POCT (Point of Care Testing)** : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.
- **Polyarthrite rhumatoïde** : plus fréquent des rhumatismes inflammatoires chroniques, dont l'origine n'est pas connue avec précision mais qui appartient à une variété de maladies, dites auto-immunes (le malade fabrique des anticorps contre ses propres tissus).
- **Procalcitonine** : marqueur précoce et spécifique d'infection bactérienne.
- **Protéine** : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.

- **Salmonelle** : les salmonelles appartiennent au genre des entérobactéries *Salmonella*. Elles provoquent deux types de maladies : des gastro-entérites par intoxication alimentaire (salmonellose), et des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.
- **Sepsis** : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.
- **Septicémie** : infection généralisée grave de l'organisme par des germes pathogènes qui se manifeste par la présence de micro-organismes dans le sang.
- **Spectrométrie de masse** : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.
- **Séquençage de l'ADN** : détermination de l'ordre d'enchaînement des nucléotides pour un fragment d'ADN donné.
- **Staphylocoque** : genre bactérien gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.
- **Substrat** : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.
- **Syndrome** : ensemble de signes cliniques et de symptômes qu'un patient est susceptible de présenter lors de certaines maladies.
- **Syndrome coronarien aigu** : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.
- **Théranostic** : un test diagnostique qui permet aux cliniciens de prendre la décision thérapeutique la plus adaptée pour chaque patient, favorisant une médecine plus personnalisée.
- **Thrombose veineuse** : formation d'un caillot de sang dans un vaisseau sanguin. Elle survient généralement dans une veine des membres inférieurs, au niveau de la jambe ou de la hanche, rarement au niveau des membres supérieurs.
- **Typage** : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.
- **Virus** : micro-organisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsidite protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

04 - 15/ Document non contractuel ; bioMérieux se réserve le droit de modifier les caractéristiques indiquées sans préavis. bioMérieux, le logo bleu et les marques de bioMérieux citées dans ce document sont des marques utilisées, déposées et/ou enregistrées appartenant à bioMérieux SA ou à l'une de ses filiales / Les autres marques et noms de produits mentionnés dans ce document sont des marques commerciales de leurs détenteurs respectifs / bioMérieux S.A. RCS Lyon 673 620 399 / Photos : bioMérieux / Imprimé en France sur du papier recyclé.

bioMérieux S.A.

69280 Marcy l'Etoile

France

Tél. : 33 (0)4 78 87 20 00

Fax : 33 (0)4 78 87 20 90

www.biomerieux.com

